

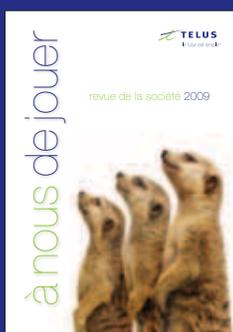
à nous de jouer

revue financière 2009



table des matières

lettre aux investisseurs	1
engagement envers la gouvernance d'entreprise	4
statistiques financières et d'exploitation	6
information financière annuelle et trimestrielle consolidée	6
statistiques d'exploitation annuelles et trimestrielles	8
statistiques sectorielles annuelles et trimestrielles	10
mise en garde concernant les énoncés prospectifs	12
rapport de gestion	13
1. introduction, sommaire du rendement et objectifs	14
2. activités principales et stratégie	20
3. catalyseurs clés de rendement	22
4. capacités	23
5. résultats d'exploitation	28
6. évolution de la situation financière	37
7. situation de trésorerie et source de financement	39
8. estimations comptables critiques et faits nouveaux concernant les conventions comptables	46
9. perspectives générales	53
10. risques et gestion des risques	56
11. définitions et rapprochements	74
états financiers consolidés	77
rapports de la direction	77
rapports des vérificateurs	78
états financiers consolidés	80
notes complémentaires	85
glossaire	134
renseignements à l'intention des investisseurs	136
telus.com/investors	141
engagement envers l'environnement	quatrième de couverture



Un aperçu général des faits saillants sur le plan des finances et des activités d'exploitation ainsi que des objectifs et des enjeux figure dans le rapport annuel 2009 – revue de la société. Ce document peut aussi être consulté en ligne à l'adresse telus.com/rapportannuel.



Le rapport 2009 de TELUS sur la responsabilité sociale de la société renferme des précisions sur notre engagement envers des politiques économiques, sociales et environnementales durables. Ce document peut aussi être consulté en ligne à l'adresse telus.com/csr.

Avis relatif aux énoncés prospectifs

Le présent document contient des énoncés au sujet de futurs événements et rendements financiers et d'exploitation prévus par TELUS qui sont de nature prospective. Ces énoncés prospectifs exigent de la société qu'elle pose des hypothèses et sont assujettis à des risques et à des incertitudes. Il existe un risque important que les hypothèses, prévisions et énoncés prospectifs ne soient pas exacts. Les lecteurs devraient faire preuve de prudence et ne pas se fier indûment à ces énoncés, puisque divers facteurs pourraient faire en sorte que les hypothèses ainsi que les événements et le rendement futurs réels diffèrent grandement de ceux qui sont énoncés dans les énoncés prospectifs. Par conséquent, le présent document est assujéti à la limitation de responsabilité et est donné entièrement sous réserve des hypothèses (y compris les hypothèses visant les cibles pour 2010), des réserves et des facteurs de risque mentionnés dans le rapport de gestion commençant à la page 12 du rapport annuel 2009 – revue financière de TELUS et dans d'autres documents de communication de l'information au public de TELUS et documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières du Canada (sur SEDAR, à sedar.com) et des États-Unis (sur EDGAR, à sec.gov). Sauf là où la loi l'exige, TELUS n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier ses énoncés prospectifs et se réserve le droit de modifier, en tout temps et à son appréciation, sa pratique actuelle relative à la mise à jour de ses cibles et indications annuelles.

Toute l'information financière est donnée en dollars canadiens, sauf indication contraire.

© TELUS Corporation, 2010. Tous droits réservés. Certaines appellations de produits et de services mentionnés dans le présent rapport sont des marques de commerce. Les mentions ^{MD}, ^{MC} ou [®] désignent les marques appartenant à TELUS Corporation ou à ses filiales. Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

lettre aux investisseurs



Cher investisseur,
Grâce à nos solides assises
financières, TELUS a investi

largement en 2009 dans l'avenir tout en s'adaptant au ralentissement de l'économie au Canada. À nous de jouer maintenant pour stimuler la croissance de nos produits d'exploitation et bénéfices et créer de la valeur pour nos actionnaires, en commençant à récolter les fruits de nos investissements stratégiques.

2009 en rétrospective

Malgré les pressions récessionnistes, nos solides assises financières nous ont permis de demeurer dans la course en 2009 et d'investir avec prudence dans nos activités principales.

L'année 2009 se distingue par un climat économique et concurrentiel qui a mis à rude épreuve nos produits d'exploitation tirés du service mobile. Alors que nous avons prévu des pressions à la baisse sur nos produits moyens par appareil d'abonné (PMAA), nous ne nous attendions pas à une telle ampleur. La tendance s'est empirée pour passer de moins un pour cent en 2008, à 6,8 pour cent en 2009, neutralisant ainsi en grande partie, quoique pas entièrement, la croissance raisonnable du nombre de nos abonnés au service mobile de 6,4 pour cent. Entre-temps, les produits d'exploitation tirés de nos services filaires accusaient une baisse persistante, de sorte que nous avons accentué nos efforts visant à réduire les coûts et à accroître l'efficacité. Ainsi, les salaires et avantages sociaux (sauf les charges des régimes de retraite à prestations déterminées) et les dépenses d'employé ont baissé de 174 millions de dollars en 2009, soit une réduction de sept pour cent par rapport à 2008. Les coûts de restructuration, quant à eux, ont atteint 190 millions de dollars, en hausse de 59 millions de dollars comparativement à 2008.

Ces facteurs conjugués à d'autres pressions concurrentielles sont à l'origine du rendement financier moins satisfaisant de TELUS en 2009. Les produits d'exploitation ont connu une légère baisse pour s'établir à 9,6 milliards de dollars et le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements) après la restructuration a diminué de près de huit pour cent pour s'établir à 3,5 milliards de dollars. Notre bénéfice net accuse une baisse de 11 pour cent qui le porte à 1 milliard de dollars. Nous n'avons pas pu atteindre nos cibles de 2009, en termes de produits d'exploitation et bénéfice, ni réaliser un rendement total positif pour les actionnaires.



à nous de jouer maintenant

Cependant, notre robuste situation financière nous a permis de mener à bien notre programme de dépenses en immobilisations prévu de 2,1 milliards de dollars en 2009. Nous avons donc réussi à construire et à mettre en service plus tôt que prévu et sans dépassement des coûts un réseau mobile 3G+ national et nous avons également fait d'énormes progrès dans l'amélioration de la vitesse et des capacités de notre réseau filaire large bande.

Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté en 2009 pour passer à 500 millions de dollars, alors qu'ils étaient de 139 millions de dollars. Cette augmentation est attribuable surtout à l'absence de coûts liés au spectre du sans-fil en 2009 (882 millions de dollars en 2008), ce qui a contribué remarquablement à contrebalancer la baisse du BAIIA de 288 millions de dollars, la hausse des paiements d'impôts en espèces de 256 millions de dollars et l'augmentation des dépenses en immobilisations de 244 millions de dollars.

2010 et perspectives d'avenir

À nous de jouer maintenant et de tirer profit de nos importants investissements stratégiques et de notre efficience qui sont à la base de notre position concurrentielle enviable et de l'amélioration des services offerts à nos clients.

Nous prévoyons un intérêt accru pour nos téléphones intelligents qui va de pair avec la hausse du PMAA et l'expansion du service TELUS TV. Les avantages financiers qui en découlent devraient se manifester surtout vers la fin de 2010 et en 2011, après la phase de dilution à court terme causée par le financement élevé des appareils associé aux contrats de vente des téléphones intelligents plus nombreux et par les frais d'installation et de commercialisation liés à l'augmentation du nombre des abonnés à TELUS TV. Dans une certaine mesure, ces coûts seront compensés par les économies au titre du BAIIA de 135 millions de dollars que nous prévoyons retirer de nos initiatives en matière d'efficacité opérationnelle en cours.

À nous de jouer et de continuer à accroître nos flux de trésorerie dans les années à venir. Nous prévoyons les augmenter en 2010 surtout par la réduction prévue de 400 millions de dollars des dépenses en immobilisations qui retournent à leurs niveaux habituels. Nous pourrions ainsi largement compenser les versements fiscaux en espèces en 2010, qui devraient atteindre un niveau record, comparativement à 2009 et à 2011.

Nos cibles consolidées de 2010 sont décrites ci-après. Dans un souci de transparence envers nos investisseurs, nous fixons toujours des cibles annuelles consolidées et segmentées, qui sont confirmées ou mises à jour sur une base trimestrielle.

Retombées de notre prudence financière

La situation financière de TELUS demeure solide et son bilan, plutôt prudent, affichant des flux de trésorerie soutenables et des liquidités généreuses de plus de un milliard de dollars. Cette vigueur nous a permis de financer nos principaux investissements stratégiques malgré la récession.

Nos politiques financières prudentes qui ont fait leurs preuves au fil d'une décennie nous permettent d'avoir des notes d'évaluation du crédit de première qualité (BBB+/A-, tendance stable). En 2009, nous sommes restés fidèles à nos politiques concernant la dette à long terme.

Nous avons établi de bonnes relations avec les marchés financiers, comme le prouve l'accès fructueux de TELUS aux marchés des titres d'emprunt canadiens au cours des deux dernières années, malgré la récession. Notons que nous avons eu un programme de papier commercial toujours actif et avons réuni 1,7 milliard de dollars au titre de la dette à long terme en 2009 à des taux intéressants d'environ cinq pour cent, qui nous a permis de rembourser nos dettes à des taux de 8,5 pour cent. Nous avons également prorogé d'une autre année l'échéance moyenne de la dette de la société pour la faire passer à cinq ans.

TELUS a également géré avec prudence ses obligations envers ses retraités et obtenu de bons résultats en 2009. Il en ressort que nous avons les régimes de retraite les mieux capitalisés parmi les sociétés canadiennes, l'actif de nos régimes de retraite à prestations déterminées couvrant 99 pour cent de futures obligations estimatives.

Trouver un juste équilibre entre les intérêts des actionnaires et des créanciers

TELUS a veillé à concilier les intérêts des actionnaires avec ceux des créanciers en prenant les mesures qui s'imposent pour ne pas perdre de vue nos cibles financières à long terme.

Nous avons décidé de maintenir le dividende de 2010 au même niveau que 2009, après cinq augmentations annuelles. Le niveau annualisé de 1,90 \$ offre toujours un rendement

Objectifs consolidés pour 2010 ¹		Variation par rapport à 2009
Produits d'exploitation	9,8 à 10,1 milliards de dollars	2 à 5 %
BAIIA	3,5 à 3,7 milliards de dollars	0 à 6 %
Bénéfice par action (BPA) – de base	2,90 \$ à 3,30 \$	(8) à 5 %
– ajusté ²	–	3 à 17 %
Dépenses en immobilisations	Environ 1,7 milliard de dollars	(19) %

1 Se reporter à la Mise en garde concernant les énoncés prospectifs à la page 12 du présent rapport.

2 Calculé selon le BPA ajusté de 2009 qui exclut les ajustements fiscaux favorables de 55 cents et la perte sur le remboursement partiel anticipé de la dette à long terme de 22 cents.

boursier intéressant et, je pense, un bon maintien du cours, par un rendement de l'action courant de près de six pour cent. La décision du conseil de maintenir le dividende s'intègre bien à notre ligne directrice visant un ratio de distribution de 45 à 55 pour cent des bénéfices prévisibles. Étant donné que le dividende actuel en pourcentage du BPA visé pour 2010 est supérieur à la fourchette établie par la ligne directrice, une augmentation n'est pas justifiée. Cette décision ne traduit nullement un relâchement de l'engagement de la part de la direction et du conseil envers notre modèle de croissance du dividende à long terme en fonction de la croissance du bénéfice.

Depuis 2010, nous offrons aussi aux actionnaires la possibilité d'acheter des actions sans droit de vote du capital autorisé à trois pour cent d'escompte par un programme de réinvestissement des dividendes, qui devrait permettre à TELUS de conserver des liquidités estimées à 100 millions de dollars, cette année.

Finalement, nous avons pris la décision de ne pas racheter d'actions de TELUS en 2009 et de ne pas renouveler notre programme de rachat d'actions en 2010, afin de conserver nos liquidités pour l'exploitation et l'investissement. Nous comptons passer en revue nos politiques de remboursement de capital en 2010 pour qu'elles demeurent optimales dans un climat concurrentiel et stratégique en mutation.

Si la situation le justifie, la société prendra des mesures supplémentaires pour avoir accès au marché des titres d'emprunt, notamment en vue de refinancer la tranche considérable de la dette venant à échéance en juin 2011.

Engagement en matière de communication, de gouvernance et de responsabilité sociale

Notre engagement de longue date envers la présentation d'une information fidèle et complète et les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise ne se dément pas. Pour la deuxième année d'affilée, le rapport annuel de TELUS a obtenu le troisième rang mondial dans le classement international de e.com.

TELUS est prête pour le passage en 2011 des principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) aux Normes internationales d'information financière (IFRS) en ce qui a trait à la présentation de ses états financiers. Un rapport d'étape détaillé est décrit à la rubrique 8.2 de notre rapport

de gestion présenté dans le présent rapport.

Nous croyons fermement qu'une saine gouvernance et qu'un bon rendement financier sont à la base de notre leadership soutenu en responsabilité sociale. Pour l'atteindre, nous intégrons la responsabilité sociale de la société dans nos activités commerciales et nous nous assurons de travailler de sorte à tenir compte de l'impact économique, social et environnemental de nos décisions d'affaires et activités commerciales. Nos efforts dans ce domaine ont été reconnus par plusieurs organismes.

- Pour la neuvième année consécutive, TELUS figure dans l'indice Dow Jones de viabilité économique mondiale, parmi les seules 11 sociétés canadiennes qui y sont reconnues
- Pour la deuxième année d'affilée, nous figurons sur la liste des 100 sociétés les plus viables au monde de 2010 publiée par Corporate Knights, parmi neuf sociétés canadiennes seulement.

À nous de jouer

Nos attentes pour 2010 et les années subséquentes nous amènent à envisager l'avenir avec optimisme, tout en reconnaissant certains écueils à franchir. TELUS est prête à récolter les fruits de ses investissements dans ses activités principales qui améliorent notre position concurrentielle et étendent la gamme des produits et services offerts à nos clients.

Grâce à nos politiques financières prudentes et à notre méthode de gestion, nous disposons d'un excellent bilan et d'un accès enviable aux marchés financiers malgré une conjoncture exigeante. Nous sommes toujours bien placés pour tirer parti des nombreuses occasions que présente le secteur des communications canadien en pleine croissance et tellement concurrentiel.

Cordialement,



Robert McFarlane
Vice-président à la direction et chef des finances
Le 25 février 2010



gouvernance et intégrité

TELUS s'est fermement engagée à communiquer des informations financières complètes et fidèles et à employer les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise. Nous sommes toujours à l'affût d'améliorations possibles qui nous permettront de demeurer le chef de file en matière de gouvernance.

À nous l'amélioration continue de notre performance reconnue en gouvernance

Le perfectionnement de notre gouvernance est une priorité chez TELUS, comme en témoignent les nouvelles pratiques que nous avons mises en œuvre en 2009 et au début de 2010, dont les suivantes :

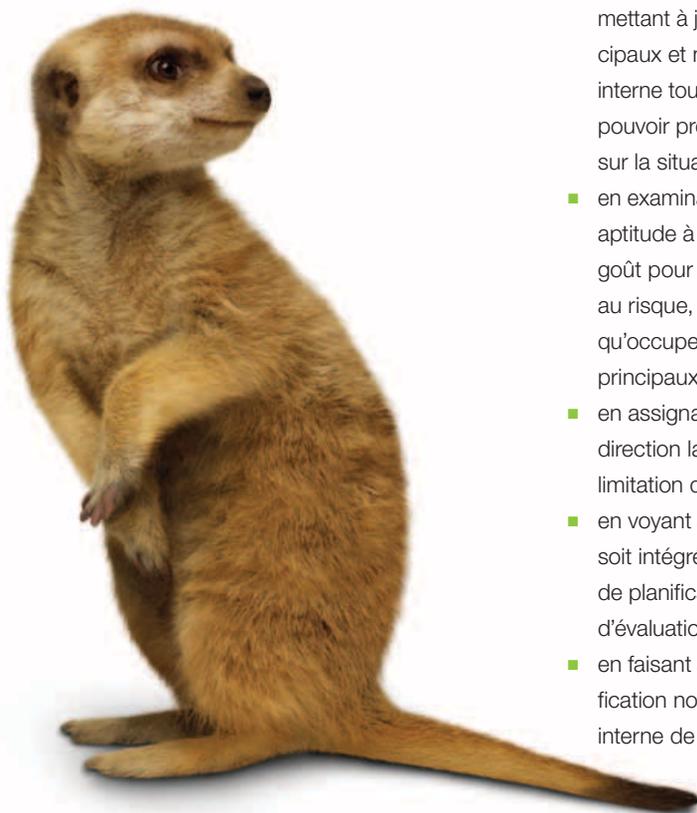
- nous sommes l'une des premières entreprises canadiennes à avoir adopté volontairement une politique donnant aux actionnaires un droit de vote non contraignant à l'égard de la rémunération de la haute direction, qu'ils pourront exercer pour la première fois l'an prochain
- nous avons invité les membres de notre conseil à participer au forum annuel de la haute direction de TELUS et à prendre part aux discussions sur les activités de la société et les défis et nouveautés la concernant et aux séances d'information sur les tendances et d'autres questions intéressant le secteur des télécoms et à y tisser des liens avec les membres de la haute direction.

À nous l'adoption volontaire de pratiques

TELUS respecte toujours intégralement les normes de gouvernance des autorités canadiennes en valeurs mobilières, ainsi que les normes de gouvernance de la Bourse de New York s'appliquant aux émetteurs privés étrangers (« foreign private issuers »). Sans être tenue de le faire, TELUS se conforme aux dispositions de la définition d'indépendance des normes de gouvernance de la Bourse de New York, qui ne sont pas obligatoires pour les émetteurs privés étrangers.

Dans bien des cas, nous prenons les devants et dépassons les exigences en matière d'information et de gouvernance. Les pratiques que nous avons volontairement adoptées comprennent notamment :

- la présentation par le chef de la conformité de rapports trimestriels au comité de vérification
- l'amélioration continue de notre gestion des risques :
 - en effectuant des évaluations poussées des risques et de nos contrôles internes et en mettant à jour notre profil de risques principaux et notre programme de vérification interne tout au long de l'année, de façon à pouvoir présenter des rapports trimestriels sur la situation au comité de vérification
 - en examinant les opinions à l'égard de notre aptitude à surmonter le risque, de notre goût pour le risque et de notre tolérance au risque, ainsi qu'à l'égard de la place qu'occupe la gestion des risques dans nos principaux processus décisionnels
 - en assignant à des membres de la haute direction la responsabilité de voir à la limitation des principaux risques
 - en voyant à ce que l'information pertinente soit intégrée à l'ensemble du processus de planification stratégique et des activités d'évaluation des risques
 - en faisant approuver par le comité de vérification notre programme de vérification interne de 2010



meilleures pratiques

TELUS a adopté depuis longtemps les meilleures façons d'agir en ce qui a trait à la gouvernance de notre entreprise, dont les suivantes :

- l'adoption d'une politique d'élection des administrateurs à la majorité des voix
- la séparation des fonctions de chef de la direction et de président du conseil
- la tenue d'une séance à huis clos à chaque réunion régulière du conseil et de ses comités permettant aux administrateurs indépendants de discuter en l'absence de la direction
- l'obligation à la fois pour le chef de la vérification interne et le vérificateur externe de faire rapport sur leurs travaux au comité de vérification
- la tenue d'une séance à huis clos à chaque réunion trimestrielle du comité de vérification permettant aux membres de rencontrer séparément le chef des finances, les vérificateurs externes et internes en l'absence de la direction

- la vérification par des tiers indépendants de certains renseignements donnés dans le rapport de TELUS sur la responsabilité sociale de la société
- la publication de notre politique d'information, de notre politique sur les opérations d'initiés et du manuel complet des politiques du conseil, y compris les mandats de tous les comités du conseil et non seulement celui du comité de vérification comme le prescrit la réglementation. Il est possible d'obtenir ces renseignements sur le site telus.com/governance.

À nous l'intégrité

Il est primordial pour nous d'agir selon les normes éthiques les plus élevées. Nous sommes d'avis que tous les membres de notre équipe partagent la responsabilité du maintien d'une culture d'entreprise exemplaire.

Chaque année, nous mettons à jour notre politique d'éthique pour nous assurer qu'elle demeure pertinente pour les membres de notre équipe. En 2009, nous l'avons agrémentée de renseignements sur l'utilisation convenable de la propriété intellectuelle et du droit de la concurrence. De plus, nous avons remis à niveau notre cours en ligne obligatoire, TELUS intégrité 2009, qui porte sur les éléments essentiels de nos politiques en matière d'éthique, de respect en milieu de travail, de sécurité de l'entreprise et de protection de la vie privée. Tous les membres de notre équipe ont suivi ce cours, que nous avons également offert à nos prestataires.

Nous continuons de mettre la ligne téléphonique prioritaire LigneÉthique à la disposition de ceux qui souhaitent communiquer de manière anonyme et confidentielle des questions ou des plaintes portant sur la comptabilité, les contrôles internes ou les questions d'éthique. Un organisme indépendant gère les appels et dessert les utilisateurs internes et externes dans le respect de l'anonymat, 24 heures par jour et en plusieurs langues.

En 2009, la LigneÉthique a reçu 377 appels, dont 267 avaient trait à des plaintes ou à des conseils demandés sur des questions d'éthique. Chaque plainte a fait l'objet d'une enquête, a été résolue

de façon adéquate et a été communiquée au comité de vérification. Le bureau d'éthique a relevé 94 infractions à la politique d'éthique, mais aucune n'était associée à une fraude de la part d'un employé jouant un rôle important dans les contrôles internes de l'information financière. En fait, de toutes les plaintes présentées au bureau d'éthique depuis sa création en 2003, aucune infraction à la politique d'éthique ne comportait de fraude reliée à l'information financière.

Au début de 2009, un tiers indépendant a mené à bien son évaluation du bureau d'éthique de TELUS et a déclaré nos processus généralement conformes aux principales pratiques adoptées par les sociétés ouvertes.

À nous les communications avec nos investisseurs

Nous sommes résolu à continuer de communiquer en temps voulu à nos investisseurs tous les renseignements pertinents dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées. En 2009, TELUS a participé à de nombreuses activités destinées aux investisseurs, dont cinq conférences téléphoniques et quatre présentations professionnelles, la plupart diffusées sur le Web. Pour les voir et vous renseigner sur les activités à venir, visitez telus.com/investors. De plus, les membres de la direction de TELUS ont tenu plusieurs réunions dans sept villes du Canada et des États-Unis auxquelles ont assisté plus de 200 investisseurs.

À nous la reconnaissance de l'excellence en information et en gouvernance

TELUS continue d'être reconnue pour la qualité et la transparence de son information annuelle, y compris ses pratiques en matière de gouvernance. Son rapport annuel de 2008, par exemple, a reçu les distinctions suivantes :

- il a été classé au troisième rang mondial par le Annual Report on Annual Reports, un classement international de e.com
- il a obtenu de l'Institut Canadien des Comptables Agréés le prix d'excellence pour l'information d'entreprise dans le secteur des communications et des médias.



Une description complète des pratiques de gouvernance de TELUS, y compris une comparaison de nos pratiques et de celles qu'exige la Bourse de New York, figure à l'adresse telus.com/governance et dans notre circulaire d'information de 2010.

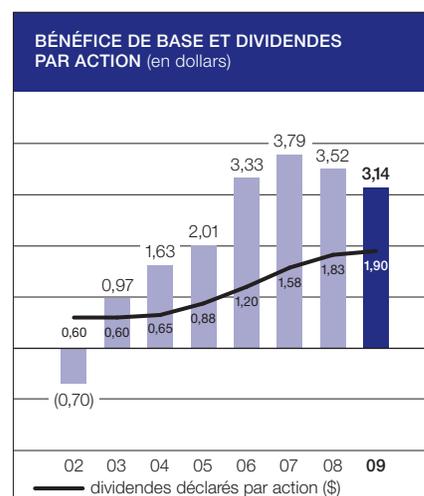
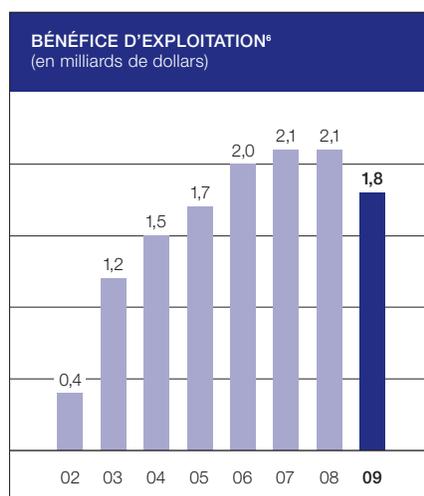
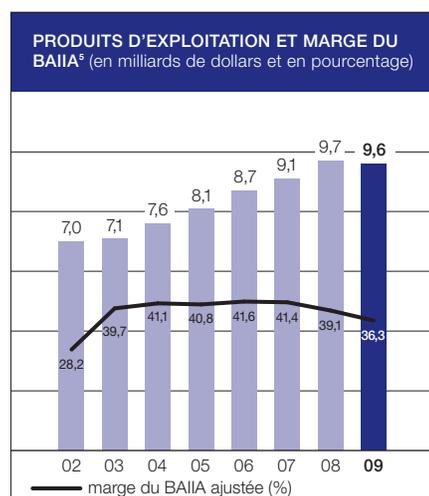
information financière annuelle consolidée

Consolidé								
État des résultats (en millions)	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Produits d'exploitation	9 606 \$	9 653 \$	9 074 \$	8 681 \$	8 143 \$	7 581 \$	7 146 \$	7 007 \$
Charges d'exploitation ¹	5 925	5 815	5 465	4 998	4 769	4 413	4 277	4 464
Coûts de restructuration	190	59	20	68	54	53	28	570
BAIIA	3 491	3 779	3 589	3 615	3 320	3 115	2 841	1 973
Amortissement	1 722	1 713	1 615	1 576	1 624	1 643	1 653	1 570
Bénéfice d'exploitation	1 769	2 066	1 974	2 039	1 696	1 472	1 188	403
Autres charges, montant net	32	36	36	28	18	9	23	43
Coûts de financement	433	463	440	505	590	613	640	698
Perte (gain) au titre du remboursement de la dette	99	–	–	–	33	–	–	(83)
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	1 205	1 567	1 498	1 506	1 055	850	525	(255)
Impôts sur les bénéfices	203	436	233	353	330	264	181	(39)
Bénéfice net (perte nette)	1 002 \$	1 131 \$	1 265 \$	1 153 \$	725 \$	586 \$	344 \$	(216)\$

Bénéfice net (perte nette) afférent(e) aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	998 \$	1 128 \$	1 258 \$	1 145 \$	717 \$	580 \$	337 \$	(223)\$
---	--------	----------	----------	----------	--------	--------	--------	---------

Information sur les actions ²	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre moyen d'actions en circulation – de base (en millions)	318	320	332	344	357	355	349	318
Actions émises (en millions)	–	–	–	4	12	9	6	44
Actions rachetées (en millions)	–	7	14	16	21	2	–	–
Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice (en millions)	318	318	324	338	350	359	352	346
Bénéfice par action – de base	3,14 \$	3,52 \$	3,79 \$	3,33 \$	2,01 \$	1,63 \$	0,97 \$	(0,70)\$
Dividendes déclarés par action	1,90	1,825	1,575	1,20	0,875	0,65	0,60	0,60

Bilan (en millions)	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Immobilisations, au coût ³	34 357 \$	32 581 \$	30 129 \$	28 661 \$	27 456 \$	26 632 \$	25 778 \$	25 037 \$
Amortissement cumulé ³	21 480	20 098	19 007	17 679	16 514	15 411	14 215	13 063
Total de l'actif	19 219	19 021	16 849	16 522	16 208	17 791	17 398	18 102
Dette nette ⁴	7 312	7 286	6 141	6 278	6 294	6 628	7 871	8 884
Total des capitaux investis ⁵	14 959	14 524	13 100	13 253	13 190	13 650	14 371	15 141
Dette à long terme	6 090	6 348	4 584	3 475	4 616	6 300	6 571	8 283
Capitaux propres	7 575	7 108	6 855	6 975	6 896	7 022	6 500	6 257



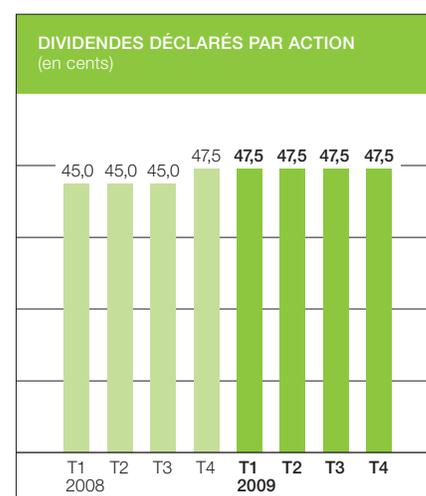
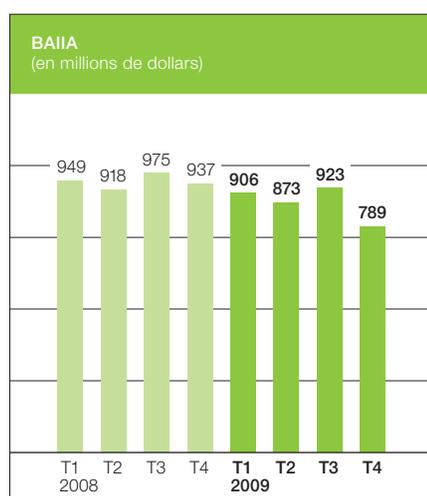
information financière trimestrielle consolidée

Consolidé								
État des résultats (en millions)	T4 2009	T3 2009	T2 2009	T1 2009	T4 2008	T3 2008	T2 2008	T1 2008
Produits d'exploitation	2 443 \$	2 411 \$	2 377 \$	2 375 \$	2 454 \$	2 450 \$	2 399 \$	2 350 \$
Charges d'exploitation	1 577	1 456	1 451	1 441	1 479	1 465	1 477	1 394
Coûts de restructuration	77	32	53	28	38	10	4	7
BAlIA	789	923	873	906	937	975	918	949
Amortissement	441	430	424	427	435	436	420	422
Bénéfice d'exploitation	348	493	449	479	502	539	498	527
Autres charges, montant net	10	6	11	5	11	6	2	17
Coûts de financement	131	101	106	95	118	122	114	109
Perte au titre du remboursement de la dette	99	-	-	-	-	-	-	-
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	108	386	332	379	373	411	382	401
Impôts sur les bénéfices	(48)	106	88	57	88	125	114	109
Bénéfice net	156 \$	280 \$	244 \$	322 \$	285 \$	286 \$	268 \$	292 \$
Bénéfice net afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	155 \$	279 \$	243 \$	321 \$	285 \$	285 \$	267 \$	291 \$

Information sur les actions ²	T4 2009	T3 2009	T2 2009	T1 2009	T4 2008	T3 2008	T2 2008	T1 2008
Nombre moyen d'actions en circulation – de base (en millions)	318	318	318	318	318	319	321	324
Actions émises (en millions)	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions rachetées (en millions)	-	-	-	-	-	2	2	3
Nombre d'actions en circulation en fin de période (en millions)	318	318	318	318	318	318	320	321
Bénéfice par action – de base	0,49 \$	0,88 \$	0,77 \$	1,01 \$	0,90 \$	0,89 \$	0,83 \$	0,90 \$
Dividendes déclarés par action	0,475	0,475	0,475	0,475	0,475	0,45	0,45	0,45

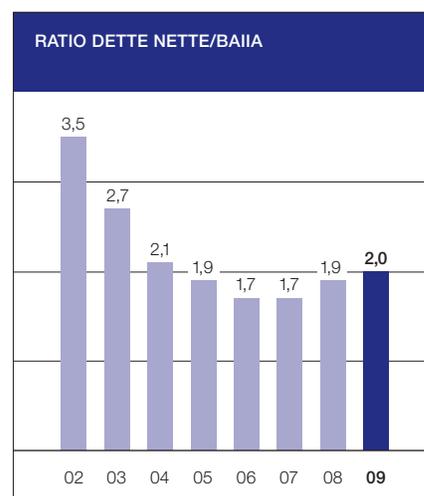
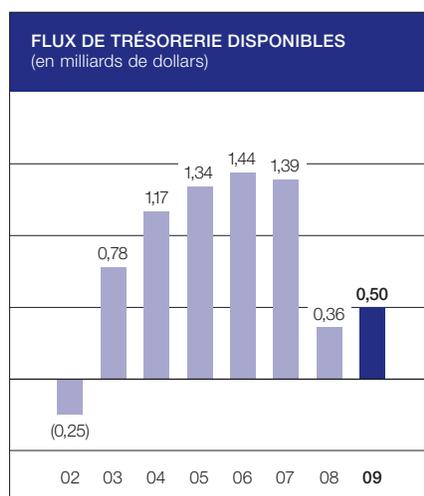
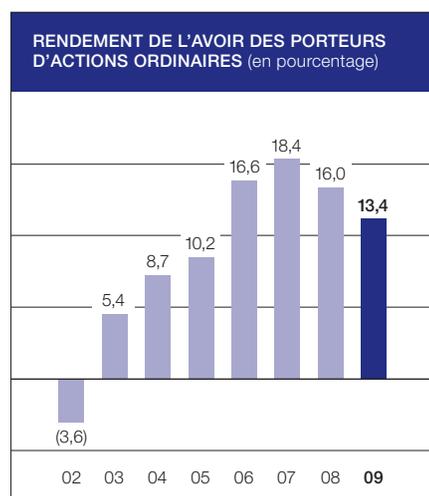
- En 2007, la société a instauré le règlement en espèces net dans le cas des options d'achat d'actions attribuées avant 2005, qui s'est traduit par une charge avant impôts supplémentaire de 169 millions de dollars pour cet exercice.
- Actions ordinaires et actions sans droit de vote.
- Comprend les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles.
- Calcul de la dette à long terme, à l'exclusion des frais d'émission des titres de créance non amortis, de la tranche à court terme de la dette à long terme, du passif de couverture net reporté ayant trait aux billets en dollars américains et du produit tiré des créances titrisées, moins l'encaisse et les placements temporaires.
- Dette nette plus les capitaux propres, à l'exclusion du cumul des autres éléments du résultat étendu.
- Le montant de 2007 a été ajusté pour exclure une charge supplémentaire de 169 millions de dollars concernant l'instauration du règlement en espèces net dans le cas des options d'achat d'actions attribuées avant 2005.

Note : Certaines données comparatives ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de 2009.



statistiques d'exploitation annuelles

Consolidé	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Information tirée des états des flux de trésorerie								
Rentrées liées aux activités d'exploitation (en millions)	2 904 \$	2 819 \$	3 172 \$	2 804 \$	2 915 \$	2 538 \$	2 134 \$	1 731 \$
Sorties liées aux activités d'investissement (en millions)	(2 128)	(3 433)	(1 772)	(1 675)	(1 355)	(1 300)	(1 198)	(1 691)
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement (en millions)	(739)	598	(1 369)	(1 149)	(2 448)	(348)	(921)	(66)
Indicateurs de rendement								
Bénéfice net (perte nette) afférent(e) aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote (en millions)	998 \$	1 128 \$	1 258 \$	1 145 \$	717 \$	580 \$	337 \$	(223)\$
Ratio de distribution ¹	61 %	54 %	47 %	45 %	55 %	49 %	62 %	n.s.
Rendement de l'avoir des porteurs d'actions ordinaires ²	13,4 %	16,0 %	18,4 %	16,6 %	10,2 %	8,7 %	5,4 %	(3,6 %)
Rendement de l'actif ³	15,1 %	14,8 %	18,8 %	17,0 %	18,0 %	14,3 %	12,3 %	9,6 %
Ratio de couverture des intérêts par le BAIIA ⁴	6,9	8,3	8,2	7,3	5,4	5,2	4,5	3,6
Flux de trésorerie disponibles (en millions) ⁵	500 \$	361 \$	1 388 \$	1 443 \$	1 336 \$	1 167 \$	776 \$	(249)\$
Ratio dette nette/BAIIA ⁶	2,0	1,9	1,7	1,7	1,9	2,1	2,7	3,5
Dette nette/total des capitaux investis	48,9 %	50,2 %	46,9 %	47,4 %	47,7 %	48,6 %	54,8 %	58,7 %
Dépenses en immobilisations (en millions)	2 103 \$	1 859 \$	1 770 \$	1 618 \$	1 319 \$	1 319 \$	1 253 \$	1 693 \$
Paiement au titre du spectre du sans-fil (en millions)	-\$	882 \$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	5 \$
Intensité des dépenses en immobilisations ⁷	22 %	19 %	20 %	19 %	16 %	17 %	18 %	24 %
Intensité des dépenses en immobilisations ⁷ , y compris le paiement au titre du spectre du sans-fil	22 %	28 %	20 %	19 %	16 %	17 %	18 %	24 %
Total des connexions clients (en milliers) ⁸	11 957	11 673	11 182	10 715	10 211	9 716	9 175	8 708
Autres								
Total des salaires et des avantages (en millions) ⁹	2 303 \$	2 326 \$	2 329 \$	2 028 \$	1 897 \$	1 914 \$	1 859 \$	1 971 \$
Total de l'effectif actif ⁹	36 400	36 600	34 200	31 900	29 800	25 800	24 700	25 800
Effectif en équivalent temps plein (ETP) ¹¹	35 300	35 900	33 400	31 100	n.s.	24 800	23 800	24 800
BAIIA par l'effectif en ETP moyen (en milliers) ^{11,12}	106 \$	111 \$	117 \$	126 \$	n.s.	130 \$	119 \$	91 \$



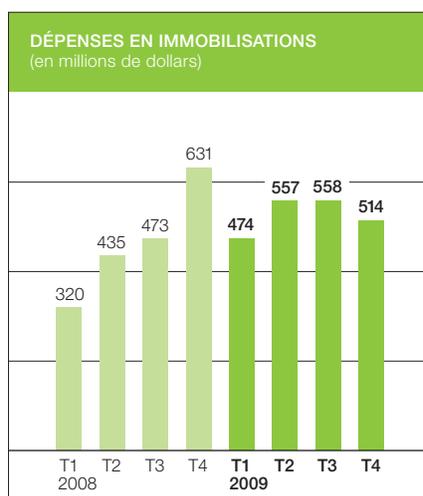
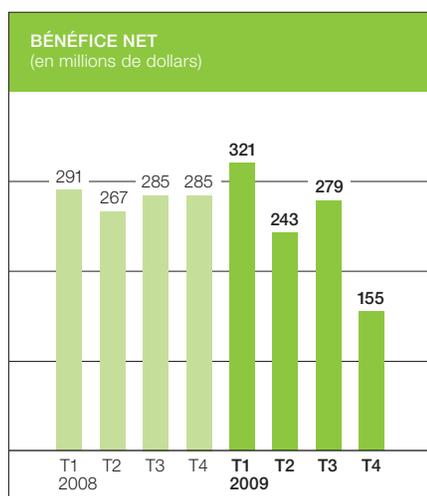
statistiques d'exploitation trimestrielles

Consolidé	T4 2009	T3 2009	T2 2009	T1 2009	T4 2008	T3 2008	T2 2008	T1 2008
Information tirée des états des flux de trésorerie								
Rentrées liées aux activités d'exploitation (en millions)	624 \$	814 \$	852 \$	614 \$	747 \$	985 \$	462 \$	625 \$
Sorties liées aux activités d'investissement (en millions)	(513)	(585)	(552)	(478)	(643)	(1 353)	(437)	(1 000)
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement (en millions)	(104)	(221)	(339)	(75)	(136)	358	(28)	404
Indicateurs de rendement								
Bénéfice net afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote (en millions)	155 \$	279 \$	243 \$	321 \$	285 \$	285 \$	267 \$	291 \$
Ratio de distribution ¹	61 %	53 %	53 %	52 %	54 %	47 %	43 %	44 %
Rendement de l'avoir des porteurs d'actions ordinaires ²	13,4 %	15,3 %	15,7 %	16,2 %	16,0 %	17,9 %	19,8 %	19,8 %
Rendement de l'actif ³	15,1 %	15,7 %	16,8 %	14,7 %	14,8 %	15,4 %	15,3 %	19,0 %
Ratio de couverture des intérêts par le BAIIA ⁴	6,9	9,0	8,7	8,5	8,3	8,4	9,1	8,8
Flux de trésorerie disponibles (en millions) ⁵	(35)\$	266 \$	144 \$	125 \$	61 \$	(482)\$	254 \$	528 \$
Ratio dette nette/BAIIA ⁶	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,7	1,8
Dette nette/total des capitaux investis	48,9 %	48,4 %	49,1 %	49,6 %	50,2 %	50,3 %	48,6 %	48,8 %
Dépenses en immobilisations (en millions)	514 \$	558 \$	557 \$	474 \$	631 \$	473 \$	435 \$	320 \$
Paiement au titre du spectre du sans-fil (en millions)	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	882 \$	-\$	-\$
Intensité des dépenses en immobilisations ⁷	21 %	23 %	23 %	20 %	26 %	19 %	18 %	14 %
Intensité des dépenses en immobilisations ⁷ , y compris le paiement au titre du spectre du sans-fil	21 %	23 %	23 %	20 %	26 %	55 %	18 %	14 %
Total des connexions clients (en milliers) ⁸	11 957	11 863	11 760	11 689	11 673	11 537	11 414	11 248
Autres								
Total des salaires et des avantages (en millions)	583 \$	562 \$	590 \$	568 \$	551 \$	596 \$	600 \$	579 \$

n.s. – non significatif

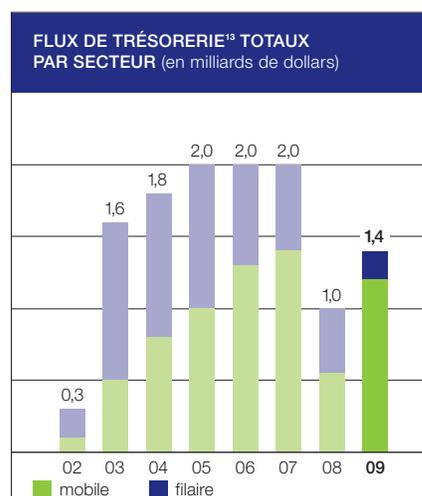
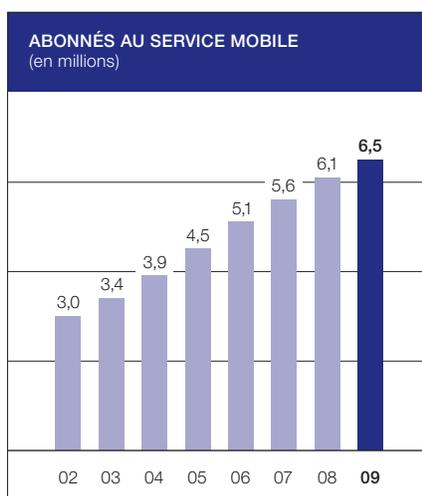
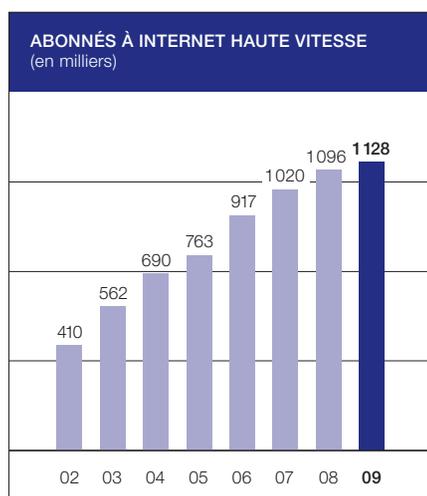
- Le dernier dividende trimestriel déclaré par action, au cours de la période pertinente de l'exercice, annualisé, divisé par la somme du bénéfice de base par action déclaré au cours des quatre derniers trimestres.
- Le quotient du bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote par l'avoir trimestriel moyen pour la période de 12 mois. Les ratios trimestriels sont calculés sur 12 mois.
- Les rentrées liées aux activités d'exploitation divisées par l'actif total. Les ratios trimestriels sont fondés sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur 12 mois.
- Le BAIIA excluant les coûts de restructuration, divisé par les coûts de financement avant les gains liés au rachat et au remboursement de dettes, calculé sur 12 mois. Ce ratio ajusté pour exclure la perte sur le remboursement de la dette à long terme a été de 8,5 au cours du quatrième trimestre de 2009.
- Le BAIIA, auquel on a ajouté les coûts de restructuration, le montant net des charges des régimes à prestations déterminées des salariés, les intérêts reçus et l'excédent de la charge de rémunération à base d'actions sur les paiements au titre de la rémunération à base d'actions, moins les paiements au titre de la restructuration, les cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés, les intérêts payés, les impôts en espèces, les dépenses en immobilisations, le paiement au titre du spectre du sans-fil, les dons et les frais de titrisation.
- La dette nette à la fin de la période, divisée par le BAIIA sur 12 mois, à l'exclusion de coûts de restructuration.
- Les dépenses en immobilisations divisées par les produits d'exploitation.
- Ce poste comprend les abonnés au service mobile, aux lignes d'accès au réseau, à Internet et à la télévision (télévision sur IP et par satellite de TELUS).
- Comprend la charge afférente au règlement en espèces net de 169 millions de dollars en 2007.
- À l'exclusion de l'effectif de TELUS International, le total de l'effectif actif était de 27 700, de 28 700, de 27 500, de 27 100, de 26 500 et de 25 800 respectivement, en 2009, en 2008, en 2007, en 2006, en 2005 et en 2004. En 2009, TELUS a fait l'acquisition de Black's Photo, ajoutant 1 250 employés à son effectif.
- La mesure de l'effectif en ETP n'est pas fournie pour l'exercice 2005, puisqu'elle ne tient pas compte des heures supplémentaires réelles de l'effectif en équivalent en raison de l'interruption de travail. En 2009, TELUS a réduit son effectif en ETP national de 2 150 employés et l'a augmenté de 850 employés en ETP provenant de l'acquisition de Black's Photo et de 700 employés en ETP de TELUS International.
- Le BAIIA excluant les coûts de restructuration, divisé par l'effectif en ETP moyen. Pour 2007, le BAIIA exclut la charge afférente au règlement en espèces net de 169 millions de dollars.

Note : Certaines données comparatives ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de 2009.



statistiques sectorielles annuelles

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Secteur filaire								
Produits d'exploitation (en millions)	5 033 \$	5 152 \$	4 924 \$	4 921 \$	4 938 \$	4 866 \$	4 881 \$	5 085 \$
Charges d'exploitation (en millions) ¹	3 297	3 327	3 222	2 997	3 009	2 842	2 829	3 078
Coûts de restructuration (en millions)	178	51	19	62	54	53	28	564
BALIA (en millions)	1 558 \$	1 774 \$	1 683 \$	1 862 \$	1 875 \$	1 971 \$	2 024 \$	1 443 \$
Dépenses en immobilisations (en millions)	1 333 \$	1 311 \$	1 219 \$	1 191 \$	914 \$	964 \$	893 \$	1 238 \$
Flux de trésorerie (en millions) ²	225	463	609	671	961	1 007	1 131	205
Lignes d'accès au réseau en service (en milliers)	4 048	4 246	4 404	4 548	4 691	4 808	4 870	4 911
Abonnés à Internet commuté (en milliers)	87	124	155	194	236	282	320	392
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse (en milliers)	37	76	103	154	73	128	152	195
Abonnés à Internet haute vitesse (en milliers) ³	1 128	1 096	1 020	917	763	690	562	410
Abonnés à la télévision (en milliers) ⁴	170	78	35	-	-	-	-	-
Total de l'effectif actif ⁵	26 900	28 000	26 100	24 200	22 900	19 500	19 000	20 400
Effectif en équivalent temps plein (ETP) ⁶	26 600	27 700	25 700	23 900	n.s.	18 900	18 400	19 700
BALIA par l'effectif en ETP moyen (en milliers) ^{6,7}	65 \$	68 \$	74 \$	85 \$	n.s.	108 \$	108 \$	88 \$
Secteur mobile								
Produits d'exploitation (en millions)	4 735 \$	4 660 \$	4 291 \$	3 881 \$	3 319 \$	2 833 \$	2 375 \$	2 035 \$
Charges d'exploitation (en millions) ¹	2 790	2 647	2 384	2 122	1 874	1 689	1 558	1 499
Coûts de restructuration (en millions)	12	8	1	6	-	-	-	6
BALIA (en millions)	1 933 \$	2 005 \$	1 906 \$	1 753 \$	1 445 \$	1 144 \$	817 \$	530 \$
BALIA ⁸ à l'exclusion des frais d'acquisition (en millions)	2 472 \$	2 587 \$	2 495 \$	2 286 \$	1 939 \$	1 580 \$	1 242 \$	946 \$
Dépenses en immobilisations (en millions)	770	548	551	427	405	355	360	455
Paieement au titre du spectre du sans-fil (en millions)	-	882	-	-	-	-	-	5
Flux de trésorerie (en millions) ²	1 163	1 457	1 379	1 326	1 040	789	457	75
Flux de trésorerie ² , y compris le paiement au titre du spectre du sans-fil (en millions)	1 163	575	1 379	1 326	1 040	789	457	70
Ajouts nets d'abonnés au service mobile (en milliers) ⁹	406	561	515	535	584	512	431	418
Ajouts bruts d'abonnés au service mobile (en milliers)	1 599	1 655	1 434	1 293	1 279	1 121	987	1 017
Abonnés au service mobile (en milliers) ^{9,10}	6 524	6 129	5 568	5 056	4 521	3 936	3 424	2 996
Taux de pénétration ¹¹	19,7 %	18,8 %	17,5 %	16,2 %	14,5 %	12,9 %	11,5 %	10,9 %
Part du marché du service mobile, en fonction des abonnés	28 %	28 %	27 %	27 %	27 %	26 %	26 %	25 %
Produits mensuels moyens par appareil d'abonné (PMAA)	58 \$	63 \$	64 \$	63 \$	62 \$	60 \$	57 \$	55 \$
Nombre moyen de minutes par abonné par mois	392	411	404	403	399	384	350	290
Frais d'acquisition par ajout brut	337 \$	351 \$	395 \$	412 \$	386 \$	389 \$	430 \$	425 \$
Taux de désabonnement mensuel ⁹	1,58 %	1,57 %	1,45 %	1,33 %	1,39 %	1,40 %	1,46 %	1,80 %
Population desservie par le numérique (en millions) ¹²	33,1	32,6	31,6	31,0	30,6	30,0	29,5	27,4
Total de l'effectif actif ⁵	9 500	8 600	8 100	7 700	6 900	6 300	5 700	5 400
Effectif en équivalent temps plein (ETP) ⁶	8 700	8 200	7 700	7 200	n.s.	5 900	5 400	5 100
BALIA par l'effectif en ETP moyen (en milliers) ^{6,7}	238 \$	255 \$	261 \$	261 \$	n.s.	206 \$	160 \$	105 \$



statistiques sectorielles trimestrielles

	T4 2009	T3 2009	T2 2009	T1 2009	T4 2008	T3 2008	T2 2008	T1 2008
Secteur filaire								
Produits d'exploitation (en millions)	1 254 \$	1 239 \$	1 262 \$	1 278 \$	1 301 \$	1 281 \$	1 289 \$	1 281 \$
Charges d'exploitation (en millions)	826	804	833	834	824	823	852	828
Coûts de restructuration (en millions)	74	29	49	26	32	9	3	7
BAIIA (en millions)	354 \$	406 \$	380 \$	418 \$	445 \$	449 \$	434 \$	446 \$
Dépenses en immobilisations (en millions)	322 \$	365 \$	368 \$	278 \$	395 \$	340 \$	321 \$	255 \$
Flux de trésorerie (en millions) ²	32	41	12	140	50	109	113	191
Lignes d'accès au réseau en service (en milliers)	4 048	4 100	4 144	4 195	4 246	4 282	4 325	4 365
Abonnés à Internet commuté (en milliers)	87	96	105	114	124	134	142	146
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse (en milliers)	11	9	3	14	19	13	24	20
Abonnés à Internet haute vitesse (en milliers) ³	1 128	1 117	1 108	1 105	1 096	1 077	1 064	1 040
Abonnés à la télévision (en milliers) ⁴	170	137	115	98	78	63	51	41
Secteur mobile								
Produits d'exploitation (en millions)	1 232 \$	1 213 \$	1 153 \$	1 137 \$	1 195 \$	1 209 \$	1 149 \$	1 107 \$
Charges d'exploitation (en millions)	794	693	656	647	697	682	664	604
Coûts de restructuration (en millions)	3	3	4	2	6	1	1	-
BAIIA (en millions)	435 \$	517 \$	493 \$	488 \$	492 \$	526 \$	484 \$	503 \$
BAIIA à l'exclusion des frais d'acquisition (en millions)	598 \$	652 \$	618 \$	604 \$	656 \$	686 \$	629 \$	616 \$
Dépenses en immobilisations (en millions)	192	193	189	196	236	133	114	65
Paiement au titre du spectre du sans-fil (en millions)	-	-	-	-	-	882	-	-
Flux de trésorerie (en millions) ²	243	324	304	292	256	393	370	438
Flux de trésorerie ² , y compris le paiement au titre du spectre du sans-fil (en millions)	243	324	304	292	256	(489)	370	438
Ajouts nets d'abonnés au service mobile (en milliers) ⁵	122	125	111	48	148	149	176	88
Ajouts bruts d'abonnés au service mobile (en milliers)	431	420	402	346	441	447	422	345
Abonnés au service mobile (en milliers) ^{6,7}	6 524	6 413	6 288	6 177	6 129	5 981	5 832	5 656
Taux de pénétration ¹¹	19,7 %	19,6 %	19,2 %	18,9 %	18,8 %	18,4 %	18,0 %	17,7 %
Part du marché du service mobile, en fonction des abonnés	28 %	28 %	28 %	28 %	28 %	28 %	28 %	28 %
Produits mensuels moyens par appareil d'abonné (PMAA)	57 \$	59 \$	59 \$	58 \$	62 \$	64 \$	63 \$	62 \$
Nombre moyen de minutes par abonné par mois	389	397	402	382	412	416	420	394
Frais d'acquisition par ajout brut	380 \$	320 \$	311 \$	336 \$	372 \$	358 \$	342 \$	328 \$
Taux de désabonnement mensuel ⁹	1,60 %	1,55 %	1,55 %	1,62 %	1,62 %	1,68 %	1,43 %	1,53 %
Population desservie par le numérique (en millions) ¹²	33,1	32,7	32,7	32,7	32,6	32,4	32,4	31,9

n.s. – non significatif

- En 2007, la société a instauré le règlement en espèces net dans le cas des options d'achat d'actions attribuées avant 2005, qui s'est traduit par une charge avant impôts supplémentaire de 145 millions de dollars pour cet exercice à l'égard du secteur filaire et de 24 millions de dollars à l'égard du secteur mobile.
- Le BAIIA moins les dépenses en immobilisations. Pour 2007, le BAIIA exclut la charge afférente au règlement en espèces net de 145 millions de dollars à l'égard du secteur filaire et de 24 millions de dollars à l'égard du secteur mobile.
- Les soldes d'ouverture pour les abonnés à Internet haute vitesse et le total des abonnés à Internet pour le deuxième trimestre de 2009 ont été réduits de 5 000 pour tenir compte des ajustements à la communication de l'information de la période précédente.
- Les abonnés à la télévision englobent les abonnés à la télévision sur IP et par satellite de TELUS.
- À l'exclusion de l'effectif de TELUS International, le total de l'effectif actif du secteur filaire était de 18 200, de 20 100, de 19 400, de 19 300, de 19 600 et de 19 500, respectivement, en 2009, en 2008, en 2007, en 2006, en 2005 et en 2004. Pour 2009, le total de l'effectif du service mobile comprend 1 250 employés provenant de l'acquisition de Black's Photo.
- La mesure de l'effectif en ETP n'est pas fournie pour l'exercice 2005, puisqu'elle ne tient pas compte des heures supplémentaires réelles de l'effectif en équivalent en raison de l'interruption de travail. Pour 2009, l'effectif en ETP comprend 850 employés provenant de l'acquisition de Black's Photo.
- Le BAIIA excluant les coûts de restructuration, divisé par l'effectif en ETP moyen. Pour 2007, le BAIIA exclut la charge afférente au règlement en espèces net de 145 millions de dollars à l'égard du secteur filaire et de 24 millions de dollars à l'égard du secteur mobile.
- Le BAIIA de 2007 exclut la charge afférente au règlement en espèces net de 24 millions de dollars.
- Tient compte de l'incidence de la mise hors service du réseau analogique de TELUS au cours du troisième trimestre de 2008, qui a réduit les ajouts nets de 27 635.
- Les soldes d'ouverture pour les abonnés au service postpayé et le total des abonnés au service mobile pour le quatrième trimestre de 2009 ont été réduits de 11 000 pour tenir compte des ajustements à la communication de l'information de la période précédente.
- Abonnés au service mobile divisés par la population desservie.
- Comprend la zone de desserte étendue résultant des conventions d'itinérance et de revente, conclues principalement avec Bell Canada.
- Le BAIIA moins les dépenses en immobilisations et le paiement au titre du spectre du sans-fil. Pour 2007, le BAIIA exclut la charge afférente au règlement en espèces net de 145 millions de dollars à l'égard du secteur filaire et de 24 millions de dollars à l'égard du secteur mobile.

Note : Certaines données comparatives ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de 2009.

mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent document contient des énoncés prospectifs portant sur des événements futurs ainsi que sur le rendement financier et le rendement de l'exploitation futurs de TELUS Corporation (« TELUS » ou la « société » et, dans les cas où le contexte de la description narrative le permet ou l'exige, ses filiales). De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent de la part de la société qu'elle émette des hypothèses et ils peuvent faire l'objet de risques et d'incertitudes. Il existe un risque considérable que les hypothèses, les prédictions ou les autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. Les lecteurs sont ainsi mis en garde de ne pas se fier indûment à ces énoncés car un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que le rendement, les conditions, les actions et les événements futurs réels diffèrent considérablement des objectifs, des attentes, des estimations ou des intentions exprimés dans les énoncés prospectifs. Sauf dans les cas exigés par la loi, la société n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, et elle se réserve le droit de modifier, à tout moment et à son gré, sa pratique courante qui consiste à présenter des mises à jour de ses objectifs et de ses indications pour l'exercice. Les objectifs pour 2010 et les hypothèses sont décrits à la rubrique 1.5 du rapport de gestion.

Les facteurs pouvant faire en sorte que le rendement réel diffère

considérablement du rendement prévu incluent, sans toutefois s'y limiter :

La concurrence (y compris davantage de concurrence au chapitre des tarifs, les prédictions selon lesquelles de nouveaux concurrents commenceront à offrir des services mobiles ou accroîtront leurs services mobiles en 2010, aux termes de leurs licences de spectre pour les services sans fil évolués [les « SSFE »]; les taux de croissance au sein de l'industrie, y compris les gains au chapitre de la pénétration du marché des services mobiles; les pertes réelles de lignes d'accès au réseau; les ajouts d'abonnés à TELUS TV et aux services mobiles; la variabilité des produits d'exploitation moyens par appareil d'abonné (les « PMAA ») des services mobiles ainsi que la variabilité des coûts d'acquisition des abonnés et des frais de fidélisation, lesquels dépendent des volumes au chapitre de la mise en service d'abonnés et de la fidélisation, des ventes de téléphones intelligents et des niveaux de financement, de même que des coûts d'installation de TELUS TV; *la croissance et les fluctuations de l'économie* (y compris la vigueur et la persistance de la reprise économique au Canada ainsi que le rendement et la capitalisation du régime de retraite et les charges afférentes); *les dépenses en immobilisations* en 2010 et au cours des exercices ultérieurs (en raison des initiatives de la société liées aux services à large bande filaires, de la stratégie de déploiement des services de quatrième génération de la société et de toutes nouvelles enchères de licences de spectre effectuées par Industrie Canada); *les exigences en matière de financement et d'endettement* (y compris la capacité d'effectuer des refinancements); *les questions fiscales* (y compris la déchéance ou le report du paiement de montants importants d'impôts en espèces); *les développements touchant*

les ressources humaines (y compris les négociations collectives chez TELUS Québec et celles concernant une convention collective nationale arrivant à échéance à la fin de 2010); *l'intégration des activités et les réorganisations internes* (y compris la capacité de mettre en œuvre avec succès les initiatives en matière de réduction des coûts et de réaliser les économies prévues); *les progrès technologiques* (y compris le recours à des systèmes et à la technologie de l'information, les options au chapitre des technologies liées à l'accès large bande et aux services mobiles et les plans relatifs au lancement, ainsi que le choix des fournisseurs et la capacité de ces derniers à maintenir leurs gammes de produits et à offrir des services à leur égard, les nouvelles technologies et l'évolution de ces technologies de même que le passage à la technologie de quatrième génération, les avantages futurs prévus et le rendement des technologies sans fil HSPA [d'après l'anglais High-Speed Packet Access] et LTE [d'après l'anglais Long-Term Evolution], le déploiement et l'exploitation fructueux de nouveaux réseaux mobiles ainsi que le lancement réussi de nouveaux produits [tels que des appareils fondés sur la technologie HSPA], de nouveaux services et systèmes de soutien, et la mise à niveau réussie de la technologie sur laquelle se fonde TELUS TV); *les approbations réglementaires et les changements à la réglementation* (y compris l'obligation des entreprises de services locaux titulaires (« ESLT ») de fournir des services; l'utilisation des fonds des comptes de report des ESLT; l'interprétation et la mise en application des règles concernant le partage des pylônes d'antennes et les services d'itinérance, la mise en place et l'incidence d'enchères de licences de spectre futures (y compris les coûts engagés pour acquérir le spectre), la possibilité qu'Industrie Canada puisse modifier les droits de licence annuels pour le spectre à des prix axés sur le marché, ainsi que les modifications possibles des restrictions à la propriété étrangère); *les risques liés aux processus* (y compris la conversion des systèmes existants et l'intégration du système de facturation, et la mise en œuvre de contrats d'entreprise d'envergure et complexes qui pourraient être touchés de façon défavorable par les ressources disponibles et par le niveau de collaboration d'autres fournisseurs de services); *les développements touchant la santé, la sécurité et l'environnement*; *les litiges et les questions d'ordre juridique*; *les événements touchant la poursuite des activités* (y compris les menaces provenant de l'activité humaine et les menaces naturelles); *toutes acquisitions ou tous dessaisissements futurs*; et *les autres facteurs de risque* dont il est question dans le présent document et qui sont mentionnés de temps à autre dans les rapports et dans les documents d'information publiés par TELUS, y compris son rapport annuel et sa notice annuelle, et dans d'autres documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières au Canada (sur le site SEDAR à l'adresse sedar.com) et aux États-Unis, y compris sur formulaire 40-F (sur le site EDGAR à l'adresse sec.gov).

Pour plus de détails, se reporter à la rubrique 10, « Risques et gestion des risques », du rapport de gestion.

rapport de gestion

Le 25 février 2010

Les rubriques qui suivent constituent une analyse de la situation financière et du rendement financier consolidés de TELUS Corporation pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008, qui doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés vérifiés de TELUS datés du 31 décembre 2009. Cette analyse contient des données prospectives qui renvoient à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant plus haut et qui doivent être lues conjointement avec celle-ci.

Les états financiers consolidés de TELUS ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada, qui diffèrent à certains égards des PCGR des États-Unis. Se reporter à la note 22 des états financiers consolidés pour un sommaire des principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis dans la mesure où ils concernent TELUS. Sauf indication contraire, tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Les états financiers consolidés de

TELUS comprennent les comptes de la société et de toutes ses filiales, dont la principale est TELUS Communications Inc. (« TCI »). Actuellement, par l'intermédiaire de Société TELUS Communications et SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE, TCI comprend la presque totalité des activités de la société dans le secteur des services filaires et la totalité des activités dans le secteur des services mobiles.

Rapport de gestion		Rapport de gestion	
Rubrique	Page	Rubrique	Page
1 Introduction, sommaire du rendement et objectifs Résumé des résultats consolidés de TELUS pour 2009, rendement obtenu par rapport aux objectifs de 2009 et présentation des objectifs de 2010	14	7 Situation de trésorerie et sources de financement Analyse des flux de trésorerie, des liquidités, des facilités de crédit, ainsi que d'autres informations	39
2 Activités principales et stratégie Analyse des activités principales et de la stratégie de TELUS et exemples d'activités visant à soutenir les six impératifs stratégiques de TELUS	20	8 Estimations comptables critiques et faits nouveaux concernant les conventions comptables Description des estimations comptables critiques aux fins de l'établissement des résultats financiers, ainsi que des modifications de conventions comptables, y compris les progrès accomplis relativement au passage aux Normes internationales d'information financière	46
3 Catalyseurs clés de rendement Rapport des priorités de la société pour 2009 et aperçu des priorités pour 2010	22	9 Perspectives générales Attentes pour le secteur des télécommunications en 2010	53
4 Capacités Description des facteurs qui influent sur la capacité de mettre en œuvre les stratégies, de gérer les catalyseurs clés de rendement et d'obtenir des résultats	23	10 Risques et gestion des risques Risques et incertitudes auxquels TELUS est exposée et méthodes qu'elle utilise pour assurer la gestion de ces risques	56
5 Analyse des résultats d'exploitation Analyse détaillée du rendement de l'exploitation de 2009	28	11 Définitions et rapprochements Définitions des indicateurs de l'exploitation et des mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement, y compris le calcul et le rapprochement de certaines mesures non définies par les PCGR qu'utilise la direction	74
6 Évolution de la situation financière Analyse des modifications importantes apportées au bilan consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009	37		

1

introduction, sommaire du rendement et objectifs

Résumé des résultats consolidés de TELUS pour 2009, rendement obtenu par rapport aux objectifs de 2009 et présentation des objectifs de 2010

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion.

1.1 Préparation du rapport de gestion

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la société sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, pour que les décisions appropriées concernant la communication de cette information au public puissent être prises. (Se reporter à la section « *Contrôles et procédures de communication de l'information* » de la *rubrique 4.4*.) La direction décide si une information est importante ou non en jugeant si la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de vendre ou de conserver des titres de la société pourrait être influencée ou modifiée si l'information était omise ou erronée. Le rapport de gestion et les états financiers consolidés ont été revus par le comité de vérification de TELUS et approuvés par le conseil d'administration de cette dernière.

La direction présente certaines mesures non définies par les PCGR et fournit des indications à ce sujet parce qu'elles constituent des mesures auxquelles elle a recours pour évaluer le rendement de la société et de ses secteurs d'exploitation. Les mesures non définies par les PCGR servent aussi à déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt et à gérer la structure du capital. Étant donné que les mesures non définies par les PCGR n'ont généralement pas de signification normalisée, les règlements sur les valeurs mobilières exigent que ces mesures soient définies clairement et qu'elles fassent l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables. Le Conseil canadien de l'information sur la performance de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié des lignes directrices qui définissent en quoi consistent le BAIIA normalisé et les flux de trésorerie disponibles normalisés. Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles dont il est fait mention dans le présent document sont conformes aux définitions établies par la direction; un rapprochement avec les définitions normalisées est présenté à la *rubrique 11*, « *Définitions et rapprochements* ».

1.2 Économie canadienne et industrie canadienne des télécommunications**Environnement économique**

L'économie canadienne est entrée en récession au quatrième trimestre de 2008; cette récession s'est poursuivie tout au long du premier semestre de 2009, mais l'économie affiche une croissance modeste depuis le troisième trimestre de 2009. Le taux de chômage a monté jusqu'à environ 8,6 % au quatrième trimestre de 2009, par rapport à 6,4 % à l'exercice précédent; selon les prévisions, l'amélioration du taux de chômage s'effectuera à un rythme plus lent que la reprise économique. Dans son Rapport sur la politique monétaire daté de janvier 2010, la Banque du Canada a indiqué que la reprise économique était censée s'être accélérée au quatrième trimestre de 2009, mais que l'économie ne fonctionnait pas encore à son plein potentiel. La Banque prévoit que l'économie affichera une croissance de 2,9 % en 2010 et de 3,5 % en 2011, après avoir subi une contraction d'environ 2,5 % en 2009. La solidité continue du dollar canadien et le bas niveau de la demande américaine, en chiffres absolus, continuent de freiner considérablement l'activité économique au Canada.

En raison de cet environnement économique incertain, les consommateurs et les entreprises qui composent la clientèle de la société ont reporté leurs décisions d'achat, ont accordé une plus grande importance à la valeur et ont haussé leurs attentes relativement à l'offre de tarifs plus modiques. Se reporter à l'analyse des risques auxquels TELUS est exposée présentée à la *rubrique 10.11*, « *Croissance et fluctuations de l'économie* ».

Répercussions d'ordre économique sur les résultats de TELUS

La société a dû s'ajuster en fonction d'une économie canadienne plus faible que ce qui était prévu, situation qui a entraîné une diminution de la croissance des produits tirés des services mobiles et fait en sorte que la société a accéléré la mise en œuvre de ses initiatives au titre du Programme d'efficacité opérationnelle en vue d'atténuer les répercussions de la récession. Le repli de l'économie qui a débuté vers la fin de 2008 a eu une incidence importante sur les résultats du secteur des services mobiles au premier trimestre de 2009, ce qui a incité la direction à publier de façon anticipée le 9 avril des résultats décevants concernant les abonnés des services mobiles. Les résultats du secteur des services mobiles en 2009 ont été touchés par l'incertitude liée à la vigueur et à la persistance de la reprise économique ainsi que par la forte concurrence, comme en témoignent la diminution d'un exercice à l'autre des ajouts bruts et nets d'abonnés et la réduction des PMAA.

En 2009, le secteur des services filaires a été touché par la plus faible croissance des produits tirés des services de transmission de données et par la diminution plus importante des produits tirés des services de transmission de la voix. La forte concurrence au chapitre des prix visant les services de transmission de données et de la voix et les dépenses plus prudentes des abonnés des services résidentiels et des services d'affaires ont également contribué aux résultats enregistrés. La société a noté une augmentation du nombre de débranchements et une diminution du nombre d'installations de lignes commerciales d'accès au réseau en Colombie-Britannique et en Alberta, situation qui tient en partie à la conjoncture économique et à la concurrence. Cependant, les pertes de lignes résidentielles d'accès au réseau ont ralenti pour s'établir à 6,8 % en 2009, comparativement à 7,5 % en 2008.

Les politiques financières liées à la structure du capital de TELUS, qui font l'objet d'une analyse à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement – Capacités* », ont été élaborées en fonction des cycles de crédit. La société est d'avis que ces politiques et ces lignes directrices, de même que le maintien de cotes de crédit de BBB+ à A-, ou de cotes équivalentes, lui permettent d'avoir raisonnablement accès aux marchés financiers. Ainsi, la société a procédé à des activités de financement fructueuses en 2009, y compris deux émissions de titres de créance à long terme, qui ont donné lieu à la réduction des montants prélevés au titre de la facilité de crédit échéant en 2012 ainsi qu'au rachat anticipé d'une tranche des billets libellés en dollars américains échéant en juin 2011 et à la résiliation des swaps de devises connexes. Dans le cadre de ces activités, la société a prolongé de un an la durée moyenne à l'échéance des titres émis et obtenu des taux d'intérêt favorables.

La faiblesse de l'économie et le repli des marchés boursiers en 2008 ont entraîné une hausse du montant net des charges de TELUS au titre de ses régimes de retraite à prestations déterminées et de la capitalisation de ces régimes en 2009. La société prévoit une hausse de ces charges d'environ 10 millions de dollars en 2010 par rapport à 2009, et elle s'attend à ce que la capitalisation de ces régimes en 2010 diminue, en raison de la reprise des marchés boursiers en 2009 et des réformes concernant les régimes de retraite proposées par le gouvernement fédéral. Se reporter aux *rubriques 1.4* et *1.5* pour obtenir des renseignements sur les objectifs de la société pour 2010.

Malgré les défis découlant du ralentissement économique et de l'irrégularité de la reprise en 2009, la société a obtenu de nombreux succès, notamment en ce qui concerne le lancement du réseau mobile national 3G+, qui a eu lieu plus tôt qu'il était prévu, l'élargissement de la portée et de la vitesse des services à large bande, la couverture accrue des services TELUS TV^{MD} et les progrès accomplis relativement à l'optimisation de ressources afin de composer avec la conjoncture économique et l'environnement concurrentiel. Ces réalisations devraient permettre à la société de mieux se positionner pour l'avenir. (Se reporter à la *rubrique 2*, « *Activités principales et stratégie* ».)

Croissance de l'industrie des télécommunications

Selon les estimations de la société, la croissance des produits d'exploitation de l'industrie des télécommunications canadienne a ralenti et s'est établie

à environ 1 % en 2009, comparativement à une croissance d'environ 3 % à 5 % au cours des dernières années. Cette situation tient aux répercussions de la récession, la croissance des produits tirés des services mobiles ayant diminué en raison du ralentissement de la croissance des PMAA et du nombre d'abonnés, et la croissance des produits tirés des services filaires de transmission de données évolués ayant en grande partie été neutralisée par le recul des produits tirés des services filaires locaux de transmission de la voix bien établis, des services interurbains et des services de transmission de données existants. TELUS estime que les produits d'exploitation de l'industrie des services mobiles au Canada se sont accrus de 3,2 % en 2009 (environ 11 % en 2008), que le nombre d'abonnés dans l'ensemble de l'industrie s'est accru de plus de 1,4 million, et que le taux estimatif de pénétration du marché a augmenté de 3,6 points de pourcentage pour couvrir environ 69 % de la population. Les produits d'exploitation consolidés de TELUS pour 2009 ont pour leur part reculé de 0,5 % pour l'exercice, la croissance de 1,6 % des produits du secteur des services mobiles ayant seulement neutralisé en partie la baisse de 2,4 % des produits du secteur des services filaires. En 2009, les ajouts bruts d'abonnés des services mobiles de TELUS se sont accrus de 406 000. La baisse des produits tirés des services de transmission de la voix a excédé la croissance des produits tirés des services de transmission de données, et ce tant dans le secteur des services filaires que dans le secteur des services mobiles. Se reporter à la *rubrique 9, « Perspectives générales »*, pour une analyse plus détaillée des attentes pour 2010.

1.3 Sommaire des résultats consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2009	2008	Variation
États consolidés des résultats			
Produits d'exploitation	9 606	9 653	(0,5)%
Bénéfice d'exploitation	1 769	2 066	(14,4)%
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 205	1 567	(23,1)%
Bénéfice net	1 002	1 131	(11,4)%
Bénéfice par action ¹⁾ , de base (en dollars)	3,14	3,52	(10,8)%
Bénéfice par action ¹⁾ , dilué (en dollars)	3,14	3,51	(10,5)%
Dividendes en espèces déclarés par action ¹⁾ (en dollars)	1,90	1,825	4,1 %
Nombre moyen d'actions ¹⁾ en circulation, de base (en millions)	318	320	(0,6)%
États consolidés des flux de trésorerie			
Rentrées liées aux activités d'exploitation	2 904	2 819	3,0 %
Sorties liées aux activités d'investissement	2 128	3 433	(38,0)%
Dépenses en immobilisations			
Dépenses générales	2 103	1 859	13,1 %
Paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE	–	882	n.s.
Total	2 103	2 741	(23,3)%
Acquisitions	26	696	(96,3)%
(Sorties) rentrées liées aux activités de financement	(739)	598	n.s.
Nombre d'abonnés et autres mesures			
Nombre de connexions ²⁾ (en milliers)	11 957	11 673	2,4 %
BAIIA ³⁾	3 491	3 779	(7,6)%
Flux de trésorerie disponibles ⁴⁾	500	361	38,5 %
Ratios d'endettement et de distribution⁵⁾			
Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration (fois)	2,0	1,9	0,1
Ratio de distribution (en %) ⁵⁾	67	56	11 pts

n.s. – non significatif; pt(s) – point(s) de pourcentage

- Comprend les actions ordinaires et les actions sans droit de vote.
- Le total du nombre d'abonnés aux services mobiles, de lignes d'accès au réseau, d'abonnés à Internet et d'abonnés au service TELUS TV (services TELUS TV sur IP et TELUS TV Satellite) à la fin des périodes respectives, calculés à l'aide de renseignements tirés du système de facturation et d'autres systèmes. Au deuxième trimestre de 2009, le solde d'ouverture concernant le nombre de connexions a été réduit de 5 000 afin de tenir compte des ajustements apportés au nombre d'abonnés des services Internet haute vitesse à la période précédente; au quatrième trimestre de 2009, ce solde a été réduit d'environ 11 000, de manière à tenir compte des ajustements apportés au nombre d'abonnés des services postpayés mobiles à la période précédente.
- Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non définies par les PCGR. Se reporter à la *rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) »*, ainsi qu'à la *rubrique 11.2, « Flux de trésorerie disponibles »*.
- Se reporter à la *rubrique 7.4, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*, ainsi qu'à la *rubrique 11.4, « Définition des mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*.
- Fondé sur le bénéfice par action excluant les ajustements favorables liés aux impôts de 55 cents par action en 2009 et de 15 cents par action en 2008, la perte de 22 cents par action découlant du rachat de titres de créance à long terme comptabilisée en 2009, ainsi que l'incidence mineure de l'option de règlement en espèces net liée aux options.

Faits saillants de l'exploitation – résultats de l'exercice 2009, ou mesures au 31 décembre 2009, par rapport aux résultats de 2008 :

- Le nombre de connexions a augmenté de 284 000 en 2009. Ce résultat tient compte d'une croissance de 6,4 % des abonnés aux services mobiles et d'une croissance de 118 % des abonnés au service TELUS TV, résultats neutralisés en partie par une diminution de 0,4 % du total des abonnés à Internet et par une baisse de 4,7 % du total des lignes d'accès au réseau.
- Les PMAA du secteur des services mobiles se sont établis à 58,46 \$ en 2009. Ce résultat à la baisse de 6,8 % par rapport à 2008 tient au fait que le recul des PMAA tirés des services mobiles de transmission de la voix a continué d'excéder la croissance des PMAA tirés des services de transmission de données.
- Les produits d'exploitation consolidés ont reculé de 47 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008. La forte concurrence et l'incertitude liée à la reprise économique au Canada, dont il est fait mention à la *rubrique 1.2*, ont contribué à la baisse de la croissance des produits tirés des services de transmission de données et au recul plus prononcé des produits tirés des services de transmission de la voix.
- Le bénéfice d'exploitation a reculé de 297 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008, en raison principalement de la baisse du BAIIA, qui comprenait une augmentation des coûts de restructuration (de 131 millions de dollars) et une hausse de la charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées (de 118 millions de dollars).
- Le BAIIA a diminué de 288 millions de dollars en 2009. En excluant l'incidence de la charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des coûts de restructuration, le BAIIA sous-jacent a reculé de 39 millions de dollars. Ce résultat à la baisse sous-jacent reflète la diminution des PMAA du secteur des services mobiles ainsi que la hausse des frais de fidélisation des abonnés des services mobiles et la hausse des coûts liés à la prestation des services TELUS TV et à la mise en place de services pour les nouvelles entreprises clientes des services filaires, résultats neutralisés en partie par la baisse des charges liées à l'effectif autres que celles au titre des régimes de retraite, la diminution des frais de publicité et de promotion des services filaires, ainsi que la baisse des coûts liés à l'acquisition de nouveaux abonnés des services mobiles.
- Le bénéfice avant impôts a diminué de 362 millions de dollars en 2009. La baisse du bénéfice d'exploitation et la charge de 99 millions de dollars liée au rachat anticipé d'une tranche des titres de créance à long terme effectué en décembre 2009 ont été neutralisées en partie par une hausse des intérêts créditeurs de 33 millions de dollars, laquelle tient principalement au règlement de questions fiscales touchant des exercices antérieurs.
- Le bénéfice net a diminué de 129 millions de dollars en 2009. Le bénéfice net en 2009 et en 2008 tient compte d'ajustements liés aux impôts découlant des variations des impôts sur les bénéfices, des règlements et des redressements visant des exercices antérieurs prescrits par la loi, ainsi que de tous intérêts connexes liés aux redressements (se reporter à la *rubrique 5.2*). Le bénéfice net sous-jacent compte non tenu des ajustements favorables liés aux impôts sur les bénéfices s'est établi à environ 828 millions de dollars en 2009, en baisse de 254 millions de dollars comparativement à 1 082 millions de dollars en 2008. Se reporter au tableau ci-dessous.
- Le bénéfice par action de base s'est établi à 3,14 \$ en 2009, soit un résultat en baisse d'un exercice à l'autre de 38 cents. Le bénéfice par action en 2009 et en 2008 tenait compte d'ajustements favorables liés aux impôts d'environ 55 cents et 15 cents, respectivement. Le bénéfice par action sous-jacent, compte non tenu des ajustements favorables liés aux impôts, s'est établi à 2,59 \$ en 2009, comparativement à 3,37 \$ en 2008. Le bénéfice par action en 2009 tenait également compte de l'incidence défavorable d'environ 22 cents de la perte liée au rachat anticipé d'une tranche des titres de créance à long terme.

Analyse du bénéfice net

Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

Bénéfice net de 2008	1 131
Déduire : ajustements favorables nets liés aux impôts comptabilisés en 2008 (se reporter à la rubrique 5.2)	(49)
	1 082
Variations découlant de l'incidence fiscale	
Augmentation de la charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées ¹⁾	(82)
Augmentation des coûts de restructuration ¹⁾	(91)
Autres variations du BAIIA ^{1),2)}	(28)
Variations de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ^{1),2)}	(8)
Perte liée au rachat de titres de créance à long terme	(69)
Autres éléments	24
	828
Ajustements favorables nets liés aux impôts comptabilisés en 2009 (se reporter à la rubrique 5.2)	174
Bénéfice net de 2009	1 002

- 1) Aux fins des présentes, nous avons utilisé le taux d'imposition combiné prévu par la loi pour 2009.
- 2) Compte non tenu des crédits d'impôt à l'investissement compris dans les ajustements liés aux impôts.

Faits saillants – situation de trésorerie et sources de financement – résultats de l'exercice 2009, ou mesures au 31 décembre 2009, par rapport aux résultats de 2008 :

- Au 31 décembre 2009, TELUS disposait de facilités de crédit inutilisées dépassant 1,7 milliard de dollars, ce qui est conforme à l'objectif de la société, qui vise à faire en sorte que les liquidités inutilisées s'élèvent à plus de 1 milliard de dollars.
- Le **ratio de la dette nette par rapport au BAIIA (excluant les coûts de restructuration)** au 31 décembre 2009 était légèrement au-dessous de 2,0 fois, soit un résultat qui se situe dans la fourchette à long terme visée de 1,5 à 2,0 fois.
- Le **ratio de distribution**, qui est établi en fonction du dividende annuel du quatrième trimestre et du bénéfice pour l'exercice 2009 (excluant les ajustements favorables liés aux impôts, la perte liée au rachat de titres de créance à long terme et l'incidence mineure de l'option de règlement en espèces net liée aux options), s'est établi à 67 % en 2009. Le ratio calculé selon le bénéfice réel pour 2009 est de 61 %, et la fourchette visée par la société, selon les objectifs concernant le bénéfice par action pour 2010, est de 58 % à 66 % (se reporter aux rubriques 1.4 et 1.5). Le conseil d'administration a tenu compte de ce dernier calcul lorsqu'il a décidé de ne pas augmenter le dividende déclaré au quatrième trimestre de 2009, après avoir approuvé une augmentation annuelle des dividendes pendant cinq exercices consécutifs.

Le 10 février 2010, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 47,5 cents par action sur les actions ordinaires et sans droit de vote émises et en circulation de la société, payable le 1^{er} avril 2010 aux actionnaires inscrits à la clôture des registres le 11 mars 2010.

- Les **rentrées liées aux activités d'exploitation** ont augmenté de 85 millions de dollars en 2009. Les variations du produit tiré de la titrisation de créances ont donné lieu à une hausse des rentrées de fonds de 400 millions de dollars, résultat neutralisé en grande partie par les paiements d'impôts élevés de 266 millions de dollars effectués en 2009 et par la hausse de 110 millions de dollars des intérêts payés, laquelle tient essentiellement au rachat anticipé d'une tranche des billets libellés en dollars américains échéant en juin 2011 (se reporter au paragraphe sur les sorties liées aux activités de financement présenté ci-dessous).
- Les **sorties liées aux activités d'investissement** ont diminué de 1 305 millions de dollars en 2009, résultat qui tient en grande partie au paiement d'un montant de 882 millions de dollars au titre des licences de spectre pour les SSFE effectué en 2008, et à la diminution de 670 millions de dollars des montants en espèces versés aux fins des acquisitions, facteurs neutralisés en partie par la hausse des dépenses en immobilisations liées aux infrastructures à large bande mobiles et filaires, lesquelles visent

à améliorer la position concurrentielle de la société et à soutenir sa croissance à long terme. Se reporter à la *rubrique 1.4* en ce qui concerne les attentes au chapitre des dépenses en immobilisations pour 2010.

- Les **sorties liées aux activités de financement** se sont chiffrées à 739 millions de dollars en 2009 et elles ont servi principalement à verser les dividendes et à réduire la dette à long terme. Les activités de financement tiennent compte de l'émission, en mai 2009, de billets à 4,95 % d'un montant de 700 millions de dollars échéant dans cinq ans, qui a permis de réduire les montants prélevés au titre de la facilité de crédit échéant en 2012 ainsi que l'encours du papier commercial. En décembre, la société a prolongé la durée moyenne à l'échéance de sa dette à long terme en émettant 1 milliard de dollars de billets à 5,05 % échéant dans 10 ans. Le produit de l'émission a servi principalement à procéder au rachat anticipé d'une tranche de 30 % des billets à 8 % libellés en dollars américains échéant en juin 2011 qui étaient en circulation, et à résilier les swaps de devises connexes. En 2008, la société avait comptabilisé des rentrées nettes liées aux activités de financement de 598 millions de dollars, l'augmentation de la dette à long terme ayant servi à financer l'achat de licences de spectre pour les SSFE au troisième trimestre ainsi que l'acquisition d'Emergis conclue en janvier, déduction faite des dividendes versés et des rachats d'actions effectués dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Se reporter à la section concernant le plan financier et plan de gestion de la structure du capital pour 2009, ainsi qu'à celle sur le plan pour 2010, à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* ».
- Les **flux de trésorerie disponibles** ont augmenté de 139 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008, résultat qui découle en grande partie du paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE effectué à l'exercice précédent, ainsi que de la hausse des intérêts reçus en 2009 au titre du règlement de questions fiscales, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation des paiements d'impôts sur les bénéfices, des dépenses en immobilisations générales et des intérêts payés, et par la diminution du BAIIA ajusté pour tenir compte des cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées, des paiements au titre de la rémunération à base d'actions et des paiements au titre de la restructuration.

1.4 Fiche d'évaluation des résultats

Nous avons uniquement atteint un des huit objectifs initiaux au chapitre des chiffres consolidés et des résultats sectoriels pour 2009, les dépenses en immobilisations se situant en deçà de 2,6 % de l'objectif d'environ 2,05 milliards de dollars. La direction a sous-estimé l'incidence de la récession au Canada et dans l'ouest du pays sur ses activités lorsqu'elle a annoncé les objectifs en décembre 2008. Nous n'avons pas atteint les objectifs concernant les produits d'exploitation, car nos abonnés des services résidentiels et des services d'affaires ont restreint leurs dépenses et car la concurrence au chapitre des tarifs s'est intensifiée dans l'ensemble de l'industrie. La société a également composé avec des pressions ayant un effet dilutif sur la rentabilité, liées à ses initiatives en matière de croissance en 2009, notamment l'accélération des activités de mise en service d'abonnés du service TELUS TV et la mise en œuvre de contrats d'entreprise d'envergure ainsi qu'aux coûts de fidélisation plus élevés au quatrième trimestre découlant de la vente d'appareils iPhone d'Apple depuis le début du mois de novembre 2009. Le BAIIA en 2009 a également été touché de façon défavorable par la mise en œuvre accélérée des initiatives au titre du Programme d'efficacité opérationnelle, de manière à réduire la structure des coûts à long terme de la société et à maintenir les marges, malgré le ralentissement de la croissance des produits. En conséquence, les coûts de restructuration en 2009 se sont élevés à 190 millions de dollars, montant qui excède l'objectif initial de 50 millions de dollars à 75 millions de dollars. Fait notable, la société a obtenu un ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration conforme à sa ligne directrice à long terme.

Au cours de l'exercice, la direction a révisé ses indications pour l'exercice 2009 dans chaque rapport intermédiaire, et elle a fourni des indications finales lorsqu'elle a annoncé ses objectifs pour 2010 et tenu une téléconférence le 15 décembre 2009. Les résultats réels sont conformes aux huit mesures visées aux fins des indications finales.

Le tableau suivant fournit une comparaison des résultats de TELUS pour 2009 et des objectifs initiaux. De plus, les objectifs pour 2010 visent à fournir des informations aux investisseurs et sont assujettis dans leur totalité à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du présent rapport de gestion. Pour de plus amples renseignements sur les attentes et les hypothèses pour 2010, se reporter à la *rubrique 1.5, « Objectifs financiers et d'exploitation pour 2010 »*, à la *rubrique 1.6, « Survol des secteurs d'exploitation de TELUS »*, et à la *rubrique 9, « Perspectives générales »*.

Fiche d'évaluation	Rendement pour 2009			Objectifs pour 2010		
	Résultats réels	Variation par rapport à 2008	Objectifs initiaux pour 2009	Résultat	Objectifs	Variation par rapport aux résultats réels de 2009
Chiffres consolidés						
Produits d'exploitation	9,606 G\$	(0,5) %	10,025 G\$ à 10,275 G\$	X	9,8 G\$ à 10,1 G\$	2 % à 5 %
BAIIA ¹⁾	3,491 G\$	(7,6) %	3,75 G\$ à 3,9 G\$	X	3,5 G\$ à 3,7 G\$	Néant à 6 %
Bénéfice par action – de base	3,14 \$	(10,8) %	–	–	2,90 \$ à 3,30 \$	(8)% à 5 %
Bénéfice par action – de base ^{2), 3)} (excluant les ajustements favorables liés aux impôts et la perte liée au rachat de titres de créance à long terme)	2,81 \$	(16,6) %	3,40 \$ à 3,70 \$	X	–	3 % à 17 %
Dépenses en immobilisations	2,103 G\$	13,1 % ⁴⁾	Environ 2,05 G\$	✓	Environ 1,7 G\$	(19)%
Secteur des services filaires						
Produits d'exploitation (externes)	4,899 G\$	(2,4) %	5,05 G\$ à 5,175 G\$	X	4,85 G\$ à 5,0 G\$	(1)% à 2 %
BAIIA	1,558 G\$	(12,2) %	1,65 G\$ à 1,725 G\$	X	1,575 G\$ à 1,675 G\$	1 % to 8 %
Secteur des services mobiles						
Produits d'exploitation (externes)	4,707 G\$	1,6 %	4,975 G\$ à 5,1 G\$	X	4,95 G\$ à 5,1 G\$	5 % à 8 %
BAIIA	1,933 G\$	(3,6) %	2,1 G\$ à 2,175 G\$	X	1,925 G\$ à 2,025 G\$	Néant à 5 %
1)	Se reporter à la <i>rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement »</i> , pour la définition.			✓	Objectif atteint	
2)	Mesure non définie par les PCGR. À des fins de comparaison, le résultat exclut les éléments quantifiés dans la note (3) qui n'ont pas été pris en compte aux fins de l'établissement des objectifs.			X	Objectif non atteint	
3)	Exclut, pour les résultats réels de 2009, des ajustements positifs liés à l'impôt de 55 cents par action et l'incidence de 22 cents par action de la perte liée au rachat anticipé d'une tranche des titres de créance à long terme non pris en compte aux fins de l'établissement des objectifs pour 2009. À des fins de comparaison, exclut, pour les résultats de 2008, des ajustements positifs liés à l'impôt de 15 cents par action.					
4)	Par rapport aux dépenses en immobilisations générales engagées en 2008, qui excluent le paiement d'un montant de 882 millions de dollars au titre des licences de spectre pour les SSFE.					

Les principales hypothèses suivantes ont été formulées lorsque les objectifs pour 2009 ont été annoncés, en décembre 2008.

Hypothèses formulées pour les objectifs initiaux de 2009	Résultats réels ou estimatifs pour 2009
Concurrence soutenue au chapitre des services filaires dans le marché des affaires et le marché résidentiel, particulièrement de la part de câblodistributeurs et d'entreprises offrant des services voix sur IP (« VoIP »)	Attentes confirmées par les ajouts d'abonnés qu'un important câblodistributeur concurrent continue d'enregistrer en ce qui concerne le service de téléphonie numérique et le service Internet, ainsi que par la pénétration accrue du marché des services d'affaires. La récente récession a contribué aux pressions sur les tarifs dans l'ensemble de l'industrie en 2009.
Gain d'environ 4,5 points de pourcentage pour l'exercice au titre de la pénétration du marché des services mobiles au Canada	Gain estimatif de 3,6 points de pourcentage pour 2009, comparativement à environ 4,3 points de pourcentage en 2008.
Pressions à la baisse sur les PMAA du secteur des services mobiles	Attentes confirmées par la diminution de 6,8 % des PMAA combinés pour l'exercice, ce qui est supérieur aux prévisions. Se reporter à la <i>rubrique 5.5, « Résultats du secteur des services mobiles »</i> .
Pénétration du marché des services mobiles par de nouveaux venus à compter du quatrième trimestre de 2009, la plupart de ces nouveaux venus devant pénétrer ce marché à partir de 2010	Un nouveau venu a lancé des services à Toronto et à Calgary en décembre 2009; certains autres nouveaux venus sont censés pénétrer le marché en 2010 ou ont annoncé qu'ils comptent le faire en 2011.
Charges de restructuration se situant environ entre 50 millions de dollars et 75 millions de dollars	Montant révisé de 190 millions de dollars, conformément à l'indication fournie en décembre 2009, afin de tenir compte du plus grand nombre d'activités au titre du Programme d'efficacité opérationnelle (montant révisé précédemment en 2009, soit à environ 125 millions de dollars en mai, à environ 150 millions de dollars en août et à environ 160 millions de dollars en novembre).
Taux d'imposition combiné prévu par la loi se situant environ entre 30 % et 31 %	Le taux d'imposition combiné prévu par la loi s'est élevé à 30,3 % pour l'exercice.
Paiements d'impôts nets se situant environ entre 320 millions de dollars et 350 millions de dollars	Le montant des paiements d'impôts pour 2009, déduction faite des économies, s'élève à 266 millions de dollars. Ce résultat tient compte des impôts finaux exigibles pour l'exercice 2008 et des acomptes provisionnels pour 2009, déduction faite des économies d'impôts reçues en 2009 (montant révisé précédemment, entre 270 millions de dollars et 310 millions de dollars en août, et à environ 270 millions de dollars en novembre).
Taux de change moyen prévu du dollar canadien de 0,80 \$ US	Le taux de change de clôture moyen du dollar canadien pour 2009 s'élevait à environ 0,88 \$ US. Le taux de clôture quotidien a varié entre 0,770 \$ US et 0,975 \$ US au cours de l'exercice, et le taux de clôture au 31 décembre 2009 était d'environ 0,95 \$ US. (Source : Banque du Canada) La majorité des dépenses en immobilisations engagées en 2009 sont libellées en dollars canadiens. La société a recours à des opérations de couverture des taux de change en ce qui concerne une portion variable des achats d'appareils mobiles, selon les circonstances. Les obligations de remboursement du capital et de paiement des intérêts sur la dette de la société libellée en dollars américains sont établies en vertu de contrats de swap de devises.

Hypothèses formulées pour les objectifs initiaux de 2009	Résultats réels ou estimatifs pour 2009
<p>Taux d'actualisation estimatif de 7,00 % (subséquentement établi à 7,25 %) et rendement moyen à long terme prévu de 7,25 % au titre des régimes de retraite (résultat conforme aux rendements à long terme de la société et à ses attentes pour l'avenir). Le montant net des charges de retraite au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et la capitalisation de ces régimes devraient dans les deux cas augmenter en 2009, en raison principalement de la baisse de valeur des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées en 2008.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le montant net des charges liées aux régimes de retraite à prestations déterminées avait été estimé à néant¹⁾ pour 2009, montant subséquentement majoré à environ 18 millions de dollars²⁾. ■ Le montant des cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées avait été estimé à environ 200 millions de dollars¹⁾ en 2009, montant subséquentement majoré à 211 millions de dollars²⁾. 	<p>La charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées que la société a comptabilisée en 2009 s'élève à 18 millions de dollars.</p> <p>La société a révisé ses prévisions concernant les cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées et ramené ces cotisations à environ 191 millions de dollars en mai 2009. Les cotisations réelles aux régimes de retraite à prestations déterminées pour 2009 se sont chiffrées à 179 millions de dollars.</p>
<p>1) 16 décembre 2008 2) Rapport de gestion annuel 2008 daté du 11 février 2009</p>	

1.5 Objectifs financiers et d'exploitation pour 2010

Les hypothèses présentées ci-après s'appliquent aux objectifs de TELUS pour 2010 qui sont illustrés dans le tableau qui précède. Les objectifs et les hypothèses pour 2010 ont initialement été annoncés le 15 décembre 2009, lors de la publication du communiqué de presse et de la téléconférence portant sur les objectifs financiers de la société pour l'exercice.

Pour 2010, TELUS vise des produits d'exploitation consolidés de 9,8 milliards de dollars à 10,1 milliards de dollars, soit une croissance de 2 % à 5 %, ou environ 200 millions de dollars à 500 millions de dollars, par rapport à 2009. Le BAIIA devrait se situer entre 3,5 milliards de dollars et 3,7 milliards de dollars, soit une hausse de néant à 6 % par rapport à 2009. Le bénéfice par action devrait se situer entre 2,90 \$ et 3,30 \$ en 2010. TELUS s'attend à ce que la légère hausse de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, de même que l'accroissement des coûts de financement nets découlant de la baisse des intérêts créditeurs en 2010, se répercutent sur le bénéfice par action de 2010. En excluant l'incidence positive des ajustements fiscaux comptabilisés en 2009 (55 cents par action) et les coûts de financement liés au rachat anticipé d'une tranche des billets échéant en juin 2011 (22 cents par action), TELUS s'attend à une croissance du bénéfice par action sous-jacent de 3 % à 17 % en 2010.

Les produits d'exploitation du secteur des services filaires devraient varier entre (1) % et 2 % en 2010, résultat qui reflète la croissance des produits tirés des services de transmission de données aux abonnés des services d'affaires et aux abonnés des services de divertissement résidentiels. Cette croissance a été neutralisée en grande partie par la baisse continue des produits tirés des services locaux et interurbains existants. Le BAIIA du secteur des services filaires devrait augmenter de 1 % à 8 % en raison de la modeste croissance des produits d'exploitation, des économies à la hausse découlant de la mise en œuvre continue des initiatives au titre du Programme d'efficacité opérationnelle et de la baisse des coûts de restructuration, facteurs neutralisés en partie par la hausse des coûts découlant de la forte croissance du nombre d'abonnés du service TELUS TV.

Les produits d'exploitation du secteur des services mobiles de TELUS devraient augmenter de 5 % à 8 % en 2010, augmentation qui résultera en grande partie de la croissance enregistrée au chapitre de la mise en service d'abonnés des services mobiles et du rendement au chapitre des PMAA. La croissance améliorée au sein de l'industrie, qui devrait se traduire par un gain lié à la pénétration du marché d'environ 4 %, devrait avoir une incidence favorable sur la croissance au titre de la mise en service d'abonnés des services mobiles. TELUS prévoit bénéficier de l'incidence, pour l'exercice complet, de son nouveau réseau 3G+, de l'accroissement des produits tirés des services de transmission de données et d'itinérance, qui neutralise en partie le recul continu des PMAA tirés des services de transmission de la voix et l'incidence de la pénétration du marché par de nouveaux concurrents. Le BAIIA du secteur des services mobiles devrait connaître une croissance se situant entre néant et 5 % en 2010, malgré l'incidence sur les marges de l'accroissement du financement découlant des volumes de ventes plus élevés de téléphones intelligents à de nouveaux abonnés et à des abonnés existants.

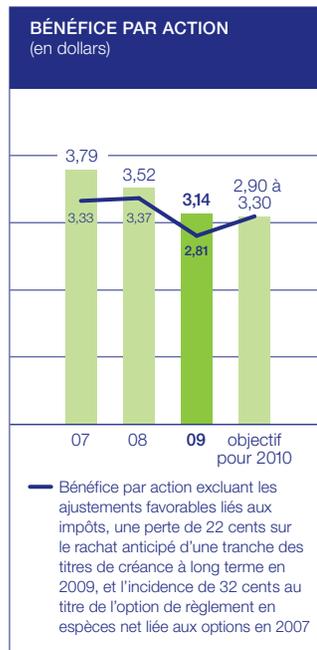
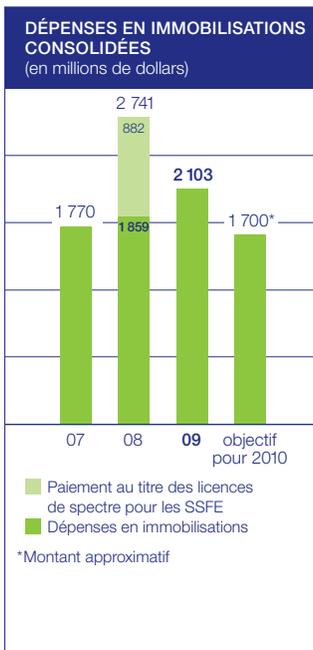
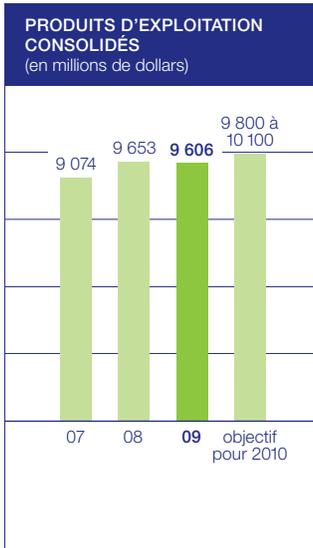
La société s'attend à ce que les dépenses en immobilisations en 2010 retrouvent les niveaux historiques et soient ramenées à environ 1,7 milliard de dollars. La diminution prévue pour 2010 tient principalement à l'achèvement

substantiel, avant l'échéance, des initiatives touchant le réseau sans fil HSPA 3G+ de TELUS. Les initiatives liées au réseau à large bande filaire fondé sur la technologie ADSL2+ devraient être menées à terme en 2010, et ce service devrait couvrir près de 90 % des 48 principaux marchés de l'Alberta et de la Colombie-Britannique où la société est l'entreprise titulaire. De plus, la société a entrepris au deuxième semestre de 2009 un programme pour pouvoir offrir, d'ici la fin de 2011, la technologie VDSL2 aux 48 principaux marchés.

Hypothèses formulées pour les objectifs de 2010
Concurrence soutenue au chapitre des services filaires et mobiles dans le marché d'affaires et le marché résidentiel.
Gain d'environ 4 points de pourcentage (environ 3,6 points de pourcentage en 2009) pour l'exercice au titre de la pénétration du marché des services mobiles au Canada.
Volumes accrus au titre de la mise en service d'abonnés utilisant des téléphones intelligents.
Pressions à la baisse moindres sur les PMAA du secteur des services mobiles (baisse de 6,8 % en 2009).
Pénétration du marché des services mobiles par de nouveaux venus au début de 2010, un concurrent ayant lancé ses services en décembre 2009.
Dans le secteur des services filaires, perte stable de lignes résidentielles d'accès au réseau et maintien des pressions concurrentielles de la part de câblodistributeurs et de fournisseurs de services VoIP sur le marché des services aux PME.
Élargissement continu des réseaux à large bande filaires.
Augmentation importante des frais d'acquisition et de fidélisation liés aux mises en service de téléphones intelligents et de TELUS TV.
Incidence sur le BAIIA des économies d'environ 135 millions de dollars découlant des initiatives au titre du Programme d'efficacité opérationnelle.
Charges de restructuration se situant environ à 75 millions de dollars (190 millions de dollars en 2009).
Taux d'imposition combiné prévu par la loi se situant environ entre 28,5 % et 29,5 % (30,3 % en 2009). La baisse prévue tient aux modifications des taux d'imposition fédéral et provinciaux qui sont entrées en vigueur.
Paiements d'impôts en espèces se situant environ entre 385 millions de dollars et 425 millions de dollars (montant net de 266 millions de dollars en 2009), en raison de l'échéancier des acomptes provisionnels.
Taux d'actualisation estimatif de 5,75 %, subséquentement établi à 5,85 % (baisse de 140 points de base par rapport à 2009) au titre des régimes de retraite. Rendement à long terme prévu de 7,25 %, soit un rendement inchangé par rapport à 2009 et conforme aux rendements à long terme et aux attentes de la société pour l'avenir.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le montant net des charges liées aux régimes de retraite à prestations déterminées avait été estimé à 47 millions de dollars¹⁾ pour 2010, montant subséquentement ramené à 28 millions de dollars (comparativement à environ 18 millions de dollars en 2009) en fonction du rendement prévu de la caisse de retraite. ■ Le montant des cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées avait été estimé à environ 147 millions de dollars¹⁾ pour 2010, montant subséquentement ramené à 143 millions de dollars, soit une baisse comparativement à 179 millions de dollars en 2009, qui tient principalement à la reprise des marchés boursiers en 2009 et aux réformes sur les régimes de retraite proposées par le gouvernement fédéral.
1) 15 décembre 2009

Objectifs consolidés pour 2010

Se reporter à la mise en garde concernant les énoncés prospectifs présentée au début du rapport de gestion.



1.6 Survol des secteurs d'exploitation de TELUS

La société compte deux secteurs isolables, soit les services filaires et les services mobiles. La segmentation s'appuie sur des similitudes au chapitre de la technologie, des compétences techniques exigées pour fournir les produits et services, des caractéristiques des clients, des canaux de distribution utilisés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange. L'information sectorielle présentée à la note 6 des états financiers consolidés est régulièrement communiquée au chef de la direction de la société (le principal responsable de l'exploitation).

Secteur des services filaires

Solutions offertes :

Voix – service téléphonique fiable comprenant un service interurbain et des services de gestion d'appels;

Internet – accès haute vitesse ou par ligne commutée sécurisé et gamme complète de services de sécurité;

TELUS TV – services de divertissement numériques flexibles, y compris la télévision haute définition, l'enregistreur numérique personnel (ENP), la vidéo sur demande et le service Télé à la carte;

Réseaux IP et applications – réseaux IP offrant des solutions convergentes voix, vidéo, données et services Internet haute performance sécurisée, ces réseaux faisant appel à la technologie de commutation multiprotocole par étiquette (MPLS);

Solutions centres de contact – solutions centres de contact gérées qui fournissent une infrastructure sécurisée, stable et évolutive, à faible coût. TELUS International fournit ces solutions par l'entremise de centres situés en Amérique du Nord, en Amérique centrale et en Asie;

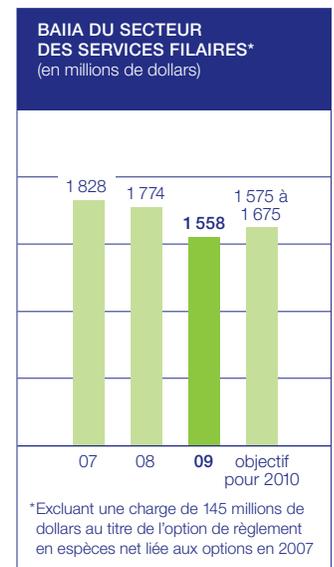
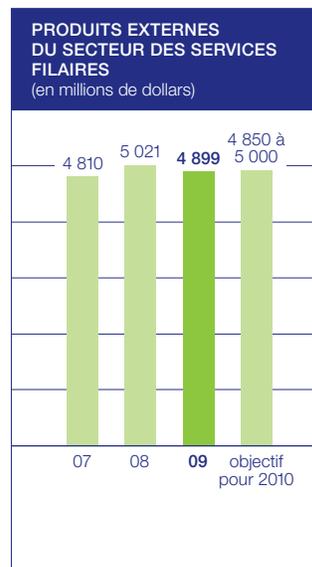
Solutions de conférence et de collaboration – gamme complète de solutions en matière d'équipement et d'applications, aux fins des réunions faisant appel à des communications téléphoniques, à des images vidéo et au Web;

Solutions d'hébergement et de TI gérées – disponibilité continue assurée des télécommunications, des réseaux, des serveurs, des bases de données, des fichiers et des applications, les applications critiques étant stockées dans les centres de données Internet intelligents de TELUS;

Solutions en matière de soins de santé – TELUS Solutions en santé fournit des solutions de gestion des demandes de règlement, des solutions rendant les soins à domicile accessibles, des dossiers de santé électroniques sur les patients accessibles à l'endroit où sont dispensés les soins, et des solutions d'accès à l'information médicale et pharmaceutique essentielle, à l'aide de technologies de l'information et des communications.

Objectifs du secteur des services filaires pour 2010

Se reporter à la mise en garde concernant les énoncés prospectifs présentée au début du rapport de gestion.



Secteur des services mobiles

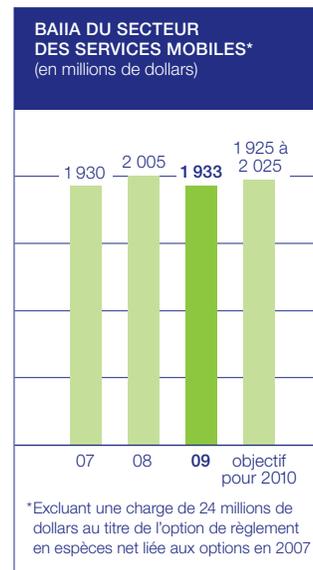
Solutions offertes :

Voix numérique – services postpayés, services Payez et Parlez^{MD} prépayés et service Mike^{MD} tout-en-un;

Internet et données – navigation sur le Web, réseautage social, messagerie instantanée, messagerie textuelle, messagerie photo et vidéo, images, sonneries, TELUS TV mobile^{MD}, vidéo sur demande, TELUS Radio mobile^{MD}, musique téléchargeable et les applications mobiles les plus récentes;

Objectifs du secteur des services mobiles pour 2010

Se reporter à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* présentée au début du rapport de gestion.



2

activités principales et stratégie

Analyse des activités principales et de la stratégie de TELUS et exemples d'activités visant à soutenir les six impératifs stratégiques de TELUS

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion.

2.1 Activités principales

TELUS Corporation, l'une des plus grandes entreprises de télécommunications au Canada, offre un vaste éventail de produits et de services de télécommunications. La société est le plus important fournisseur titulaire de services de télécommunications dans l'Ouest canadien et elle fournit également des services de transmission de données, de protocole Internet, de transmission de la voix et de communications mobiles dans le centre et l'est du Canada. TELUS tire la plupart de ses produits d'exploitation de l'accès à l'infrastructure de télécommunications de la société et de l'utilisation qui en est faite, ainsi que de la fourniture de produits et de la prestation de services qui facilitent l'accès à cette infrastructure ainsi que son utilisation.

Au 31 décembre 2009, la principale filiale de la société était TELUS Communications Inc. (« TCI »), laquelle est détenue en propriété exclusive.

2.2 Impératifs stratégiques

L'objectif stratégique de TELUS consiste à exploiter la puissance d'Internet afin d'apporter aux Canadiens les meilleures solutions au foyer, au travail, et en mouvement. Aux fins de sa stratégie de croissance, TELUS se concentre sur ses principales activités de télécommunications au Canada, lesquelles sont étayées par son centre de service à la clientèle international et par ses capacités en matière d'impartition.

Il y a près de dix ans, la société a formulé six impératifs stratégiques qui, selon la direction, demeurent pertinents. Une attention soutenue portée aux objectifs stratégiques oriente la société dans ses interventions et contribue à l'atteinte de ses objectifs financiers. Malgré les défis d'ordre économique en 2009 et les environnements réglementaires et concurrentiels sans cesse changeants, la direction estime que l'importance accordée aux impératifs permettra à la société de se positionner pour assurer sa croissance future.

Se doter de moyens nationaux pour les services de transmission de données, IP, de transmission de la voix et mobiles

L'un des éléments auxquels TELUS a accordé une importance primordiale en 2009 a trait à ses investissements dans les réseaux et services à large bande, afin d'améliorer sa position concurrentielle et de soutenir ses occasions de croissance future. TELUS a lancé avec succès à l'échelle nationale, en novembre 2009, son nouveau réseau sans fil évolué, qui se fonde sur la plus récente technologie HSPA (d'après l'anglais *High-Speed Packet Access*), dont la mise en œuvre a été facilitée par des ententes de partage de réseau conclues avec Bell Canada. Les avantages concurrentiels que procure la mise en place de ce réseau partagé sont notamment les suivants : avantage sur le plan des stratégies expéditives de pénétration des marchés, un avantage au chapitre de la couverture actuelle par rapport à tout autre concurrent important et à tous les nouveaux venus sur le marché et réduction considérable des dépenses en immobilisations et des charges d'exploitation. Cette nouveauté représente encore une évolution de la stratégie de la société à l'égard des réseaux multiples, qui donne aux abonnés un accès à des services et des appareils fondés sur les technologies HSPA, AMRC (accès multiple par répartition de code) et iDEN (service de conversation directe PTT^{MD}).

Les investissements de la société liés aux services à large bande filaires permettent d'accroître la couverture et la largeur de bande du service Internet haute vitesse et du service numérique TELUS TV dans les régions où la société est l'entreprise titulaire, et ils soutiennent les nouveaux contrats conclus avec des clients d'affaires et des organismes gouvernementaux. La société prévoit mener à terme la quasi-totalité des initiatives liées au réseau filaire ADSL2+ en 2010 pour offrir des vitesses de téléchargement de 15 mégabits par seconde (« Mbps ») ou plus, réseau qui couvrira jusqu'à 90 % des 48 principales collectivités de l'Alberta et de la Colombie-Britannique d'ici la fin de l'exercice. La société a amorcé le déploiement de la technologie VDSL2, de manière à accroître la vitesse de téléchargement des réseaux jusqu'à 30 Mbps, et elle prévoit que la mise à niveau sera en grande partie terminée pour les 48 principales collectivités d'ici la fin de 2011. La société poursuit également son déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile dans les nouveaux secteurs résidentiels. Ces investissements dans les infrastructures

de base permettent à la société de renforcer sa position concurrentielle par rapport à d'autres fournisseurs de services filaires et câblodistributeurs.

En ce qui concerne le marché des affaires, la société a continué à se concentrer sur cinq marchés verticaux, soit le secteur public, le secteur des soins de santé, les services financiers, le secteur de l'énergie et les services de gros en télécommunications. TELUS a engagé des coûts initiaux en 2009 aux fins de la mise en place de services visant plusieurs grandes entreprises clientes et clients du secteur public, services qui devraient générer des produits en hausse en 2010 et au cours des exercices ultérieurs. La société a notamment mis en œuvre un contrat d'une durée de sept à dix ans, d'une valeur allant jusqu'à 900 millions de dollars, conclu avec le gouvernement du Québec, aux fins de la prestation et de la gestion du réseau de transmission de données de prochaine génération de la province.

Cibler inlassablement les marchés en croissance pour les services de transmission de données, IP et mobiles

Les produits tirés des services mobiles et ceux tirés des services filaires de transmission de données représentent 71 % du total des produits, soit un résultat en hausse de deux points de pourcentage par rapport à 2008 et de quatre points de pourcentage par rapport à 2007. TELUS a enregistré une bonne croissance du nombre d'abonnés des services mobiles en 2009, mais ce résultat a été neutralisé en grande partie par la baisse des PMAA, ce qui a fait en sorte que la croissance des produits tirés des services de réseau s'est avérée inférieure à 1 %. Dans le secteur des services filaires, la croissance des produits tirés des services de transmission de données s'est élevée à environ 4 % en 2009, comparativement à 17 % en 2008.

Son investissement dans les technologies HSPA/HSPA+ permettra à TELUS de tirer profit du futur écosystème mobile mondial, d'économies d'échelle et d'une hausse des produits tirés des services d'itinérance. Cet investissement appuie également le lancement de nouveaux appareils fondés sur la technologie HSPA tels que les appareils iPhone 3G et 3GS d'Apple (les appareils iPhone étaient uniquement offerts par un concurrent auparavant), le BlackBerry Bold, le HTC Hero et le Sierra Internet Key. L'adoption du téléphone intelligent entraîne une dilution à court terme, mais elle fournit aussi une occasion d'accroître les produits tirés des services de transmission de données dans l'avenir. Par ailleurs, TELUS peut maintenant pénétrer des marchés auxquels elle avait un accès limité auparavant, tels que le marché des services d'itinérance mondiale. La technologie HSPA devrait permettre un passage optimal à la technologie LTE (d'après l'anglais *Long-Term Evolution*), la norme émergente à l'échelle mondiale pour les réseaux mobiles de quatrième génération.

En se fondant sur les études de consommation, la société a lancé les forfaits Simplicité^{MC}, qui permettent à la société de se différencier de ses concurrents et qui présentent un attrait pour les clients. Ces forfaits ne sont assortis d'aucuns frais d'accès au réseau et au service 911 et ils comportent un nombre réduit d'options, ce qui fait en sorte que les clients peuvent plus aisément choisir le forfait qui répond à leurs besoins. Les abonnés existants peuvent conserver leur forfait actuel ou opter pour un nouveau forfait. La société prévoit que ces forfaits amélioreront sa position concurrentielle, mais ils pourraient entraîner une réduction des PMAA.

La société a également apporté d'importantes modifications au site Web telusmobility.com, de manière à améliorer l'expérience client en ligne; elle a notamment apporté des améliorations au chapitre de la facturation, de la gestion des services et des outils en ligne, afin d'aider les abonnés à déterminer quel téléphone intelligent répond le mieux à leurs besoins.

La société a élargi ses capacités de distribution nationales de produits mobiles grâce à l'ajout, en novembre, de ses produits mobiles dans les boutiques de Black's Photo Corporation, une société nouvellement acquise (se reporter à l'impératif sur la création de partenariats ci-dessous).

Créer des partenariats et procéder à des acquisitions et à des désinvestissements pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie de TELUS et concentrer les ressources de cette dernière sur ses activités de base

La société a tiré parti de deux débouchés mutuellement avantageux avec Bell Canada, tout en maintenant une vive concurrence. Les ententes visant le partage du réseau conclues avec Bell ont permis à TELUS de mettre en

place et de lancer, plus tôt qu'il était prévu et à un coût considérablement moins élevé que si elle avait agi indépendamment, un réseau et des services mobiles 3G+ fournissant une plus grande couverture. Afin d'élargir le marché couvert lié au service TELUS TV, la société a conclu une entente avec Bell, afin d'offrir un service de télévision par satellite sous la bannière TELUS en Alberta et en Colombie-Britannique et d'étendre la couverture du service TELUS TV à plus de 90 % de la population dans ces provinces. TELUS a également conclu une entente visant le partage du réseau avec SaskTel, une société qui prévoit lancer un réseau fondé sur la technologie HSPA+ en Saskatchewan en 2010 et en 2011.

En septembre 2009, TELUS a acquis Black's Photo Corporation en contrepartie d'un montant en espèces de 28 millions de dollars (26 millions de dollars, déduction faite des espèces acquises), auprès du fonds de capital-investissement ReichmannHauer Capital Partners. Black's est un détaillant offrant des services d'imagerie numérique partout au Canada, qui exploite 113 boutiques situées principalement dans des centres commerciaux dont 81 (72 %) se trouvent en Ontario. La société a accru sa distribution de phototéléphones mobiles par l'entremise des boutiques Black's en novembre, complétant ainsi son réseau existant de détaillants et de magasins dont la société est propriétaire.

En 2009, l'acquisition de Black's s'est traduite par un apport d'environ 44 millions de dollars aux produits d'exploitation et par une perte nette de 1 million de dollars sur une période approximative de quatre mois. Cette acquisition cadre avec les objectifs stratégiques de la société qui visent à *se doter de moyens nationaux pour les services de transmission de données, IP, de transmission de la voix et mobiles et à cibler inlassablement les marchés en croissance des services de transmission de données, IP et mobiles.*

Offrir des solutions intégrées qui démarquent TELUS de ses concurrents

Le lancement du service TELUS TV Satellite^{MC} en juillet a permis à la société d'offrir un plus grand nombre de forfaits attrayants comportant des services locaux, interurbains, Internet et de divertissement en Colombie-Britannique et en Alberta. La mise en place continue de réseaux à large bande permet à la société d'accroître la couverture du service TELUS TV sur IP en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec et d'offrir un plus grand nombre de canaux haute définition et des capacités accrues pour les ENP. Le nombre d'abonnés à TELUS TV a plus que doublé en 2009.

TELUS International (« TI ») offre des solutions de centre de contact au marché de gros, ainsi que des services informatiques et d'impartition de processus opérationnels à ses clients au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale. TI fournit des services multilingues, dans divers emplacements et divers pays, à d'importantes sociétés des secteurs de l'informatique, de la finance, de l'énergie et des services publics. Dans le cadre des initiatives visant à mieux servir les clients, la société a ouvert un nouveau centre d'appels au Nevada et a commencé à exploiter des centres d'appels en Amérique centrale en 2009, afin d'améliorer la diversité géographique de ses activités et d'accroître la prestation de services en espagnol. La société fait également appel à TI pour l'impartition interne, ce qui permet d'assurer l'efficacité opérationnelle et la qualité des activités.

TELUS cherche à tirer parti du marché des petites et moyennes entreprises (« PME ») qui connaît une croissance rapide, elle offre à cette fin des solutions qui se différencient et qui permettent d'optimiser la connectivité, de même que des solutions de sécurité et des solutions IP. Ainsi, grâce au nouveau réseau 3G+, les PME clientes peuvent maintenant accéder plus rapidement aux applications et aux fonctions telles que les solutions mobiles de facturation et de sauvegarde de données. À la fin de 2009, TELUS a amorcé un processus visant à restructurer et à accroître ses ressources en vue de l'adoption d'une démarche régionale et plus intégrée aux fins de l'amélioration de la prestation de services à ces clients.

Investir dans les ressources internes en vue de créer une culture valorisant un rendement élevé et de garantir l'efficacité opérationnelle

La société se concentre davantage sur son Programme d'efficacité opérationnelle continu depuis le second semestre de 2008 et elle a accru ses efforts à ce chapitre en 2009, afin de composer avec l'incidence de la récession sur ses résultats d'exploitation. Par conséquent, les coûts de restructuration ont

plus que triplé pour atteindre 190 millions de dollars en 2009 (59 millions de dollars en 2008). TELUS prévoit continuer à se concentrer sur la réduction des coûts en 2010 et elle s'attend à des charges de restructuration d'environ 75 millions de dollars pour l'exercice. Les initiatives au titre du Programme d'efficacité opérationnelle devraient générer des réductions de coûts de 135 millions de dollars en 2010. Se reporter aux objectifs et aux hypothèses présentés à la rubrique 1.5, « Objectifs financiers et d'exploitation pour 2010 ».

La société poursuit la mise en œuvre d'un éventail d'initiatives afin d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts, y compris les initiatives suivantes :

- rationalisation des dépenses des fournisseurs externes;
- simplification des processus et mise hors service des produits non rentables;
- réduction de l'effectif, gel de la rémunération des hauts dirigeants et compression des coûts des avantages sociaux;
- consolidation de certaines unités d'affaires;
- optimisation des services d'impartition et de délocalisation des processus d'affaires;
- réduction et contrôle des dépenses liées à l'ensemble des activités d'exploitation.

Le nombre d'employés (équivalents temps plein) de TELUS a diminué d'environ 600 en 2009. Ce résultat tient compte de la suppression de 2 150 postes (équivalents temps plein) au pays découlant des initiatives s'inscrivant dans le cadre de la restructuration, de l'attrition et du gel de l'embauche, facteurs neutralisés par la création de 700 postes (équivalents temps plein) aux fins des activités d'exploitation de TELUS International, et par l'ajout de 850 postes (équivalents temps plein) liés à l'acquisition de Black's Photo.

Afin de favoriser la création d'un milieu de travail positif pour les membres de l'équipe, la société a mis en œuvre plusieurs initiatives en 2009. Elle offre notamment un modèle de travail flexible qui permet à la moitié de l'effectif de se prévaloir de l'option du travail à distance ou à domicile. La société encourage également les employés à se servir d'outils de collaboration tels que le service de vidéoconférence TéléPrésence de Cisco et le service Live Meeting de Microsoft. Ce modèle de travail flexible se traduit par une productivité accrue et par un meilleur équilibre travail-vie personnelle et il se répercute favorablement sur l'environnement, en raison de la réduction du temps de déplacement et du nombre de déplacements. En raison des efforts déployés à ce chapitre et d'autres initiatives, Mediacorp Canada a décerné à TELUS le titre de l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada en 2010 et de l'un des meilleurs employeurs au Canada en matière de diversité en 2009.

Pénétrer le marché comme une seule et même équipe, sous une seule marque, et en mettant en œuvre une stratégie unique

Par l'intermédiaire de la promesse de marque de TELUS, soit « le futur est simple^{MD} », la société s'engage à améliorer le mode de vie de ses clients et à accroître la compétitivité de ses entreprises clientes. TELUS continue de maintenir une marque solide et uniforme dans les marchés des services mobiles et filaires. La promesse de marque est également au cœur de la création de nouveaux forfaits Simplicité^{MC} Affaires pour les services mobiles ainsi que de la volonté de la société d'améliorer constamment le service à la clientèle au moyen de diverses initiatives comme redessiner le site Web.telusmobility.com

3

catalyseurs clés de rendement

Rapport des priorités de la société pour 2009 et aperçu des priorités pour 2010

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion.

La direction renouvelle ses priorités ou en établit de nouvelles à chaque exercice en vue de faire progresser la stratégie de TELUS, et se concentre sur les occasions d'affaires et les défis à court terme en vue de créer de la valeur pour les actionnaires de la société. L'un des défis auxquels la société

fait face est l'arrivée sur le marché de nouveaux fournisseurs de services mobiles régionaux qui comptent lancer des services ou accroître leurs activités en 2010. TELUS s'est préparée en vue de cette situation depuis 2008 en innovant au moyen du nouveau réseau mobile 3G+, de nouveaux appareils, des forfaits simplifiés, de l'expansion de sa capacité de distribution pour les réseaux mobiles ainsi que du lancement de la marque et du service Koodo^{MD}.

Priorités de la société		
2008	2009 (se reporter au tableau qui suit et qui fait état des progrès)	2010
<p>Tirer des profits des services stratégiques en portant une attention particulière aux services de transmission de données</p> <p>Poursuivre notre expansion dans les marchés verticaux et tirer parti de l'acquisition d'Emergis</p> <p>Tirer des gains de productivité grâce à des initiatives d'amélioration efficaces</p> <p>Rehausser l'expérience client et renforcer davantage la fidélisation</p> <p>Mettre en œuvre des initiatives technologiques, incluant les plateformes pour les services à large bande et les services TI</p>	<p>Mettre en œuvre la stratégie de TELUS en matière de services à large bande et optimiser les investissements dans les réseaux filaires et mobiles de pointe, de manière à fournir des solutions gagnantes aux clients</p> <p>Accroître l'efficacité des activités afin d'améliorer la structure de coût et le rendement économique de TELUS</p> <p>Prendre une avance considérable sur la concurrence et fidéliser nos clients grâce à l'engagement de l'équipe de TELUS</p>	<p>Tirer parti du plein potentiel des réseaux à large bande mobiles et filaires de pointe de TELUS</p> <p>Améliorer la position de TELUS dans le marché des petites et moyennes entreprises</p> <p>S'assurer que TELUS fournit aux clients des produits alignés sur sa promesse de marque « le futur est simple^{MD} »</p> <p>Continuer d'améliorer l'efficacité opérationnelle de TELUS de manière à assurer une concurrence efficace dans ce marché et à financer la croissance future de la société</p> <p>Accroître l'engagement de l'équipe de TELUS et le maintien d'une culture préconisant la responsabilité personnelle et le service à la clientèle</p>

Priorités de la société pour 2009 – Progrès accomplis

Mettre en œuvre la stratégie de TELUS en matière de services à large bande et optimiser les investissements dans les réseaux filaires et mobiles de pointe, de manière à fournir des solutions gagnantes aux clients

- Le réseau 3G+, dont le lancement national a eu lieu le 5 novembre, soit plus tôt qu'il était prévu, offre aux abonnés la technologie qui permet d'accroître les vitesses de téléchargement de données mobiles indiquées par le fabricant jusqu'à 21 mégabits par seconde et d'utiliser le service d'itinérance internationale dans plus de 200 pays. Les avantages pour TELUS incluent notamment le fait que ce lancement marque la fin du monopole exercé par un concurrent et qu'il lui permet d'offrir des appareils mobiles au Canada, donnant ainsi aux consommateurs un meilleur choix de fournisseurs de services et de téléphones intelligents.
- La société a rehaussé le lancement des nouveaux appareils mobiles fondés sur la technologie HSPA+ en proposant une nouvelle gamme de forfaits simplifiés.
- La société a accru la couverture du service TELUS TV sur IP en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec, ainsi que les capacités liées à la programmation haute définition et aux ENP.
- La société a lancé TELUS TV Satellite afin d'étendre le service TELUS TV à plus de 90 % de la population de son marché couvert en Colombie-Britannique et en Alberta.
- La société a apporté d'importantes améliorations au site Web telusmobility.com, de manière à rehausser l'expérience client en ligne et la perception de la marque « le futur est simple » de TELUS. Le site Web fournit un accès amélioré aux fonctions permettant aux clients de modifier leurs forfaits et leurs services, de payer leurs factures, de réapprovisionner leur compte de services prépayés, de faire un changement d'adresse, de visualiser les transactions récentes et de faire un suivi de leur utilisation, ainsi que de gérer rapidement leurs numéros préférés.

Accroître l'efficacité opérationnelle afin d'améliorer la structure de coût et le rendement économique de TELUS

- La société a mis en œuvre diverses initiatives afin d'accroître l'efficacité opérationnelle et de réduire les coûts, comme il est décrit à la *rubrique 2.2*, « Investir dans les ressources internes en vue de créer une culture valorisant un rendement élevé et de garantir l'efficacité de l'entreprise ».
- La société a réduit de 174 millions de dollars, ou 7 % (en excluant la charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées), la charge consolidée au titre des salaires, des avantages sociaux et autres charges liées à l'effectif, qui est principalement liée au secteur des services filaires.

Prendre une avance considérable sur la concurrence et fidéliser nos clients grâce à l'engagement de l'équipe de TELUS

- Le taux de désabonnement du secteur des services mobiles est demeuré relativement inchangé.
- La société a adopté un modèle de travail flexible qui permet à la moitié de l'effectif de se prévaloir périodiquement de l'option du travail à distance ou à domicile, et de recourir plus souvent à des outils de collaboration tels que le service de vidéoconférence TéléPrésence de Cisco et le service Live Meeting de Microsoft.
- Mediacorp Canada a décerné à TELUS le titre de l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada en 2010 et de l'un des meilleurs employeurs au Canada en matière de diversité en 2009.
- L'indice de participation des employés a diminué de 4 % en 2009. Cette diminution reflète vraisemblablement la rémunération réduite par employé, la nécessité de mettre en œuvre de plus difficiles initiatives au titre du Programme d'efficacité opérationnelle, y compris une réduction de l'effectif et l'énorme charge de travail requise pour mettre en œuvre les principales initiatives stratégiques liées aux services mobiles et filaires. Renforcer l'engagement des membres de nos équipes demeure une grande priorité pour la direction.

4

capacités

Description des facteurs qui influent sur la capacité de mettre en œuvre les stratégies, de gérer les catalyseurs clés de rendement et d'obtenir des résultats

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion.

4.1 Principaux marchés et concurrents

Services mobiles nationaux à l'intention des clients résidentiels et des clients d'affaires

Capacités de TELUS

Licences de spectre pour les services sans fil nationaux

Services numériques mobiles intégrés de transmission de la voix et de données Internet, comme il est décrit à la *rubrique 1.6*

Couverture de plus de 31 millions de personnes, ou 93 % de la population canadienne, à l'aide du réseau sans fil fondé sur la technologie HSPA 3G+ couvrant une superficie de 1,1 million de kilomètres carrés, en vertu d'une entente de partage de réseau conclue avec Bell Canada

Nouveau réseau numérique fondé sur la technologie HSPA 3G+ :

- Lancement en novembre 2009
- Vitesses de téléchargement de données indiquées par le fabricant pouvant atteindre 21 mégabits par seconde
- Ententes concernant la prestation de services d'itinérance internationale dans plus de 200 pays
- Capacité accrue au chapitre des produits d'exploitation tirés des services d'itinérance internationale, principalement aux États-Unis, ces produits étant auparavant tirés des services d'itinérance depuis l'étranger fondés sur la technologie AMRC, ainsi que du service Mike
- Le réseau devrait permettre une transition optimale aux services fondés sur la technologie LTE de quatrième génération

Réseaux bien établis :

- Réseau SPC (AMRC) numérique, y compris une couche de données fondée sur la norme EVDO Rev A de troisième génération permettant la transmission de données à haute vitesse
- Service Mike de TELUS fondé sur la technologie iDEN, un service offrant la fonctionnalité Push-To-Talk à l'intention du marché des affaires.

Interconnexion avec les réseaux filaires de TELUS

Concurrents

Les concurrents qui offrent des services mobiles incluent :

- Rogers Sans-fil et Bell Mobilité, des concurrents nationaux propriétaires des installations, ainsi que SaskTel et MTS Mobility, des entreprises de télécommunications provinciales propriétaires des installations;
- des revendeurs des réseaux sans fil de concurrents, notamment 7-Eleven et certains câblodistributeurs.

Les nouveaux concurrents qui offrent des services mobiles incluent :

- Globalive, qui a lancé ses services à Toronto et à Calgary en décembre 2009;
- Globalive et plusieurs nouveaux autres concurrents, y compris des câblodistributeurs, qui devraient être en mesure d'accroître leurs activités ou d'offrir des services dans diverses régions en 2010 et en 2011;
- des alliances et des intégrations possibles entre de nouveaux concurrents régionaux.

Les restrictions à la propriété étrangère s'appliquent en règle générale aux entreprises de télécommunications offrant des services mobiles, aux entreprises de télécommunications offrant des services mobiles qui sont propriétaires des installations et aux entreprises de distribution et de radio-diffusion décrites ci-dessous.

Services filaires nationaux à l'intention des clients d'affaires	
Capacités de TELUS	Concurrents
<p>Réseau national fondé sur la technologie IP ainsi qu'un réseau commuté exhaustif dans les territoires de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec</p> <p>Ententes d'interconnexion mondiales</p> <p>De plus amples renseignements sur les services sont présentés à la <i>rubrique 1.6</i>; ces services se composent notamment de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ des services de transmission de la voix et de données ■ des solutions convergentes voix et données ■ des services d'hébergement et d'infrastructure ■ des services de gros fournis aux entreprises de télécommunications, aux revendeurs, aux fournisseurs de services Internet, aux fournisseurs de services mobiles, aux fournisseurs d'accès local concurrents et aux câblodistributeurs concurrents ■ des solutions centres de contact à l'échelle mondiale offertes en anglais, en espagnol et en français, dans des pays tels que le Canada, les Philippines, le Guatemala, El Salvador, le Panama et l'État du Nevada aux États-Unis ■ des solutions personnalisées, telles que des services d'impartition des processus d'affaires aux secteurs des soins de santé, des ressources humaines et des services financiers ■ certains services fournis par des centres d'appels multilingues internationaux 	<p>Les concurrents au chapitre des services de communication de la voix et des données incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Bell Canada principalement, ainsi que MTS Allstream et des câblodistributeurs qui exploitent leurs propres infrastructures nationales; ■ des entreprises offrant des services de remplacement des services mobiles, y compris ceux offerts par TELUS. <p>Les concurrents au chapitre des services de gros incluent Bell Canada, MTS Allstream et Rogers.</p> <p>Les concurrents au chapitre des services fournis par des centres d'appels incluent Convergys, Sykes et Verizon LiveSource.</p> <p>Les concurrents au chapitre des solutions d'impartition gérées personnalisées incluent CGI, EDS et IBM, des sociétés qui offrent des services d'intégration des systèmes.</p>

Services filaires aux clients résidentiels dans les territoires de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec où la société est l'entreprise titulaire	
Capacités de TELUS	Concurrents
<p>Accès à la quasi-totalité des foyers urbains et ruraux dans les territoires de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec où la société est l'entreprise titulaire. TELUS estime qu'elle fournit des services aux abonnés des services résidentiels filaires à 60 % des foyers en Colombie-Britannique et en Alberta.</p> <p>Réseau commuté exhaustif, investissements importants dans l'infrastructure Internet, et accès à un réseau national fondé sur la technologie IP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Prestation de services locaux, interurbains et Internet <p>Licences de distribution de services de radiodiffusion dans des territoires où la société est l'entreprise titulaire, et licences aux fins de la prestation de services commerciaux de vidéo sur demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Prestation du service TELUS TV sur IP dans un nombre croissant de collectivités depuis 2005 ■ Les services de TV haute définition et d'enregistreur numérique personnel (« ENP ») offerts depuis 2008 ■ Le service TELUS TV Satellite, que la société est en mesure d'offrir en vertu d'une entente de revente conclue avec Bell Canada, a été lancé en Colombie-Britannique et en Alberta au milieu de 2009, afin de compléter les services IP et d'accroître la couverture de TELUS TV afin de l'offrir à plus de 90 % de la population de ces deux provinces 	<p>Sociétés qui offrent des services de remplacement des services locaux et interurbains mobiles, y compris les services mobiles de TELUS. Le pourcentage estimatif des foyers auxquels seuls des services de téléphonie mobile sont offerts (parmi tous les fournisseurs, incluant TELUS) est de 15 % en Colombie-Britannique et en Alberta.</p> <p>Les câblodistributeurs qui ont accès à des foyers dans les milieux urbains et les banlieues et qui offrent des services Internet et de divertissement ainsi que des services de téléphonie VoIP comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Shaw Communications Inc. en Colombie-Britannique et en Alberta; ■ Cogeco Câble dans l'est du Québec <p>Rogers Communications, Bell Canada et Shaw Communications, des entreprises qui offrent des forfaits de services locaux, interurbains, Internet, de divertissement et mobiles.</p> <p>Diverses entreprises (p. ex., Vonage) qui offrent des services de revente ou des services locaux et interurbains VoIP ainsi que des services Internet.</p> <p>Des entreprises qui offrent des services de divertissement par satellite et des services Internet (Bell Canada et Shaw Communications).</p>

4.2 Ressources opérationnelles

Ressources opérationnelles	Risques au chapitre de l'exploitation et gestion des risques
<p>Effectif</p> <p>À la fin de 2009, l'effectif de la société se compose d'environ 36 400 employés (35 300 équivalents temps plein) possédant des compétences variées, qui occupent diverses fonctions au chapitre de l'exploitation au Canada et certaines fonctions à l'échelle internationale.</p> <p>Les activités d'exploitation extraterritoriales prennent en charge les services d'impartition des processus d'affaires de clients externes. La société a également recours à des services extraterritoriaux aux fins de certaines opérations internes, de manière à accroître l'efficacité opérationnelle et à faire en sorte que les unités opérationnelles au pays puissent se concentrer sur la prestation de services à valeur ajoutée.</p> <p>Les programmes de rémunération de l'effectif appuient une culture fondée sur l'excellence du rendement et comportent des composantes axées sur le marché et sur le rendement.</p> <p>La société est d'avis qu'elle dispose de l'effectif nécessaire pour couvrir les départs à la retraite; elle peut recruter rapidement de la main-d'œuvre au Canada et, en ce qui concerne les centres d'appels et certaines fonctions de soutien, elle peut avoir recours à des centres situés dans divers pays. TELUS fait appel à un petit nombre d'entrepreneurs ou de consultants externes.</p> <p>La société a mis sur pied des programmes de formation élaborés.</p>	<p>Rémunération et fidélisation de l'effectif et relations de travail – Se reporter à la <i>rubrique 10.4</i>, « <i>Ressources humaines</i> », ainsi qu'à la <i>rubrique 10.5</i>, « <i>Risques liés aux processus – Établissements étrangers</i> ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les difficultés d'assurer le maintien en poste et l'embauche de personnes qualifiées se sont atténuées en 2009, en raison du ralentissement de l'économie. La société s'attend à ce que ces difficultés subsistent, en raison du nombre plus élevé de concurrents, comme en témoigne la baisse de quatre points de pourcentage de l'indice de participation des employés, qui s'est établi à 54 % en 2009. ■ TELUS continuera à porter son attention sur d'autres facteurs non monétaires qui sont clairement liés à l'engagement du personnel, notamment la gestion du rendement, les perspectives de carrière, la formation et le perfectionnement, ainsi que la reconnaissance. ■ La société a modifié la pondération de ses indices du rendement pour 2010, de manière à accorder une plus grande importance au rendement à l'échelle de l'entreprise et au rendement individuel. ■ Environ 13 400 membres de l'équipe sont couverts par une convention collective. La convention collective visant environ 1 000 membres du Syndicat québécois des employés de TELUS (« SQET ») a pris fin le 31 décembre 2009. La convention collective conclue avec le Telecommunications Workers Union, qui couvre environ 11 800 membres, prendra fin le 19 novembre 2010. ■ L'effectif de TELUS International se compose d'environ 8 700 membres au sein de l'équipe. <p>Sécurité générale – Se reporter à la <i>rubrique 10.8</i>, « <i>Santé, sécurité et environnement</i> ».</p>
<p>Marque et service</p> <p>La société jouit d'une marque nationale bien établie et reconnue, qui s'appuie sur un programme de publicité exhaustif visant tous les médias.</p> <p>TELUS a lancé les services mobiles 3G+ le 5 novembre 2009, y compris une grande variété de téléphones intelligents comme l'appareil iPhone d'Apple et de nombreux autres.</p> <p>La société a lancé avec succès la marque et le service de base mobiles Koodo Mobile^{MD} en mars 2008 et les activités de mise en marché ont été fructueuses.</p> <p>Un aperçu des services est présenté à la <i>rubrique 4.1</i> ci-dessus.</p> <p>Répartition des ventes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les services mobiles sont soutenus par un vaste réseau de magasins dont TELUS est propriétaire et de boutiques exerçant leurs activités sous une grande marque (y compris les boutiques de Black's Photo), par un vaste réseau de distribution composé de détaillants exclusifs ainsi que de détaillants indépendants de produits électroniques (p. ex., Future Shop/ Best Buy, London Drugs), ainsi que par des applications de mise en service en ligne. ■ Les services mobiles et filaires aux entreprises sont fournis par l'entremise de représentants de TELUS et de détaillants indépendants. ■ Les services filaires aux consommateurs sont offerts dans le cadre de campagnes de marketing de masse, ainsi que par l'entremise d'agents de vente par téléphone et d'applications libre-service en ligne. 	<p>Industrie et économie – Se reporter à la <i>rubrique 9</i>, « <i>Perspectives générales</i> », et à la <i>rubrique 10.11</i>, « <i>Évolution et croissance de l'économie</i> »</p> <p>Concurrence – Se reporter à la <i>rubrique 4.1</i> ci-dessus et à la <i>rubrique 10.1</i></p> <p>Réglementation – Se reporter à la <i>rubrique 10.3</i></p> <p>Contexte réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ À l'heure actuelle, les produits d'exploitation tirés des services mobiles ne sont pas assujettis à la réglementation du CRTC visant les tarifs. ■ Moins du quart des produits d'exploitation de la société provient du secteur des services filaires, dont les tarifs sont réglementés par le CRTC. ■ La déréglementation des services téléphoniques filaires locaux résidentiels couvre environ 79 % des lignes résidentielles de la société dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé et 69 % des lignes d'affaires dans les régions de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec où la société est l'entreprise titulaire. ■ Les services offerts à titre d'entreprise autre qu'une entreprise de services locaux titulaire (« autre qu'une ESLT »), les services interurbains, les services Internet, les services de télécommunications internationaux, les services de lignes privées interconnexions et certains services de transmission de données, ainsi que la vente de matériel dans les établissements des clients demeurent non assujettis à la réglementation.

Ressources opérationnelles	Risques au chapitre de l'exploitation et gestion des risques
<p>Technologie, systèmes et propriétés</p> <p>TELUS est une société dont les activités reposent sur des technologies très complexes; elle exploite de nombreux réseaux de télécommunications filaires et mobiles interconnectés et dispose de systèmes et de processus informatiques.</p> <p>Les installations liées aux réseaux sont construites sous les routes et les autoroutes ou le long de celles-ci, conformément aux priorités de passage consenties par les propriétaires de terrains tels que les municipalités et la Couronne, ou sur les terres franches dont TELUS est propriétaire.</p> <p>Les actifs incorporels comprennent les licences de spectre pour les services sans fil octroyées par Industrie Canada, lesquelles sont essentielles à la prestation de services mobiles.</p> <p>Les biens immobiliers (dont la société est propriétaire ou qu'elle loue) comprennent les bureaux administratifs, les centres de travail et l'espace réservé à l'équipement de télécommunications. Un petit nombre d'immeubles sont construits sur des terres à bail, et la majorité des pylônes radio se trouvent sur des terrains détenus en vertu de baux ou de licences de durées diverses.</p> <p>TELUS International fournit des solutions de centres de contact ainsi que des services d'impartition des processus d'affaires et des technologies de l'information; elle utilise pour ce faire des installations sur place perfectionnées, y compris des solutions de centres d'appels, ainsi que des réseaux de données internationaux, et elle exploite des centres de données fiables qui appliquent des normes strictes en matière de protection de la vie privée et de sécurité. Treize installations situées dans six pays sont responsables des activités de réacheminement et assurent la diversité des activités.</p>	<p>Risques liés à la technologie – Se reporter à la <i>rubrique 10.2</i></p> <p>Risques liés aux processus – Se reporter à la <i>rubrique 10.5</i></p> <p>Risques liés au respect des lois et des règlements, aux défauts logiciels et défaillances dans le traitement des données et des opérations et à la propriété intellectuelle et aux droits patrimoniaux – Se reporter à la <i>rubrique 10.9</i>.</p> <p>Menaces causées par l'homme et menaces naturelles à l'égard de l'infrastructure et des activités de TELUS – Se reporter à la <i>rubrique 10.10</i>.</p> <p>Le recours accru aux services mobiles et l'intensification de la concurrence liée à ces services font en sorte que les nouveaux pylônes radio sont davantage soumis à l'examen public et que le public s'y oppose de plus en plus. Les préoccupations du public comprennent les risques perçus pour la santé. Se reporter à la <i>rubrique 10.8</i>, « <i>Santé, sécurité et environnement</i> ».</p> <p>Les droits annuels liés aux licences de spectre pourraient être majorés dans l'avenir. De plus, la tenue d'enchères de licences de spectre sans fil futur comme pour les bandes de fréquence de 700 MHz et de 2,5/2,6 GHz pourrait ne pas favoriser les entreprises titulaires et faire en sorte que les coûts liés à l'acquisition de spectre dans l'avenir soient incertains. Se reporter à la <i>rubrique 10.3</i>, « <i>Réglementation</i> ».</p>

4.3 Situation de trésorerie et sources de financement

Politiques financières liées à la structure du capital

La société gère le capital dans le but i) de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital en fonction d'un risque acceptable; ii) d'assurer un équilibre entre les intérêts des détenteurs de titres de participation et ceux des détenteurs de titres de créance.

Aux fins de la gestion du capital, la définition de capital inclut les actions ordinaires et les actions sans droit de vote (excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu), la dette à long terme (y compris tous les actifs ou passifs de couverture connexes, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat étendu), l'encaisse et les placements temporaires, ainsi que les créances titrisées.

La société gère la structure du capital et ajuste celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés aux actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la société peut ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote, elle peut émettre de nouvelles actions sur le

capital autorisé, elle peut racheter des actions à des fins d'annulation dans le cadre d'offres permises de rachat dans le cours normal des activités, elle peut émettre de nouveaux titres de créance, elle peut émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou elle peut accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

La société surveille le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration, ainsi que le ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles. Pour une analyse plus détaillée, se reporter à la *rubrique 7.4*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* ».

Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

Le plan financier et le plan de gestion de la structure du capital pour 2009 sont présentés dans le rapport de gestion annuel 2008. Les progrès réalisés en 2009 relativement à ces plans sont décrits ci-après. Les plans pour 2010 sont également présentés ci-après.

Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital de TELUS pour 2009
<p>Racheter des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de TELUS aux termes d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« RCNA »)</p> <p>La société n'a racheté aucune action en 2009. Elle a conservé ses liquidités aux fins des dépenses en immobilisations plus élevées engagées relativement aux initiatives concernant les réseaux filaires et mobiles. La société n'a déposé aucun RCNA pour 2010.</p>
<p>Payer des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote</p> <p>Le dividende déclaré au quatrième trimestre de 2009 se chiffre à 47,5 cents par action, soit un résultat inchangé par rapport à l'exercice précédent. Cette absence d'augmentation du dividende se produit après cinq exercices consécutifs marqués par des hausses du dividende avec prise d'effet pour la déclaration du quatrième trimestre.</p> <p>Avec prise d'effet au dividende déclaré pour le quatrième trimestre de 2009, qui a été versé le 4 janvier 2010, TELUS a émis des actions sur le capital autorisé à un escompte de 3 % au titre du programme de réinvestissement des dividendes, plutôt que de racheter uniquement des actions sur le marché libre.</p>
<p>Utiliser le produit des créances titrisées, les facilités bancaires, le papier commercial et le réinvestissement des dividendes, au besoin, pour compléter les flux de trésorerie disponibles et combler les autres besoins de trésorerie</p> <p>En mai 2009, TELUS a prorogé la date d'échéance de son programme de titrisation de créances jusqu'en 2012. Le produit tiré des créances titrisées au 31 décembre 2009 s'est établi à 500 millions de dollars, soit un résultat en hausse comparativement à 400 millions de dollars au 30 septembre 2009 et au 30 juin 2009, et à 300 millions de dollars au 31 mars 2009 et au 31 décembre 2008.</p> <p>Au deuxième trimestre, la société a utilisé le produit accru tiré de la titrisation de créances et le produit tiré de l'émission de 700 millions de dollars de billets en mai 2009 pour réduire les montants prélevés au titre de sa facilité de crédit échéant en 2012, lesquels sont passés de 300 millions de dollars au 31 mars 2009 en mai 2009, et pour réduire l'encours du papier commercial, lequel est passé de 1 188 millions de dollars au 31 mars 2009 à 604 millions de dollars au 30 juin 2009. Pour l'exercice complet, la société a réduit de 980 millions de dollars les montants prélevés au titre de sa facilité de crédit échéant en 2012; l'encours du papier commercial a augmenté légèrement et s'est établi à 467 millions de dollars.</p> <p>La société a annoncé, avec prise d'effet pour le dividende payable le 4 janvier 2010, qu'elle émettra des actions sur le capital autorisé à un escompte de 3 % au titre du programme de réinvestissement des dividendes. Auparavant, ces actions étaient achetées sur le marché, sans aucun escompte.</p>

Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital de TELUS pour 2009**Maintenir la conformité aux objectifs, aux politiques et aux lignes directrices sur le plan financier**

Maintenir des liquidités inutilisées d'au moins 1 milliard de dollars – La société disposait de facilités de crédit inutilisées dépassant 1,7 milliard de dollars au 31 décembre 2009.

Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration de 1,5 à 2,0 fois – Le ratio était légèrement inférieur à 2,0 fois au 31 décembre 2009.

Ratio de distribution se situant dans la fourchette de 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles, sur une base prospective – Le ratio historique s'est établi à 67 %, selon le taux de dividende annualisé du quatrième trimestre et le bénéfice par action pour 2009, compte non tenu des ajustements favorables liés aux impôts, de la perte liée au rachat de titres de créance à long terme et de l'incidence mineure de l'option de règlement en espèces net liée aux options. Le ratio s'est établi à 61 %, selon le bénéfice par action réel pour 2009.

Maintenir sa position de pleine couverture du risque de change à l'égard de sa dette

Maintenue en ce qui concerne les billets en dollars américains à 8,00 % échéant en 2011, soit la seule émission restante de titres de créance libellés en devises. La société a résilié des swaps de devises par suite du rachat anticipé d'une tranche de 30 % des billets en circulation le 31 décembre 2009.

Envisager l'émission de dette publique à long terme ou l'établissement de nouvelles facilités de crédit à terme en 2009 afin de refinancer les sources de financement à court terme ou les dettes arrivant à échéance

En mai 2009, la société a conclu avec succès l'émission de billets à 4,95 % échéant en mai 2014, pour un produit brut de 700 millions de dollars. Le produit net de l'émission a été utilisé aux fins générales de la société, y compris le remboursement des montants empruntés au titre de la facilité de crédit échéant en 2012 et la réduction de l'encours du papier commercial.

En juin, la société a prorogé jusqu'au 31 décembre 2010 la durée de sa facilité de crédit renouvelable d'une durée de 365 jours; le montant disponible au titre de cette facilité inutilisée a été porté à 300 millions de dollars. En septembre 2009, la société a renouvelé son prospectus préalable de base, aux termes duquel elle pouvait émettre un montant maximal de 4 milliards de dollars de titres de créance et de participation. À la suite d'une émission de titres de créance en décembre, la société peut émettre un montant maximal de 3 milliards de dollars de titres de créance et de participation.

En décembre 2009, la société a conclu avec succès l'émission de billets à 5,05 % d'un montant de 1 milliard de dollars échéant le 4 décembre 2019. Le produit net de l'émission a été utilisé i) pour financer le rachat anticipé d'une tranche de 583,5 millions de dollars US des billets en circulation d'une valeur de 1,945 milliard de dollars US (y compris un montant de 20 millions de dollars US des billets qui sont la propriété indirecte de la société) portant intérêt à 8 % et échéant le 1^{er} juin 2011; ii) pour effectuer les paiements aux fins de la résiliation des swaps de devises liés aux billets rachetés. Le prix de rachat (déduction faite d'un montant de 6 millions de dollars US pour les billets qui sont la propriété indirecte de TELUS), compte non tenu des intérêts courus, s'élève à 577 millions de dollars US, ou 607 millions de dollars. Le paiement effectué aux fins de la résiliation des swaps connexes s'est établi à 315 millions de dollars. Ce rachat a réduit le risque lié au refinancement en 2011 et il permet à la société de bénéficier d'un taux d'intérêt effectif moins élevé sur la dette remplacée.

Préserver l'accès aux marchés financiers à des coûts raisonnables en maintenant des cotes de crédit de qualité et en visant des cotes améliorées de l'ordre de BBB+ à A-, ou l'équivalent, à l'avenir

Au 25 février 2010, les cotes de crédit de première qualité attribuées par les quatre agences de notation qui couvrent TELUS se situaient dans les limites de la cote visée. Les cotes suivantes ont été attribuées aux titres de créance émis par TELUS en mai 2009 et en décembre 2009 : cote A (faible) attribuée par DBRS Ltd., cote BBB+ attribuée par Standard & Poor's, cote Baa1 attribuée par Moody's Investors Service, et cote BBB+ attribuée par Fitch Ratings; toutes les cotes sont assorties de perspectives stables et elles sont conformes aux cotes attribuées par ces agences aux titres de créance de TELUS.

Plan financier et plan de gestion de la structure du capital de TELUS pour 2010

Au 31 décembre 2009, TELUS disposait de facilités de crédit inutilisées de plus de 1,7 milliard de dollars. Aucune dette à long terme importante de la société n'arrivera à échéance avant 2011. TELUS s'attend à générer des flux de trésorerie disponibles en 2010, qu'elle pourra notamment utiliser pour payer des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote. La société s'attend à ce que les flux de trésorerie soient plus que suffisants pour satisfaire à ses besoins et demeurer en conformité avec les politiques financières de TELUS, mais elle pourrait ainsi limiter sa capacité d'investir dans ses activités pour assurer sa croissance future. Pour une analyse liée aux risques, se reporter à la rubrique 10.6, « Exigences en matière de financement et d'endettement ».

Comme il est décrit à la rubrique 1.5, le paiement d'impôts en espèces nets dans l'avenir réduira les flux de trésorerie après impôts que la société aurait autrement pu utiliser afin de fournir un rendement du capital investi aux actionnaires de la société. Si les résultats réels diffèrent des attentes de TELUS, rien ne garantit que TELUS ne devra pas changer son plan financier, ou son intention de verser des dividendes selon le ratio de distribution cible.

TELUS s'attend à maintenir sa position actuelle assurant la pleine couverture de son risque de change à l'égard de la tranche restante de sa dette libellée en dollars américains. À la fin de 2009, 87 % de la dette globale de TELUS était assortie d'un taux fixe, et la durée à l'échéance moyenne pondérée de la dette était d'environ cinq ans, en hausse comparativement à quatre ans à la fin de 2008.

Au 31 décembre 2009, TELUS pouvait également émettre un montant maximal de 3 milliards de dollars en titres de créance et de participation en vertu d'un prospectus préalable de base. TELUS estime que ses cotes de crédit de première qualité lui fournissent un accès raisonnable aux marchés financiers, de manière à faciliter l'émission future de titres de créance.

Échéances de la dette

Au 31 décembre 2009 (en millions de dollars)	Tranche de la dette à long terme ¹⁾ arrivant à échéance, capital		
	Toutes, sauf les contrats de location- acquisition	Contrats de location- acquisition	Intérêts et coûts de possession ²⁾
2010	80	2	437
2011	2 064	–	344
2012	767	–	247
2013	300	–	232
2014	700	–	207
Par la suite	2 949	–	864
Total	6 860	2	2 331

1) Le cas échéant, les échéances liées au capital reflètent les taux de change au 31 décembre 2009.

2) Les intérêts et les coûts de possession liés au papier commercial ont été calculés à l'aide des taux en vigueur au 31 décembre 2009.

4.4 Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière**Contrôles et procédures de communication de l'information**

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, notamment au président et chef de la direction (chef de la direction) et au vice-président directeur et chef des finances (chef des finances), pour que les décisions appropriées puissent être prises concernant la communication de cette information au public.

Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la société aux fins de la préparation du rapport de gestion et des états financiers consolidés. Ils ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de

l'information financière étaient efficaces, à un niveau d'assurance raisonnable, pour s'assurer que les renseignements importants sur la société, y compris ses filiales consolidées, leur seront communiqués par des membres de ces entités, particulièrement durant la préparation du rapport de gestion et des états financiers consolidés contenus dans le présent rapport.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que nos états financiers ont été établis en conformité avec les PCGR du Canada et les exigences de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, selon le cas. Le chef de la direction et le chef des finances de TELUS ont évalué l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2009, selon le cadre établi dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO »). En se fondant sur cette évaluation,

le chef de la direction et le chef des finances de TELUS ont déterminé, au 31 décembre 2009, que le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière était efficace, et ils prévoient fournir une attestation sur les documents annuels de TELUS déposés auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis sur formulaire 40-F, comme l'exige la loi Sarbanes-Oxley des États-Unis. Le chef de la direction et le chef des finances assureront également l'attestation des documents déposés annuellement auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Deloitte & Touche s.r.l., les vérificateurs de la société, ont vérifié le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TELUS Corporation au 31 décembre 2009.

Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

5

analyse des résultats d'exploitation

Analyse détaillée du rendement de l'exploitation de 2009

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion.

5.1 Principales données financières de l'exercice

Les principales données financières consolidées présentées ci-dessous, qui portent sur les trois derniers exercices, sont tirées des états financiers consolidés de TELUS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et de ses états financiers consolidés annuels des exercices précédents, et elles doivent être lues en parallèle avec ces états.

Le bénéfice net ne comprend plus de déduction au titre de la part des actionnaires sans contrôle. La variation découle de l'adoption, le 1^{er} janvier 2009, des nouvelles recommandations concernant les regroupements d'entreprises (chapitre 1582 du *Manuel de l'ICCA*), les consolidations (chapitre 1601 du *Manuel de l'ICCA*) et la part des actionnaires sans contrôle (chapitre 1602 du *Manuel de l'ICCA*). Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et actions sans droit de vote est égal au bénéfice net présenté antérieurement en 2008 et en 2007. Avec prise d'effet à l'exercice 2009, les nouvelles recommandations de l'ICCA concernant l'écart d'acquisition et les actifs incorporels (chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*) s'appliquent à la société, et la mise en application de cette norme a donné lieu à des ajustements des bilans consolidés de 2008 et de 2007. Se reporter à la section « *Faits nouveaux concernant l'exercice 2009* », à la rubrique 8.2.4.

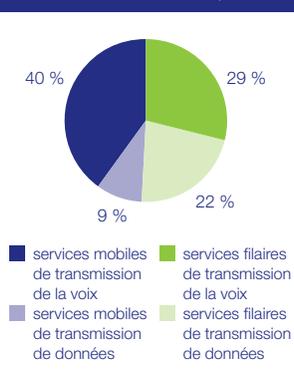
Principales données financières de l'exercice

Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars,
sauf les montants par action)

	2009	2008	2007
		(données ajustées)	(données ajustées)
Produits d'exploitation	9 606	9 653	9 074
Charges d'exploitation ¹⁾	5 925	5 815	5 465
Coûts de restructuration	190	59	20
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	1 722	1 713	1 615
Total des charges d'exploitation	7 837	7 587	7 100
Coûts de financement et autres	564	499	476
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 205	1 567	1 498
Impôts sur les bénéfices	203	436	233
Bénéfice net	1 002	1 131	1 265
Autres éléments du résultat étendu	58	(26)	74
Résultat étendu	1 060	1 105	1 339
Bénéfice net attribuable aux éléments suivants :			
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	998	1 128	1 258
Part des actionnaires sans contrôle	4	3	7
Bénéfice par action ordinaire et action sans droit de vote ²⁾ – de base	3,14	3,52	3,79
Bénéfice par action ordinaire et action sans droit de vote ²⁾ – dilué	3,14	3,51	3,76
Dividendes en espèces déclarés par action ordinaire et action sans droit de vote	1,90	1,825	1,575
Total de l'actif	19 219	19 021	16 849
Tranche à court terme de la dette à long terme	82	4	5
Dette à long terme	6 090	6 348	4 584
Dérivés et autres passifs financiers à long terme	1 108	1 103	1 507
Total des passifs financiers à long terme	7 198	7 451	6 091
Charge d'impôts futurs	1 319	1 213	1 006
Capitaux propres			
Attribuables aux actionnaires ordinaires	7 554	7 085	6 829
Attribuables à la part des actionnaires sans contrôle	21	23	26

1) Les charges d'exploitation en 2007 incluent une charge de 169 millions de dollars au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options octroyées avant 2005.

2) Ou bénéfice par action.

COMPOSITION DES PRODUITS EN 2009
 (71 % attribuable aux produits tirés des services mobiles et de transmission de données)


Voici les modifications survenues durant la période de trois ans :

- Les produits, qui avaient augmenté de 6 % en 2008, sont demeurés dans l'ensemble inchangés en 2009, en raison de pressions d'ordre économique et d'une concurrence intense. Les produits tirés des services mobiles et les produits tirés des services filaires de transmission de données représentent environ 71 % des produits consolidés de 2009, comparativement à 69 % en 2008 et à 67 % en 2007.
- Le total des charges d'exploitation en 2009 tient compte de l'augmentation des coûts de restructuration par rapport à 2008 et à 2007. Les charges au titre des régimes de retraite à prestations déterminées prises en compte dans les charges d'exploitation se sont chiffrées à 18 millions de dollars en 2009, comparativement à des recouvrements de 100 millions de dollars en 2008 et de 96 millions de dollars en 2007. La hausse des charges de retraite est essentiellement imputable à la baisse de valeur des marchés des actions en 2008. L'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels a augmenté, en raison principalement des investissements dans les logiciels tels que les systèmes de facturation et de service à la clientèle.
- Les coûts de financement et autres qui sont illustrés dans le tableau précédent sont présentés déduction faite d'intérêts créditeurs nets de 47 millions de dollars en 2009, de 14 millions de dollars en 2008 et de 37 millions de dollars en 2007. Les intérêts créditeurs sont en grande partie liés au règlement de questions fiscales touchant des exercices antérieurs. Les coûts de financement en 2009 ont été touchés par le rachat anticipé d'une tranche des billets libellés en dollars américains effectué en décembre 2009, ainsi que par la résiliation des swaps de devises connexes, opérations qui ont entraîné la comptabilisation d'une charge de 99 millions de dollars.
- Les ajustements liés aux impôts sur les bénéfices découlant des variations des impôts sur les bénéfices, des règlements et des redressements visant des exercices antérieurs, y compris les intérêts connexes, ont eu une incidence favorable sur le bénéfice net, à savoir environ 174 millions de dollars (55 cents par action) en 2009, environ 49 millions de dollars (15 cents par action) en 2008 et environ 257 millions de dollars (78 cents par action) en 2007.
- Les autres éléments du résultat étendu comprennent les variations de la juste valeur des dérivés désignés comme des couvertures des flux de trésorerie, soit 69 millions de dollars en 2009, (26) millions de dollars en 2008 et 82 millions de dollars en 2007, qui sont liées principalement à la dette en dollars américains.

5.2 Sommaire des résultats trimestriels et compte rendu des résultats du quatrième trimestre

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T4 2009	T3 2009	T2 2009	T1 2009	T4 2008	T3 2008	T2 2008	T1 2008
Produits d'exploitation	2 443	2 411	2 377	2 375	2 454	2 450	2 399	2 350
Charges d'exploitation	1 577	1 456	1 451	1 441	1 479	1 465	1 477	1 394
Coûts de restructuration	77	32	53	28	38	10	4	7
BAIIA ¹⁾	789	923	873	906	937	975	918	949
Amortissement des immobilisations corporelles	347	330	330	334	351	344	343	346
Amortissement des actifs incorporels	94	100	94	93	84	92	77	76
Bénéfice d'exploitation	348	493	449	479	502	539	498	527
Autres charges	10	6	11	5	11	6	2	17
Coûts de financement	230	101	106	95	118	122	114	109
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	108	386	332	379	373	411	382	401
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	(48)	106	88	57	88	125	114	109
Bénéfice net	156	280	244	322	285	286	268	292
Bénéfice net afférent aux actions ordinaires et actions sans droit de vote	155	279	243	321	285	285	267	291
Bénéfice par action ordinaire et action sans droit de vote – De base	0,49	0,88	0,77	1,01	0,90	0,89	0,83	0,90
– Dilué	0,49	0,87	0,77	1,01	0,89	0,89	0,83	0,90
Dividendes en espèces déclarés par action ordinaire et action sans droit de vote	0,475	0,475	0,475	0,475	0,475	0,45	0,45	0,45

1) Le BAIIA est une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) ».

Tendances

Le récent repli de l'économie a entraîné des restrictions des dépenses et le report des achats, et fait en sorte que les consommateurs et les entreprises accordent davantage d'importance à la valeur et s'attendent à de meilleurs tarifs et services. La tendance observée au chapitre des produits d'exploitation consolidés reflète la croissance à la baisse des produits tirés des services de réseau mobiles d'un exercice à l'autre, notamment la réduction de 1,7 % de ces produits au quatrième trimestre de 2009. Les PMAA combinés tirés des services mobiles au quatrième trimestre de 2009 ont diminué de 7,7 % d'un exercice à l'autre, la croissance des PMAA tirés des services de transmission de données ayant ralenti en raison de l'utilisation accrue de forfaits de services de transmission de données et de l'utilisation de clés Internet mobile, résultat largement neutralisé par la baisse des PMAA tirés des services de transmission de la voix. La baisse des PMAA tirés des services de transmission de la voix tient, en ordre d'importance, à la concurrence au chapitre

des tarifs, aux plus importantes restrictions des dépenses et à l'optimisation des tarifs par les clients, à l'utilisation accrue des forfaits minutes incluses, à la détérioration continue des PMAA tirés du service Mike, à la baisse des produits tirés des services d'itinérance et à l'accroissement du nombre d'abonnés aux services de base postpayés Koodo.

L'arrivée sur le marché de nouveaux concurrents offrant des services mobiles, qui est prévue pour 2010 et 2011, pourrait perturber les résultats saisonniers habituels au chapitre des ajouts d'abonnés des services mobiles dans l'avenir. Les ajouts plus élevés d'abonnés des services mobiles, les frais d'acquisition connexes et les ventes d'équipement ont, dans le passé, revêtu un caractère hautement saisonnier au quatrième trimestre, donnant lieu à un BAIIA du secteur des services mobiles moins élevé au quatrième trimestre. Le troisième trimestre a gagné en importance en ce qui a trait aux ajouts d'abonnés au cours des derniers exercices, en raison des promotions pour la rentrée scolaire, tandis que les ajouts d'abonnés sont habituellement

à leur plus faible niveau au premier trimestre. Par ailleurs, les PMAA tirés des services mobiles subissent généralement des hausses séquentielles aux deuxième et troisième trimestres, et des baisses séquentielles aux premier et quatrième trimestres.

Les produits consolidés continuent également de refléter la croissance des produits tirés des services filaires de transmission de données; cependant, la croissance des produits tirés des services de transmission de données a ralenti en 2009, en raison de la récession et de la forte concurrence au chapitre des tarifs, et elle a été largement neutralisée par la baisse des produits tirés des services filaires locaux et interurbains de transmission de la voix. La diminution des produits tirés des services filaires de transmission de la voix tient au passage aux services mobiles et au service Internet, ainsi qu'à la concurrence de la part des fournisseurs (qui comprennent des câblodistributeurs concurrents), des revendeurs et des entreprises dotées d'installations offrant des services VoIP. Les pertes de lignes résidentielles d'accès au réseau ont diminué au cours des cinq trimestres les plus récents, en raison des mesures plus efficaces en matière de reconquête et des synergies découlant des services groupés, ainsi que du ralentissement de l'élargissement de la couverture géographique du service de téléphone numérique du principal câblodistributeur concurrent de TELUS. La société a noté une hausse du nombre de débranchements et une baisse du nombre d'installations au chapitre des lignes commerciales d'accès au réseau, qui tiennent à la conjoncture économique et à la concurrence.

La hausse séquentielle des charges d'exploitation consolidées au quatrième trimestre de 2009 et l'augmentation de ces charges d'un exercice à l'autre reflètent essentiellement la hausse des frais de fidélisation des abonnés des services filaires découlant du passage aux téléphones intelligents et de la prise en compte des charges de Black's Photo, depuis l'acquisition de cette société en septembre 2009. La baisse séquentielle des charges d'exploitation consolidées au premier trimestre de 2009 et les baisses trimestrielles d'un exercice à l'autre enregistrées aux deuxième et troisième trimestres de 2009 tiennent principalement à la diminution de la rémunération des salariés, y compris les primes de rendement comptabilisées. Les coûts de restructuration ont fortement augmenté à partir du quatrième trimestre de 2008, car la direction a accéléré la mise en œuvre d'initiatives au titre du Programme d'efficacité opérationnelle et visant principalement le secteur des services filaires.

Ajustements liés aux impôts sur les bénéfices

(en millions de dollars, sauf le bénéfice par action)	T4 2009	T3 2009	T2 2009	T1 2009	T4 2008	T3 2008	T2 2008	T1 2008
Incidence approximative sur le bénéfice net	79	14	19	62	32	–	–	17
Incidence approximative sur le bénéfice par action	0,25	0,04	0,06	0,20	0,10	–	–	0,05
Bénéfice par action de base approximatif excluant les incidences fiscales	0,24	0,84	0,71	0,81	0,80	0,89	0,83	0,85

Quatrième trimestre

L'analyse par la direction de l'exploitation fournie dans le communiqué concernant les résultats de TELUS pour le quatrième trimestre publié le 12 février 2010 présente plus en détail les résultats du quatrième trimestre. Le tableau suivant illustre les résultats d'exploitation du quatrième trimestre de 2009, par rapport à 2008.

Les produits d'exploitation consolidés ont diminué de 11 millions de dollars au quatrième trimestre de 2009, comparativement à la période correspondante de 2008. Les nouveaux produits découlant de l'acquisition de Black's Photo conclue en septembre 2009 et la croissance des produits tirés des services filaires et mobiles de transmission de données ont été largement neutralisés par la baisse des produits tirés des services de transmission de la voix dans les deux secteurs.

Le bénéfice d'exploitation a reculé de 154 millions de dollars, en raison principalement de la hausse des coûts de restructuration (39 millions de dollars) et des charges au titre des régimes de retraite à prestations déterminées (30 millions de dollars), ainsi que de la diminution des PMAA tirés des services mobiles et de la hausse des frais de fidélisation des abonnés des services mobiles, facteurs neutralisés en partie par la réduction des

La hausse séquentielle de l'amortissement des immobilisations corporelles au quatrième trimestre de 2009 tient au nombre plus élevé d'immobilisations en service, y compris le réseau sans fil HSPA dont le lancement a eu lieu en novembre. La baisse séquentielle de l'amortissement des immobilisations corporelles au premier trimestre de 2009 tient au fait que certaines immobilisations ont été entièrement amorties en 2008.

L'amortissement des actifs incorporels au quatrième trimestre de 2009 a diminué, des crédits d'impôt à l'investissement d'environ 10 millions de dollars ayant été portés en réduction de la charge d'amortissement touchant des immobilisations capitalisées lors d'exercices antérieurs qui sont maintenant entièrement amorties, suivant l'établissement de leur admissibilité par l'administration fiscale. Dans un même ordre d'idées, l'amortissement des actifs incorporels au quatrième trimestre de 2008 a été présenté déduction faite de crédits d'impôt à l'investissement d'environ 6 millions de dollars. La hausse séquentielle de l'amortissement des actifs incorporels au troisième trimestre de 2008 est imputable à la mise en œuvre de la plateforme intégrée de facturation pour les abonnés des services résidentiels en Colombie-Britannique en juillet 2008.

Les coûts de financement comptabilisés au quatrième trimestre de 2009 incluent une perte de 99 millions de dollars liée au rachat anticipé d'une tranche de 30 % du montant en capital des billets à 8 % libellés en dollars américains (échéant en juin 2011) et à la résiliation des swaps de devises connexes. Ce rachat a été financé par l'émission de 1 milliard de dollars de billets à 5,05 % échéant dans 10 ans. Les coûts de financement pour chaque exercice sont présentés déduction faite des montants variables d'intérêts créditeurs, y compris les intérêts découlant du règlement de questions fiscales touchant des exercices antérieurs.

Les tendances observées au chapitre du bénéfice net et du bénéfice par action reflètent les facteurs dont il est fait mention ci-dessus, ainsi que les ajustements liés aux variations des impôts sur les bénéfices, des règlements et des redressements visant des exercices antérieurs, y compris les intérêts connexes sur les redressements. La diminution du nombre d'actions en circulation découlant des rachats d'actions effectués avant 2008 a également eu une incidence favorable sur le bénéfice par action.

charges liées à l'effectif autres que celles au titre des régimes de retraite, par la diminution des frais de publicité et de promotion des services filaires, ainsi que par la baisse des coûts liés à l'acquisition de nouveaux abonnés des services mobiles.

Le bénéfice avant impôts a diminué de 265 millions de dollars en raison de la réduction du bénéfice d'exploitation, de la perte de 99 millions de dollars liée au rachat anticipé d'une tranche des titres de créance libellés en dollars américains, et de la diminution des intérêts créditeurs. La charge d'impôts a reculé de 136 millions de dollars, résultat qui tient à la baisse du bénéfice avant impôts et aux économies d'impôts. La charge d'impôts au quatrième trimestre de 2009 a également diminué, en raison de la réévaluation du passif d'impôts futurs effectuée pour refléter la réduction du taux d'imposition en Ontario entrée en vigueur au cours du trimestre.

Le bénéfice net a reculé de 129 millions de dollars et le bénéfice par action (de base) a diminué de 41 cents au quatrième trimestre de 2009, par rapport à la période correspondante de 2008. Le bénéfice net, compte non tenu des économies d'impôts, a diminué d'environ 176 millions de dollars (56 cents par action, résultat qui tient compte d'une perte d'environ 22 cents par action liée au rachat anticipé d'une tranche des titres de créance à long terme).

Analyse du bénéfice net

Trimestres terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

Bénéfice net du quatrième trimestre de 2008	285
Déduire : ajustements favorables nets liés aux impôts comptabilisés en 2008 (se reporter à la rubrique 5.2)	(32)
	253
Variations découlant de l'incidence fiscale	
Augmentation de la charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées ¹⁾	(21)
Augmentation des coûts de restructuration ¹⁾	(27)
Autres variations du BAIIA ^{1),2)}	(55)
Augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ^{1),2)}	(6)
Perte liée au rachat de titres de créance à long terme	(69)
Autres éléments	2
	77
Ajustements favorables nets liés aux impôts comptabilisés en 2009 (se reporter à la rubrique 5.2)	79
Bénéfice net du quatrième trimestre de 2009	156

- 1) Aux fins des présentes, nous avons utilisé le taux d'imposition combiné prévu par la loi pour 2009.
- 2) Compte non tenu des crédits d'impôt à l'investissement compris dans les ajustements liés aux impôts.

Les rentrées liées aux activités d'exploitation ont diminué de 123 millions de dollars au quatrième trimestre de 2009, par rapport à la période correspondante de 2008. La hausse de 103 millions de dollars des intérêts payés est principalement imputable au rachat anticipé d'une tranche des billets libellés en dollars américains échéant en juin 2011.

Les sorties liées aux activités d'investissement ont reculé de 130 millions de dollars au quatrième trimestre, par rapport à la période correspondante de 2008. Ce recul tient en grande partie à la diminution des dépenses en immobilisations générales aux fins de l'accès aux réseaux filaires, laquelle découle de la récession, ainsi qu'à l'accroissement des dépenses liées à la technologie HSPA engagées à l'exercice précédent.

Les sorties nettes liées aux activités de financement se sont chiffrées à 104 millions de dollars au quatrième trimestre de 2009, comparativement à 136 millions de dollars au quatrième trimestre de 2008, et elles ont principalement servi à verser des dividendes.

5.3 Résultats d'exploitation consolidés

Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars, sauf la marge du BAIIA et l'effectif)

	2009	2008	Variation
Produits d'exploitation	9 606	9 653	(0,5)%
Charges d'exploitation	5 925	5 815	1,9 %
Coûts de restructuration	190	59	n.s.
BAIIA ¹⁾	3 491	3 779	(7,6)%
Amortissement des immobilisations corporelles	1 341	1 384	(3,1)%
Amortissement des actifs incorporels	381	329	15,8 %
Bénéfice d'exploitation	1 769	2 066	(14,4)%
Marge du BAIIA ²⁾ (en %)	36,3	39,1	(2,8) pts
Total de l'effectif en équivalents temps plein (ETP)	35 300	35 900	(1,7)%

- 1) Le BAIIA est une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) ».
- 2) BAIIA divisé par les produits d'exploitation.

L'analyse qui suit porte sur les résultats consolidés de TELUS. Des informations sectorielles sont fournies à la rubrique 5.4, « Résultats du secteur des services filaires », à la rubrique 5.5, « Résultats du secteur des services mobiles », et à la rubrique 7.2, « Sorties liées aux activités d'investissement – Dépenses en immobilisations ».

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation consolidés ont diminué de 47 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008. Les produits tirés des services de réseau

mobiles ont augmenté de 23 millions de dollars, la forte croissance des produits tirés des services de transmission de données ayant été neutralisée par la baisse continue des produits tirés des services de transmission de la voix. Les produits tirés de l'équipement mobile et les autres produits ont augmenté de 52 millions de dollars, en raison de l'accroissement de la gamme de téléphones intelligents et de la hausse des volumes de fidélisation, ainsi que de la prise en compte des résultats de Black's Photo (société acquise en septembre 2009), facteurs neutralisés en partie par les plus faibles volumes d'acquisition d'abonnés. Dans le secteur des services filaires, les produits tirés des services de transmission de données se sont accrues de 74 millions de dollars, mais cette croissance a été largement neutralisée par la diminution de 198 millions de dollars des produits tirés des services locaux et interurbains de transmission de la voix découlant de la concurrence locale, du remplacement de la technologie ainsi que des répercussions d'ordre économique.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 110 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008	Variation
Salaires, charge au titre des avantages sociaux sauf celle liée aux RRPD ¹⁾ , et autres charges liées à l'effectif	2 375	2 549	(6,8)%
Charge (économie) au titre des RRPD	18	(100)	n.s.
Autres charges d'exploitation	3 532	3 366	4,9 %
	5 925	5 815	1,9 %

- 1) RRPD – régimes de retraite à prestations déterminées

En ce qui a trait aux variations des charges d'exploitation enregistrées en 2009 par rapport à 2008 :

- Les salaires, charge au titre des avantages sociaux (sauf celle liée aux RRPD) et les autres charges liées à l'effectif ont diminué de 174 millions de dollars. Cette diminution tient principalement à une réduction des primes de rendement comptabilisées découlant du rendement de l'exploitation prévu à la baisse, ainsi qu'à une diminution du nombre d'employés (équivalents temps plein) au cours de 2009 au pays (se reporter à la rubrique 2.2, « Investir dans les ressources internes »); par ailleurs, la rémunération de base des dirigeants a fait l'objet d'un gel en 2008.
- La charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées de TELUS a augmenté de 118 millions de dollars, en raison principalement de la baisse de valeur des actifs de ces régimes en 2008.
- Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 166 millions de dollars. L'augmentation tient compte de la hausse des coûts de fidélisation des abonnés des services mobiles, de l'accroissement des coûts liés au réseau mobile découlant de l'adoption accrue de téléphones intelligents ainsi que d'une augmentation de 10 millions de dollars des créances douteuses liée aux services mobiles, de même que de la hausse des coûts liés à la programmation du service TELUS TV et des coûts d'acquisition liés aux abonnés des services filaires, et de l'augmentation des coûts liés à la mise en place de services pour les nouvelles entreprises clientes des services filaires. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par la diminution des coûts liés aux services d'itinérance et la réduction des frais de marketing liés aux services mobiles, ainsi que par la baisse des frais de publicité et de promotion liés aux services filaires.

Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration se sont établis à 190 millions de dollars en 2009, en hausse de 131 millions de dollars par rapport à 2008. Les coûts de restructuration en 2009 se composent principalement d'indemnités de départ concernant les initiatives au titre du Programme d'efficacité opérationnelle décrites à la rubrique 2.2, « Investir dans les ressources internes ». Une charge d'environ 75 millions de dollars est prévue pour les initiatives au titre du Programme d'efficacité opérationnelle en 2010.

BAIIA

Le BAIIA consolidé a diminué de 288 millions de dollars, ou 8 %, en 2009, par rapport à 2008, résultat qui tient principalement à la hausse considérable de la charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des coûts de restructuration. Le BAIIA, compte non tenu de l'incidence de la hausse de la charge de retraite et des coûts de restructuration, a diminué de 39 millions de dollars, ou 1 %, en 2009. La baisse sous-jacente est imputable au recul des PMAA du secteur des services mobiles découlant de la récession et des pressions concurrentielles et à l'augmentation des frais de fidélisation des abonnés des services mobiles, ainsi qu'à l'accroissement des coûts liés à la prestation du service TELUS TV et à la mise en place de services pour les nouvelles entreprises clientes des services filaires, résultats neutralisés en partie par la baisse des charges liées à l'effectif autres que celles au titre des régimes de retraite, par la diminution des frais de publicité et de promotion des services filaires, ainsi que par la baisse des coûts liés à l'acquisition de nouveaux abonnés des services mobiles. Compte non tenu de la hausse de la charge de retraite et des coûts de restructuration, le BAIIA sous-jacent du secteur des services filaires a augmenté de 22 millions de dollars, et le BAIIA sous-jacent du secteur des services mobiles a subi une baisse de 61 millions de dollars.

Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels

Le total de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels a augmenté de 9 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008.

- L'amortissement des immobilisations corporelles a diminué de 43 millions de dollars. Cette baisse reflète l'amortissement dégressif comptabilisé en 2008 par suite d'une réduction des durées de service estimatives de certains actifs liés à la commutation de circuits numériques, ainsi que l'amortissement intégral de certaines stations cellulaires numériques. Ce facteur a été neutralisé par la croissance des immobilisations.
- L'amortissement des actifs incorporels a augmenté de 52 millions de dollars. Cette augmentation tient compte de l'amortissement d'un montant d'environ 18 millions de dollars aux fins de la mise en service, en juillet 2008, de la plateforme intégrée de facturation et de service à la clientèle pour les abonnés des services filaires en Colombie-Britannique. La tranche restante tient essentiellement à l'augmentation de l'amortissement d'autres logiciels administratifs et logiciels pour applications réseaux, y compris les logiciels utilisés aux fins du lancement du réseau HSPA en novembre 2009.
- La société a effectué le test de dépréciation annuel de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels en décembre et déterminé qu'aucune perte de valeur ne s'était produite. Se reporter à la rubrique 8.1, « *Estimations comptables critiques – Actifs incorporels* ».

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation a diminué de 297 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008, en raison principalement de la baisse du BAIIA.

Autres éléments de l'état des résultats

Autres charges, montant net

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008	Variation
	32	36	(11,1)%

Les autres charges, montant net, comprennent la charge liée à la titrisation de créances, le bénéfice (la perte) ou la réduction de valeur de placements en actions ou de placements de portefeuille, les gains et les pertes à la cession de biens immobiliers et les dons de bienfaisance.

La charge liée à la titrisation de créances s'est élevée à environ 10 millions de dollars en 2009 et à environ 11 millions de dollars en 2008. Le produit moyen tiré des créances titrisées a augmenté en 2009 par rapport à 2008, résultat qui a été neutralisé par la diminution des taux moyens. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, se reporter à la rubrique 7.6, « *Vente de créances* ». Les charges au titre des dons de bienfaisance et les autres gains et pertes nets sont demeurés dans l'ensemble inchangés.

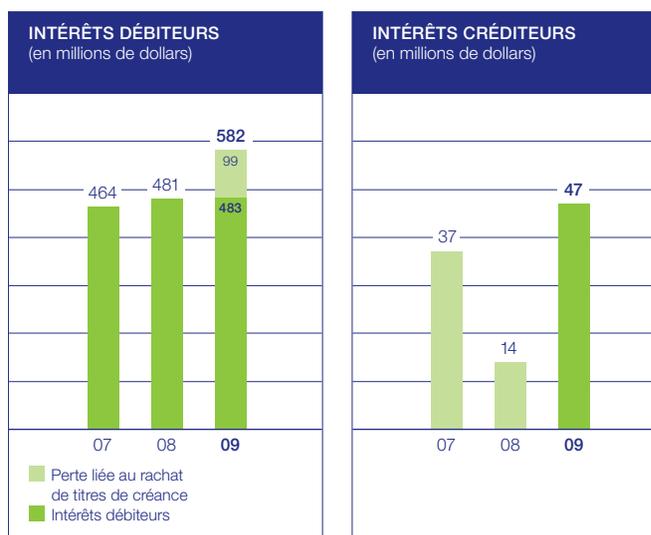
Coûts de financement

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008	Variation
Intérêts sur la dette à long terme, obligations à court terme et autres	483	481	0,4 %
(Gains) de change	(3)	(1)	n.s.
Perte liée au rachat de titres de créance à long terme	99	–	n.s.
	579	480	20,6 %
Intérêts capitalisés durant la construction	–	(3)	n.s.
Intérêts créditeurs (remboursements d'impôts)	(46)	(9)	n.s.
Intérêts créditeurs (autres)	(1)	(5)	n.s.
	532	463	14,9 %

Les intérêts sur la dette à long terme et à court terme et autres ont augmenté de 2 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008. La hausse du solde moyen de la dette en 2009, qui découle essentiellement du paiement effectué au titre des licences de spectre pour les services sans fil évolués (« SSFE ») au troisième trimestre de 2008, a été en grande partie neutralisée par une diminution du taux d'intérêt effectif.

En décembre 2009, la société a procédé au rachat anticipé d'une tranche de 583,5 millions de dollars US des billets libellés en dollars américains et à la résiliation des swaps de devises connexes. Pour financer ce rachat, elle a émis 1 milliard de dollars de nouveaux billets à 5,05 % échéant dans 10 ans. Relativement à ce rachat, la société a comptabilisé une perte de 63 millions de dollars sur les billets à 8 % libellés en dollars américains échéant en juin 2011 qui ont été rachetés, et une perte de 36 millions de dollars au titre de la résiliation des swaps de devises connexes.

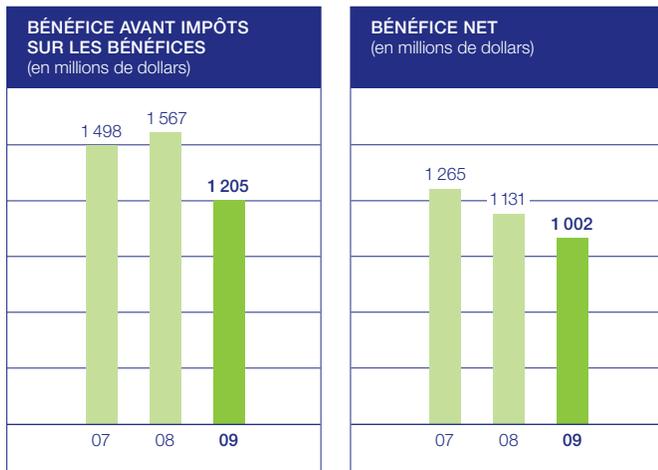
Les intérêts créditeurs liés aux remboursements d'impôts découlent du règlement de questions fiscales touchant des exercices antérieurs, et les autres intérêts créditeurs se composent principalement d'intérêts sur le solde de trésorerie et sur les placements temporaires.



Impôts sur les bénéfices

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les taux d'imposition)	2009	2008	Variation
Impôts fédéral et provinciaux combinés de base aux taux d'imposition prévus par la loi	366	486	(24,7)%
Réévaluation du passif d'impôts futurs pour refléter les taux d'imposition prévus par la loi futurs	(99)	(41)	-
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des exercices antérieurs, et ajustements corrélatifs à ce redressement	(68)	(21)	-
Rémunération sous forme d'attributions d'options sur actions	4	6	-
Autres	-	6	-
	203	436	(53,4)%
Taux d'imposition fédéral et provinciaux combinés prévus par la loi (en %)	30,3	31,0	(0,7) pt
Taux d'imposition effectifs (en %)	16,8	27,8	(11,0) pts

La baisse de la charge d'impôts fédéral et provinciaux combinés en 2009, par rapport à 2008, découle de la diminution du bénéfice avant impôts et de la réduction des taux d'imposition combinés prévus par la loi. Les taux d'imposition effectifs pour les deux exercices étaient moins élevés que les taux prévus par la loi, en raison de l'écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des exercices antérieurs et des ajustements corrélatifs à ce redressement, et de la réévaluation du passif d'impôts futurs découlant des réductions des taux d'imposition futurs en Colombie-Britannique et en Ontario, ainsi que des taux d'imposition futurs appliqués aux écarts temporaires. Les modifications des taux d'imposition futurs en Colombie-Britannique sont entrées en vigueur au premier trimestre de 2009, ce qui aura pour effet de réduire les taux avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2010. En 2008, une réduction des taux d'imposition en Colombie-Britannique est entrée en vigueur, avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2008. Les modifications des taux d'imposition en Ontario pour 2010 à 2013 sont entrées en vigueur au quatrième trimestre de 2009 et elles s'appliquent aux impôts sur les bénéfices provinciaux à compter du 1^{er} juillet 2010.



Autres éléments du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les taux d'imposition)	2009	2008	Variation
	58	(26)	n.s.

Les autres éléments du résultat étendu comprennent les variations de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés comme des couvertures des flux de trésorerie et liés principalement aux titres de créance libellés en dollars américains. Le rachat anticipé d'une tranche des billets libellés en dollars américains effectué en décembre 2009 a donné lieu à la comptabilisation d'un crédit de 36 millions de dollars au poste Autres éléments du résultat étendu, et les variations des swaps de devises non réalisées précédemment ont été portées en résultat net comme une perte liée au rachat de titres de créance à long terme, une composante des coûts de financement.

5.4 Secteur des services filaires

Produits d'exploitation – secteur des services filaires

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008	Variation
Services locaux de transmission de la voix	1 856	1 973	(5,9)%
Services interurbains de transmission de la voix	619	700	(11,6)%
Services de transmission de données	2 146	2 072	3,6 %
Autres	278	276	0,7 %
Produits d'exploitation externes	4 899	5 021	(2,4)%
Produits d'exploitation tirés d'activités intersectorielles	134	131	2,3 %
Total des produits d'exploitation	5 033	5 152	(2,3)%

Le total des produits d'exploitation du secteur des services filaires a diminué de 119 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008.

- Les produits tirés des services locaux de transmission de la voix ont reculé de 117 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008. Cette baisse tient principalement à la diminution des produits tirés des services d'accès de base et des services améliorés de transmission de la voix découlant de la concurrence à l'égard de l'obtention d'abonnés des services résidentiels et de la diminution consécutive des lignes résidentielles locales d'accès au réseau ainsi que d'offres concurrentielles similaires, de même qu'à la réduction des lignes commerciales d'accès découlant de répercussions d'ordre économique et de l'intensification de la concurrence, y compris la concurrence au chapitre des tarifs.

Indicateurs de l'exploitation – secteur des services filaires

Aux 31 décembre (en milliers)	2009	2008	Variation
Lignes d'accès au réseau			
Lignes résidentielles	2 238	2 402	(6,8)%
Lignes commerciales	1 810	1 844	(1,8)%
Total	4 048	4 246	(4,7)%
(Pertes nettes) ajouts nets de lignes d'accès au réseau			
Lignes résidentielles	(164)	(194)	15,5 %
Lignes commerciales	(34)	36	n.s.
Total	(198)	(158)	(25,3)%

Les pertes de lignes résidentielles d'accès au réseau en 2009 ont diminué par rapport à celles enregistrées en 2008, en raison des mesures plus efficaces en matière de reconquête et de la synergie découlant des services groupés, y compris TELUS TV, ainsi que du ralentissement de l'élargissement de l'expansion géographique du service de téléphone numérique d'un câblodistributeur concurrent. La diminution des lignes commerciales d'accès au réseau en 2009 reflète la percée des câblodistributeurs concurrents sur le marché des services aux PME, ainsi que certaines répercussions d'ordre économique ayant donné lieu à une augmentation du nombre de débranchements et à une baisse du nombre d'installations, particulièrement en Colombie-Britannique et en Alberta. Le nombre de lignes commerciales d'accès au réseau en Ontario et au Québec a augmenté en 2009. De plus, la croissance de certains services de transmission de données, tels que les réseaux privés, n'est pas prise en compte dans le nombre de lignes commerciales d'accès au réseau, et le passage des services de transmission de la voix existants aux services IP a donné lieu à une baisse générale des lignes commerciales d'accès au réseau.

- Les produits tirés des services interurbains de transmission de la voix ont diminué de 81 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008. Cette baisse est principalement imputable à la réduction de la moyenne des tarifs à la minute découlant de la concurrence continue au chapitre des tarifs dans l'ensemble de l'industrie, à la diminution du nombre d'abonnés et à la baisse des volumes à la minute facturés.

- Les produits tirés des services filaires de transmission de données ont augmenté de 74 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008. Cette hausse tient principalement i) à la croissance du nombre d'abonnés des services de divertissement numériques; ii) à l'accroissement des services Internet et des services de transmission et d'hébergement de données améliorés, neutralisé en partie par la diminution des tarifs moyens découlant des pressions concurrentielles; iii) à la hausse des produits tirés des services gérés à l'intention du marché d'affaires découlant de la croissance des services d'impartition pour les abonnés des services d'affaires. Ces hausses ont été neutralisées en partie par la diminution des produits tirés des services de radiodiffusion et de vidéoconférence ainsi que par les ventes à la baisse d'équipement de transmission de données, y compris l'incidence de ventes d'équipement plus importantes au premier trimestre de 2008.

Indicateurs de l'exploitation – secteur des services filaires

Aux 31 décembre (en milliers)	2009	2008	Variation
Abonnés à Internet			
Haute vitesse ¹⁾	1 128	1 096	2,9 %
Commuté	87	124	(29,8)%
Total ¹⁾	1 215	1 220	(0,4)%
Abonnés à TELUS TV²⁾	170	78	117,9 %
Exercices terminés les 31 décembre (en milliers)			
	2009	2008	Variation
Ajouts nets (pertes nettes) d'abonnés à Internet			
Haute vitesse ¹⁾	37	76	(51,3)%
Commuté ¹⁾	(37)	(31)	(19,4)%
Total ¹⁾	–	45	(100,0)%
Ajouts nets d'abonnés à TELUS TV²⁾	92	43	114,0 %

- 1) Les soldes d'ouverture concernant les abonnés à Internet haute vitesse et le total des abonnés au service Internet pour le deuxième trimestre de 2009 ont été réduits de 5 000 afin de tenir compte des ajustements effectués à l'exercice précédent.
- 2) Comprend les abonnés à TELUS TV Satellite avec prise d'effet à l'exercice 2009.

Les ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse ont diminué en 2009, par rapport à 2008, résultat qui tient au fait que le marché est de plus en plus établi ainsi qu'à la formation à la baisse de ménages, et au fait que les câblodistributeurs concurrents ont élargi leur gamme de produits, leurs tarifs promotionnels et leurs offres en matière de reconquête. Le nombre d'abonnés au service numérique TELUS TV a plus que doublé en 2009, la société ayant continué d'améliorer ses capacités en matière d'installation, procédé au lancement de la programmation haute définition et des ENP, accru sa couverture géographique, lancé le service TELUS TV Satellite, et obtenu un vif succès avec ses produits groupés.

- Les autres produits ont augmenté de 2 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008, en raison principalement de la légère hausse des ventes d'équipement de transmission de la voix.
- Les produits tirés d'activités intersectorielles représentent les services fournis par le secteur des services filaires au secteur des services mobiles. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes du secteur des services mobiles.

Charges d'exploitation – secteur des services filaires

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008	Variation
Salaires, charge (économie) au titre des avantages sociaux, sauf celle liée aux RRPD ¹⁾ , et autres charges liées à l'effectif	1 792	1 944	(7,8)%
Charge (économie) au titre des RRPD	20	(91)	n.s.
Autres charges d'exploitation	1 485	1 474	0,7 %
Charges d'exploitation	3 297	3 327	(0,9)%
Coûts de restructuration	178	51	n.s.
Total des charges d'exploitation	3 475	3 378	2,9 %

1) RRPD – régimes de retraite à prestations déterminées

Le total des charges d'exploitation a augmenté de 97 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008.

- Les salaires, charge au titre des avantages sociaux et autres charges liées à l'effectif ont diminué de 152 millions de dollars. Cette baisse découle de l'importante réduction des primes de rendement comptabilisées découlant du rendement de l'exploitation moins élevé qu'il était prévu pour 2009, ainsi que du nombre réduit d'employés au pays (équivalents temps plein) et des initiatives au titre du Programme d'efficacité opérationnelle, y compris celles touchant les coûts discrétionnaires liés à l'effectif tels que les frais de déplacement.
- La charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées a augmenté de 111 millions de dollars, en raison principalement de la baisse de valeur des actifs de ces régimes en 2008.
- Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 11 millions de dollars. L'augmentation tient principalement aux coûts relatifs à la programmation de TELUS TV et à l'obtention de nouveaux clients découlant de l'accroissement des activités de mise en service, ainsi qu'aux coûts des installations d'accès aux fins de la mise en œuvre de nouveaux contrats, facteurs neutralisés en partie par la diminution des frais de publicité et de promotion et par la réduction des frais de transit et de résiliation découlant de la baisse des volumes à la minute d'appels interurbains sortants.
- Les coûts de restructuration se sont accrus de 127 millions de dollars, en raison de plusieurs initiatives au titre de la mise en œuvre accélérée du Programme d'efficacité opérationnelle de la société, comme cela est décrit à la rubrique 2.2, « Investir dans les ressources internes ».

BAIIA – secteur des services filaires

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008	Variation
BAIIA (en millions de dollars)	1 558	1 774	(12,2)%
Marge du BAIIA (en %)	31,0	34,4	(3,4) pts

Le BAIIA du secteur des services filaires a diminué de 216 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008. Cette baisse découle principalement de la hausse des coûts de restructuration et de la charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées. En excluant les coûts de restructuration et la charge de retraite, le BAIIA du secteur des services filaires a augmenté de 22 millions de dollars. L'augmentation sous-jacente tient à la réduction des primes de rendement comptabilisées, au nombre réduit d'employés (équivalents temps plein) et aux mesures de compression des coûts ayant donné lieu à une réduction des coûts discrétionnaires liés à l'effectif et des frais de publicité et de promotion, facteurs neutralisés en partie par la hausse des coûts liés à la prestation de services de télévision et à la mise en place de services pour de nouvelles entreprises clientes. La pression exercée sur la marge du BAIIA, que la société compte atténuer grâce à la mise en œuvre continue d'initiatives au titre du Programme d'efficacité opérationnelle, découle de la baisse des produits tirés des services de transmission de la voix générant des marges plus élevées que les produits tirés des services de transmission de données en pleine croissance.

5.5 Secteur des services mobiles

Produits d'exploitation – secteur des services mobiles

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008	Variation
Services de réseau	4 392	4 369	0,5 %
Équipement et autres produits	315	263	19,8 %
Produits d'exploitation externes	4 707	4 632	1,6 %
Produits d'exploitation tirés des activités intersectorielles	28	28	– %
Total des produits d'exploitation	4 735	4 660	1,6 %

Les produits tirés du secteur des services mobiles ont augmenté de 75 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008, en raison de ce qui suit :

- Les produits tirés des services de réseau se sont accrus de 23 millions de dollars en 2009. La croissance de 207 millions de dollars, ou 30 %, des produits tirés des services de transmission de données pour 2009 a été freinée par l'adoption accrue de forfaits touchant les services de transmission de données ainsi que par la baisse des tarifs liés aux services

d'itinérance pour la transmission de données, et elle a été neutralisée en partie par la baisse de 184 millions de dollars, ou 5 %, des produits tirés des services de transmission de la voix. Les produits tirés des services mobiles de transmission de données représentaient 20 % des produits tirés des services de réseau en 2009, comparativement à 16 % en 2008. La croissance des produits tirés des services de transmission de données continue à refléter les produits élevés tirés des services liés à la messagerie textuelle et aux téléphones intelligents, qui découlent de la pénétration accrue du marché des téléphones intelligents, de l'utilisation accrue de forfaits de services de transmission de données, des appareils compatibles avec les technologies HSPA et EVDO haute vitesse et des clés Internet mobile, facteurs neutralisés en partie par la baisse des tarifs liés aux services de transmission de données en itinérance depuis l'étranger.

Les PMAA combinés se sont chiffrés à 58,46 \$ en 2009, en baisse de 4,27 \$, ou 6,8 %, par rapport à 2008. Les PMAA tirés des services de transmission de données se sont établis à 11,88 \$ en 2009, en hausse de 2,04 \$, ou 21 %. Le ralentissement de la croissance des PMAA tirés des services de transmission de données tient à l'utilisation accrue de forfaits de services de transmission de données et de clés Internet mobile, ainsi qu'à la réduction des tarifs liés aux services d'itinérance. Les PMAA tirés des services de transmission de la voix se sont établis à 46,58 \$, en baisse de 6,31 \$, ou 12 %. La tendance à la baisse des PMAA tirés des services de transmission de la voix s'est maintenue et elle implique divers facteurs, notamment la baisse des minutes par abonné des services résidentiels et d'affaires, l'utilisation accrue des forfaits minutes incluses découlant des changements dans les habitudes des abonnés et de l'adoption de forfaits visant à optimiser les tarifs (y compris la suppression des frais d'accès au système et des frais pour le service 911 s'appliquant aux nouveaux forfaits lancés en novembre 2009, laquelle est compensée en partie uniquement par une hausse de tarifs mensuelle de 5 \$), la baisse des PMAA tirés du service Mike, la pénétration accrue de la marque Koodo à l'appui de la croissance des produits tirés des services de réseau et du nombre d'abonnés, et la baisse des tarifs liés au service d'itinérance depuis l'étranger, facteurs neutralisés en partie par la hausse des produits découlant des meilleures caractéristiques des services offerts.

Les ajouts bruts d'abonnés ont reculé de 3 % en 2009, mais une amélioration a été observée au chapitre de la composition des ajouts bruts et des ajouts nets d'abonnés des services postpayés et prépayés. Les ajouts bruts d'abonnés des services postpayés ont représenté 65 % du total des ajouts bruts en 2009, comparativement à 64 %, en 2008. Les ajouts nets d'abonnés des services postpayés ont représenté 93 % du total des ajouts nets en 2009, comparativement à 86 % en 2008.

Les ajouts nets en 2009 ont diminué de 31 % par rapport à 2008, une fois que les chiffres correspondants ont été normalisés pour tenir compte du débranchement de 28 000 abonnés le 15 septembre 2008, par suite de la mise hors service du réseau analogique de TELUS. Les ajouts nets en 2009 ont été touchés par le ralentissement de la croissance au sein de l'industrie, par la hausse légère des taux de désabonnement et par la concurrence sur le marché, par rapport aux ajouts nets normalisés comptabilisés en 2008, et ils reflètent une réduction de 66 % des ajouts nets d'abonnés des services prépayés, qui tient au fait que la société a décidé d'accorder une moins grande importance à ce segment du marché présentant une valeur moins élevée.

Le taux de désabonnement s'est établi à 1,58 % en 2009, en hausse comparativement à 1,52 % en 2008 (une fois que les chiffres correspondants de 2008 ont été normalisés pour tenir compte du débranchement des abonnés des services analogiques en septembre 2008). L'augmentation du taux de désabonnement reflète la hausse du taux de désabonnement non volontaire découlant de la récession, le taux de désabonnement moins élevé lié à la marque Koodo comptabilisé à l'exercice précédent, consécutif au lancement initial de cette marque en mars 2008, et les pressions concurrentielles continues sur le plan du marketing, tant en ce qui concerne le segment des services postpayés que celui des services prépayés. Le taux de désabonnement au quatrième trimestre de 2009 s'est établi à 1,60 %, soit un résultat stable par rapport au quatrième trimestre de 2008.

- Les produits tirés des ventes d'équipement, des locations et des services ont augmenté de 52 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008. Ce résultat tient principalement à la prise en compte des produits de 44 millions de dollars de Black's Photo depuis son acquisition en septembre 2009, à l'augmentation des produits par appareil d'abonné découlant de l'accroissement de la gamme de téléphones intelligents offerts (y compris notamment l'appareil iPhone d'Apple depuis le début de novembre 2009) et de la hausse des volumes de fidélisation et, dans une moindre mesure, à la hausse des produits tirés des accessoires, facteurs neutralisés en partie par la diminution des volumes d'acquisition d'abonnés.
- Les produits tirés des activités intersectorielles représentent les services fournis par le secteur des services mobiles au secteur des services filaires, et ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes du secteur des services filaires.

Indicateurs de l'exploitation – secteur des services mobiles

Aux 31 décembre	2009	2008	Variation
Abonnés (en milliers)			
Postpayés ¹⁾	5 290	4 922	7,5 %
Prépayés	1 234	1 207	2,2 %
Total¹⁾	6 524	6 129	6,4 %
Proportion du nombre d'abonnés qui sont des abonnés des services postpayés (en %)			
	81,1	80,3	0,8 pt
Population couverte par les services numériques (en millions) ³⁾			
	33,1	32,6	1,5 %
Population couverte par le réseau HSPA (en millions) ³⁾			
	> 31,0	–	n.s.
Exercices terminés les 31 décembre			
Ajouts bruts d'abonnés (en milliers)			
Postpayés	1 036	1 062	(2,4)%
Prépayés	563	593	(5,1)%
Total	1 599	1 655	(3,4)%
Ajouts nets d'abonnés (en milliers)			
Postpayés	379	481	(21,2)%
Prépayés	27	80	(66,3)%
Total⁴⁾	406	561	(27,8)%
Total des ajouts nets d'abonnés – ajusté⁴⁾	406	588	(31,0)%
PMAA (en dollars) ⁵⁾	58,46	62,73	(6,8)%
Taux de désabonnement, par mois (en %) ⁶⁾	1,58	1,57	0,01 pt
Taux de désabonnement ajusté, par mois (en %) ⁶⁾	1,58	1,52	0,06 pt
Nombre moyen de minutes par abonné par mois	392	411	(4,6)%
Frais d'acquisition ⁶⁾ par ajout brut d'abonné (en dollars) ^{6), 7)}	337	351	(4,0)%
Frais de fidélisation en pourcentage des produits tirés des services de réseau (en %) ^{6), 7)}	10,9	8,9	2,0 pts
BAlIA, à l'exclusion des frais d'acquisition (en millions de dollars)	2 472	2 587	(4,4)%
BAlIA en pourcentage des produits tirés des services de réseau	44,0	45,9	(1,9) pt

pt(s) – point(s) de pourcentage

- 1) Le solde d'ouverture concernant les abonnés des services postpayés et le total des abonnés a été réduit d'environ 11 000 au quatrième trimestre de 2009, de manière à tenir compte des ajustements apportés à la période précédente.
- 2) Par « population », on entend le nombre de personnes vivant dans une zone de population comprise, en totalité ou presque, dans les zones de couverture.
- 3) Y compris les ententes de services d'itinérance et de revente, conclues principalement avec Bell Canada.
- 4) Les ajouts nets et le taux de désabonnement combiné pour 2008 tiennent compte de l'incidence de la mise hors service du réseau analogique de TELUS le 15 septembre 2008. Les chiffres ajustés en ce qui a trait aux ajouts nets d'abonnés et au taux de désabonnement ne tiennent pas compte de l'incidence du débranchement d'environ 28 000 abonnés découlant de la mise hors service du réseau analogique.
- 5) Se reporter à la rubrique 11.3, « Définition des indicateurs clés de l'exploitation ». Ces mesures ne sont pas définies par les principes comptables généralement reconnus du Canada ni des États-Unis. Il s'agit plutôt de paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement de l'exploitation d'une société de services mobiles.
- 6) Frais d'acquisition.
- 7) En 2009, la société a amélioré l'évaluation de ses frais d'acquisition et de fidélisation effectuée à l'aide de ses systèmes opérationnels, de manière à assurer une concordance avec les modifications apportées au chapitre des activités. Les chiffres correspondants de l'exercice 2008 ont été retraités en conséquence.

Charges d'exploitation – secteur des services mobiles

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008	Variation
Charges liées aux ventes d'équipement	845	720	17,4 %
Charges d'exploitation des services de réseau	621	603	3,0 %
Frais de marketing	422	470	(10,2)%
Frais généraux et d'administration			
Salaires, charge au titre des avantages sociaux ¹⁾ et autres charges liées à l'effectif	581	596	(2,5)%
Autres frais généraux et d'administration	321	258	24,4 %
Charges d'exploitation	2 790	2 647	5,4 %
Coûts de restructuration	12	8	50,0 %
Total des charges d'exploitation	2 802	2 655	5,5 %

1) Inclut une économie de 2 millions de dollars en 2009, au titre des régimes de retraite à prestations déterminées, comparativement à une économie de 9 millions de dollars en 2008.

Le total des charges d'exploitation du secteur des services mobiles a augmenté de 147 millions de dollars 2009, par rapport à 2008.

- Les charges liées aux ventes d'équipement ont augmenté de 125 millions de dollars en 2009. Cette hausse tient en partie à l'augmentation des volumes au chapitre de la fidélisation et à l'accroissement des coûts par appareil afin de soutenir la migration des abonnés vers des téléphones intelligents (y compris l'appareil iPhone d'Apple depuis le début de novembre 2009), ainsi qu'à l'ajustement plus important de l'évaluation des stocks, facteurs neutralisés en partie par la diminution des volumes au chapitre des acquisitions. Les charges liées aux ventes d'équipement tiennent compte des résultats de Black's depuis septembre 2009.
- Les charges d'exploitation des services de réseau ont augmenté de 18 millions de dollars en 2009. L'augmentation tient à la hausse des coûts liés au nouveau réseau HSPA, ainsi que les coûts liés à la pénétration accrue du marché des téléphones intelligents ayant entraîné une hausse des coûts liés à des revenus partagés avec des tiers et des coûts liés aux licences d'utilisation des fournisseurs de services, facteurs neutralisés en partie par la baisse des frais d'itinérance découlant de la réduction des tarifs.
- Les frais de marketing ont diminué de 48 millions de dollars. La réduction tient à la diminution des commissions et, dans une moindre mesure, à la baisse des frais de publicité et de promotion. Les frais d'acquisition par ajout brut d'abonné ont diminué de 14 \$ en 2009, par rapport à 2008, résultat qui reflète la diminution des commissions, laquelle a été neutralisée en partie par la hausse de coûts de financement par appareil reflétant les changements au chapitre des tarifs promotionnels et la gamme plus importante de téléphones intelligents.

Les frais de fidélisation exprimés en pourcentage des produits tirés des services de réseau se sont établis à 10,9 % en 2009, comparativement à 8,9 % en 2008. Cette hausse reflète l'augmentation des

frais de fidélisation découlant principalement de la hausse des volumes de fidélisation attribuable au nombre plus élevé d'abonnés, ainsi que l'augmentation des coûts de financement par appareil d'abonné résultant de la migration continue des abonnés vers des téléphones intelligents, y compris l'accroissement des volumes tenant au fait que les abonnés se sont dotés d'appareils fondés sur la technologie HSPA. L'ajout à la gamme de produits de l'appareil iPhone et d'autres nouveaux téléphones intelligents devrait avoir une incidence favorable sur la mise en service future d'abonnés, sur les produits tirés des services de transmission de données et sur les PMAA, et cet ajout devrait se traduire par une utilisation accrue du réseau en raison de volumes de données plus élevés, ainsi que par une hausse des coûts de fidélisation des abonnés dans l'avenir.

- Les salaires, charge au titre des avantages sociaux et autres charges liées à l'effectif inscrits dans les frais généraux et d'administration ont diminué de 15 millions de dollars en 2009. La diminution reflète la réduction générale des primes de rendement comptabilisées en 2009 et les retombées des initiatives au titre du Programme d'efficacité opérationnelle. Les autres frais généraux et d'administration se sont accrus de 63 millions de dollars en 2009; ce résultat tient compte de la hausse des coûts relatifs à la main d'œuvre externe visant à soutenir l'accroissement du nombre d'abonnés, de l'augmentation des loyers découlant de l'expansion des réseaux de distribution de produits Koodo et de la prise en compte des charges de Black's. Les créances douteuses ont augmenté de 10 millions de dollars pour l'exercice.
- Les coûts de restructuration concernent la mise en œuvre accélérée de diverses initiatives au titre du Programme d'efficacité opérationnelle de la société, comme cela est décrit à la rubrique 2.2, « Investir dans les ressources internes ».

BAIIA – secteur des services mobiles

Exercices terminés les 31 décembre	2009	2008	Variation
BAIIA (en millions de dollars)	1 933	2 005	(3,6)%
Marge du BAIIA (en %)	40,8	43,0	(2,2) pts

Le BAIIA du secteur des services mobiles a reculé de 72 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008. Le BAIIA du secteur des services mobiles, compte non tenu de la charge de retraite et des coûts de restructuration, a diminué de 61 millions de dollars, en raison de la croissance plus faible des produits tirés des services de transmission de données découlant de l'utilisation accrue de forfaits de services de transmission de données et de la réduction des produits tirés des services d'itinérance, de la baisse des PMAA tirés des services de transmission de la voix, de la hausse des frais de fidélisation et des coûts liés au réseau visant à soutenir la croissance des services de transmission de données, ainsi que de l'augmentation des frais généraux et d'administration afin d'appuyer l'accroissement du nombre d'abonnés, facteurs neutralisés en partie par la diminution des frais d'acquisition et des coûts liés aux services d'itinérance.

évolution de la situation financière

Analyse des modifications importantes apportées au bilan consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Le tableau ci-après illustre les variations entre les bilans consolidés survenues au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008	Variation	Variation (en %)	Explication concernant les variations entre les bilans
Actif à court terme					
Encaisse et placements temporaires, montant net	41	4	37	n.s.	Se reporter à la rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement ».
Débiteurs	694	966	(272)	(28)	Diminution découlant de la hausse de 200 millions de dollars du produit tiré des créances titrisées, de la réduction des produits du secteur des services filaires et de la baisse des créances de fournisseurs de services mobiles résultant de la baisse des PMAA tirés des services postpayés. Le délai moyen de règlement des débiteurs était de 46 jours au 31 décembre 2009, comparativement à 48 jours au 31 décembre 2008.
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	16	25	(9)	(36)	Reflète les remboursements reçus, déduction faite d'une hausse des impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir comptabilisés.
Stocks	270	397	(127)	(32)	Principalement une diminution des volumes d'appareils mobiles ainsi que des pièces et accessoires, neutralisée en partie par une proportion plus élevée d'appareils plus coûteux capables de transmettre des données.
Frais payés d'avance	105	112	(7)	(6)	Principalement une réduction des droits de licence prépayés pour les services mobiles.
Actifs dérivés	1	10	(9)	(90)	Principalement les ajustements à la juste valeur des couvertures de change pour les appareils mobiles.
Passif à court terme					
Créditeurs et charges à payer	1 385	1 465	(80)	(5)	Tient compte d'une diminution des charges au titre de la rémunération de l'effectif et des avantages connexes et de la baisse des dépenses en immobilisations au quatrième trimestre, facteurs neutralisés en partie par les paiements comptabilisés au titre des régimes de retraite.
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à payer	182	163	19	12	Reflète la charge d'impôts exigibles, neutralisée par les impôts finaux exigibles en 2009 pour l'année d'imposition 2008 ainsi que par les acomptes provisionnels versés en 2009.
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration	135	51	84	165	Les nouvelles obligations en vertu des programmes de restructuration en cours ont excédé les paiements en vertu des anciens programmes de restructuration.
Dividendes à payer	150	151	(1)	(1)	–
Facturation par anticipation et dépôts de clients	674	689	(15)	(2)	–
Tranche à court terme de la dette à long terme	82	4	78	n.s.	Reflète l'échéance en mai 2010 de débentures de série 1 à 12 % d'un montant de 50 millions de dollars de TELUS Communications Inc. et l'échéance en juillet 2010 d'obligations hypothécaires de premier rang de série U à 11,5 % d'un montant de 30 millions de dollars de TELUS Communications Inc., déduction faite d'une petite diminution liée aux contrats de location-acquisition.
Passifs dérivés	62	75	(13)	(17)	Ajustements à la juste valeur pour tenir compte des options sur actions et des couvertures relatives aux unités d'actions temporairement incessibles, y compris la résiliation des couvertures sur les options.
Tranche à court terme des impôts futurs	294	459	(165)	(36)	Principalement une réduction du revenu tiré de Société TELUS Communications qui sera attribué au cours des 12 prochains mois, et une diminution nette du passif à court terme non déductible aux fins de l'impôt au cours de la période considérée.
Fonds de roulement¹⁾	(1 837)	(1 543)	(294)	(19)	La réduction du fonds de roulement a contribué à la diminution de la dette à long terme.

1) Actif à court terme moins le passif à court terme – démontre la capacité de la société de financer ses activités actuelles et de respecter ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008	Variation	Variation (en %)	Explication concernant les variations entre les bilans
Actif à long terme					
Immobilisations corporelles et autres actifs, montant net	7 729	7 317	412	6	L'augmentation tient principalement à la mise en place de réseaux à large bande. Se reporter à la rubrique 7.2, « Sorties liées aux activités d'investissement – Dépenses en immobilisations », ainsi qu'à la rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés – Amortissement des immobilisations corporelles ».
Actifs incorporels, montant net	5 148	5 166	(18)	(-)	Se reporter à la rubrique 7.2, « Sorties liées aux activités d'investissement – Dépenses en immobilisations », ainsi qu'à la rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés – Amortissement des actifs incorporels ». Les soldes aux 31 décembre 2009 et 2008 tiennent compte d'un montant de 3 849 millions de dollars versé au titre des licences de spectre pour les SSFE.
Écart d'acquisition, montant net	3 572	3 564	8	-	Prise en compte de l'écart d'acquisition lié à l'acquisition de Black's Photo.
Autres actifs à long terme	1 602	1 418	184	13	Concerne principalement la capitalisation des régimes de retraite et l'amortissement continu de l'actif transitoire des régimes de retraite.
Placements	41	42	(1)	(2)	Reflète des ajustements apportés à des placements d'un montant peu élevé, déduction faite d'un nouveau placement d'un montant peu élevé.
Passif à long terme					
Dette à long terme	6 090	6 348	(258)	(4)	Comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ une diminution de 922 millions de dollars des billets à 8 % libellés en dollars américains échéant en 2011, par suite du rachat d'une tranche de 30 % du montant en capital de ces billets en décembre 2009, et des variations de la valeur en dollars canadiens des billets (se reporter également au poste Autres passifs à long terme); ■ une réduction nette de 980 millions de dollars des montants prélevés au titre de la facilité de crédit échéant en 2012; ■ des débentures et des obligations hypothécaires de premier rang de 80 millions de dollars reclassées dans le passif à court terme; ■ un produit net de 697 millions de dollars tiré de l'émission de billets à 4,95 % échéant dans cinq ans effectuée en mai; ■ un produit net de 990 millions de dollars tiré de l'émission de billets à 5,05 % échéant dans 10 ans effectuée en décembre; ■ une augmentation de 35 millions de dollars du papier commercial.
Autres passifs à long terme	1 271	1 295	(24)	(2)	Principalement des variations des taux de change du dollar américain et un ajustement de la juste valeur du passif dérivé lié aux billets libellés en dollars américains échéant en 2011, facteurs neutralisés en partie par une augmentation des produits reportés.
Impôts futurs	1 319	1 213	106	9	Augmentation des impôts futurs sur les actifs et passifs à long terme, y compris les gains et pertes non réalisés sur les dérivés et les redressements liés à des questions fiscales touchant des exercices antérieurs, neutralisée en partie par une réévaluation découlant des modifications des taux d'imposition prévus par la loi.
Capitaux propres					
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	7 554	7 085	469	7	Principalement un bénéfice net de 998 millions de dollars et un montant de 58 millions de dollars au titre des autres éléments du résultat étendu qui reviennent aux détenteurs d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote, moins les dividendes déclarés de 601 millions de dollars.
Part des actionnaires sans contrôle	21	23	(2)	(9)	Dividendes versés par une filiale à des actionnaires sans contrôle, déduction faite du bénéfice net de 4 millions de dollars qui revient à la part des actionnaires sans contrôle.

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion.

Les politiques financières liées à la structure du capital de la société, son plan financier et les résultats sont décrits à la *rubrique 4.3*. Dans le cours normal des activités, la société a généré des flux de trésorerie liés à l'exploitation annuels supérieurs aux dépenses en immobilisations annuelles nécessaires à la croissance des activités et aux investissements dans la technologie. En 2009, les rentrées liées aux activités d'exploitation ont dépassé les sorties liées aux activités d'investissement, la dette à long terme a été réduite et la durée moyenne à l'échéance de la dette a été prolongée de un an au moyen d'activités de financement. En 2008, les rentrées liées aux activités d'exploitation ont été complétées par les rentrées liées aux activités de financement, ont contribué à financer l'acquisition d'Emergis et ont servi au paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE.

Sommaire des états consolidés des flux de trésorerie

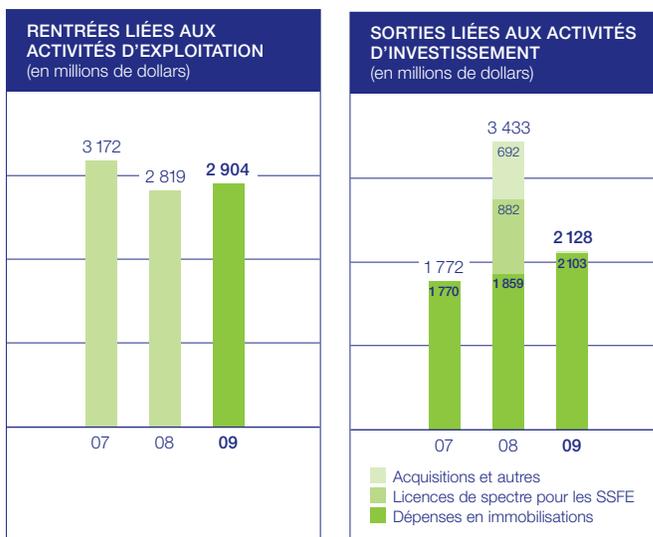
Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008	Variation
Rentrées liées aux activités d'exploitation	2 904	2 819	3,0 %
(Sorties) liées aux activités d'investissement	(2 128)	(3 433)	38,0 %
(Sorties) rentrées liées aux activités de financement	(739)	598	n.s.
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements temporaires, montant net	37	(16)	-
Encaisse et placements temporaires, montant net, au début	4	20	-
Encaisse et placements temporaires, montant net, à la fin	41	4	n.s.

7.1 Rentrées liées aux activités d'exploitation

Les rentrées liées aux activités d'exploitation ont augmenté de 85 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008, principalement en raison de ce qui suit :

- La variation du produit tiré des créances titrisées (prise en compte dans la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement figurant à l'état consolidé des flux de trésorerie), qui constitue une source de fonds lorsque le produit augmente et une sortie de fonds lorsque le produit diminue. En 2009, la société a accru de 200 millions de dollars le produit tiré des créances titrisées, alors que ce produit avait reculé d'un montant de 200 millions de dollars en 2008. Par conséquent, la variation du produit tiré des créances titrisées a contribué à la hausse des rentrées de 400 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008. Se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Vente de créances* ».
- Le fait que la société a commencé à effectuer des paiements d'impôts élevés en 2009. Les paiements d'impôts nets se sont établis à 266 millions de dollars en 2009, comparativement à 10 millions de dollars en 2008. Les paiements pour 2009 comprennent les acomptes provisionnels finaux relatifs à l'année d'imposition 2008 versés au premier trimestre, les acomptes provisionnels pour 2009, et une économie d'impôts de 69 millions de dollars découlant du règlement de questions fiscales touchant des exercices antérieurs.
- La diminution du BAIIA de 288 millions de dollars, comme il est décrit à la *rubrique 5*, « *Analyse des résultats d'exploitation* ». Le BAIIA excluant les charges au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et les coûts de restructuration a reculé de 39 millions de dollars en 2009.

- L'augmentation de 76 millions de dollars des cotisations aux régimes à prestations déterminées des salariés, principalement en raison du repli des marchés boursiers en 2008.
- L'augmentation de 51 millions de dollars des intérêts reçus, qui découle principalement du règlement de questions fiscales touchant des exercices antérieurs.
- La hausse de 110 millions de dollars des intérêts payés, qui tient principalement au montant de 99 millions de dollars payé en décembre 2009 relativement au rachat anticipé d'une tranche des billets libellés en dollars américains et aux intérêts liés à la résiliation des swaps de devises connexes.
- Les autres variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement comprenaient une baisse des stocks de 143 millions de dollars en 2009, comparativement à une augmentation de 114 millions de dollars en 2008, ainsi que la liquidation de placements à court terme de 42 millions de dollars en 2008.



7.2 Sorties liées aux activités d'investissement

Les sorties liées aux activités d'investissement ont diminué de 1 305 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008. Cette baisse reflète principalement l'absence du paiement d'un montant de 882 millions de dollars au titre des licences de spectre pour les SSFE qui avait été comptabilisé au troisième trimestre de 2008, ainsi que la diminution des montants versés aux fins des acquisitions, déduction faite des espèces acquises (26 millions de dollars aux fins de l'acquisition de Black's conclue en septembre 2009, par rapport à 696 millions de dollars aux fins des acquisitions d'Emergis et de Fastvibe conclues en janvier 2008).

Les immobilisations corporelles en construction se chiffraient à 431 millions de dollars au 31 décembre 2009, soit un résultat en baisse de 54 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2008. Les actifs incorporels en construction s'élevaient à 158 millions de dollars au 31 décembre 2009, en baisse de 39 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ces résultats à la baisse concernent principalement les composantes des initiatives liées aux réseaux à large bande filaires et mobiles de la société qui ont été menées à terme, déduction faite des nouvelles dépenses, pour lesquelles des renseignements sont fournis ci-dessous.

Dépenses en immobilisations

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf le ratio d'intensité des dépenses en immobilisations)			
	2009	2008	Variation
Secteur des services filaires (dépenses générales)	1 333	1 311	1,7 %
Secteur des services mobiles (dépenses générales)	770	548	40,5 %
Dépenses en immobilisations (dépenses générales)	2 103	1 859	13,1 %
Paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE (secteur des services mobiles)	—	882	n.s.
Total des dépenses en immobilisations	2 103	2 741	(23,3)%
Total des dépenses en immobilisations du secteur des services mobiles	770	1 430	(46,2)%
BAIIA déduction faite du total des dépenses en immobilisations ¹⁾	1 388	1 038	33,7 %
Intensité des dépenses en immobilisations (en %) ²⁾			
– dépenses en immobilisations générales	22	19	3 pts
– total des dépenses en immobilisations	22	28	(6) pts

1) Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) », pour le calcul et pour une description du BAIIA.

2) L'intensité des dépenses en immobilisations est calculée comme étant les dépenses en immobilisations divisées par les produits d'exploitation. Cette mesure fournit une méthode utile pour comparer le niveau des dépenses en immobilisations avec celui d'autres entreprises de tailles diverses du même secteur.

Le total des dépenses en immobilisations en 2009 a reculé de 638 millions de dollars, par rapport à 2008, résultat qui tient en grande partie au paiement effectué à l'exercice précédent au titre des 59 licences de spectre pour les SSFE acquises dans le cadre des enchères tenues par Industrie Canada. Les dépenses en immobilisations générales (excluant le paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE) ont augmenté de 244 millions de dollars, en grande partie en raison du fait que la société s'est concentrée sur les initiatives touchant le réseau filaire à large bande ainsi que le réseau sans fil HSPA. En raison du quasi-achèvement de l'initiative liée au réseau sans fil HSPA en 2009 et de l'avancement du projet d'expansion des services filaires à large bande, on s'attend actuellement à ce que les dépenses en immobilisations pour 2010 retrouvent les niveaux historiques moyens connus entre 2006 et 2008 et, par conséquent, qu'elles soient ramenées à environ 1,7 milliard de dollars. Se reporter à la rubrique 1.5, « Objectifs financiers et d'exploitation pour 2010 ».

Le BAIIA déduction faite du total des dépenses en immobilisations a augmenté de 350 millions de dollars, par rapport à 2008. Cette amélioration tient au paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE comptabilisé à l'exercice précédent, neutralisé en partie par la baisse du BAIIA (se reporter à la rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés »). Le ratio d'intensité des dépenses en immobilisations pour 2009, qui s'est élevé à 22 %, reflète un ratio d'intensité de 26 % (25 % en 2008) pour le secteur des services filaires, et un ratio d'intensité de 16 % (31 % en 2008 en incluant le paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE, ou 12 % en excluant ce paiement) pour le secteur des services mobiles.

■ Secteur des services filaires

Les dépenses en immobilisations du secteur des services filaires ont augmenté de 22 millions de dollars en 2009, par rapport à 2008. L'augmentation tient essentiellement aux investissements dans les initiatives liées aux réseaux à large bande et à TELUS TV, surtout en Colombie-Britannique et en Alberta. Les dépenses effectuées en 2008, pour la mise en service en juillet 2008 de la plateforme de facturation et de service à la clientèle pour les abonnés des services résidentiels en Colombie-Britannique, ont en partie neutralisé ce résultat. Les flux de trésorerie (BAIIA déduction faite des dépenses en immobilisations) du secteur des services filaires se sont chiffrés à 225 millions de dollars en 2009, soit une baisse de 238 millions de dollars, ou 51 %, par rapport à 2008.

■ Secteur des services mobiles

Les dépenses en immobilisations générales du secteur des services mobiles ont augmenté de 222 millions de dollars en 2009, par rapport à

2008. Cette hausse reflète principalement les nouveaux investissements dans la technologie HSPA et dans les capacités en matière de service effectués aux fins du lancement du réseau en novembre 2009. Le total des dépenses en immobilisations du secteur des services mobiles a diminué de 660 millions de dollars en 2009, résultat qui reflète le paiement, en 2008, d'un montant de 882 millions de dollars au titre des licences de spectre pour les SSFE, neutralisé en partie par la hausse des dépenses liées au réseau HSPA engagées en 2009. Par conséquent, les flux de trésorerie (BAIIA déduction faite des dépenses en immobilisations) du secteur des services mobiles se sont chiffrés à 1 163 millions de dollars en 2009, soit une hausse de 588 millions de dollars, ou 102 %, comparativement à 2008.

7.3 (Sorties) rentrées liées aux activités de financement

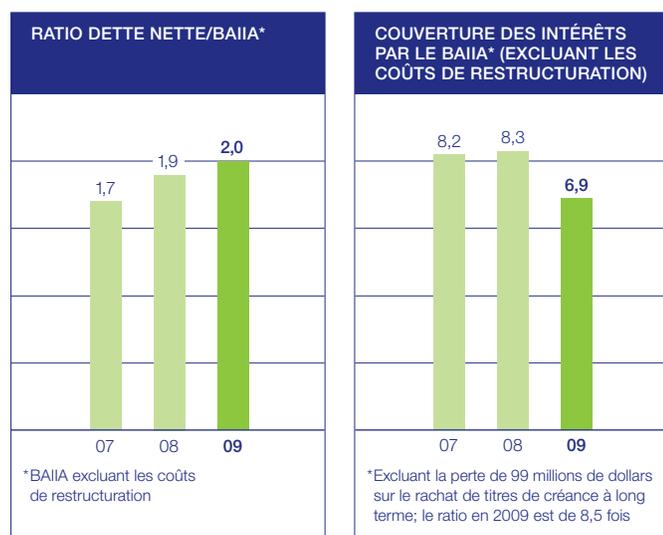
Les sorties nettes liées aux activités de financement se sont établies à 739 millions de dollars en 2009 comparativement, à des rentrées nettes de 598 millions de dollars en 2008.

- La hausse des dividendes en espèces versés aux détenteurs d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en 2009 reflète principalement la date à laquelle les dividendes du quatrième trimestre ont été versés. Les dividendes en espèces versés en 2009 ont totalisé 602 millions de dollars; ils concernaient le dividende déclaré au quatrième trimestre de 2008 (versé le 2 janvier 2009) ainsi que celui déclaré aux premier, deuxième et troisième trimestres de 2009 (47,5 cents par action dans chaque cas). En comparaison, les dividendes versés en 2008 s'étaient établis à 433 millions de dollars; ils concernaient le dividende déclaré aux premier, deuxième et troisième trimestres de 2008, ainsi que celui déclaré au quatrième trimestre de 2007 et versé en décembre 2007 (45 cents par action dans chaque cas).
- La société n'a racheté aucune action de TELUS dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités (« RCNA ») en 2009. L'offre visant le rachat d'un nombre maximal de huit millions d'actions a pris fin le 22 décembre 2009. Au cours de 2008, la société a racheté environ 6,8 millions d'actions, pour un montant de 280 millions de dollars, en vertu d'une offre précédente.
- Émission de titres de créance à long terme
En mai 2009, la société a émis, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, des billets de série CF à 4,95 % échéant en mai 2014, pour un produit brut de 700 millions de dollars. Le produit net d'environ 697 millions de dollars a été utilisé aux fins générales de la société, y compris le remboursement des montants empruntés au titre de la facilité de crédit échéant en 2012 et la réduction de l'encours du papier commercial.

En décembre 2009, la société a émis, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, des billets de série CG à 5,05 % échéant en décembre 2019, pour un produit brut de 1 milliard de dollars. Le produit net d'environ 990 millions de dollars a servi à financer le rachat, le 31 décembre 2009, d'une tranche de 30 % des billets à 8 % libellés en dollars américains échéant en juin 2011, ainsi que les paiements aux fins de la résiliation des swaps de devises liés aux billets rachetés.

Les billets de série CF et de série CG sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de rachat est égal au plus élevé de la valeur actualisée des billets ou de 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le rachat. La valeur actualisée des billets de série CF correspond à la valeur actualisée des billets, calculée à l'aide du taux de rendement des obligations du Canada majoré de 71 points de base. La valeur actualisée des billets de série CG correspond à la valeur actualisée des billets, calculée à l'aide du taux de rendement des obligations du Canada majoré de 45,5 points de base.

La société est tenue de faire une offre aux fins du rachat des billets de série CF et de série CG, pour un prix égal à 101 % de leur montant en capital majoré des intérêts courus et impayés jusqu'à la date du rachat, advenant un événement entraînant un changement de contrôle tel qu'il est défini dans les actes de fiducie supplémentaires. Les agences de



La dette nette au 31 décembre 2009 a augmenté légèrement par rapport à l'exercice précédent, car la hausse de 200 millions de dollars du produit tiré des créances titrisées a été neutralisée en grande partie par la réduction de la dette nette et par l'augmentation du solde de trésorerie. Le total des capitaux investis a augmenté, en raison principalement de la hausse des bénéfices non répartis, aucun rachat d'actions dans le cadre des RCNA n'ayant eu lieu depuis 2008. Le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA (excluant les coûts de restructuration) a augmenté, résultat qui tient essentiellement à la réduction du BAIIA excluant les coûts de restructuration.

La proportion des titres de créance qui portent intérêt à des taux fixes était de 87 % au 31 décembre 2009, soit un résultat en hausse comparativement à 77 % à l'exercice précédent, qui tient principalement à l'émission de billets de série CF en mai 2009 et au remboursement des montants prélevés au titre de la facilité de crédit échéant en 2012, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation des activités de titrisation de créances. La durée moyenne à l'échéance de la dette, qui était de quatre ans au 31 décembre 2008, a été portée à cinq ans au 31 décembre 2009, en raison essentiellement de l'émission, en décembre 2009, de billets de série CG échéant dans 10 ans et du rachat anticipé, en décembre 2009, d'une tranche des billets libellés en dollars américains échéant le 1^{er} juin 2011.

Le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme était de 3,1 fois en 2009, soit une baisse comparativement à 4,3 fois à l'exercice précédent. L'augmentation des intérêts débiteurs sur la dette à long terme, y compris la perte liée au rachat de titres de créance à long terme comptabilisée en décembre 2009, s'est traduite par une réduction de 0,7 fois du ratio, et la diminution du bénéfice avant impôts et des intérêts débiteurs sur la dette à long terme a donné lieu à une réduction de 0,5 fois du ratio. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA (excluant les coûts de restructuration) était de 6,9 fois pour l'exercice 2009, soit une baisse comparativement à 8,3 fois en 2008, qui tient principalement à l'excédent de la prime comptabilisé en décembre 2009 et à la diminution du BAIIA excluant les coûts de restructuration, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation des intérêts créditeurs. Ce ratio, ajusté de manière à ne pas tenir compte de la perte de 99 millions de dollars liée au rachat de titres de créance à long terme, s'est établi à 8,5 fois en 2009.

Les flux de trésorerie disponibles pour 2009 ont augmenté de 139 millions de dollars par rapport à 2008. L'augmentation est en grande partie

attribuable à la réduction du total des dépenses en immobilisations tenant au paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE effectué en 2008 et à la hausse des intérêts reçus par suite du règlement de questions fiscales, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation des paiements d'impôts et des intérêts payés. Se reporter à la rubrique 11.2 pour des renseignements détaillés sur les flux de trésorerie disponibles.

La stratégie de la société vise à maintenir les politiques et les lignes directrices financières énoncées ci-après. La société estime que ces mesures ont atteint un niveau optimal et qu'elles devraient lui permettre d'avoir raisonnablement accès aux marchés financiers en maintenant des cotes de crédit de BBB+ à A-, ou des cotes équivalentes.

Les lignes directrices et politiques financières à long terme de TELUS sont les suivantes :

- Ratio de la dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration entre 1,5 et 2,0 fois.

Le ratio s'est établi légèrement au-dessous de 2,0 fois au 31 décembre 2009.

- Ratio de distribution de 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles.

La ligne directrice au chapitre du ratio de distribution est établie sur une base prospective, plutôt que sur une base actuelle. Le ratio pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, calculé de manière à ne pas tenir compte des ajustements liés aux impôts sur les bénéfices, de la perte liée au rachat de titres de créance à long terme et de l'incidence mineure de l'option de règlement en espèces net liée aux options dans le calcul des bénéfices s'est établi à 67 %. Le ratio calculé selon le bénéfice réel pour 2009 est de 61 %, et la fourchette visée par la société, selon les objectifs concernant le bénéfice par action pour 2010, est de 58 % à 66 % (se reporter aux rubriques 1.4 et 1.5). Le conseil d'administration a tenu compte de ce dernier calcul lorsqu'il a décidé de ne pas augmenter le dividende déclaré au quatrième trimestre de 2009.

7.5 Facilités de crédit

Au 31 décembre 2009, TELUS avait des liquidités disponibles aux termes des facilités de crédit inutilisées de plus de 1,7 milliard de dollars, ce qui est conforme à l'objectif de la société, lequel vise à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars. Le 19 juin 2009, les modalités de la facilité de crédit d'une durée de 364 jours ont été modifiées de manière que le montant disponible au titre de cette facilité soit porté à 300 millions de dollars et que la date d'échéance soit prorogée jusqu'au 31 décembre 2010.

Les facilités de crédit renouvelables de TELUS comportent les clauses restrictives habituelles. Celles-ci lui interdisent notamment de laisser son ratio de levier financier consolidé (dette sur le BAIIA sur 12 mois) dépasser 4:1 (environ 2,0:1 au 31 décembre 2009) et de laisser son ratio de couverture consolidé (BAIIA sur intérêts débiteurs sur 12 mois) être inférieur à 2:1 (environ 6,9:1 au 31 décembre 2009) à la fin d'un trimestre financier. Il y a certaines petites différences entre le calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture en vertu des conventions de crédit et le calcul de la dette nette sur le BAIIA et du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA. Les calculs n'ont jamais présenté de différences importantes. La réévaluation des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et de l'écart d'acquisition aux fins comptables n'a pas d'incidence sur les clauses restrictives. L'accès continu aux facilités de crédit de TELUS n'est pas assujéti au maintien par TELUS d'une cote de crédit en particulier.

Facilités de crédit de TELUS

Au 31 décembre 2009 (en millions de dollars)	Échéance	Montant disponible	Montant utilisé	Lettres de crédit émises, mais non utilisées	Sûreté pour le programme de papier commercial	Liquidités disponibles
Facilité renouvelable de cinq ans ¹⁾	1 ^{er} mai 2012	2 000	–	(123)	(467)	1 410
Facilité renouvelable de 364 jours ²⁾	31 décembre 2010	300	–	–	–	300
Autres facilités bancaires	–	62	(6)	(3)	–	53
Total	–	2 362	(6)	(126)	(467)	1 763

1) Dollars canadiens ou équivalent des dollars américains.

2) Dollars canadiens uniquement.

7.6 Vente de créances

TELUS Communications Inc. (« TCI »), filiale en propriété exclusive de TELUS, est partie à une convention conclue avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque canadienne de l'annexe I, aux termes de laquelle TCI est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances. À la suite de la vente d'une participation dans certaines créances avec gestion intégrale, un passif lié à la gestion des créances vendues est constaté à la date de la vente puis est amorti dans

l'état des résultats sur la durée de vie prévue des créances. Par suite d'une nouvelle entente conclue en mai 2009, la durée initiale de cette convention de titrisation à rechargement a été prorogée pour une période de trois ans, et le montant maximal s'élève à 500 millions de dollars.

TCI doit maintenir une cote de crédit de DBRS Ltd. d'au moins BBB (faible), sinon la fiducie de titrisation pourrait exiger de freiner le programme de vente. Au 25 février 2010, la cote de crédit était plus élevée de trois niveaux, à savoir A (faible), que la cote devant être maintenue.

Solde du produit des créances titrisées

(en millions de dollars)	31 déc. 2009	30 sept. 2009	30 juin 2009	31 mars 2009	31 déc. 2008	30 sept. 2008	30 juin 2008	31 mars 2008
	500	400	400	300	300	250	150	500

7.7 Cotes de crédit

Aucun changement n'a été apporté aux cotes de crédit de première qualité de la société en 2009. Les quatre agences de notation qui couvrent TELUS ont attribué des cotes identiques aux cotes attribuées précédemment, toutes assorties de perspectives stables, relativement à l'émission de 700 millions de dollars de billets effectuée par la société en mai 2009, ainsi que de l'émission de 1 milliard de dollars de billets effectuée par la société en décembre 2009.

Sommaire des cotes de crédit

	DBRS Ltd.	S&P	Moody's	FitchRatings
TELUS Corporation				
Billets	A (faible)	BBB+	Baa1	BBB+
Papier commercial	R-1 (faible)	–	–	–
TELUS Communications Inc.				
Débetures	A (faible)	BBB+	–	BBB+
Billets à moyen terme	A (faible)	BBB+	–	BBB+
Obligations hypothécaires de premier rang	A (faible)	A–	–	–
Tendance ou perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

7.8 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels

Instruments financiers (note 5 des états financiers consolidés)

Le tableau suivant illustre les instruments financiers de la société ainsi que la nature des risques auxquels ils pourraient être assujettis :

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Risques de marché		
			Change	Taux d'intérêt	Autres prix
Évalué au coût après amortissement					
Encaisse et placements temporaires	X		X	X	
Débiteurs	X		X		
Créditeurs		X	X		
Créditeurs à l'égard de la restructuration		X			
Obligations à court terme		X		X	
Dette à long terme		X	X	X	
Évalué à la juste valeur					
Placements à court terme				X	X
Placements à long terme					X
Dérivés liés aux opérations de change ¹⁾	X	X	X		
Dérivés liés à la rémunération à base d'actions ¹⁾	X	X			X
Dérivés liés aux swaps de devises ¹⁾	X	X	X	X	

1) Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une politique qui prescrit qu'aucun instrument dérivé ne doit servir à des fins spéculatives ni d'endettement (le corollaire voulant que toutes les opérations concernant des dérivés aient pour seul objet la gestion des risques) et qui établit des critères déterminant le degré de solvabilité des contreparties avec lesquelles la société peut conclure des opérations.

Risque de crédit

La société a réduit considérablement son risque de crédit associé à l'encaisse et aux placements temporaires en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, d'importantes institutions financières auxquelles l'une des principales agences de notation a attribué des cotes de crédit de première qualité, et d'autres tiers solvables. Un examen continu est exécuté pour évaluer les changements de l'état des tiers.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit du fait que la société possède une clientèle vaste et diversifiée, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. La société applique un programme d'évaluation du crédit des clients et limite le montant du crédit accordé lorsqu'elle le juge nécessaire. Elle maintient des provisions pour les pertes de crédit potentielles, et ces pertes ont été conformes

aux prévisions de la direction jusqu'à maintenant. Au 31 décembre 2009, la durée de vie moyenne pondérée des comptes clients en souffrance était de 72 jours (64 jours en 2008).

La société doit faire des estimations importantes relativement à la provision pour créances douteuses. La conjoncture, les informations historiques, la raison pour laquelle les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les comptes clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si les comptes en souffrance devraient faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la provision pour créances douteuses à l'encontre des comptes clients. La dotation à la provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les comptes clients dépassant un certain solde et sur la

base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucun compte client n'est radié directement à même la dotation à la provision pour créances douteuses.

Mis à part le risque de crédit normal des comptes clients lié à ses droits conservés, la société n'a pas d'exposition continue au risque de crédit lié à ses créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Les contreparties aux contrats de swap de devises de la société, aux contrats à terme d'actions réglés en espèces au titre de la rémunération à base d'actions ainsi qu'aux dérivés liés aux opérations de change sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une cote de qualité supérieure. Le montant en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les cotes de crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. La société n'accorde ni ne reçoit de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de sa cote de crédit et de celle de ses contreparties. Elle est exposée à des pertes de crédit qui pourraient résulter de la non-exécution des contreparties, mais elle considère ce risque comme minime. Les passifs dérivés de la société ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit.

Risque de liquidité

Dans le cadre des politiques financières liées à la structure du capital, pour lesquelles une analyse est présentée à la rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement », la société gère son risque de liquidité à l'aide d'un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui lui permet de gérer ses liquidités excédentaires et ses besoins en liquidités selon les besoins réels de la société et de ses filiales; de plus, la société maintient des facilités bancaires bilatérales et des facilités de crédit consortial ainsi qu'un programme de papier commercial, elle vend des créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, elle exerce une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, et elle gère les échéances des actifs financiers et des passifs financiers

La société a d'importantes échéances de titres de créance au cours des exercices ultérieurs. Au 31 décembre 2009, elle peut émettre un montant de 3 milliards de dollars de titres de créance ou de participation en vertu d'un prospectus préalable de base, en vigueur jusqu'en octobre 2011. La société dispose de facilités de crédit, notamment une facilité de 2 milliards de dollars échéant en 2012 (se reporter à la rubrique 7.5, « Facilités de crédit »). La société estime que ses cotes de crédit de première qualité lui fournissent un accès raisonnable aux marchés financiers.

Risque de change

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien, mais elle transige couramment en dollars américains en raison de certains produits et frais d'exploitation habituels qui sont libellés en dollars américains et des achats de stocks et des acquisitions d'immobilisations qu'elle effectue à l'échelle internationale. Le dollar américain est la seule devise à laquelle la société est exposée de façon importante.

La gestion du risque de change de la société consiste à recourir à des contrats de change à terme et à des options sur devises pour fixer les taux de change sur les opérations et les engagements en dollars américains à court terme. La comptabilité de couverture n'est appliquée à ces contrats de change à terme et options sur devises assortis d'une échéance à court terme que dans des situations exceptionnelles.

La société est aussi exposée au risque de change puisque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de sa dette à long terme libellée en dollars américains fluctueront en raison des variations des taux de change. Des relations de couverture du risque de change ont été établies pour les paiements d'intérêt semestriels connexes et le paiement de capital à l'échéance, comme il est décrit à la note 18 b) des états financiers consolidés.

Risque de taux d'intérêt

Des variations des taux d'intérêt sur le marché entraîneront des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés aux placements temporaires, aux placements à court terme, aux obligations à court terme, à la dette à long terme ou aux dérivés liés aux swaps de devises.

Lorsque la société dispose de placements temporaires, ces derniers comportent une échéance brève et des taux fixes. Ainsi, leur juste valeur fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Par contre, des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneront pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes s'il y a absence de monétisation avant l'échéance.

Si le solde des placements à court terme comprend des instruments de créance ou des instruments de capitaux propres assortis d'un versement de dividendes, la société pourrait être exposée à des risques de taux d'intérêt.

Comme les obligations à court terme découlant des facilités de crédit bancaire bilatérales, qui ont généralement des taux d'intérêt variables, sont rarement non réglées pour des périodes qui dépassent une semaine, le risque de taux d'intérêt lié à cet élément est négligeable.

En ce qui a trait à la dette à long terme non réglée de la société, à l'exception du papier commercial et des montants prélevés sur ses facilités de crédit, celle-ci est entièrement à taux fixe. La juste valeur de la dette à taux fixe fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. En l'absence de remboursement anticipé ou de fluctuations de taux de change, les flux de trésorerie futurs, eux, ne changeront pas. En raison des échéances à court terme du papier commercial, leurs justes valeurs ne sont pas touchées de façon importante par les variations des taux d'intérêt sur le marché, mais les flux de trésorerie représentant les paiements d'intérêt pourraient l'être dans le cas où le papier commercial est renouvelé.

Les montants prélevés sur les facilités de crédit à court terme et à long terme de la société seront touchés par les variations des taux d'intérêt sur le marché de la même façon que le papier commercial.

Semblable à la dette à taux fixe, la juste valeur des dérivés liés aux swaps de devises fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché puisque le taux d'intérêt découlant du swap est fixe. Des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneront pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes s'il y a absence de remboursement anticipé.

Autre risque de prix

Si le solde des placements à court terme comprend des instruments de capitaux propres, la société serait exposée à des risques de prix sur instruments de capitaux propres. La société est exposée à des risques de prix sur instruments de capitaux propres découlant des placements à long terme classés comme étant disponibles à la vente. De tels placements sont détenus à des fins stratégiques plutôt qu'à des fins de négociation.

La société est exposée à un autre risque de prix découlant de la rémunération à base d'actions réglée en espèces (l'appréciation du cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote augmentant la charge et la sortie de fonds potentielle). Des ententes de swap sur instruments de capitaux propres pouvant être réglés en espèces ont été conclues établissant un plafond sur le coût de la société lié à l'option de règlement en espèces net liée aux options et fixant le coût de la société lié à ses unités d'actions restreintes.

Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 auraient pu varier si les taux de change du dollar canadien et du dollar américain, les taux d'intérêt sur le marché et le cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société avaient présenté une variation des montants raisonnables possibles par rapport à leurs valeurs réelles à la date du bilan.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société au risque de change, au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix découlant de la rémunération à base d'actions est présentée à la note 5 g) des états financiers consolidés.

Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs, des créditeurs à l'égard de la restructuration, et des obligations à court terme correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements de la société comptabilisés au coût n'excède pas leur juste valeur.

La valeur comptable des placements à court terme, le cas échéant, égale leur juste valeur, car ces placements sont classés comme détenus à des fins de transaction. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours du marché dans des marchés actifs.

La juste valeur de la dette à long terme de la société est évaluée en fonction des cours du marché dans des marchés actifs. Les justes valeurs estimatives des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change sont établies en fonction des cours du marché dans des marchés actifs, pour ces instruments ou pour des instruments similaires, ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des instruments financiers de même échéance, ainsi que

par l'utilisation de flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société qui servent à gérer les risques liés à l'augmentation des charges de rémunération découlant de certains types de rémunération à base d'actions est déterminée en fonction de la juste valeur estimative des contrats à terme d'actions réglés en espèces fournis par la contrepartie aux transactions (ces justes valeurs estimatives étant dans l'ensemble fondées sur le cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société à la date du bilan).

Engagements et passifs éventuels

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles connues de la société au 31 décembre 2009 sont précisées dans le tableau suivant. Les obligations de paiement des intérêts sont comprises dans les échéances de la dette à long terme. Les échéances relatives au capital de la dette à long terme et les obligations de paiement des intérêts connexes au 31 décembre 2009 sont présentées séparément, à la rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement ».

(en millions de dollars)	Tranches de la dette à long terme arrivant à échéance ¹⁾			Engagements d'achat ²⁾	Autres passifs à long terme ^{4), 5)}	Total
	Toutes, sauf les contrats de location-acquisition	Contrats de location-acquisition	Contrats de location-exploitation ³⁾			
2010	517	2	283	819	17	1 638
2011	2 407	1	262	609	28	3 307
2012	1 014	–	244	496	20	1 774
2013	532	–	225	11	21	789
2014	907	–	202	3	21	1 133
Par la suite	3 813	–	1 218	14	168	5 213
Total	9 190	3	2 434	1 952	275	13 854

- Le cas échéant, les tranches de la dette à long terme arrivant à échéance tiennent compte des taux de change faisant l'objet d'une couverture au 31 décembre 2009. Les sorties de fonds au titre des paiements d'intérêt liés au papier commercial ont été calculées selon les taux en vigueur au 31 décembre 2009.
- Une tranche de 2 376 millions de dollars du total de 2 434 millions de dollars au titre des paiements minimaux aux termes des contrats de location-exploitation a trait aux terrains et bâtiments; environ 55 % de ce montant concernait les cinq plus importants baux de la société, lesquels visent tous des locaux pour bureaux selon des durées variées et comportaient des dates d'échéance s'échelonnant de 2016 à 2026. Se reporter à la note 20 b) des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements sur les contrats de location-exploitation.
- Le cas échéant, les engagements d'achat tiennent compte des taux de change à la date de fin de l'exercice considéré, soit le 31 décembre 2009. Les engagements d'achat comprennent les éventuels frais d'exploitation et dépenses en immobilisations qui ont déjà fait l'objet d'ententes contractuelles à la date de fin de l'exercice considéré et comprennent les estimations de prix et de volumes les plus probables lorsque la situation l'exige. Comme les engagements d'achat reflètent la situation du marché au moment où ils ont été contractés à l'égard des éléments achetés, ils pourraient ne pas être représentatifs des exercices futurs. Les obligations découlant de contrats de dotation en personnel ou de toute autre convention collective ont été exclues.
- Les éléments qui ne se traduiraient pas par une future utilisation de ressources économiques, comme les gains reportés sur la cession-bail de bâtiments et les frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients, ont été exclus.
- Les positions fiscales incertaines susceptibles d'entraîner des impôts à payer ont été, ou seront, dans une large mesure capitalisées au cours des 12 prochains mois.

Comptes de report aux termes du régime de plafonnement des prix

La société a comptabilisé un passif au titre du compte de report totalisant 144 millions de dollars au 31 décembre 2009. Le CRTC a instauré le concept de comptes de report aux termes du régime de plafonnement des prix en 2002, dans les Décisions de télécom 2002-34 et 2002-43. De juin 2002 à mai 2006, la société était tenue, en vertu de ce concept, de reporter la constatation dans l'état des résultats d'une tranche des montants reçus au titre des services de base résidentiels fournis aux abonnés dans des zones de desserte autres que celles à coût élevé, plutôt que de réduire les tarifs des abonnés à ces services. Le CRTC a rendu de nombreuses décisions concernant l'application et l'utilisation des fonds des comptes de report, y compris celles concernant l'élargissement de la portée des services à large bande dans les territoires des ESLT jusqu'aux collectivités rurales et éloignées. Finalement, il revient au CRTC de déterminer le moment où le passif du compte de report est réglé et la façon dont il est réglé. (Se reporter à la rubrique 8.1, « Estimations comptables critiques – Facturation par anticipation et dépôts des clients ».)

Les comptes de report font l'objet d'appels instruits devant la Cour suprême du Canada par l'Association des consommateurs du Canada, par l'Organisation nationale anti-pauvreté, par Bell Canada ainsi que par la société. Le 18 septembre 2009, la Cour suprême du Canada a rejeté tous les appels, confirmant par le fait même le pouvoir du CRTC d'instaurer le compte de report et de statuer sur l'utilisation des fonds des comptes de report. La Cour suprême a également levé la suspension de la décision du CRTC sur les comptes de report, qui limitait l'utilisation des fonds des comptes de report. En janvier 2010, la société a présenté de nouveau au CRTC une estimation de ses coûts initiaux ainsi qu'une proposition sur quatre ans à l'égard de

la construction dans le cadre du programme visant à étendre le service IP aux 229 collectivités rurales et éloignées déjà approuvées. La société prévoit commencer la mise en œuvre de son programme au milieu de 2010.

Garanties (note 20 c) des états financiers consolidés

Les PCGR du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux non actualisés. Les montants maximaux non actualisés des garanties au 31 décembre 2009, sans égard à la probabilité du versement de ces paiements, étaient négligeables.

Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour le nouveau propriétaire si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du CRTC. La quote-part de la société aurait été de 80 % jusqu'en mai 2006, passerait à 40 % pour les cinq années suivantes et s'établirait ensuite à 15 % dans la dernière période de cinq ans. Si une mesure du CRTC empêchait le propriétaire de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS indemniserait le propriétaire à l'égard de toute perte subie par ce dernier. Au 31 décembre 2009, la société n'avait constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

Réclamations et poursuites

La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces litiges. Cependant, la direction est d'avis, en vertu de l'évaluation juridique et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la société à l'exception de ce qui est décrit à la note 20 d) des états financiers consolidés et à la rubrique 10.9, « Litiges et questions d'ordre juridique ».

7.9 Information sur les actions en circulation

Le sommaire ci-après illustre le nombre d'actions en circulation de chaque catégorie de titres de participation au 31 décembre 2009 et au 31 janvier 2010. De plus, le nombre total d'actions en circulation et pouvant être émises qui est présenté au 31 janvier 2010 se fonde sur l'hypothèse selon laquelle toutes les options en cours, ainsi que les options qui n'ont pas encore été octroyées, mais pour lesquelles les actions sont détenues en réserve, ont été converties. Le nombre d'actions en circulation et pouvant être émises au 25 février 2010 n'a pas varié de façon importante.

Le 4 novembre 2009, le conseil d'administration a approuvé une modification apportée au programme de réinvestissement des dividendes de TELUS et, avec prise d'effet pour le dividende déclaré pour le quatrième

trimestre de 2009, qui a été versé le 4 janvier 2010, TELUS émettra des actions sur le capital autorisé aux fins des dividendes réinvestis à un escompte de 3 %, plutôt que d'acheter des actions exclusivement sur le marché libre. Le taux de participation au programme de réinvestissement des dividendes s'est élevé à environ 14 % au quatrième trimestre de 2009, un nombre approximatif de 674 000 actions sans droit de vote sur le capital autorisé ayant été émises.

Actions en circulation

(en millions)	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Nombre total d'actions
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions en circulation au 31 décembre 2009	175	143	318 ¹⁾
Actions en circulation au 31 janvier 2010	175	144	319
Options en circulation et pouvant être émises ²⁾ au 31 janvier 2010	–	15	15
Actions en cours et pouvant être émises au 31 janvier 2010	175	159	334

- 1) Aux fins du calcul du bénéfice dilué par action, le nombre d'actions s'établissait à 318 millions pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.
- 2) En supposant une conversion intégrale et sans tenir compte des prix d'exercice.



estimations comptables critiques et faits nouveaux concernant les conventions comptables

Description des estimations comptables critiques aux fins de l'établissement des résultats financiers, ainsi que des modifications de conventions comptables, y compris les progrès accomplis relativement au passage aux Normes internationales d'information financière

8.1 Estimations comptables critiques

Les principales conventions comptables de TELUS sont décrites à la note 1 des états financiers consolidés. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction ait recours à des estimations, à des hypothèses et à des jugements. Ces estimations, hypothèses et jugements ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les estimations comptables critiques de la société sont décrites ci-après et elles font généralement l'objet de discussions entre les membres du comité de vérification chaque trimestre.

Généralités

- Sauf indication contraire dans l'analyse des estimations comptables critiques, la société n'a pas connaissance de tendances, d'engagements, d'événements ni d'incertitudes qui pourraient raisonnablement, selon elle, avoir une incidence importante sur les méthodes ou les hypothèses liées aux estimations comptables critiques, sous réserve des facteurs précisés dans la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* du présent rapport de gestion.

- Dans le cours normal des activités, des modifications sont apportées aux hypothèses qui sous-tendent l'ensemble des estimations comptables critiques, de manière à tenir compte de la conjoncture, de l'actualisation des informations historiques utilisées pour formuler les hypothèses et des révisions apportées aux cotes de crédit de la société, le cas échéant. Sauf indication contraire dans l'analyse des estimations comptables critiques, aucun changement important du rendement financier global ni des postes des états financiers ne devrait découler des modifications probables des hypothèses importantes qui sous-tendent l'estimation, ou dans les limites des fourchettes valides des estimations, à partir desquelles une estimation différente a été choisie.
- Les estimations comptables critiques sont incertaines au moment de leur établissement et elles influent sur les postes suivants des états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu : impôts sur les bénéfices (exception faite des estimations concernant l'écart d'acquisition) et bénéfice net. Dans un même ordre d'idées, les estimations comptables critiques ont une incidence sur les postes suivants du bilan consolidé : actif à court terme (impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir), passif à court terme (impôts sur les bénéfices et autres impôts à payer et tranche à court terme des impôts futurs), passifs d'impôts futurs, et capitaux propres attribuables aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote (bénéfices non répartis). Sauf indication expresse, l'analyse de chaque estimation comptable critique est la même pour les deux secteurs d'exploitation de la société, à savoir le secteur des services filaires et le secteur des services mobiles.

- Les estimations comptables critiques influent sur les postes suivants de l'état consolidé des résultats et du bilan consolidé :

Bilan consolidé	État consolidé des résultats et des autres éléments du résultat étendu			
	Produits d'exploitation	Charges d'exploitation		
		Exploitation	Amortissement des immobilisations corporelles	Amortissement des actifs incorporels
Débiteurs		X		
Stocks		X		
Immobilisations corporelles et autres, montant net			X	
Actifs incorporels, montant net, et écart d'acquisition, montant net ¹⁾				X
Placements				X
Facturation par anticipation et dépôts de clients	X	X	X	X
Régimes de retraite à prestations déterminées des salariés		X	X ²⁾	X ²⁾

- 1) L'estimation comptable applicable aux actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie et à l'écart d'acquisition touche principalement le secteur des services mobiles de la société.
2) Incidence de l'estimation comptable imputable aux taux de capitalisation de la main-d'œuvre interne.

Débiteurs

Généralités

- La société tient compte du secteur d'activité d'où proviennent les débiteurs, elle procède à une analyse statistique des tendances du portefeuille en matière de défaut et elle détermine des comptes donnés aux fins du calcul de sa provision pour créances douteuses. Ces informations de même que les taux d'emprunt actuels sur le marché servent à déterminer la juste valeur des flux de trésorerie résiduels découlant de la titrisation des créances. La juste valeur des flux de trésorerie résiduels de la société découlant de la titrisation des créances est également appelée « droits conservés ».
- Les hypothèses qui sous-tendent la provision pour créances douteuses comprennent les tendances du portefeuille en matière de défaut ainsi que les évaluations de comptes donnés effectuées aux fins de la détermination de comptes donnés. Les hypothèses qui sous-tendent le calcul de la juste valeur des flux de trésorerie résiduels découlant de la titrisation des créances comprennent celles formulées aux fins de calcul de la provision pour créances douteuses, ainsi que le taux d'actualisation annuel effectif.
- Ces estimations comptables concernent le poste Débiteurs figurant aux bilans consolidés de la société, qui constitue environ 4 % du total de l'actif au 31 décembre 2009 (5 % au 31 décembre 2008). Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable des meilleures estimations de la direction relatives à la juste valeur des flux de trésorerie résiduels et de la provision pour créances douteuses, la société pourrait devoir être aux prises avec des créances douteuses importantes dans l'avenir. Les créances douteuses ne donnent pas lieu à des sorties de fonds.

Principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la juste valeur des flux de trésorerie résiduels découlant de la titrisation des créances

- L'estimation de la juste valeur des droits conservés de la société pourrait varier considérablement d'une période à l'autre, car l'estimation de la juste valeur dépend du nombre de créances vendues, lequel peut varier mensuellement. Se reporter à la note 14 des états financiers consolidés pour une analyse plus détaillée à ce sujet.

Provision pour créances douteuses

- L'estimation de la provision pour créances douteuses de la société pourrait varier considérablement d'une période à l'autre, car la provision dépend du solde et de la composition des débiteurs, lesquels peuvent varier mensuellement. L'écart relatif au solde des débiteurs peut découler d'un écart lié au montant et à la composition des produits d'exploitation, d'un écart lié au nombre de créances vendues à la fiducie de titrisation, et d'écarts au titre du recouvrement des débiteurs.

Stocks

Provision pour désuétude des stocks

- La société calcule sa provision pour désuétude des stocks en fonction du taux de rotation des stocks prévu, du classement chronologique des stocks et des attentes actuelles et futures relatives à la gamme de produits.

- Les hypothèses qui sous-tendent la provision pour désuétude des stocks comprennent les tendances en matière de ventes futures et la gamme de produits, ainsi que les besoins prévus au titre des stocks et la composition des stocks requis pour appuyer ces ventes futures. L'estimation de la provision pour désuétude des stocks de la société pourrait varier considérablement d'une période à l'autre, en raison des changements apportés à la gamme de produits et de l'acceptation par le consommateur de ces produits.
- Cette estimation comptable concerne le poste Stocks figurant au bilan consolidé de la société, qui constitue environ 1 % du total de l'actif au 31 décembre 2009 (2 % au 31 décembre 2008). Si la provision pour désuétude des stocks est inadéquate, la société pourrait devoir engager des charges d'exploitation à cet égard dans l'avenir. La provision pour désuétude des stocks ne donne pas lieu à des sorties de fonds.

Immobilisations corporelles et autres, montant net; actifs incorporels, montant net; et écart d'acquisition, montant net

Généralités

- Le poste Immobilisations corporelles et autres, montant net, figurant au bilan consolidé de la société, représente environ 40 % du total de l'actif, au 31 décembre 2009 (38 % au 31 décembre 2008).
- Le poste Actifs incorporels, montant net, représente environ 27 % du total de l'actif, aux 31 décembre 2009 et 2008. Les licences de spectre pour les SSFE, qui sont comprises dans les actifs incorporels, représentent environ 20 % du total de l'actif, aux 31 décembre 2009 et 2008.
- Le poste Écart d'acquisition représente environ 19 % du total de l'actif, aux 31 décembre 2009 et 2008.
- Si les durées de vie utiles estimatives des actifs de TELUS étaient inexactes, cette dernière pourrait connaître une augmentation ou une diminution de ses charges au titre de l'amortissement des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels dans l'avenir. Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de la meilleure estimation de la direction relative aux principales hypothèses économiques et si les flux de trésorerie connexes subissent une baisse importante, la société pourrait connaître des charges importantes au titre de la dépréciation de ses immobilisations corporelles et autres, ou de ses actifs incorporels, y compris l'écart d'acquisition. S'il est ultérieurement établi que les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie ont une durée de vie limitée, la société pourrait subir une hausse des charges au titre de l'amortissement des actifs incorporels. De telles charges ne donnent pas lieu à des sorties de fonds et elles ne peuvent en soi influencer sur la situation de trésorerie immédiate de la société.

Durées de vie utiles estimatives des actifs; recouvrabilité des immobilisations corporelles

- Les durées de vie utiles estimatives des actifs sont déterminées au moyen d'un processus continu d'analyse de la durée de vie des actifs. Les durées de vie utiles estimatives des actifs ont des répercussions importantes sur la recouvrabilité des immobilisations corporelles.

- Les hypothèses qui sous-tendent les durées de vie utiles estimatives des actifs comprennent le moment où surviennent l'obsolescence technologique, les pressions concurrentielles et les plans d'utilisation future de l'infrastructure.

Recouvrabilité des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie et de l'écart d'acquisition

- Conformément aux pratiques d'évaluation actuelles du secteur, la société a recours à la combinaison d'un modèle des flux de trésorerie actualisés et de la méthode de l'analyse comparative pour déterminer la juste valeur de ses licences de spectre et de l'écart d'acquisition. Se reporter à la note 16 c) des états financiers consolidés pour une analyse détaillée de cette méthode.
- Les principales hypothèses qui sous-tendent la recouvrabilité des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie et de l'écart d'acquisition comprennent les prévisions au titre des flux de trésorerie futurs et de la croissance, qui incluent les hypothèses liées au risque économique et les estimations quant à l'atteinte des mesures et des indicateurs clés de l'exploitation, le coût moyen pondéré du capital futur et les coefficients de capitalisation des bénéfices annuels. Les principaux facteurs qui influent sur ces hypothèses comprennent les estimations de la part de marché future, les mesures clés de l'exploitation telles que le taux de désabonnement et les PMAA, le degré de concurrence, l'évolution de la technologie, les taux d'intérêt, les tendances économiques, les niveaux d'endettement et le coût de la dette. La note 16 c) des états financiers consolidés traite des tests de sensibilité.

Placements

Recouvrabilité des placements à long terme

- La société évalue la recouvrabilité de ses placements à long terme sur une base régulière et récurrente. La recouvrabilité des placements se fonde sur un processus de détermination tenant compte des attentes relatives au rendement futur des placements et de la comparaison des résultats historiques et des attentes précédentes.
- Les principales hypothèses qui sous-tendent la recouvrabilité des placements à long terme sont la réalisation de flux de trésorerie futurs et d'attentes liées à l'exploitation. L'estimation de la recouvrabilité des placements à long terme de la société pourrait varier d'une période à l'autre, en raison de la nature récurrente de l'évaluation de la recouvrabilité et de la nature des placements à long terme (la société n'exerce aucun contrôle sur les entités émettrices).
- Si la provision au titre de la recouvrabilité des placements à long terme est inadéquate, la société pourrait subir une hausse des autres charges dans l'avenir. La provision au titre de la recouvrabilité des placements à long terme ne donne pas lieu à des sorties de fonds.

Actifs et passifs d'impôts

Montant et composition des actifs et passifs d'impôts, y compris le montant des avantages fiscaux non constatés

- Les hypothèses qui sous-tendent la composition des actifs et passifs d'impôts, y compris le montant des avantages fiscaux non constatés, se fondent sur une évaluation des positions fiscales, de manière à déterminer s'il est plus probable qu'improbable que ces positions seront maintenues à la suite d'un examen, d'après leurs mérites techniques, et sur une estimation du montant de l'avantage fiscal ayant une probabilité supérieure à 50 % d'être réalisée au moment du règlement final avec les autorités fiscales. Ces évaluations se fondent sur les lois de l'impôt, les règlements et interprétations applicables, qui sont tous sujets à interprétation.
- Les actifs et passifs d'impôts à court terme sont estimés en fonction du montant calculé des impôts qui doit être payé aux autorités fiscales, déduction faite des acomptes provisionnels périodiques. Les passifs d'impôts futurs se composent de l'incidence fiscale des écarts temporaires entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs,

ainsi que de l'incidence fiscale des pertes fiscales non déduites. Le moment auquel la résorption des écarts temporaires a lieu fait l'objet d'une estimation, et le taux d'imposition pratiquement en vigueur pour les périodes de résorption est appliqué aux écarts temporaires. La valeur comptable des actifs et des passifs se base sur les montants constatés dans les états financiers, et elle est par conséquent assujettie aux estimations comptables inhérentes à ces soldes. La valeur fiscale des actifs et des passifs et le montant des pertes fiscales non déduites se fondent sur l'évaluation des positions fiscales ainsi que sur l'évaluation des avantages fiscaux dont il est fait mention ci-dessus. Les hypothèses concernant le moment de la résorption des écarts temporaires tiennent compte des attentes touchant les résultats d'exploitation et flux de trésorerie futurs. La composition des passifs d'impôts futurs est susceptible de varier d'une période à l'autre, en raison des variations de l'estimation de ces incertitudes importantes.

- Cette estimation comptable concerne les postes d'actifs et de passifs importants figurant au bilan consolidé de la société, qui constituent moins de 1 % du total de l'actif et environ 9 % du total du passif et des capitaux propres au 31 décembre 2009 (moins de 1 % du total de l'actif et environ 10 % du total du passif et des capitaux propres au 31 décembre 2008). Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de la meilleure estimation de la direction quant à la probabilité que les positions fiscales seront maintenues, au montant de l'avantage fiscal ayant une probabilité supérieure à 50 % d'être réalisé, aux résultats d'exploitation futurs et au moment de la résorption des écarts temporaires déductibles et des écarts temporaires imposables et des taux d'imposition applicables aux exercices futurs, la société pourrait connaître des ajustements importants au titre des impôts sur les bénéfices futurs. Les ajustements au titre des impôts sur les bénéfices futurs pourraient donner lieu à des sorties de fonds plus tôt qu'il était prévu.

Facturation par anticipation et dépôts des clients

Charges à payer aux fins des passifs du compte de report du CRTC

- Le compte de report a été constitué parce que le CRTC exige que la société reporte la constatation dans l'état des résultats d'une tranche des montants reçus au titre des services de base résidentiels offerts dans des zones de desserte à faible coût; ces exigences en matière de report ont pris fin le 31 mai 2006. L'estimation comptable critique découle de la constatation par la société des montants reportés. La société peut constater les montants reportés au moment de la prise des mesures d'admissibilité, comme les programmes d'amélioration du service dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé admissibles, l'élargissement de la portée des services à large bande dans les territoires des ESLT jusqu'aux collectivités rurales et éloignées, les initiatives visant à accroître l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications, les réductions de tarifs (incluant ceux qui sont mandatés par le CRTC à l'égard des escomptes s'appliquant aux services de réseau numérique des concurrents) et les remises à l'intention des clients. En septembre 2009, la Cour suprême du Canada a rejeté un certain nombre d'objections concernant les comptes de report. Le CRTC devrait statuer sur l'utilisation ultime des comptes de report en 2010. (Se reporter à la rubrique 7.8, « Engagements et passifs éventuels – Comptes de report aux termes du régime de plafonnement des prix ».)
- Les hypothèses qui sous-tendent les charges à payer pour le compte de report du CRTC qui sont incertaines au moment de l'établissement des estimations précisent i) les mesures qui permettront en fin de compte la constatation des montants reportés et ii) la période pendant laquelle les montants reportés admissibles devront être constatés dans les états consolidés des résultats de la société. La manière de constater les montants reportés et les montants connexes devrait raisonnablement être modifiée puisqu'une telle constatation dépend en fin de compte de décisions futures du CRTC.

- Les estimations comptables à l'égard d'un élément au titre de la facturation par anticipation et des dépôts des clients dans le bilan consolidé de TELUS, et qui se compose lui-même d'une tranche d'environ 4 % du total du passif et des capitaux propres aux 31 décembre 2009 et 2008. À l'heure actuelle, la société s'attend à consentir des remises aux clients résidentiels représentant une tranche maximale de 25 millions de dollars du solde du compte de report (144 millions de dollars au 31 décembre 2009). Les remises à même le compte de report n'auront aucune incidence sur le bénéfice net de TELUS, mais elles entraîneront des sorties nettes de fonds. La société compte utiliser le solde résiduel du compte de report n'ayant pas fait l'objet de remises aux clients pour mettre en œuvre les initiatives qui ont été approuvées, y compris celle visant à étendre les services à large bande aux collectivités rurales et éloignées. Si les montants estimatifs des remises calculés par la société devaient différer sensiblement des montants ultimes des remises établis par le CRTC, les sorties nettes de fonds pourraient varier considérablement. Dans un même ordre d'idées, si les montants que la société prévoit utiliser pour mener ses initiatives relatives aux services à large bande devaient différer sensiblement des montants ultimes que le CRTC approuvera, les produits d'exploitation futurs pourraient être considérablement touchés. Une telle incidence sur les produits d'exploitation ne devrait toutefois pas s'accompagner d'une incidence correspondante sur les rentrées nettes.

Régimes de retraite à prestations déterminées des salariés

Certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées afin d'établir le coût des régimes de retraite à prestations déterminées, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et les actifs des régimes de retraite

- La société examine les pratiques du secteur, les tendances, la conjoncture et les données fournies par les actuaires aux fins de la formulation des hypothèses utilisées pour établir le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et les obligations au titre des prestations de retraite constituées. Les actifs des régimes de retraite sont généralement évalués selon les valeurs de marché, mais certains actifs sont toutefois évalués au moyen d'estimations du marché lorsque les valeurs de marché ne sont pas aisément disponibles. Les méthodes quantitatives utilisées pour déterminer les rendements estimatifs des actifs des régimes de retraite influent également sur le coût des régimes de retraite à prestations déterminées. Un soutien actuariel est obtenu aux fins de l'interpolation des gains et des pertes actuariels qui ont une incidence sur le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et sur les obligations au titre des prestations de retraite constituées. Le taux d'actualisation, qui sert à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées, se fonde sur le rendement de placements à long terme de qualité assortis de durées fixes et il est établi annuellement à la fin de chaque année civile, en fonction des rendements des indices des obligations de sociétés à long terme, en consultation avec des actuaires. Le taux de rendement à long terme prévu se base sur les rendements prévus des principales catégories d'actifs, et il est pondéré par la répartition des actifs des régimes. Les hausses de rémunération futures se fondent sur les politiques actuelles en matière d'avantages sociaux et sur les prévisions économiques.
- Les hypothèses qui servent à établir le coût des régimes de retraite à prestations déterminées, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et les actifs des régimes de retraite incluent les taux d'actualisation, les taux de rendement à long terme des actifs des régimes, les estimations du marché et les taux d'accroissement futur de la rémunération. Des modifications importantes du rendement financier global et des postes des états financiers pourraient survenir en raison de changements aux hypothèses importantes qui sous-tendent cette estimation, susceptibles de se produire par suite de la révision des hypothèses afin de tenir compte des informations historiques actualisées et de la conjoncture actuelle. Se reporter à la note 13) des états financiers consolidés pour une analyse plus détaillée à ce sujet.

- Cette estimation comptable concerne une composante du plus important poste touchant les charges d'exploitation figurant dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu de la société. Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de la meilleure estimation de la direction quant aux hypothèses utilisées pour établir le coût des régimes de retraite à prestations déterminées, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et les actifs des régimes de retraite, la société pourrait engager des charges accrues au titre des régimes de retraite à prestations déterminées. L'incidence immédiate est réduite, car les gains et les pertes actuariels nets qui excèdent 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux montants, sont amortis sur la durée moyenne de service restante des employés actifs.

8.2 Faits nouveaux concernant les conventions comptables

(note 2 des états financiers consolidés)

L'analyse fournie dans la présente rubrique comporte des attentes, à la date de clôture, concernant le passage des PCGR du Canada vers les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ou les IFRS de l'IASB.

Passage aux Normes internationales d'information financière publiées par l'IASB

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a ratifié un plan stratégique qui fera en sorte que les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, seront remplacés par les IFRS publiées par l'IASB au cours d'une période de transition devant se terminer d'ici 2011. TELUS devra utiliser les IFRS de l'IASB dans la présentation de ses états financiers intermédiaires et annuels s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, date à laquelle la société a décidé d'adopter ces normes.

Le Conseil des normes comptables du Canada assurera la transition aux IFRS de l'IASB au moyen d'une combinaison de deux méthodes : lorsque les projets conjoints de convergence courants du Financial Accounting Standards Board des États-Unis et de l'IASB feront l'objet d'un accord, ils seront adoptés par le Conseil des normes comptables du Canada et pourront être appliqués au Canada avant la date de transition aux IFRS de l'IASB par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes; les normes n'étant pas assujetties au projet conjoint de convergence ont été présentées de manière générale aux fins de leur adoption au moment de la date de transition aux IFRS de l'IASB par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. Dans l'avenir, lorsque l'IASB publiera des exposés-sondages, le Conseil des normes comptables du Canada publiera des exposés-sondages individuels relativement à chacune des normes considérées, plutôt que de publier un seul exposé-sondage général portant sur plusieurs de ces normes. La première méthode de transition pourrait, ou pourra, faire en sorte que la société puisse, ou doive, aligner certaines conventions comptables sur les IFRS de l'IASB avant 2011.

En vertu de son plan de travail actuel et prévu, l'IASB a des projets en cours qui devraient donner lieu à de nouvelles prises de position qui continueront de faire évoluer les IFRS de l'IASB et, par conséquent, les IFRS de l'IASB qui seront en vigueur à la date de transition devraient différer des IFRS de l'IASB qui sont en vigueur à l'heure actuelle.

Dates clés :

- **Le 1^{er} janvier 2010 (date de transition) :** TELUS préparera un bilan d'ouverture à cette date, conformément aux IFRS de l'IASB, afin de faciliter le passage aux IFRS de l'IASB en 2011. TELUS présentera les résultats de son exercice 2010 et les chiffres correspondants de l'exercice 2009 conformément aux PCGR du Canada.
- **Le 1^{er} janvier 2011 (date du basculement) :** date après laquelle TELUS préparera et présentera ses états financiers intermédiaires et annuels de l'exercice 2011 selon les IFRS de l'IASB et présentera également les chiffres correspondants de l'exercice 2010 selon les IFRS de l'IASB.

8.2.1 Première adoption des IFRS publiées par l'IASB (IFRS 1)

Dans le cadre de la transition aux IFRS de l'IASB, la société est tenue d'appliquer IFRS 1, qui stipule les exigences liées à la préparation d'états financiers conformes aux IFRS de l'IASB pour la première période suivant la date de basculement. IFRS 1 doit uniquement être appliquée au moment du basculement et elle prévoit l'application rétrospective de chaque IFRS, comme si ces normes avaient toujours été en vigueur. IFRS 1 prévoit également certaines exceptions à l'égard de l'application rétrospective des IFRS et elle fournit une série d'exemptions facultatives à l'égard de l'application rétrospective, afin de faciliter la transition à l'ensemble des normes IFRS. Les décisions initiales de la société relativement aux exceptions obligatoires et aux exemptions facultatives sont énumérées ci-après.

Exceptions obligatoires prévues par IFRS 1 qui ont une plus grande importance pour la société :

- **Comptabilité de couverture**
Tous les dérivés sont évalués à la juste valeur, et tous les gains et pertes reportés découlant des dérivés présentés conformément aux PCGR du Canada doivent être éliminés à la date de transition. Chaque relation de couverture doit être évaluée pour déterminer si elle est admissible à la comptabilité de couverture aux termes des IFRS de l'IASB. Les relations de couverture admissibles sont constatées dans les bilans consolidés à la date de transition. À l'heure actuelle, la société prévoit que toutes les relations de couverture existantes qui demeureront en place à la date de transition seront admissibles à la comptabilité de couverture en vertu des IFRS de l'IASB.
- **Utilisation d'estimations**
Aucun ajustement rétrospectif des jugements en matière de comptabilité ou des estimations comptables n'est permis dans le cadre de la transition, sauf si des éléments probants objectifs montrent que ces estimations étaient erronées. À l'heure actuelle, la société prévoit utiliser les mêmes estimations pour préparer ses états financiers de 2010 en vertu des IFRS de l'IASB et ses états financiers de 2010 conformément aux PCGR du Canada, mais il se pourrait qu'elle apporte des changements aux fins de la comptabilisation et de l'évaluation de certaines positions fiscales incertaines.
- **Part des actionnaires sans contrôle**
La société a procédé à l'adoption anticipée des nouvelles recommandations de l'ICCA concernant les regroupements d'entreprises et la part des actionnaires sans contrôle, lesquelles traitent de l'exception. Se reporter à la rubrique 8.2.4, « *Modifications de conventions comptables transitoires adoptées – Faits nouveaux pour l'exercice 2009* ».

Exemptions facultatives prévues par IFRS 1 qui ont une plus grande importance pour la société :

- **Avantages sociaux – comptabilisation des écarts actuariels**
IFRS 1 permet la comptabilisation, à la date de transition, des écarts actuariels cumulés au titre de tous les régimes d'avantages sociaux, sous forme d'ajustement du solde d'ouverture des bénéfices non répartis. Par contre, l'application rétrospective permet le retraitement des écarts actuariels cumulés au titre de tous les régimes d'avantages sociaux depuis leur commencement. À l'heure actuelle, la société prévoit comptabiliser, à la date de transition, 100 % des écarts actuariels et des actifs transitoires à titre d'ajustement apporté au solde d'ouverture des bénéfices non répartis.
- **Juste valeur des immobilisations corporelles en tant que coût présumé**
Les immobilisations corporelles à la date de transition peuvent être comptabilisées à la juste valeur ou à la valeur comptable. Le choix de la méthode peut être effectué individuellement pour chaque actif ou chaque catégorie d'actifs. À l'heure actuelle, la société prévoit comptabiliser les immobilisations corporelles à la valeur comptable à la date de transition.
- **Regroupements d'entreprises**
Il existe trois options en ce qui concerne l'application rétrospective de la norme aux regroupements d'entreprises effectués antérieurement : i) la norme peut être appliquée à tous les regroupements d'entreprises effectués antérieurement; ii) la norme peut être appliquée à tous les regroupements d'entreprises effectués après une date donnée qui est antérieure à la date de transition; iii) la norme peut être appliquée

prospectivement à tous les regroupements d'entreprises après la date de transition. La société a décidé d'appliquer la norme uniquement aux regroupements d'entreprises effectués après le 1^{er} janvier 2009. Cette date est conforme à la date à laquelle la société a adopté les nouvelles recommandations de l'ICCA concernant les regroupements d'entreprises, les consolidations et la part des actionnaires sans contrôle. Se reporter à la rubrique 8.2.4, « *Modifications de conventions comptables transitoires adoptées – Faits nouveaux pour l'exercice 2009* ».

La société poursuit son évaluation des répercussions de l'adoption des IFRS à la date de transition, y compris les modifications des normes connexes qui pourraient découler de la publication d'exposés-sondages sur les IFRS de l'IASB. Jusqu'à présent, les répercussions potentielles touchent les éléments suivants :

- **Décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers**
Le produit tiré de la vente de créances en vertu des conventions de titrisation de créances de la société est décomptabilisé conformément aux PCGR du Canada, et figure à titre de réduction des débiteurs aux bilans consolidés. En vertu des IFRS de l'IASB en vigueur, le produit tiré des créances vendues n'est pas admissible à la décomptabilisation, situation qui fait en sorte que le montant de ces créances serait constaté comme une dette à court terme plutôt que d'être porté en réduction des débiteurs. La société s'attend à ce que les charges au titre des créances titrisées soient comprises dans les coûts d'emprunt en vertu des IFRS de l'IASB plutôt que dans les autres charges comme c'est le cas actuellement. L'exemption obligatoire prévue par IFRS 1 n'a aucune incidence sur l'évaluation aux termes des dispositions sur la décomptabilisation de l'IAS 39 effectuée par la société.
- **Contrats de location**
Les contrats de cession-bail visant certains immeubles de bureau non stratégiques et propriétés connexes, qui ont été conclus principalement en 2000 et en 2001, ont donné lieu à la comptabilisation de gains reportés en vertu des PCGR du Canada, qui sont amortis sur les diverses durées des contrats de location. En vertu des IFRS de l'IASB, ces gains doivent être comptabilisés au moment de la vente. En conséquence, le solde résiduel des gains reportés aux termes des PCGR du Canada devrait être comptabilisé, à la date de transition, à titre d'augmentation du solde d'ouverture des bénéfices non répartis, comme l'exigent les IFRS de l'IASB.
- **Impôts sur les bénéfices**
L'IASB a précédemment publié un exposé-sondage contenant des propositions visant le remplacement de la norme IAS 12 actuelle concernant les impôts sur les bénéfices et les interprétations connexes. En novembre 2009, l'IASB a indiqué qu'il ne donnera pas suite à cet exposé-sondage. On s'attend à ce que l'IASB révise la norme IAS 12 de manière partielle dans l'avenir. L'incidence de cette norme pour la société devrait toucher la comptabilisation et l'évaluation de certaines positions fiscales incertaines, ainsi que les différences en matière de communication de l'information et de présentation. La société compte surveiller les projets à court terme concernant les impôts sur les bénéfices que l'IASB mettra en œuvre, mais il lui est actuellement impossible de déterminer leur incidence ultime.

8.2.2 Décisions concernant les conventions comptables en vertu des IFRS de l'IASB

La société a déterminé un petit nombre de domaines pour lesquels des modifications de conventions comptables sont attendues et qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés. Les décisions initiales de la société concernant les conventions comptables en vertu des IFRS de l'IASB sont décrites ci-après.

- **Avantages sociaux – comptabilisation des écarts actuariels**
En vertu de l'IAS 19, une entité peut choisir l'une des trois méthodes suivantes aux fins de la comptabilisation des écarts actuariels après la date de transition : i) la méthode du « corridor », qui prévoit l'amortissement des écarts actuariels à l'extérieur du corridor sur une période d'amortissement; ii) l'utilisation systématique d'une méthode qui donnerait lieu à la comptabilisation plus rapide des écarts actuariels dans les résultats; iii) la comptabilisation de 100 % des écarts actuariels dans

la période au cours de laquelle ils surviennent, soit dans le résultat net, soit dans les autres éléments du résultat étendu. À l'heure actuelle, la société prévoit comptabiliser 100 % des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat étendu, ce qui lui permettra de présenter les actifs et les passifs au titre des régimes de retraite à leur juste valeur.

■ *Immobilisations corporelles; écarts d'acquisition*

Après la date de transition, la société sera tenue de décider, pour chaque catégorie d'actifs, si elle utilisera le modèle de coût ou le modèle de la réévaluation. À l'heure actuelle, TELUS prévoit appliquer le modèle de coût à chaque catégorie d'actifs.

■ *Dépréciation d'actifs*

L'IAS 36 stipule que les actifs devraient faire l'objet de tests de dépréciation distincts et que dans les cas où il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, elle doit être estimée à même

celle de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. À l'heure actuelle, la société prévoit que ses unités génératrices de trésorerie aux termes des IFRS de l'IASB seront les secteurs des services mobiles et des services filaires, ce qui est conforme aux niveaux des tests de dépréciation prévus en vertu des PCGR du Canada.

Les IFRS de l'IASB préconisent un test en une seule étape aux fins de l'établissement et de l'évaluation des pertes de valeur d'actifs à long terme, tandis que les PCGR du Canada prévoient un test en deux étapes. Sauf en ce qui concerne l'écart d'acquisition, les entités devront également, en vertu des IFRS de l'IASB, comptabiliser une reprise des pertes de valeur des actifs à long terme dans les cas où les situations défavorables ont changé. La question à savoir si cette norme aura une incidence importante pour la société dépendra des faits dont elle devra tenir compte lorsqu'elle effectuera chaque test de dépréciation.

8.2.3 Plan de basculement aux IFRS de l'IASB

Le plan de basculement aux IFRS qui est décrit ci-après est basé sur les hypothèses et les attentes actuelles de la société, lesquelles pourraient varier dans l'avenir, en raison de modifications apportées aux IFRS de l'IASB ou d'autres facteurs.

Activité clé	Jalons (délais d'exécution prévus)	État et commentaires
Préparation des états financiers		
■ Phase d'évaluation initiale des incidences et délimitation de la portée	La société a eu recours à un processus de diagnostic qui lui a permis de cerner un petit nombre de sujets qui influent sur ses résultats financiers ou sur les efforts qu'elle déploie pour assurer le passage aux IFRS de l'IASB. Ce processus de diagnostic a donné lieu à l'élaboration d'un plan détaillé aux fins de la conduite des activités.	Phase menée à terme au premier trimestre de 2008.
■ Phase de détermination des principaux éléments	Détermination, évaluation et sélection des conventions comptables que la société doit aligner avec les IFRS de l'IASB.	Choix initiaux effectués. Les exposés-sondages et les faits nouveaux concernant les IFRS de l'IASB font actuellement l'objet d'un examen.
	Cette phase porte sur d'autres éléments au chapitre de l'exploitation, tels que les technologies de l'information, le contrôle interne à l'égard de l'information financière, et la formation.	Se reporter aux commentaires ci-dessous.
	Approbation des choix initiaux aux termes d'IFRS 1 et des choix de conventions comptables.	Approbation des cadres dirigeants reçue. Examen des décisions de la direction par le comité de vérification, et approbation du conseil d'administration concernant les exemptions facultatives et les choix de conventions comptables reçue en novembre 2009.
■ Phase d'intégration	Intégration aux systèmes et aux processus financiers sous-jacents de la société des solutions qui sont essentielles au passage aux IFRS (Se reporter à la section « Infrastructure » ci-dessous.)	La société prévoit adapter ses systèmes comptables existants aux fins du maintien de deux systèmes d'information en parallèle en vertu des IFRS de l'IASB.
	La société s'attend à maintenir en parallèle deux livres comptables en 2010, soit un livre conforme aux PCGR du Canada en vigueur, et un livre conforme aux IFRS de l'IASB en vigueur.	Les plateformes aux fins du maintien en parallèle de deux livres comptables ont été créées, ont fait l'objet d'essais et ont été mises en œuvre au quatrième trimestre de 2009.
	Élaboration du format des états financiers et des notes accompagnant ces états.	Ébauche préparée. L'approbation des cadres dirigeants devrait être obtenue en 2010.
	Présentation dans le rapport de gestion des répercussions sur les chiffres correspondants de 2010, lorsque celles-ci seront connues.	Des activités sont prévues pour le quatrième trimestre de 2010.
	Premier trimestre de 2011 : Présentation dans le rapport de gestion de la quantification définitive des répercussions de la conversion sur les chiffres correspondants de 2010.	
Communication et formation	Formation continue sur les répercussions prévues des IFRS de l'IASB, sur les choix aux termes d'IFRS 1 et sur les choix de conventions comptables.	La société a mis en œuvre un plan de communication et de formation détaillé qui traite de tous les aspects liés au projet de conversion aux IFRS. En 2009, la société a mobilisé ses ressources internes pour mettre sur pied un séminaire de formation générale pour l'ensemble de son service des finances ainsi qu'un certain nombre de séminaires de formation ciblés pour des membres de l'équipe des finances, qui seront considérablement touchés par le projet de conversion aux IFRS; des activités semblables sont prévues pour 2010. Des communications et de la formation générales, mettant en évidence un certain nombre de ressources externes portant sur les IFRS disponibles par l'entremise du site Web interne de TELUS, seront fournies à tous les membres de l'équipe des finances.

Activité clé	Jalons (délais d'exécution prévus)	État et commentaires
Infrastructure – technologies de l'information	Établissement des changements qui doivent être apportés aux systèmes et aux processus.	Étape terminée.
	Actualisation des systèmes comptables aux fins de la préparation d'un bilan d'ouverture en vertu des IFRS de l'IASB et du maintien de deux livres comptables en 2010.	Les plateformes aux fins du maintien en parallèle de deux livres comptables ont été créées, ont fait l'objet d'essais et ont été mises en œuvre au quatrième trimestre de 2009.
	Mise en œuvre des fonctions en matière de planification et de prévisions financières en vertu des IFRS de l'IASB.	Les processus font actuellement l'objet de modifications. Une fonction d'établissement de prévisions en vertu des deux jeux de normes sera mise en place au cours de 2010.
Évaluation des politiques de l'entreprise	Évaluation des répercussions sur les ententes contractuelles et sur les clauses restrictives. Des modifications seront apportées, s'il y a lieu.	Les contrats et les clauses restrictives font actuellement l'objet d'un examen.
Environnement de contrôle ■ Contrôle interne à l'égard de l'information financière	Approbation des choix initiaux aux termes d'IFRS 1 et des choix de conventions comptables.	Approbation des cadres dirigeants reçue pour les choix initiaux et les conventions comptables. Examen des décisions de la direction par le comité de vérification, et approbation du conseil d'administration concernant les exemptions facultatives liées aux avantages sociaux et les choix de conventions comptables reçue en novembre 2009. Examen périodique, par les cadres dirigeants, des progrès relatifs à la mise en œuvre des normes, de l'incidence des exposés-sondages existants concernant les IFRS de l'IASB et des décisions concernant les conventions comptables. Examen périodique, par le comité de vérification, des progrès relatifs à la mise en œuvre des normes et des décisions de la direction.
	Test des contrôles liés aux chiffres correspondants de 2010.	Les activités sont en cours au premier trimestre de 2010.
Contrôles et procédures de communication de l'information	Examen et approbation par les cadres dirigeants des informations à fournir pour l'exercice 2009 en vertu des IFRS de l'IASB.	Étape terminée.
	Examen et approbation par les cadres dirigeants des répercussions prévues de la conversion sur les résultats de l'exercice 2010.	Des activités sont prévues pour le premier trimestre de 2010.
	Décembre 2010 : Publication prévue des indications finales pour l'exercice 2010, selon les PCGR du Canada.	TELUS publie depuis plusieurs années, en décembre, ses objectifs pour le prochain exercice et fournit des indications définitives pour l'exercice considéré. Elle tient habituellement une téléconférence avec les investisseurs après la publication du communiqué.
	Présentation d'informations à jour sur les répercussions prévues de la conversion sur les résultats de l'exercice 2010.	
	De décembre 2010 au premier trimestre de 2011 : Publication prévue des objectifs de l'exercice 2011 en vertu des IFRS de l'IASB, ainsi que des informations supplémentaires concernant l'exercice 2010, en vertu des IFRS de l'IASB.	En raison de la transition, il se pourrait que la société doive reporter au premier trimestre de 2011 l'annonce de ses objectifs pour cet exercice, ou qu'elle doive réviser ses objectifs à ce moment-là.
Résultats du premier trimestre de 2011 et chiffres correspondants de 2010 selon les IFRS de l'IASB. Analyse, dans le rapport de gestion, des répercussions définitives du passage aux IFRS.		

8.2.4 Modifications de conventions comptables transitoires adoptées

Faits nouveaux pour l'exercice 2009

Écart d'acquisition et actifs incorporels

Dans le cadre des activités visant à aligner les PCGR du Canada sur les IFRS de l'IASB, les anciennes recommandations concernant l'écart d'acquisition et les actifs incorporels ainsi que les frais de recherche et développement ont été remplacées par de nouvelles recommandations (chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*).

À compter de l'exercice 2009 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA concernant l'écart d'acquisition et les actifs incorporels s'appliquent à la société. La société a modifié la convention comptable qu'elle utilisait conformément aux dispositions transitoires des nouvelles recommandations.

Les nouvelles recommandations fournissent des lignes directrices exhaustives sur les cas où les dépenses peuvent être constatées comme des actifs incorporels. Avant l'exercice 2009, les frais initiaux de branchement et d'activation de comptes clients dans le secteur des services filaires, y compris les coûts directs connexes n'excédant pas les produits, étaient reportés et constatés sur la durée moyenne prévue de la relation d'affaires avec les clients; par suite de l'adoption des nouvelles recommandations, ces frais directs ne peuvent plus être constatés à titre d'actifs incorporels.

L'incidence de la mise en application de cette nouvelle norme sur les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, de même que l'incidence de cette mise en application sur les bilans consolidés de la société aux 31 décembre 2009 et 2008 sont présentées à la note 2 b) des états financiers consolidés. En raison de la nature de ces frais directs et des périodes de temps sur lesquelles ils ont été reportés et constatés, ces nouvelles recommandations n'ont pas eu une incidence importante sur les résultats d'exploitation de la société pour les périodes considérées.

Regroupements d'entreprises et part des actionnaires sans contrôle

Dans le cadre des activités visant à aligner les PCGR du Canada sur les IFRS de l'IASB, les anciennes recommandations concernant les regroupements d'entreprises et la consolidation des états financiers ont été remplacées par de nouvelles recommandations sur les regroupements d'entreprises (chapitre 1582 du *Manuel de l'ICCA*), sur les états financiers consolidés (chapitre 1601 du *Manuel de l'ICCA*) et sur les participations sans contrôle (chapitre 1602 du *Manuel de l'ICCA*).

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, la société a procédé à l'adoption anticipée des nouvelles recommandations, conformément aux dispositions transitoires; autrement, la société aurait été tenue d'adopter les nouvelles recommandations avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011.

Dans l'ensemble, les nouvelles recommandations donnent lieu à l'évaluation des acquisitions d'entreprises à la juste valeur des entités acquises ainsi que le passage, de manière prospective, de l'approche de l'entité consolidante pour la théorie de consolidation (l'entité consolidante comptabilisant les valeurs comptables attribuables à la part des actionnaires sans contrôle) à l'approche de l'entité économique (l'entité consolidante comptabilisant les justes valeurs attribuables à la part des actionnaires sans contrôle). Contrairement aux nouveaux PCGR des États-Unis correspondants, qui exigent la constatation de la juste valeur de l'écart d'acquisition attribuable à la part des actionnaires sans contrôle, les sociétés peuvent choisir, en vertu des nouveaux PCGR du Canada et des IFRS de l'IASB, de comptabiliser ou non la juste valeur de l'écart d'acquisition attribuable à la part des actionnaires sans contrôle, relativement à chaque acquisition.

L'évaluation à la juste valeur des acquisitions d'entreprises donnera notamment lieu :

- à la passation en charges des coûts d'acquisition;
- à la passation en charges des coûts de restructuration découlant de l'acquisition;
- à l'évaluation de la contrepartie conditionnelle, qui est comptabilisée comme un passif financier, à la juste valeur au moment de l'acquisition, les variations subséquentes de la juste valeur étant prises en compte dans le calcul des résultats d'exploitation;
- à la comptabilisation, à titre d'opérations sur capitaux propres, des variations de la part des actionnaires sans contrôle subséquentes à l'acquisition du contrôle par la société mère et ne donnant pas lieu à une perte de contrôle par la société mère.

Le degré d'importance des répercussions de l'adoption des nouvelles recommandations sur la société dépendra des faits précis liés à un regroupement d'entreprises survenu après le 1^{er} janvier 2009. Cependant, les états financiers consolidés de la société ont fait l'objet de changements mineurs appliqués rétrospectivement à l'égard de la présentation et des informations fournies en ce qui concerne la part des actionnaires sans contrôle :

- la part des actionnaires sans contrôle est désormais comptabilisée comme une composante distincte des capitaux propres dans les bilans consolidés;

- les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu font désormais état de la répartition du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu entre les actionnaires de la société et la part des actionnaires sans contrôle, plutôt que de refléter la part des actionnaires sans contrôle dans les résultats d'exploitation à titre de déduction aux fins du calcul du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu.

Faits nouveaux pour l'exercice 2008

Dans le cadre des activités visant à assurer la convergence des PCGR du Canada avec les IFRS de l'IASB, la société a mis en application les recommandations suivantes avec prise d'effet à l'exercice 2008.

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Les recommandations actuelles concernant les informations à fournir sur les instruments financiers ont été remplacées par de nouvelles recommandations (chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*), et les recommandations actuelles concernant la présentation des instruments financiers ont été maintenues sans aucune modification (chapitre 3863 du *Manuel de l'ICCA*). Les nouvelles recommandations ont donné lieu à des informations supplémentaires, par rapport aux informations qui devaient être présentées précédemment, l'accent devant être mis sur les risques liés aux instruments financiers constatés ou non constatés auxquels une entité est exposée au cours de la période et à la date du bilan, ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques.

Stocks

Les anciennes recommandations concernant la comptabilisation des stocks ont été remplacées par de nouvelles recommandations (chapitre 3031 du *Manuel de l'ICCA*). Les nouvelles recommandations fournissent davantage de lignes directrices sur les exigences en matière d'évaluation des stocks et les informations à fournir à leur sujet; plus précisément, elles permettent la reprise de pertes de valeur antérieures à la valeur nette de réalisation lorsque se produit une hausse subséquente de la valeur des stocks. Les résultats d'exploitation et la situation financière de la société n'ont pas été touchés de façon importante par les nouvelles recommandations.

9

perspectives générales

Attentes pour le secteur des télécommunications en 2010

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion.

Perspectives pour le secteur des télécommunications en 2010

L'industrie canadienne des télécommunications a généré des produits d'exploitation d'un peu plus de 40 milliards de dollars en 2009, dont environ 40 % reviennent à Bell Canada et à ses sociétés affiliées. En sa qualité de deuxième plus important fournisseur de services de télécommunications au Canada, TELUS a réalisé des produits d'exploitation de 9,6 milliards de dollars en 2009, soit approximativement 24 % du total.

Le taux de croissance des produits d'exploitation générés en 2009 dans le marché canadien des télécommunications s'est établi à environ 1 %, soit un résultat considérablement inférieur aux taux de croissance d'environ 3 % à 5 % enregistrés au cours des dernières années. Les services mobiles et les services de transmission de données améliorés ont continué à faire l'objet d'investissements à la hausse et ils ont continué d'être le moteur de croissance du secteur. Cette croissance a été neutralisée par la faiblesse continue des services filaires de transmission de la voix au sein de l'industrie ainsi que par la baisse des produits tirés des services interurbains et des services de transmission de données en place.

L'importance que la société continue d'accorder à la croissance des services mobiles et IP et des services de transmission de données au pays a été neutralisée par les pertes au chapitre des services filaires en raison de la migration vers le service de téléphonie par câble et par la réduction

des PMAA tirés des services mobiles découlant de facteurs d'ordre macroéconomique et de la concurrence, ce qui a donné lieu à une baisse des produits d'exploitation consolidés de 0,5 % en 2009. TELUS prévoit que la concurrence dans l'industrie canadienne des télécommunications continuera de s'intensifier en 2010 et en 2011, et ce, tant de la part de sociétés titulaires que de nouveaux fournisseurs de services mobiles et de câblodistributeurs, qui cherchent tous à acquérir une part de marché.

Une reprise de l'économie canadienne devrait se produire, car la Banque du Canada prévoit que la conjoncture de récession et la croissance négative enregistrée en 2009 feront place à une faible croissance à un chiffre en 2010. En raison de facteurs tels que la solidité du secteur des ressources naturelles au Canada et de la croissance économique en Asie, la croissance en Alberta et en Colombie-Britannique pourrait être légèrement supérieure à celle enregistrée dans le centre du Canada. Il subsiste toutefois d'importantes préoccupations en ce qui a trait aux taux de chômage et à la formation de ménages, au calendrier et à la réduction des dépenses gouvernementales, ainsi qu'à la hausse prévue des taux d'intérêt par la Banque du Canada plus tard au cours de l'exercice. Compte tenu de ces facteurs macroéconomiques et sectoriels, TELUS prévoit une faible augmentation de 2 % à 5 % de ses produits d'exploitation en 2010.

Services mobiles

La croissance de l'industrie des services mobiles au Canada a ralenti en 2009, les produits d'exploitation et le BAIIA de cette industrie d'un exercice

à l'autre ayant progressé d'environ 3,2 % et 3,1 %, respectivement (11 % et 8 % en 2008). La croissance au sein de l'industrie canadienne des services mobiles se poursuit à un rythme raisonnable, le nombre de nouveaux abonnés en 2009 se chiffrant à plus de 1,4 million, soit une augmentation de 3,6 points de pourcentage du taux de pénétration (4,3 % en 2008), qui s'établit à environ 69 % de la population. La société prévoit un autre gain d'environ 4 points de pourcentage au titre de la pénétration du marché en 2010.

Avec un taux de pénétration de 69 %, le marché canadien des services mobiles présente encore un potentiel de croissance intéressant. L'industrie des services mobiles au Canada est davantage comparable à l'industrie américaine qui affiche un taux de pénétration d'environ 92 %. Le taux de pénétration plus bas au Canada est en partie attribuable aux tarifs moins élevés des lignes d'accès local au Canada. Les taux de pénétration dans un grand nombre de pays de l'Europe de l'Ouest approchent les 100 % ou ont même dépassé les 100 %. Ces taux ne sont pas vraiment comparables à ceux du Canada pour plusieurs raisons, dont les suivantes : les tarifs des services filaires locaux au Canada sont les moins élevés des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE »), établis comme des charges mensuelles à taux fixe comprenant tous les appels locaux aux téléphones mobiles; l'Europe applique d'un plan de facturation à l'appelant pour les appels locaux filaires; la dominance des réseaux GSM (système mondial de communications mobiles) en Europe permet de souscrire des abonnements multiples pour un seul téléphone qui sont utilisés pour des opérations d'arbitrage au titre des charges liées aux services d'itinérance et qui gonflent le nombre d'abonnés; une densité de population beaucoup moins élevée au Canada qui a une incidence sur l'efficacité économique et la rapidité à offrir des services à 99 % de la population (par exemple, 34 millions de personnes pour une superficie de neuf millions de kilomètres carrés pour le Canada comparativement à 730 millions de personnes pour une superficie de 10 millions de kilomètres carrés en Europe). Historiquement, ces facteurs ont réduit la demande pour le remplacement des services mobiles au Canada par rapport à l'Europe.

Un facteur de croissance clé au sein de l'industrie des services mobiles demeure l'adoption et l'utilisation accrues des services de transmission de données tels que le courriel, la messagerie textuelle et la messagerie photo, l'informatique mobile, les applications, les jeux, les sonneries, la musique, le téléchargement de vidéos et la TV mobile, en raison de la disponibilité et de la popularité croissantes des téléphones intelligents, particulièrement les appareils BlackBerry de RIM et iPhone d'Apple. En 2009, les PMAA tirés des services de transmission de données exprimés en pourcentage du total des PMAA se sont établis à environ 20 % au Canada, comparativement à environ 41 % en Asie-Pacifique, 24 % en Europe et 28 % aux États-Unis, résultats qui dénotent un potentiel de croissance continu important au Canada. La proportion plus élevée des services de transmission de données en Asie est attribuable en partie au taux de pénétration très bas du marché des services Internet par réseau câblé destiné aux foyers enregistré dans plusieurs pays d'Asie. La proportion plus élevée des services de transmission de données en Europe découle principalement de la popularité du service des messages courts (« SMS ») et de la disponibilité plus rapide à grande échelle du réseau 3G+ facilitées par une densité urbaine plus élevée. La proportion plus élevée de l'utilisation des services de transmission de données aux États-Unis est principalement attribuable au lancement rapide de l'appareil iPhone d'Apple dans ce marché. Depuis la fin de 2009, le Canada dispose de réseaux nationaux de services de transmission de données qui sont plus rapides que ceux des entreprises de télécommunications américaines, ce qui pourrait inciter à une plus grande utilisation des services de transmission de données au Canada au cours des prochaines années.

Afin de saisir les occasions dans le secteur des services de transmission de données, les fournisseurs canadiens de services mobiles continuent de mettre en œuvre des réseaux mobiles de prochaine génération à plus haute vitesse. TELUS a pour sa part mis au point et implanté le plus important réseau mobile national de prochaine génération (3G+) en novembre 2009, qui couvre 93 % de la population, dont la mise en œuvre a été facilitée par des ententes de partage de réseau conclues avec Bell Canada. L'adoption accrue d'une gamme plus vaste de téléphones intelligents, qui sont plus coûteux que les téléphones mobiles traditionnels, se répercute sur les marges de l'industrie. En vertu des contrats de vente, les entreprises de télécommunications doivent généralement

verser des subventions initiales élevées, qui se traduisent par des rendements à court terme négatifs, mais qui donnent aussi lieu à une hausse des PMAA et à un taux de désabonnement moindre, ce qui se traduit par une augmentation de la moyenne des produits d'exploitation sur la durée de l'appareil.

La société s'attend à une intensification continue de la concurrence dans le marché des services mobiles. Outre TELUS, Rogers et Bell, les entreprises titulaires offrent toutes des services de base ou à rabais afin d'être mieux positionnées dans ce segment de marché en pleine croissance. Cette façon de faire entraîne toutefois une baisse des PMAA. De plus, la réaction des consommateurs à l'égard de la récession a créé des pressions sur les PMAA au sein de l'industrie, ceux-ci ayant réduit leur utilisation des services et s'étant tenus aux limites stipulées dans leurs forfaits.

En raison de la politique gouvernementale en vertu de laquelle une tranche du spectre est réservée pour les nouveaux venus, huit nouveaux concurrents potentiels ont acquis des licences de spectre couvrant diverses régions du Canada en 2008, mais aucun fournisseur national ne semble être du nombre. Le spectre moyen acquis par TELUS à l'échelle nationale est de 16 MHz, ce qui lui permettra de renforcer sa position en matière de spectre et devrait lui fournir la capacité voulue pour lancer des services de quatrième génération dans l'avenir. La société ne s'attend pas à ce que les nouveaux venus mettent en place des réseaux dans les collectivités rurales et éloignées à court terme; elle prévoit plutôt qu'ils se concentreront sur les marchés urbains et qu'ils compteront sur les conventions d'itinérance pour offrir une plus grande couverture à leurs abonnés urbains. On s'attend à ce que les concurrents possibles prévoient dans leurs stratégies visant à acquérir des parts de marché des réductions de tarifs et un usage illimité de leurs réseaux, et ces concurrents pourraient également ne pas exiger la signature d'un contrat ou le paiement de frais d'accès au réseau.

Globalive a lancé des services dans deux municipalités en décembre 2009, sous la marque Wind Mobile, et elle prévoit lancer des services dans d'autres municipalités. L'intensification de la concurrence se poursuivra en 2010, car d'autres exploitants de réseaux mobiles régionaux comme Mobilicity et Public Mobile ainsi que Vidéotron, un câblodistributeur du Québec, qui offre actuellement des services mobiles en vertu d'une convention de revente prévoient lancer des services. Le câblodistributeur Shaw, qui offre des services dans l'ouest du pays, a indiqué qu'il pourrait procéder au déploiement d'un service mobile après 2010. Ces nouveaux venus doivent relever maints défis, notamment les capitaux importants nécessaires aux fins de la mise en place et de la mise à niveau des réseaux, les coûts initiaux élevés liés au lancement et à la distribution de nouvelles marques et de nouveaux services, ainsi que la nécessité de réunir des capitaux d'investissement.

La technologie LTE (d'après l'anglais *Long-Term Evolution*) devient rapidement la norme mondiale en matière de technologie de quatrième génération. Afin d'optimiser le passage futur à un réseau mobile fondé sur la technologie LTE de quatrième génération en novembre 2009, TELUS a mis en place à l'échelle nationale un réseau mobile de prochaine génération fondé sur la technologie d'accès haute vitesse par paquets HSPA (d'après l'anglais *High-Speed Packet Access*). Ce réseau complète les deux autres réseaux mobiles existants de TELUS, notamment le réseau fondé sur la technologie d'accès multiple par répartition de code (« AMRC ») et le réseau Mike (fondé sur la technologie iDEN), qui donnent, respectivement, accès aux clients à l'échelle nationale à un réseau de transmission haute vitesse EVDO de troisième génération et à la technologie de pointe Push-to-Talk. Au 31 décembre 2009, le nouveau réseau 3G+ était le plus important réseau au Canada, et il confère à TELUS un avantage concurrentiel en matière de vitesse et de couverture. Ce réseau a mis fin à l'exclusivité qu'avait Rogers Sans-Fil en ce qui concerne l'accès rapide aux plus récents appareils qui ne sont pas fondés sur la technologie AMRC.

TELUS a renforcé sa position concurrentielle en novembre, en élargissant sa capacité de distribution par l'entremise des 113 magasins Black's Photo acquis en septembre, et en lançant de nouveaux forfaits clairs et nets sans frais d'accès au réseau et au service 911 demandé par le fournisseur.

En raison des importants produits d'exploitation à la hausse qu'elle dégage des services mobiles (49 % des produits d'exploitation consolidés de 2009), de ses marques bien établies et de l'importance qu'elle accorde aux produits de pointe à valeur ajoutée et à la croissance rentable du nombre d'abonnés, TELUS est bien positionnée pour profiter de la croissance continue de ses activités sur le marché canadien des services mobiles.

Services filaires

Contrairement aux attentes concernant le secteur des services mobiles, celles visant le secteur bien établi des services filaires demeurent modestes. Le marché des services filaires de télécommunications devrait demeurer hautement concurrentiel en 2010, car les consommateurs devraient continuer à délaisser les services traditionnels (tels que les services téléphoniques locaux et interurbains) en faveur des services mobiles et voix sur IP (« VoIP »). Le nombre d'abonnés des services de téléphonie offerts par les quatre principaux câblodistributeurs au Canada se chiffrait à environ 3,2 millions à la fin de 2009, en hausse de près de 575 000 par rapport à l'exercice précédent, soit une part estimative de 27 % du marché résidentiel à l'échelle nationale. TELUS a subi des pertes de lignes totales de 4,7 % en 2009, résultat qui se compare favorablement aux pertes subies par un grand nombre d'entreprises homologues en Amérique du Nord, situation qui tient en partie au fait que la croissance des lignes commerciales de TELUS dans le centre du Canada a atténué la perte de lignes résidentielles et de lignes commerciales dans les régions où TELUS est l'entreprise titulaire.

Afin d'aider à combattre la concurrence dans le segment des services filaires traditionnels, TELUS a mis en œuvre sa stratégie Ma Maison^{MD} TELUS de manière à continuer d'accroître la part qui lui revient des dépenses que les consommateurs consacrent à ces services, tout en améliorant ses taux de fidélisation au moyen de ses gammes regroupant plusieurs services. TELUS a poursuivi le lancement de services Internet à plus haute vitesse et de TELUS TV, et elle offre notamment de nouveaux produits, tels que le service TV haute définition (« HD ») et les enregistreurs numériques personnels, dans certains marchés de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec. Au milieu de 2009, TELUS a lancé le service TV Satellite en Alberta et en Colombie-Britannique, afin d'étendre le service TELUS TV à plus de 90 % des foyers dans ces provinces. Le service TV Satellite complète le service TELUS TV sur IP en permettant à la société de mieux servir les foyers qui n'ont actuellement pas accès au service TELUS TV sur IP, et tire parti des solides capacités de TELUS en matière de distribution et de commercialisation.

En 2010, TELUS compte poursuivre l'élargissement important de son réseau à large bande et de ses services TV sur IP dans les collectivités de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec, de manière que ce réseau fondé sur la technologie ADSL2+ couvre jusqu'à 90 % des 48 principales collectivités. Ce réseau permet des vitesses de téléchargement sur large bande de 15 mégabits par seconde (« Mbps ») ou plus. En outre, la société a entrepris vers le milieu de 2009 un programme visant la mise en place dans ces 48 collectivités d'un réseau fondé sur la technologie VDSL2 d'ici la fin de 2011, qui permettra des vitesses de téléchargement pouvant atteindre 30 Mbps.

En février 2010, la société a amorcé la mise à niveau de son intergiciel lié au service TELUS TV sur IP aux fins du passage à la plateforme de prochaine génération Mediaroom de Microsoft. Cette plateforme de classe transporteur qui a déjà fait ses preuves comporte des caractéristiques telles qu'un enregistreur numérique personnel (« ENP multiposte ») réseauté évolué « Total Home », une fonction permettant la correction d'images et une fonction qui permet de changer de chaîne très rapidement. Cette plateforme devrait permettre à la société de se différencier des câblodistributeurs.

En combinant les services locaux et interurbains filaires, les services mobiles et les services Internet haute vitesse de même que les services de divertissement, TELUS offre un nombre croissant de produits groupés qui lui permettent de se différencier de ses concurrents en offrant aux clients une gamme intégrée de services de première qualité qui leur donnera une plus grande liberté et davantage de souplesse et de choix. Par ailleurs, les câblodistributeurs sont davantage en mesure d'accroître leurs tarifs sans devoir faire l'objet d'une surveillance réglementaire, et ils poursuivent le lancement de services Internet à plus haute vitesse, de services de téléphonie Internet et de services de câblodistribution numérique afin de favoriser leur croissance.

En 2007, le gouvernement fédéral a publié un décret concernant le secteur des télécommunications, qui favorise un contexte plus ouvert et déréglementé en ce qui concerne les services filaires, en vertu duquel le CRTC doit accorder une abstention de la réglementation des services locaux de résidence dans les marchés comptant trois fournisseurs indépendants de services propriétaires des installations qui assurent la prestation de services pour au moins 75 % des lignes résidentielles, ainsi qu'une abstention de la réglementation des services d'affaires dans les marchés comptant deux fournisseurs de services

propriétaires des installations qui assurent la prestation de services pour au moins 75 % des lignes d'affaires. Le CRTC a approuvé d'autres demandes d'abstention de la réglementation en 2009, qui fournissent à TELUS et aux autres entreprises de télécommunications titulaires une plus grande souplesse au chapitre des prix, des promotions et du groupement des services.

Les occasions que présente l'abstention de la réglementation, notamment l'offre de produits groupés, reposent en grande partie sur la capacité de TELUS à mettre en œuvre sa nouvelle plateforme de facturation et de service à la clientèle intégré, qui remplacera les nombreux systèmes en place. Les avantages prévus liés à ce nouveau système incluent une plus grande efficacité au chapitre du service à la clientèle, notamment une plus grande souplesse, la différenciation des services offerts, de meilleures occasions de commercialiser les services et une plus grande précision, ainsi que la réduction des frais futurs. TELUS a procédé avec succès à la conversion des systèmes touchant la plupart des abonnés des services filaires en Alberta et en Colombie-Britannique, et elle prévoit procéder, au cours des prochaines années, à une conversion semblable des systèmes touchant les abonnés des services d'affaires, ainsi que les abonnés des services à l'extérieur de ces deux provinces.

Dans le marché des services d'affaires, la convergence des services TI et des services de télécommunications, qui est simplifiée par l'ubiquité du protocole Internet (« IP »), continue à façonner les investissements effectués par les concurrents. Les entreprises de télécommunications offrent des applications gérées en ligne, tandis que les fournisseurs de services TI cherchent à regrouper la connectivité de leurs réseaux et leur modèle SaaS. Par ailleurs, les fabricants lancent sur le marché de l'équipement fondé entièrement sur la technologie IP et de l'équipement fondé sur des technologies convergentes (technologie IP et technologies en place), ce qui permet le passage continu à des solutions IP. Le développement de plateformes IP combinant des solutions voix sur IP ainsi que des services de transmission de données et d'images vidéo donne lieu à un rapport coût-efficacité qui peut, au moins en partie, contrebalancer les pressions exercées sur les marges liées à l'abandon des services en place en faveur de services IP. Cette situation donne lieu à de nouveaux débouchés pour les solutions intégrées qui ont un plus grand impact commercial que les services de télécommunications traditionnels. TELUS offre une série de solutions visant des segments de marché présentant une valeur élevée, ainsi que les petites et moyennes entreprises (« PME »).

Au cours des derniers exercices, TELUS a réussi à conclure de nombreux contrats d'entreprise de grande envergure, notamment le contrat d'une durée de 7 à 10 ans et d'une valeur de 900 millions de dollars conclu avec le gouvernement du Québec. Ces types de contrat entraînent habituellement d'importants investissements initiaux ayant une incidence dilutive sur le bénéfice, mais ils se traduisent ensuite par des produits et un bénéfice à plus long terme (théorie de la courbe J). En 2010, TELUS compte poursuivre la mise en œuvre de contrats conclus précédemment, qui permettent de tirer parti des dépenses en immobilisations et des capacités de la société.

Le marché des PME, qui est bien souvent considéré comme un marché insuffisamment desservi, car il cherche à obtenir des solutions pour grandes entreprises à des prix se rapprochant de ceux payés par les petites entreprises, devrait être l'un des marchés qui afficheront la plus forte croissance au Canada. TELUS a investi dans diverses solutions offertes à des prix abordables à ce segment, notamment des solutions de sécurité, de vidéoconférence et d'hébergement géré liées à diverses applications telles que le courrier électronique et des applications sur le Web. En ce qui concerne le marché des petites entreprises, TELUS a, pour contrecarrer la concurrence accrue de la part des câblodistributeurs, mis sur pied une nouvelle plateforme de solutions pour petites entreprises appelée PrioritéPME TELUS^{MC}, qui regroupe des outils de connectivité (services de transmission de données et de la voix, services filaires et mobiles), de sécurité, d'audioconférence et de vidéoconférence, ainsi que d'autres services IP. En 2010, la société compte restructurer et redistribuer ses ressources dans ce segment de grande valeur.

Bien que la récession ait entraîné une baisse de la demande visant les services de télécommunications, l'économie canadienne devrait se caractériser par une croissance économique en 2010. TELUS demeure d'avis qu'elle est bien positionnée pour assurer sa croissance au cours des prochains exercices, en raison de sa stratégie ciblée visant la prestation d'une gamme complète de services de communication utiles et fiables, de la prestation à

l'échelle nationale de services de transmission de données et de services IP particuliers de première qualité aux clients d'affaires, de l'offre de services en pleine croissance tels que les services mobiles, les services de transmission de données et les services IP, incluant le service Internet haute vitesse et le service TELUS TV, ainsi que de la mise à niveau continue des réseaux mobiles et à large bande au pays. Par ailleurs, la direction de TELUS continue de porter

son attention sur des initiatives visant à accroître l'efficacité opérationnelle en vue d'atténuer les répercussions d'ordre économique et celles liées à la concurrence et aux investissements ayant un effet dilutif, et elle continuera de surveiller attentivement les tendances en 2010, afin de s'assurer que la société puisse rapidement apporter tout ajustement requis pour maintenir sa rentabilité, ses flux de trésorerie et sa solidité financière.

10

risques et gestion des risques

Risques et incertitudes auxquels TELUS est exposée et méthodes qu'elle utilise pour assurer la gestion de ces risques

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion.

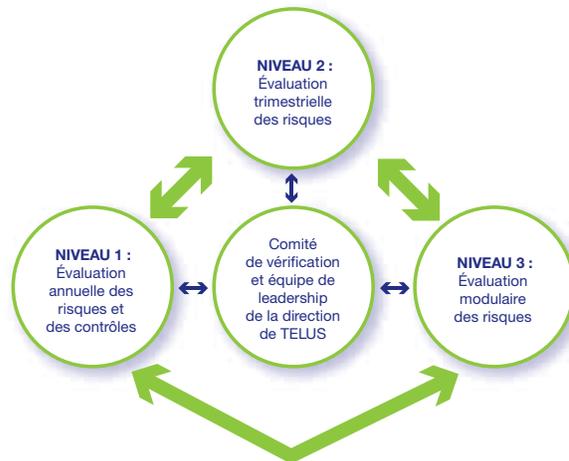
Processus d'évaluation des risques et des contrôles de TELUS

TELUS utilise un processus d'évaluation des risques d'entreprise et des contrôles à trois niveaux faisant appel aux connaissances approfondies des membres de l'équipe de tous les secteurs de la société. TELUS a mis en œuvre son processus d'évaluation des risques d'entreprise et des contrôles à trois niveaux en 2002, et elle effectue un suivi des tendances pluriannuelles fondé sur les divers points de vue exprimés au sein de l'organisation relativement aux principaux risques et au contrôle.

Définition de TELUS des risques d'entreprise

TELUS définit le risque d'entreprise comme le degré de risque lié à l'atteinte des principaux objectifs stratégiques, financiers, organisationnels et fonctionnels par rapport à l'efficacité et à l'efficience des activités, à la fiabilité de l'information financière, au respect des lois et des règlements et à la protection des actifs dans le cadre d'une culture organisationnelle éthique.

Les risques d'entreprise de TELUS découlent principalement du contexte commercial de la société et ils sont fondamentalement liés à ses stratégies et à ses objectifs commerciaux. TELUS s'efforce d'atténuer les risques de façon proactive au moyen d'un processus rigoureux de planification du rendement et d'une gestion efficace et efficiente de l'exploitation. La société



atténue certains autres risques au moyen de couvertures d'assurance appropriées, tant en ce qui concerne ses activités au pays que celles à l'échelle internationale, lorsqu'elle juge que de telles couvertures sont efficaces et viables sur le plan commercial.

TELUS s'efforce, dans la mesure du possible, de ne pas prendre de risques excessifs et elle assure la concordance de ses stratégies commerciales, de ses objectifs, de ses valeurs et de son degré de tolérance à l'égard du risque.

Processus d'évaluation des risques d'entreprise et des contrôles	
Niveau 1	<p>Évaluation annuelle des risques et des contrôles</p> <p>Les principales données de ce processus comprennent les entrevues individuelles avec les cadres supérieurs, les données et les informations à jour tirées du processus continu de planification stratégique de TELUS, et les résultats de l'évaluation annuelle des risques et des contrôles sur le Web, laquelle s'appuie sur les cadres de gestion des risques d'entreprise et des contrôles internes du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). L'évaluation est distribuée à l'équipe de leadership de la direction de TELUS (soit à tous les vice-présidents directeurs, vice-présidents et directeurs ainsi qu'à un échantillon aléatoire de membres de la direction). En 2009, 1 650 répondants ont participé à l'évaluation.</p> <p>Le processus d'évaluation de TELUS tient également compte des informations tirées des récentes vérifications internes et externes et des informations découlant des activités de conformité de la direction à la SOX 404 (loi Sarbanes-Oxley de 2002) concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Les principaux risques de l'entreprise sont établis, définis et classés par ordre de priorité, et les risques sont classés dans l'une des sept catégories de risque établies. La résilience à l'égard des risques perçue (ou l'état de préparation) est évaluée pour chaque risque principal, et le degré de tolérance au risque ou de goût pour le risque est évalué pour chaque catégorie de risque. Les responsabilités des cadres dirigeants aux fins de l'atténuation des risques principaux sont déterminées.</p> <p>Les résultats de l'évaluation annuelle des risques et des contrôles sont communiqués aux cadres dirigeants et au comité de vérification. Ces résultats orientent le développement du programme annuel de vérification interne de TELUS, lequel est approuvé par le comité de vérification et porte principalement sur l'assurance à l'égard des risques plus élevés qui doit être fournie. Les évaluations des risques sont aussi utilisées au moment du processus de planification stratégique et de gestion du rendement de la société, et communiquées au Conseil.</p>
Niveau 2	<p>Évaluation trimestrielle des risques</p> <p>TELUS effectue un examen trimestriel de l'évaluation des risques de concert avec les principaux intervenants à l'interne de toutes les unités fonctionnelles, en vue de saisir et de communiquer les risques d'entreprise qui changent sans cesse, de mettre en évidence les activités d'atténuation des principaux risques et de fournir trimestriellement des informations à jour et des assurances au comité de vérification.</p>
Niveau 2	<p>Évaluation modulaire des risques</p> <p>TELUS effectue des évaluations modulaires des risques associés à des missions de vérification précises et met en œuvre diverses initiatives de gestion des risques et initiatives stratégiques et opérationnelles (notamment les projets, le système de gestion environnementale, les vérifications sur la sécurité, l'évaluation des plans de continuité de l'entreprise, l'évaluation du réseau et de la vulnérabilité des TI de même que l'évaluation des risques en matière de fraude et d'éthique). Les résultats des évaluations des risques propres aux missions sont analysés, priorisés, mis à jour et intégrés au profil de risque principal tout au long de l'exercice.</p>

Les rubriques qui suivent résument les principaux risques et incertitudes susceptibles d'influer sur les résultats de TELUS dans l'avenir, ainsi que les activités connexes visant à atténuer les risques. L'importance de ces risques est telle que ces risques, à eux seuls ou conjugués avec d'autres, pourraient avoir une incidence importante sur les activités d'exploitation, la réputation, les résultats et les évaluations de TELUS.

10.1 Concurrence	10.5 Risques liés aux processus	10.9 Litiges et questions d'ordre juridique
10.2 Technologie	10.6 Exigences en matière de financement et d'endettement	10.10 Menaces causées par l'homme et menaces naturelles
10.3 Réglementation	10.7 Questions fiscales	10.11 Croissance et fluctuations de l'économie
10.4 Ressources humaines	10.8 Santé, sécurité et environnement	

10.1 Concurrence

La concurrence soutenue pourrait être préjudiciable aux parts de marché, aux volumes et aux tarifs

TELUS doit composer avec une forte concurrence dans tous les principaux secteurs d'activité et segments de marché, y compris le marché résidentiel, le marché des petites et moyennes entreprises (« PME »), et le marché des grandes entreprises.

Les progrès technologiques estompent les frontières traditionnelles entre les services de radiodiffusion, les services Internet et les télécommunications. Étant donné que les câblodistributeurs continuent d'élargir leurs gammes de services de transmission numérique de la voix et de services de téléphonie vocale évolués, la concurrence s'est également intensifiée sur le marché résidentiel et sur certains marchés des PME, ainsi que sur les marchés des services d'accès locaux, des services interurbains et de l'accès à Internet haute vitesse. Par suite des enchères de licences de spectre pour les SSFE tenues en 2008, une nouvelle entreprise de services mobiles a lancé ses services en décembre 2009, et la société s'attend à ce que plusieurs autres entreprises, y compris au moins un câblodistributeur, lancent des services en 2010. De façon générale, les pressions sur les tarifs au sein de l'industrie et les efforts déployés pour attirer des clients ont entraîné une concurrence touchant la plupart des catégories de produits et services et les segments de marché, et cette situation devrait se maintenir.

Atténuation des risques – Généralités : Les décisions rendues par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») au cours des dernières années, dans lesquelles ce dernier approuve la déréglementation des services filaires, ont accru la capacité de TELUS à composer plus rapidement avec l'intensification de la concurrence (se reporter à la rubrique 10.3, « Réglementation »). En surveillant activement les faits nouveaux concernant la concurrence au chapitre des produits et des marchés géographiques, TELUS peut plus rapidement rivaliser avec les services offerts par ses concurrents et tirer parti de la gamme complète de solutions intégrées de la société et de sa présence à l'échelle nationale. TELUS poursuit l'expansion du service TELUS TV dans les territoires où elle est l'entreprise titulaire, de manière à fournir une expérience de première qualité aux abonnés et d'améliorer ses produits groupés en fonction des besoins des clients et de rivaliser avec les câblodistributeurs concurrents qui offrent des services groupés. Afin de neutraliser l'intensification de la concurrence et les pertes subies dans les régions où elle est l'entreprise titulaire, TELUS poursuit son expansion et prévoit une croissance continue de ses activités dans les marchés du centre du Canada où elle n'est pas l'entreprise titulaire, en offrant des services d'affaires et des services mobiles. TELUS cherche également à tirer parti de la structure de coût la plus concurrentielle qui soit. En 2009, TELUS a regroupé certaines de ses unités d'affaires clients afin de réaliser un bon rapport coût-efficacité et de mieux aligner ses canaux de distribution ainsi que ses feuilles de route pour les produits et services avec les principaux marchés verticaux au sein de l'industrie, à savoir le secteur public, les secteurs des soins de santé, des services financiers et de l'énergie, de même que les services de gros aux entreprises de télécommunications.

Expérience client

Il se pourrait que TELUS ne soit pas en mesure d'accroître ses taux de fidélisation des abonnés si les produits et services qu'elle offre, de même que l'expérience client, ne répondent pas aux attentes des abonnés ou n'excèdent pas celles-ci. Si TELUS n'offre pas une expérience client supérieure à celle de ses concurrents, cela pourrait ternir son image de marque et faire en sorte que ses abonnés des services d'affaires et des services résidentiels décident de changer de fournisseur de services. Les produits d'exploitation et la rentabilité de la société pourraient diminuer si les coûts engagés pour acquérir et fidéliser les clients augmentent.

Atténuation des risques : Offrir la meilleure expérience client qui soit et fidéliser la clientèle constituent un engagement mis en pratique à l'échelle de la société. Deux des priorités internes de la société en 2010 sont d'accroître l'engagement des membres de l'équipe et de favoriser la culture axée sur la responsabilité personnelle et le service à la clientèle, ainsi que de s'assurer que TELUS honore sa promesse de marque « le futur est simple ». (Se reporter à la rubrique 3, « Catalyseurs clés de rendement ».)

Services filaires de transmission de la voix et de données

La société s'attend à ce que la concurrence demeure intense de la part des fournisseurs de services de téléphonie traditionnels, de services de transmission de données, de services IP et de services TI, ainsi que de la part des nouveaux venus offrant des solutions axées sur la téléphonie VoIP. Les concurrents ciblent aussi bien le marché des affaires que le marché résidentiel.

La transition de l'industrie de l'infrastructure existante des services de transmission de la voix vers les services de téléphonie IP, et des plateformes de données existantes vers les services Ethernet, les réseaux privés virtuels (RPV) IP, les plateformes de commutation multiprotocole par étiquette (MPLS) IP et les modèles de prestation de services voix sur IP se poursuivent à un rythme rapide. Les produits et les marges liés aux services de transmission de données existants continuent à diminuer. Ces baisses n'ont été que partiellement neutralisées par la demande plus élevée ou la migration accrue des clients vers les plateformes IP qui sont également assujetties à des pressions à la baisse sur les tarifs, à des marges réduites et à l'évolution de la technologie. La société s'attend à devoir engager d'importantes dépenses en immobilisations dans l'infrastructure des services filaires afin de faciliter le processus de transition en cours de toutes les entreprises de services locaux titulaires (« ESLT ») traditionnelles, y compris TELUS.

Services filaires de transmission de la voix et de données – marché des affaires

Dans le marché des affaires, les concurrents ne se contentent pas de regrouper les services d'accès locaux, mobiles, de transmission évoluée de données et IP et de les assortir d'un tarif moindre; ils regroupent également les services Web et de commerce électronique avec d'autres services TI et de soutien. Des concurrents non traditionnels tels que Microsoft ont pénétré le marché des télécommunications en offrant de nouveaux produits tels que les solutions de communications unifiées, qui permettent de réexpédier et de livrer, en temps réel, des courriels ainsi que des messages voix ou texte, à partir de divers systèmes de télécommunications et systèmes informatiques, vers l'appareil situé le plus près du destinataire visé. Compte tenu du regroupement plus marqué des services de télécommunications traditionnels et des services TI, TELUS doit soutenir une concurrence de plus en plus vive de la part des sociétés offrant des services Internet, du matériel et des logiciels ainsi que des services-conseils et des services liés aux processus opérationnels. Les câblodistributeurs ont commencé à cibler le marché des PME aux fins de la prestation de services VoIP. Par conséquent, les concurrents offrant des services traditionnels et non traditionnels se concentrent maintenant sur la prestation d'une vaste gamme de services de télécommunications aux marchés des affaires, particulièrement dans les principaux centres urbains.

Atténuation des risques dans le marché des services filaires aux entreprises : TELUS continue d'accroître ses capacités dans l'ensemble du marché des affaires, grâce à des acquisitions et à des partenariats stratégiques, à la priorité accordée aux marchés verticaux (secteur public, secteurs des soins de santé, des services financiers et de l'énergie, et services de gros aux entreprises de télécommunications), à l'expansion de solutions stratégiques dans le marché des entreprises ainsi qu'à son approche modulaire générale dans le marché des PME (y compris l'offre de services tels que le service PrioritéPME TELUS). Par suite du lancement de TELUS Solutions en santé en 2008, TELUS peut maintenant tirer parti de ses systèmes, de ses solutions exclusives de même que de sa portée et de sa marque

afin d'élargir sa présence dans le secteur des soins de santé, de bénéficier des investissements effectués par le gouvernement au chapitre de la cybersanté, d'offrir aux consommateurs des services ciblés tels que les dossiers de santé électroniques mobiles et les outils requis pour gérer leur santé, de participer à la transformation du modèle de soins pharmacothérapeutiques au Canada, et de procéder à la vente croisée d'un plus grand nombre de produits et services traditionnels de télécommunications dans le secteur des soins de santé. TELUS cherche également à mettre en œuvre des contrats d'entreprise de grande envergure qui permettent de tirer parti de ses dépenses en immobilisations et de ses capacités.

Services filaires de transmission de la voix et de données – marché résidentiel

Dans le marché résidentiel des services filaires, les câblodistributeurs et d'autres concurrents doivent se conformer à un nombre minime de règlements et continuent d'offrir des services locaux résidentiels VoIP, des services interurbains, l'accès Internet haute vitesse et, dans certains cas, des services mobiles groupés assortis de tarifs mensuels réduits, en plus de leurs services de diffusion traditionnels et de leurs services de télévision par satellite. Par ailleurs, les câblodistributeurs continuent d'accroître la vitesse de leurs services Internet haute vitesse. Dans une moindre mesure, d'autres concurrents non-propriétaires d'installations offrent des services VoIP locaux et interurbains sur Internet et revendent des solutions d'accès Internet haute vitesse. La diminution des lignes résidentielles d'accès au réseau de TELUS devrait se poursuivre, en raison de cette concurrence et du remplacement continu de la technologie et des services mobiles. La société s'attend à ce que les concurrents se taillent une part majoritaire dans les marchés présentant des occasions de croissance; par conséquent, la réduction des produits d'exploitation tirés des lignes d'accès, y compris les services interurbains, devrait se poursuivre. Bien que le marché de l'accès Internet haute vitesse soit de plus en plus établi, le nombre d'abonnés devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années. Avec l'existence d'un marché de l'accès Internet haute vitesse mieux établi et l'offre possible de services Internet haute vitesse par des concurrents, la capacité de TELUS à maintenir sa part de marché dans les territoires où elle est l'entreprise titulaire pourrait être réduite, en raison du montant et du calendrier des dépenses en immobilisations nécessaires au maintien de vitesses d'accès au réseau concurrentielles.

Atténuation des risques dans le marché résidentiel des services filaires : Grâce à un important programme d'élargissement de son réseau à large bande en 2009 et se poursuivant en 2010, TELUS continue d'agrandir considérablement son infrastructure à large bande, tant sur les plans de la couverture que de l'accroissement de la vitesse des services, de manière à pénétrer de nouveaux segments de marché tels que les services d'images vidéo et à améliorer les services qu'elle offre actuellement. Le service TELUS TV qu'offre la société permet à cette dernière de contrecarrer la menace provenant des câblodistributeurs concurrents dans les marchés où elle est l'entreprise titulaire, et elle peut conserver et accroître ses produits d'exploitation grâce à une offre regroupant la téléphonie locale et interurbaine, l'accès Internet haute vitesse et les services de divertissement télé. En juin 2009, TELUS a lancé le service TV Satellite en Alberta et en Colombie-Britannique, afin d'étendre le service TELUS TV à plus de 90 % des foyers dans ces provinces. Le nouveau service TV Satellite complète le service TELUS TV sur IP et il permet à la société de mieux servir les foyers qui n'ont actuellement pas accès au service TELUS TV sur IP, et de tirer parti des capacités importantes de TELUS en matière de distribution et de commercialisation. En 2010, TELUS poursuivra l'élargissement de son service TV sur IP dans les collectivités de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec.

Bien que la société soit en mesure d'offrir le service TELUS TV Satellite en vertu d'une entente conclue avec Bell Canada, Bell TV constitue toujours un concurrent à l'égard du service de TV Satellite et du service TV sur IP de TELUS en Colombie Britannique et en Alberta ainsi que de son service TV sur IP dans l'est du Québec.

Télédiffusion

Comme il est mentionné ci-dessus, la société offre TELUS TV en Colombie-Britannique, en l'Alberta et dans l'est du Québec, et elle poursuit le lancement ciblé du service TV sur IP dans de nouvelles régions afin de générer de nouveaux produits d'exploitation et d'acquérir la capacité de créer de

nouveaux groupes de services pour rehausser la concurrence et fidéliser les clients. Bien que le service TELUS TV offre une grande interactivité et un élément de personnalisation, rien ne garantit que ce service permettra à la société de concrétiser ses plans et d'obtenir une part appréciable du marché des services de télévision, ni que les coûts de mise en œuvre ou les produits d'exploitation prévus par TELUS au titre des services de télévision correspondront aux coûts et aux produits prévus.

Atténuation des risques : Le service TELUS TV entièrement numérique est offert à la fois sur réseau IP (dans les marchés urbains de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec) et par satellite (en Colombie-Britannique et en Alberta). Il donne à TELUS des avantages concurrentiels uniques par rapport aux câblodistributeurs offrant des services analogiques, notamment la souplesse de programmation à horaire variable, l'affichage des appels entrants sur le téléviseur, et un vaste choix de canaux numériques. TELUS TV permet aussi à la société d'offrir des forfaits regroupant des services de divertissement et d'autres services de communications.

TELUS TV est un service de télévision sur IP offrant plus de 390 canaux de télédiffusion, des services de Télé à la carte, d'enregistreur numérique personnel (« ENP ») et de vidéo sur demande semblables à ceux offerts par ses concurrents directs Shaw Cable, Shaw Direct et Bell TV. TELUS offre également la programmation haute définition dans des régions sélectionnées grâce au déploiement de la technologie ADSL2+. TELUS s'attend à ce que le taux de pénétration du service TVHD augmente en 2010, car les mises en œuvre additionnelles de la technologie ADSL2+ élargissent le marché accessible. En février 2010, TELUS a procédé à la mise à niveau de son intergiciel lié au service TV sur IP aux fins du passage à la plateforme de prochaine génération Mediaroom de Microsoft. Cette plateforme de classe transporteur qui a déjà fait ses preuves et qui comporte des caractéristiques telles qu'un ENP réseauté évolué « Total Home », une fonction permettant la correction d'images et une fonction qui permet de changer de chaîne très rapidement, devrait permettre à la société de se différencier de ses concurrents câblodistributeurs. En 2009, la société a entrepris une mise à niveau aux fins du passage à la technologie VDSL 2. Bien que le service TV sur IP soit encore relativement au tout début de son développement et de son adoption, les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation par unité devraient afficher une baisse avec l'avancement de la technologie et à mesure que TELUS continue à prendre de l'expansion.

TELUS TV Satellite donne aux abonnés l'accès à plus de 500 canaux numériques, dont plus de 80 canaux HD, et il procure les avantages dont il est fait mention ci-dessus.

Une intensification de la concurrence touchant les services mobiles est prévue

Dans le cadre des enchères de licences de spectre pour les SSFE tenues en 2008, huit nouveaux concurrents potentiels ont acquis des licences de spectre visant des régions où ils offrent des services distincts ou des services se chevauchant, qui couvrent la plupart des marchés au Canada. La société ne s'attend pas à ce que ces nouveaux concurrents mettent en place des réseaux dans des régions éloignées et rurales à court terme; elle s'attend plutôt à ce qu'ils se concentrent sur les marchés urbains et à ce qu'ils offrent une plus grande couverture à leurs abonnés urbains en vertu de conventions d'itinérance. Un nouveau venu a lancé des services à Toronto et à Calgary en décembre 2009, et on s'attend à ce que d'autres nouveaux venus commencent à offrir leurs services au début de 2010. (Se reporter à la rubrique 10.3, « Réglementation »). La société s'attend à ce que les concurrents potentiels prévoient dans leurs stratégies visant à acquérir des parts de marché des réductions de tarifs par rapport aux tarifs demandés par les entreprises titulaires, des forfaits à usage illimité, l'absence de frais d'accès au réseau ainsi qu'une intensification de la concurrence au chapitre de la distribution.

Outre l'entrée sur le marché de nouveaux venus, la société s'attend à ce que ses concurrents actuels soient plus énergiques. L'entente de partage du réseau de TELUS conclue avec Bell devrait intensifier la concurrence, car elle fournit à Bell une plus grande couverture dont TELUS bénéficie également. TELUS s'attend à devoir subir des pressions sur les produits moyens par appareil d'abonné (« PMAA »), les frais d'acquisition et les frais de fidélisation, car les concurrents offrent des subventions plus élevées pour les appareils (notamment pour les téléphones intelligents qui coûtent en règle générale

plus cher), réduisent leurs tarifs de temps d'antenne ou de transmission de données mobiles, et offrent d'autres incitatifs afin d'attirer de nouveaux clients. TELUS est d'avis qu'elle est bien positionnée pour faire face à l'entrée sur le marché de nouveaux venus et à une concurrence accrue de la part des entreprises titulaires, mais il n'existe aucune certitude que les mesures prises par la société connaîtront le succès escompté.

La concurrence à l'égard des technologies mobiles connexes pourrait s'intensifier

Bien que les technologies mobiles connexes telles que les technologies WiMax et Wi-Fi continuent d'évoluer, leur viabilité économique demeure non prouvée, et la concurrence devrait s'intensifier en raison de l'utilisation de spectre avec ou sans licence aux fins de la prestation de services de transmission de données à plus haute vitesse. À la fin de novembre 2008, Industrie Canada a octroyé une licence à Craig Wireless, qui permet à cette dernière de modifier ses services mobiles fixes à Vancouver en des services mobiles, et Craig Wireless a subséquemment annoncé, en septembre 2009, qu'elle compte développer un réseau fondé sur la technologie WiMax à Vancouver. Look Communications a vendu des licences de spectre analogues à Bell Canada et à Rogers Communications (en vertu de leur coentreprise Inukshuk Wireless Partnership) en mai 2009. Ces technologies offrent des capacités de transmission de données mobiles, qui peuvent dans certains cas se superposer aux technologies mobiles de troisième génération. TELUS estime que les nouveautés à l'égard de Craig Wireless et de Look Communications constituent un signe que l'activité dans la bande de 2,5 à 2,6 GHz pourrait accroître la concurrence sur le marché des services mobiles.

Certains intervenants non traditionnels dans le secteur des télécommunications, comme les municipalités, pourraient envisager de mettre sur pied des entreprises d'accès fixe mobile dans des villes et en banlieue, comme ce fut le cas aux États-Unis. Bien que maintes initiatives municipales visant la mise en place d'un réseau Wi-Fi sur le marché ne se soient pas traduites par l'obtention d'une part de marché importante, rien ne peut garantir que les services actuels ou les nouveaux services offerts par TELUS pourront rivaliser avec de tels services d'accès fixe mobile, ou qu'ils seront offerts à temps ou que TELUS pourra demander des tarifs accrus à leur égard.

Atténuation des risques sur les marchés des services mobiles : La position concurrentielle de la société et ses attentes au titre du rendement futur se sont améliorées par suite du lancement, en novembre 2009, de son nouveau réseau mobile 3G+ fondé sur les technologies HSPA/HSPA+, qui permet des vitesses de téléchargement de données établies par le fabricant pouvant atteindre 21 mégabits par seconde (« Mbps »). Le nouveau réseau couvre plus de 93 % de la population canadienne sur plus de 1,1 million de kilomètres carrés et comprend des ententes de partage de réseau avec Bell Canada. L'entente de partage du réseau HSPA prolonge et renforce une entente conclue en 2001 et elle a aidé TELUS à réduire les coûts, à accélérer le déploiement des services à l'échelle nationale, à optimiser l'utilisation des sites cellulaires et à maximiser le potentiel d'efficacité opérationnelle.

La technologie HSPA+ est compatible avec un plus grand choix d'appareils mobiles de classe mondiale, y compris l'iPhone 3GS d'Apple, et elle permet l'accès aux services d'itinérance internationale dans plus de 200 pays. Rogers Communications Inc., le seul concurrent mondial de TELUS en ce qui concerne la technologie GSM (réseau mondial de téléphonie mobile) et le seul concurrent au Canada qui offrait la technologie HSPA, bénéficiait auparavant d'avantages tels qu'un vaste choix d'appareils, la disponibilité rapide de certains appareils et les coûts moins élevés de certains appareils, ainsi que la possibilité de tirer des produits d'exploitation des services d'itinérance internationale. Le nouveau réseau sans fil HSPA fournit à TELUS des avantages concurrentiels en matière de vitesse et de couverture, et il a mis fin à l'avantage concurrentiel dont bénéficiait Rogers en ce qui concerne la disponibilité rapide et plus importante d'appareils mobiles de pointe qui ne reposent pas sur la technologie AMRC.

En parallèle avec le lancement de son nouveau réseau mobile, TELUS a lancé les forfaits simplifiés sans frais d'accès au réseau et au service 911 demandé par le fournisseur. Ces nouveaux forfaits simplifient les tarifs demandés par TELUS et positionnent celle-ci de manière à attirer et à fidéliser des abonnés sur le marché concurrentiel des services mobiles. En novembre, TELUS a accru sa capacité de distribution de produits mobiles, lesquels sont maintenant offerts dans 113 boutiques de Black's Photo Corporation,

une société acquise récemment par TELUS; 72 % de ces boutiques sont situées en Ontario, province où TELUS vise une augmentation de ses capacités de distribution. Les boutiques de Black's se trouvent principalement dans des centres commerciaux stratégiques et elles complètent le réseau actuels de détaillants et de magasins dont la société est propriétaire.

Afin d'offrir des services plus concurrentiels aux divers segments de marché, TELUS a lancé la marque et le service de base Koodo Mobile en mars 2008. Le lancement de ce service s'avère fructueux jusqu'à présent, les activités de mise en service d'abonnés des services postpayés ayant augmenté. L'augmentation du taux de pénétration de l'industrie des services mobiles au Canada devrait se traduire par un changement au chapitre des mises en service nettes au sein de l'industrie, en raison de la migration vers les marques et services de base. Grâce à Koodo, TELUS peut concurrencer avec une plus grande efficacité les participants au segment des services à rabais, y compris les nouveaux venus qui, de l'avis de la société, se concentreront sur ce segment.

TELUS compte poursuivre la commercialisation et la distribution de services mobiles innovateurs et différents; elle a également l'intention d'investir dans son important réseau, de développer des technologies lorsqu'elle juge qu'il est prudent d'agir de la sorte, et d'acquérir du spectre, le cas échéant, de manière à faciliter l'élaboration de services et l'expansion rentable du nombre d'abonnés de la société. Dans le cadre des enchères de spectre pour les SSFE tenues en mai 2008, TELUS a acquis un nombre suffisant de licences de spectre pour soutenir la capacité nécessaire au lancement d'un réseau fondé sur la technologie mobile de quatrième génération, à savoir la technologie LTE (d'après l'anglais *Long-Term Evolution*). TELUS compte aussi participer aux futures enchères de spectre pour les services sans fil qui devraient avoir lieu en 2011 et en 2012. TELUS continue à surveiller les faits nouveaux touchant les technologies liées aux services mobiles et elle a adopté une démarche proactive aux fins de l'essai et de l'élaboration de produits. Le lancement du réseau HSPA+ devrait permettre un passage optimal à la technologie LTE.

10.2 Technologie

La technologie est un moteur puissant pour TELUS et ses clients, mais il faut savoir que l'évolution de la technologie amène des risques, des incertitudes et des occasions. TELUS maintient énergiquement sa stratégie à court et à long terme à l'égard de la technologie en vue d'optimiser ses choix en matière de technologie et son utilisation en temps opportun, tout en réduisant au minimum les coûts, les risques et les incertitudes connexes. Vous trouverez ci-après les principaux risques et incertitudes liés à la technologie et les mesures prises par TELUS afin de faire face à ces risques de façon proactive.

L'évolution des normes technologiques en matière d'accès à large bande filaire pourrait aller plus vite que les investissements prévus dans l'infrastructure d'accès

Les normes technologiques relatives à l'accès à large bande sur des lignes de cuivre vers les établissements des clients évoluent à un rythme rapide. Cette évolution permet des vitesses d'accès à large bande plus élevées et est alimentée par la demande incessante de la part des utilisateurs pour une connectivité plus rapide, la menace d'une augmentation des capacités et des services des concurrents et le désir des fournisseurs de services comme TELUS d'offrir de nouveaux services qui nécessitent une plus grande bande passante, comme les services de télévision sur IP. Généralement, l'évolution vers des vitesses d'accès à large bande plus élevées est réalisée par le déploiement de la fibre optique à une distance plus éloignée des centraux, ce qui raccourcit la partie de la ligne de cuivre du réseau d'accès, et par l'utilisation de technologies de modem plus rapides sur cette ligne raccourcie. Toutefois, ces nouvelles technologies d'accès évoluent plus rapidement que le cycle d'investissement traditionnel lié à l'infrastructure d'accès. L'introduction de ces nouvelles technologies et leur rythme d'adoption pourraient donner lieu à des besoins accrus en matière de fonds pour les dépenses en immobilisations non planifiées à l'heure actuelle, ainsi qu'à la réduction des durées de vie utiles estimatives de certaines infrastructures existantes, ce qui pourrait entraîner une hausse de l'amortissement des immobilisations corporelles.

Atténuation des risques : TELUS surveille activement le développement et l'acceptation par les entreprises de télécommunications des normes FTTx

(où « x » fait référence au domicile, au trottoir, à un socle ou au voisinage) concurrentes proposées. L'une ou plusieurs de ces solutions à fibre optique pourraient constituer une technologie plus pratique que les lignes de cuivre actuelles pour le déploiement dans les nouveaux quartiers ou nouveaux immeubles d'habitation. TELUS examine des modèles opérationnels aux fins de la mise en place économique des technologies de fibre optique dans les régions où des lignes de cuivre sont utilisées.

En 2005, TELUS a commencé à raccourcir les lignes de cuivre utilisant une architecture d'accès jusqu'au voisinage (FTTN), en procédant au déploiement de multiplexeurs d'accès DSL (DSLAM) aux lignes numériques à distance dans des zones à grande portée au moyen de la technologie ADSL. Depuis lors, dans le cadre de son programme pluriannuel de mise en place de réseaux à large bande, TELUS a mis son réseau à niveau en fonction de la technologie ADSL2+, qui permet d'atteindre une vitesse de liaison de 15 Mbps ou plus vers les établissements des clients. Au milieu de 2009, TELUS a commencé le déploiement de la technologie VDSL2 dans certaines régions urbaines, afin d'accroître les capacités des lignes de cuivre afin de doubler les vitesses antérieures. La technologie VDSL2 permet une vitesse de liaison descendante typique pouvant atteindre 30 Mbps, elle est rétrocompatible avec les services ADSL et ADSL2+ et elle tire profit des investissements de TELUS dans l'infrastructure d'accès à portée étendue en cuivre/fibre optique et le parc de modems ADSL. Le déploiement de la technologie VDSL2 devrait se poursuivre en 2011. En 2007, TELUS a conclu des partenariats avec des promoteurs d'immeubles d'habitation aux fins de la construction d'immeubles pouvant accommoder le service Ma Maison TELUS. TELUS a installé de la fibre et des câbles de transmission de données de catégorie 5E dans ces immeubles, de manière que les abonnés de la société qui habitent dans ces immeubles aient accès à des vitesses pouvant atteindre un débit de 100 Mbps. En 2008, TELUS a également commencé des essais sur le terrain des technologies FTTH utilisant un réseau optique passif à gigabits fondé sur les normes (GPON). En 2009, dans le cadre de ses évaluations continues, TELUS a changé de fournisseur de GPON, et elle prévoit effectuer le déploiement exclusif d'un réseau fondé sur les normes GPON dans de nouveaux immeubles résidentiels en 2010.

L'évolution de ces architectures d'accès et des normes correspondantes, axées sur les normes de qualité des services et l'ingénierie du trafic réseau, soutient toute la stratégie Ma Maison TELUS visant l'offre de services Internet IP et de services de transmission de la voix et d'images vidéo sur une infrastructure d'accès à large bande commun.

La téléphonie IP devant remplacer la téléphonie analogique existante se développe progressivement et les économies de coûts sont incertaines

TELUS continue d'assurer le suivi de l'évolution des offres de technologies et de services de téléphonie IP et elle procède au développement et à la mise à l'essai d'une solution à l'intention des clients résidentiels pour des services de téléphonie IP par accès à large bande, conformément à la stratégie et aux normes de TELUS. Cette solution pourrait permettre d'offrir des services de téléphonie supplémentaires sur la même ligne que les services de téléphonie analogique existants ou pourrait même remplacer ces services. Une des réalités des services VoIP destinés aux consommateurs est que la technologie mise au point en vue d'assurer l'accès aux services de vidéo, de téléphonie et d'Internet à l'aide de la même infrastructure à large bande en est à ses balbutiements et certains risques et incertitudes doivent être pris en compte, notamment la nécessité de s'assurer que tous les services peuvent être offerts simultanément à domicile (et à différentes installations au sein du domicile) sans compromettre la qualité. Ces problèmes sont aggravés lorsque l'échange d'information s'effectue entre des fournisseurs de services dotés d'infrastructures à large bande différentes.

Une stratégie technologique à long terme consiste à convertir tous ces services au protocole IP en vue de rationaliser le réseau, de réduire les coûts et d'assurer la prestation de services Ma Maison TELUS évolués. La poursuite au maximum de cette stratégie exigerait la transition des services de téléphonie de type classique de TELUS vers des services de téléphonie IP et le retrait progressif des services de téléphonie analogique existants. À cet effet, l'infrastructure de réseau existante pour les services de transmission de la voix de TELUS pourrait être simplifiée, si les lignes de téléphonie analogique de type classique étaient mises hors service au profit des lignes d'accès à

large bande strictement numérique appuyant tous les services, y compris la téléphonie, la vidéo et Internet. Il serait alors possible, entre autres, d'utiliser Ethernet, un protocole de communication à large bande traditionnel peu coûteux, comme technologie d'accès à large bande dans les unités d'immeubles d'habitation. Toutefois, l'accès à large bande strictement numérique pourrait se révéler non réalisable ou non rentable dans de nombreuses régions pendant un certain temps, surtout dans les régions rurales et éloignées. TELUS doit appuyer pendant un certain temps encore les systèmes de transmission de la voix existants et à large bande et elle devrait donc continuer d'engager des frais en vue de maintenir les deux systèmes. Il y a un risque que les investissements dans la technologie de transmission de la voix à large bande ne soient pas accompagnés de réduction des coûts au titre de la maintenance des systèmes existants de transmission de la voix. Il se pourrait également que l'infrastructure d'accès aux services à large bande et les plateformes de téléphonie IP correspondantes ne soient pas mises en place assez rapidement pour éviter de nouveaux investissements dans les plateformes de commutation traditionnelles afin de soutenir l'accès au RTPC en place dans certaines régions, ce qui donnerait lieu à des investissements aux fins de l'adaptation des lignes dans les bureaux centraux n'offrant pas de services à large bande.

Atténuation des risques : TELUS continue à suivre l'évolution des technologies de transmission de la voix fondées sur IP et d'effectuer des essais afin de mieux établir leur applicabilité technique et leurs profils de coûts changeants et de déterminer le calendrier de mise en œuvre approprié pour chaque zone de service conformément aux engagements de TELUS envers le CRTC et ses clients. TELUS investit des fonds dans les technologies de la fibre optique jusqu'au voisinage (FTTN) et dans les technologies d'accès qui facilitent l'évolution future de la téléphonie IP. TELUS collabore également avec les fabricants afin d'optimiser les activités et la structure de coût liées aux systèmes analogiques.

La convergence vers un environnement d'applications IP commun pour les services de téléphonie, de vidéo et Internet est un projet complexe

La technologie et les systèmes associés aux services de téléphonie, de vidéo et Internet ont toujours été distincts et ils offraient peu de possibilités de convergence vers des plateformes communes en vue de réaliser des économies de coûts et peu de souplesse pour l'intégration des supports, des services et des environnements de développement de services. La convergence vers un environnement d'applications IP commun par l'entremise d'un réseau IP commun permet de réaliser des économies de coûts tout en assurant le développement accéléré de services plus évolués, plus souples et plus conviviaux. De plus, les normes mondiales régissant le regroupement des services filaires de type classique et des services mobiles en une infrastructure unique s'appuyant sur un sous-système multimédia IP sont en cours de ratification. Toutefois, la conversion de systèmes et d'architectures traditionnels fonctionnant en silo en un environnement commun est très complexe.

TELUS a mis en marché TELUS TV, un service de télévision sur IP. En 2008, TELUS a lancé le service TVHD, lequel donne accès à des services de télédiffusion et de vidéo sur demande, ainsi qu'au service PVR. TELUS TV s'appuie sur des intergiciels conçus spécialement pour la transmission d'images vidéo. Les intergiciels permettent l'échange des signaux complexes entre les composantes logicielles et matérielles du réseau et le décodeur à la maison. En 2009, TELUS a évalué différents fournisseurs d'intergiciels et en 2010, elle a amorcé la mise à niveau de son principal intergiciel pour le service TV sur IP aux fins du passage à la plateforme de prochaine génération Mediaroom Microsoft. Cette plateforme de classe transporteur qui a déjà fait ses preuves comporte des caractéristiques telles qu'un enregistreur vidéo numérique réseauté évolué « Total Home », une fonction de retransmission et une fonction qui permet de changer de chaîne très rapidement, et elle devrait permettre à la société de se différencier des câblodistributeurs. Le déploiement suscite des risques potentiels inhérents à la mise à niveau.

Atténuation des risques : En février 2010, TELUS a commencé à offrir sa plateforme d'intergiciels mise à niveau pour le service TV sur IP aux nouveaux clients, là où il y a lieu, et elle élargira cette plateforme au fil du temps. La société prévoit élargir la plateforme dans l'avenir, offrant aux abonnés existants du service TELUS TV l'occasion de passer à la nouvelle plateforme au fur et à mesure qu'elle deviendra disponible. TELUS a effectué des essais auprès du personnel depuis septembre 2009 et elle compte appliquer les leçons apprises durant la mise en œuvre, afin d'atténuer le risque d'exécution. TELUS atténue également ce risque au moyen de ses architectures modulaires,

de ses investissements dans les laboratoires, de ses partenariats avec des intégrateurs de systèmes, le cas échéant, et de l'utilisation de matériel couramment utilisé dans le cadre de la mise en place de la plupart des autres services de télédiffusion sur IP en Amérique du Nord. TELUS vise à s'assurer que la mise en place de ses services de télédiffusion sur IP soit partie intégrante d'un cadre ouvert qui s'intégrera à la stratégie globale de conversion une fois que les normes seront ratifiées et que les mises en œuvre courantes seront stabilisées, particulièrement avec les décodeurs. De plus, TELUS joue un rôle actif au sein d'un certain nombre d'organismes de normalisation tels que MEF et IP Sphere, de manière à s'assurer que sa stratégie relative à l'infrastructure IP tire parti de la fonctionnalité axée sur les normes, dans le but de réduire et de simplifier davantage les réseaux de TELUS.

Les systèmes de soutien seront de plus en plus cruciaux pour garantir l'efficacité opérationnelle

TELUS dispose actuellement d'un très grand nombre de systèmes de soutien opérationnels et de systèmes de soutien des affaires qui sont interconnectés et dont la complexité ne cesse d'augmenter. Il s'agit d'une situation typique pour une entreprise de télécommunications titulaire qui prend en charge une vaste gamme de services de téléphonie, de services mobiles, de services de transmission de données et de services de vidéo existants et émergents. Le développement et la mise en marché d'un nouveau service exigent généralement l'intégration et le développement exhaustifs de systèmes. Les frais de développement et d'exploitation continus connexes constituent un facteur important dans le maintien de la position concurrentielle et des marges bénéficiaires. TELUS demeure proactive dans son évolution vers des systèmes de soutien de prochaine génération. Au fur et à mesure que les services de prochaine génération sont mis en place, ils doivent être conçus pour être compatibles avec les systèmes de soutien existants et de prochaine génération, ce qui crée des incertitudes entourant les coûts et l'efficacité des solutions et leur évolution.

Atténuation des risques : Compte tenu des pratiques exemplaires en vigueur dans l'industrie, l'approche de TELUS consiste à séparer les systèmes de soutien des affaires et des systèmes de soutien opérationnels et de la technologie de réseau sous-jacente. La société vise à dissocier l'introduction des nouvelles technologies de réseau et les services vendus aux clients, ce qui devrait permettre à TELUS d'optimiser les frais de réseau tout en limitant l'incidence sur les services offerts à la clientèle, et de faciliter la mise en marché de nouveaux services grâce à la suppression, si possible, de toute dépendance du développement sur les systèmes de soutien opérationnels. En plus, TELUS participe activement au « TeleManagement Forum » qui vise à développer des modules standards définis par l'industrie afin d'en réduire le coût au moyen de la production à grande échelle et d'en accroître l'adoption en offrant des fonctions plus étendues. TELUS a mis en place une structure de prochaine génération aux fins du système de soutien des opérations et du système de soutien des affaires, de manière à s'assurer que les nouveaux services et les nouvelles technologies développés seront intégrés à la structure de prochaine génération, ce qui facilitera la mise hors service des systèmes existants conformément au programme NGOSS (d'après l'anglais *Next Generation Operations Systems and Software*) du « TeleManagement Forum ».

La restructuration de fournisseurs d'équipement pourrait avoir des répercussions sur les services et solutions de TELUS

TELUS entretient des relations avec des fournisseurs d'équipement, qui revêtent de l'importance aux fins de la prestation de ses services et solutions aux abonnés des services de détail et d'affaires. TELUS est exposée au risque que certains de ces fournisseurs puissent éprouver des difficultés au chapitre de leur exploitation, que ces fournisseurs ne demeurent pas viables ou qu'ils doivent restructurer leurs activités, ce qui pourrait influencer sur leur capacité à soutenir tous les produits qu'ils offrent dans l'avenir. Cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les services et solutions de TELUS.

Atténuation des risques : TELUS a élaboré des plans à cet égard, qui touchent la croissance future ainsi que l'entretien et le soutien liés au matériel et aux services. TELUS a mis en place un plan d'urgence exhaustif qui prévoit divers scénarios, notamment le recours à plusieurs fournisseurs et le maintien de relations solides avec les fournisseurs. Il n'existe aucune certitude que la restructuration d'un fournisseur quelconque ne touchera pas les services

que TELUS fournit à ses clients, ni que TELUS ne devra pas engager des coûts supplémentaires pour maintenir les services fournis.

Les technologies bien établies AMRC et iDEN doivent coexister avec le nouveau réseau HSPA/HSPA+

Le secteur des télécommunications mobiles poursuit le déploiement des technologies de deuxième (2G) et de troisième (3G) génération, et des nouvelles technologies de quatrième (4G) génération, qui devrait déboucher sur une augmentation de la vitesse de transmission de données requise pour de nombreux nouveaux services mobiles, IP et de transmission de données. L'évolution de TELUS vers les technologies mobiles de prochaine génération nécessite l'offre de services et d'appareils conformes aux exigences des abonnés existants et futurs de la société.

TELUS continue à soutenir des services mobiles de troisième génération utilisant le protocole AMRC2000 sur ses réseaux SCP (service de communications personnelles) et de téléphonie cellulaire utilisant le protocole AMRC. TELUS a procédé au déploiement de la technologie nécessaire à la fourniture de services fondés sur la norme EVDO Rev A (DORa) dans la plupart des marchés en 2007. TELUS a connu un succès commercial avec les technologies AMRC2000 et elle estime que ces technologies continueront d'exister pendant un certain temps.

TELUS continue de soutenir le service Mike, qui se distingue des services de communication Push-to-Talk fondés sur la technologie AMRC actuellement offerts au Canada, en ce que le service Contact Direct de Mike^{MD} (service PTT fondé sur la technologie iDEN) bénéficie d'une meilleure durée d'établissement de la communication et d'un meilleur temps de latence entre les appels. Grâce à son service Mike et à son service Parlez Direct^{MD} fondés sur la technologie AMRC, TELUS demeure le chef de file canadien en ce qui concerne le nombre d'abonnés qui utilisent des services PTT. Il est à noter qu'aucun service PTT fondé sur la technologie GSM n'est offert sur le marché canadien à l'heure actuelle, mais il se pourrait qu'un service de ce genre soit offert dans l'avenir.

La croissance future de la société devrait découler essentiellement des technologies HSPA/HSPA+, en raison de leur utilisation dans un plus grand nombre de régions géographiques, des plus importantes économies d'échelle prévues, des vitesses supérieures et du plus grand choix d'appareils. En conséquence, il est nécessaire d'assurer et de gérer la coexistence des technologies AMRC et iDEN avec les technologies HSPA/HSPA+.

Mise en œuvre des technologies et systèmes liés au réseau HSPA/HSPA+ et au réseau de quatrième génération : TELUS a procédé au lancement fructueux de son réseau HSPA/HSPA+ en novembre 2009, en vertu d'une entente de partage de réseau avec Bell Canada qui a favorisé le déploiement accéléré et la réduction des coûts de la société à l'échelle nationale. Bien que cette entente ait été à la base de la réduction des coûts en capital et des charges d'exploitation, rien n'empêche l'une ou l'autre partie de mettre en place d'autres infrastructures de réseau afin de répondre aux besoins futurs et changeants des entreprises. La société s'attend à ce que le ratio d'intensité des dépenses en immobilisations pour 2010 représente environ 17 % des produits d'exploitation consolidés, mais il se pourrait que les dépenses en immobilisations futures de TELUS aux fins des services mobiles soient plus élevées que celles comptabilisées dans le passé aux fins des investissements continus dans les technologies.

Évolution des technologies : Verizon, MetroPCS et Telstra, exploitants des technologies AMRC2000, ont annoncé leur intention de migrer vers la technologie LTE. De façon similaire, les exploitants de réseaux HSPA tels que AT&T, T-Mobile Germany, Vodafone, NTT DoCoMo et China Mobile ont annoncé leur intention de migrer vers la technologie LTE. Bien que la technologie LTE fasse partie intégrante du processus d'évolution d'une plateforme HSPA bien établie, déployée par plus de 50 exploitants à l'échelle mondiale, certains exploitants désirant mettre en place la technologie LTE pourraient influencer la réaffectation des ressources consacrées au développement de réseaux HSPA par des fournisseurs et des exploitants.

Atténuation des risques : Dans le cadre de ses pratiques usuelles, TELUS optimise les dépenses en immobilisations de manière à générer des périodes de récupération positives et de bénéficier d'une grande souplesse pour investir dans les progrès technologiques futurs. Certaines dépenses en immobilisations, touchant notamment les tours, les améliorations locales

et les réseaux d'électricité, ne reposent pas sur la technologie. TELUS a investi dans la technologie HSPA afin de neutraliser le risque lié au caractère incertain de la concurrence à long terme touchant les technologies AMRC et iDEN.

TELUS a également mis en œuvre une initiative stratégique visant à faire passer certains des abonnés du réseau AMRC2000 et du service Mike aux services SPC capables de transmettre des données à haute vitesse, créant ainsi la possibilité d'accroître l'utilisation des services de transmission de données et de stabiliser les produits d'exploitation. TELUS s'attend à tirer parti des économies d'échelle et de la variété des appareils pour le réseau HSPA, tout en continuant à tirer parti des appareils pour les réseaux AMRC et iDEN.

L'entente conclue avec Bell Canada aux fins de la mise au point d'un réseau HSPA partagé a permis à TELUS de mieux gérer ses dépenses en immobilisations et d'offrir plus rapidement un réseau commercial que si elle avait agi autrement. Les ententes de réseau avec Bell Canada ont pu être conclues en raison du fait que les deux sociétés suivent un parcours analogue au chapitre de la technologie, qu'elles font affaire avec le même type de fournisseurs et qu'elles jouissent de relations établies relativement à ces ententes. La collaboration continue de TELUS avec Bell Canada devrait se traduire par des réductions de coûts après la mise en place initiale du réseau, et devrait donner à la société la souplesse voulue pour investir dans la différenciation des services.

TELUS entretient des liens étroits avec les fournisseurs de technologies réseau et avec ses partenaires exploitants, de manière à influencer les développements liés aux technologies iDEN, AMRC et HSPA et d'en tirer profit. En concluant avec ses fournisseurs des contrats en vertu desquels ces derniers fournissent des solutions technologiques pouvant se prêter aux technologies futures telles que la technologie LTE, TELUS peut atténuer les perturbations d'ordre opérationnel durant les périodes de transition de la technologie. La réutilisation et le redéploiement de serveurs d'applications et de composantes réseau ne reposant pas sur les technologies d'accès, notamment la messagerie (vocale et textuelle), à même les plus récentes technologies d'accès radio telles que la technologie HSPA, sont essentiels à la stratégie de TELUS. Cette façon de faire permet à TELUS d'investir dans les technologies radio au fur et à mesure qu'elles évoluent et en fonction des besoins de la société, sans que cette dernière doive remplacer les serveurs d'applications.

La demande de la part des abonnés visant les services de transmission de données pourrait poser un défi pour les réseaux mobiles

La demande à l'égard de services mobiles de transmission de données s'est accrue à un rythme sans précédent, et on s'attend à ce qu'elle continue d'augmenter en raison de la hausse du taux de pénétration des services à large bande, d'un plus grand besoin en matière de connectivité personnelle et de réseautage, des prix de plus en plus abordables des téléphones intelligents et des appareils permettant uniquement l'accès à Internet (tels que les appareils de transmission de données à fort trafic, notamment l'appareil iPhone d'Apple, les clés Internet mobile et les produits émergents tels que les lecteurs de livres électroniques), des services et applications multimédias à contenu de plus en plus riche, de l'intensification de la concurrence concernant les services mobiles, et possiblement des forfaits permettant la transmission d'une quantité illimitée de données. L'industrie prévoit une augmentation spectaculaire, d'un exercice à l'autre, du trafic de données par les abonnés au cours des cinq prochaines années, car la demande à l'égard des services mobiles de transmission de données devrait continuer de s'aligner sur la consommation de données sur Internet par réseau câblé, avec un décalage de trois à cinq ans seulement. Les niveaux prévus de trafic de données constitueront un défi de plus en plus important en ce qui concerne la capacité des réseaux mobiles existants d'absorber ce trafic. La capacité d'acquérir du spectre additionnel pour satisfaire aux exigences futures dépendra du calendrier et des règles établis par Industrie Canada. (Se reporter à la rubrique 3, « Réglementation ».)

Atténuation des risques : TELUS a créé un important réseau mobile 3G+ fondé sur les technologies HSPA/HSPA+. À l'heure actuelle, ce réseau 3G+ utilise la technologie mobile à large bande commerciale la plus évoluée qui soit offerte au Canada. Il permet des vitesses de téléchargement établies par le fabricant pouvant atteindre 21 mégabits par seconde, et offre des capacités réseau grandement améliorées. Ce nouveau réseau mobile offre des capacités accrues et un soutien amélioré aux fins de la prestation de services

conversationnels et interactifs en temps réel, à l'aide d'antennes faisant appel à la technologie entrée multiple sortie multiple (« MIMO »), une connectivité par paquets continue et des schémas de modulation d'ordre élevé. Grâce à son réseau 3G+, dont la couverture excède plus de 1,1 million de kilomètres carrés et dessert 93 % de la population canadienne (y compris la population couverte aux termes des ententes de partage de réseau), TELUS est positionnée de manière à répondre à la demande en matière de capacité et à relever les défis qui se présenteront dans un avenir prévisible. Le nouveau réseau complet de la portefeuille de réseaux mobiles de TELUS, lequel comprend un réseau mobile haute vitesse de troisième génération (EVDO) fondé sur la technologie AMRC ainsi que le réseau et les services d'affaires Mike Push-to-Talk. TELUS continue d'améliorer sa position de chef de file en matière de technologie afin de répondre à la demande à l'égard du trafic de données, tout en offrant à ses abonnés un vaste choix d'appareils et de services mobiles, quelle que soit la technologie sur laquelle reposent ces appareils et services.

Outre les fonctionnalités supérieures et la capacité accrue offertes par le réseau HSPA/HSPA+, l'infrastructure prenant en charge le réseau 3G+ de TELUS facilite la migration aux technologies mobiles LTE de quatrième génération, qui devraient accroître davantage la capacité et la vitesse du réseau. Les investissements effectués par TELUS jusqu'à présent dans les réseaux IP, les liaisons terrestres pour stations cellulaires fondées sur les technologies IP/la fibre, et dans une infrastructure radio dotée de logiciels évolutifs devraient grandement faciliter le lancement rapide des technologies LTE une fois que cet écosystème sera bien établi. Les technologies LTE devraient permettre des vitesses pouvant atteindre 100 Mbps par seconde et donner lieu à des améliorations importantes en matière de rendement, y compris une réduction du temps de propagation et d'attente. La société s'attend à ce que ces améliorations se traduisent par une capacité accrue du réseau, par un rendement amélioré et par des services et applications multimédias à contenu plus riche, ainsi que par la prestation d'une expérience client supérieure.

La croissance rapide des volumes de transmission mobile de données nécessite l'utilisation optimale et efficace du spectre de TELUS. Le déploiement des technologies HSPA/HSPA+ de TELUS, le lancement éventuel de la technologie LTE de quatrième génération et l'élaboration d'une trousse de gestion du trafic visent à assurer l'utilisation efficace du spectre de TELUS et à positionner cette dernière de façon à absorber les niveaux croissants de trafic de données. Par ailleurs, TELUS a élaboré une stratégie en matière de spectre afin de renforcer davantage sa capacité d'offrir des services Internet mobile aux Canadiens dans l'avenir.

Les retards liés au développement de l'écosystème fondé sur les technologies LTE pourraient ralentir la transition aux technologies de quatrième génération

Le calendrier de normalisation et de développement des technologies LTE s'aligne sur la nécessité d'accroître la capacité des réseaux afin de satisfaire à la demande massive à l'égard des services mobiles de transmission de données. Cependant, comme ce fut le cas pour toutes les nouvelles technologies mobiles développées dans le passé, l'industrie devra affronter des défis importants et non négligeables au cours des premières années qui suivront la normalisation, avant même de pouvoir prendre en charge d'importants déploiements de technologies LTE. Parmi ceux-ci, mentionnons les défis d'ordre technologique et commercial, y compris l'harmonisation du spectre global, les droits de propriété intellectuelle, le soutien des services voix et SMS, l'interopérabilité, la disponibilité des appareils, le caractère bien établi de la technologie, l'état de préparation opérationnelle et les coûts opérationnels. L'industrie des services mobiles semble déterminée à faire en sorte que la technologie LTE devienne la norme mondiale, comme en témoignent les activités de recherche et de développement mises en œuvre, les essais effectués et les efforts déployés aux fins de l'interopérabilité. Il reste toutefois possible que le développement d'un écosystème solide subisse des retards qui, dans le contexte de la demande massive à l'égard du trafic de données, posent un risque pour l'exploitant.

Atténuation des risques : La mise en œuvre par TELUS de technologies LTE reposera principalement sur une analyse de rentabilité dont les assises ont été établies en fonction du lancement à l'échelle nationale du réseau 3G+ de TELUS; par conséquent, TELUS continue de porter son attention sur les occasions d'accroître ses produits d'exploitation qu'offre ce nouveau réseau. À cette fin, TELUS compte assurer l'évolution de son réseau mobile en procédant à

des mises à niveau des logiciels en vue de prendre en charge les améliorations aux technologies HSPA/HSPA+ qui accroissent le rendement, la capacité et les tarifs de transmission de données aux heures de pointe. En parallèle avec l'évolution des technologies HSPA/HSPA+, TELUS élabore actuellement une trousse exhaustive de gestion des capacités qui l'aidera à faire face aux défis sur le plan des capacités avant le lancement de technologies LTE, laquelle complètera également ces technologies après leur déploiement.

La croissance rapide du trafic de données sur les réseaux mobiles devrait s'accompagner d'une réduction des prix des appareils

Le trafic de données sur les réseaux mobiles s'est accru à des taux sans précédent. La société s'attend à une augmentation continue des niveaux de consommation de données en raison de la popularité croissante des services mobiles, du plus grand usage découlant des téléphones intelligents toujours plus évolués, de la plus grande connectivité des ordinateurs portatifs, des services et applications multimédias à contenu plus riche et des forfaits prévoyant la transmission illimitée de données à des tarifs fixes. Cependant, en raison de la forte concurrence dans l'industrie des services mobiles au Canada, la société s'attend à ce que la croissance des produits d'exploitation tirés des services mobiles de transmission de données ne se produira pas au même rythme que la demande à l'égard du trafic de données. Cet écart représente l'un des plus grands défis pour les exploitants en cette nouvelle ère de services Internet mobiles.

Atténuation des risques : Afin de compenser cet écart entre la croissance des produits d'exploitation tirés des services de transmission de données et la croissance du trafic de données, il est essentiel que les exploitants offrant des services Internet mobiles améliorent la capacité et le rendement de leurs réseaux, de manière à réduire leurs coûts. La mise en œuvre récente des technologies HSPA/HSPA+ par TELUS devrait permettre une réduction des coûts par mégaoctet de transmission de données vers l'abonné, par rapport aux coûts liés aux technologies de troisième et de deuxième générations. L'évolution future de la technologie LTE de quatrième génération devrait se traduire par une augmentation additionnelle de la capacité, ainsi que par une amélioration de l'architecture réseau et des capacités de gestion du réseau.

10.3 Réglementation

Les changements à la réglementation pourraient avoir une incidence importante sur les méthodes, les coûts et les produits d'exploitation de TELUS

Les services de télécommunications et de diffusion de TELUS sont réglementés par la législation fédérale par le truchement du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »), d'Industrie Canada et d'Héritage Canada. Le CRTC a pris des dispositions visant l'abstention de la réglementation des tarifs pour les services offerts dans des marchés concurrents, notamment les services locaux de résidence et d'affaires dans certaines circonscriptions, les services interurbains et certains services de transmission de données, et il ne réglemente pas la tarification des services mobiles. Les services de télécommunications locaux auxquels l'abstention de la réglementation ne s'applique pas sont réglementés par le CRTC selon un mécanisme de plafonnement des prix. Les principaux domaines de la réglementation faisant actuellement l'objet d'une révision sont l'obligation qu'ont les ESLT de fournir des services aux concurrents ainsi que l'utilisation des fonds dans les comptes de report des ESLT.

L'issue des instances réglementaires, des procédures et des appels dont il est question ci-après ainsi que l'évolution de la réglementation pourraient se répercuter sensiblement sur les méthodes, les coûts et les produits d'exploitation de TELUS.

Mise en œuvre de la Phase II du service d'appel d'urgence 911 mobile évolué (E911)

Le 2 février 2009, le CRTC a publié la politique de télécom CRTC 2009-40, ordonnant aux fournisseurs de services mobiles au Canada de mettre en œuvre la Phase II du service E911 mobile au plus tard le 1^{er} février 2010 et stipulant que les fournisseurs de services mobiles sont responsables de leurs propres coûts résultant de la mise en œuvre. Le service E911 mobile de la Phase II fournit automatiquement aux centres d'appels du service E911 des

renseignements plus précis sur la localisation d'une personne qui appelle les services d'urgence 911 à partir d'un appareil mobile muni de ce service. Le service E911 mobile de la Phase II détermine l'emplacement d'un utilisateur au moyen d'un système GPS, d'une méthode de triangulation utilisant les tours de téléphonie cellulaire les plus proches, ou les deux. La plupart des appareils mobiles déjà utilisés ainsi que tous les nouveaux appareils mobiles offerts par TELUS disposent du système GPS ou d'autres technologies nécessaires pour la Phase II du service E911 mobile. Le CRTC a ordonné à tous les fournisseurs de services mobiles au Canada de mettre en œuvre la Phase II du service E911 mobile aux mêmes endroits où le service E911 filaire est déjà assuré au plus tard le 1^{er} février 2010 (Étape 1). Conformément aux exigences du CRTC, TELUS a procédé à la mise en œuvre fructueuse du service E911 mobile dans le cadre de la Phase II dans l'ensemble de ses réseaux mobiles. Cependant, la nouvelle technologie doit faire l'objet d'essais dans chaque centre des opérations 911 exploité par les autorités locales, car chacun de ces centres possède ses propres technologies et ses propres méthodes.

Disponibilité future et coût des licences de spectre pour les services sans fil

Industrie Canada compte procéder, en 2011 et en 2012, à des enchères relatives aux licences de spectre qui viseront le spectre dans les bandes de 700 MHz et de 2,5/2,6 GHz. L'accès au spectre pour les services sans fil dans ces bandes pourrait faciliter l'expansion des entreprises titulaires et donner aux nouveaux venus sur le marché davantage d'occasions d'offrir des services mobiles à large bande. Il existe des incertitudes quant au calendrier d'exécution et à la position du gouvernement relativement à la réglementation de ces bandes de fréquences possibles. Ainsi, les règles concernant les enchères pourraient favoriser les entreprises non titulaires. Étant donné que les règles concernant les enchères futures sont inconnues, il est impossible de déterminer à combien s'élèveront les dépenses en immobilisations aux fins de l'acquisition de spectre additionnel. TELUS s'attend à ce qu'un document de travail sur les enchères de licences de spectre pour la bande de 700 MHz soit publié vers le milieu de 2010. Il se pourrait toutefois que la plus grande partie du nouveau spectre disponible ne puisse être utilisée pour les services sans fil avant 2011 ou 2012.

À l'heure actuelle, le spectre dans la bande de 2,5 GHz est utilisé dans les applications d'accès sans fil fixe et de diffusion sans fil fixe. Cependant, cette bande a été désignée comme une bande à titre primaire pour les services mobiles par Industrie Canada et elle devrait devenir une bande universelle pour les services mobiles. En 2006, Industrie Canada a publié une politique qui prévoit la récupération d'une portion de la bande à des fins de mise aux enchères lorsque le service mobile aura été ajouté dans la bande, et a annoncé son intention de procéder à la mise aux enchères des portions non attribuées du service de distribution multipoint dans la bande. À la fin de novembre 2008, Industrie Canada a octroyé une licence à Craig Wireless, qui permet à cette dernière de modifier ses services fixes à Vancouver en des services mobiles, conformément à la politique établie. Le 5 mai 2009, Look Communications a annoncé qu'elle vendait ses licences de spectre en Ontario et au Québec à Inukshuk Wireless Partnership, une coentreprise détenue par Bell et Rogers.

TELUS s'attend à ce qu'Industrie Canada rende, au début de 2010, une décision concernant les questions liées à la restructuration du spectre SDM dans la bande de 2,5 GHz aux fins de l'introduction du service radio à large bande (« BRS ») mobile, sous réserve de la politique mise en œuvre en 2006. TELUS s'attend également à ce qu'un document de travail sur les enchères soit publié vers le milieu de 2010 et à ce que la mise aux enchères ait lieu en 2011 ou plus tard.

Bell et Rogers détiennent une quantité élevée de spectre dans la bande de 2,5 GHz aux termes de leur partenariat avec Inukshuk, ont déployé une solution sans fil fixe dans les grandes villes telles que Toronto, Montréal, Calgary, Edmonton et Vancouver, et commercialisent le service DSL mobile au moyen de publicités imprimées et de panneaux d'affichage. Bien que la concurrence à laquelle TELUS fait face relativement à ce service et à des services semblables soit limitée à l'heure actuelle, il n'existe aucune certitude que les activités de commercialisation futures de ces services n'auront pas une incidence défavorable sur les services mobiles et filaires de TELUS.

En outre, Industrie Canada a entrepris un examen des droits liés aux licences de spectre des services sans fil existants et envisage d'imposer des droits pour le spectre des services sans fil mis aux enchères à la fin de la période de validité initiale du spectre. Toute augmentation pourrait avoir une incidence sur TELUS à compter de 2011 pour le spectre déjà assujéti à des droits annuels et à compter de 2013 pour le spectre acquis dans le cadre de la mise aux enchères de SCP en 2001. Industrie Canada a soulevé la question à savoir ce qui caractérise les tarifs du marché et elle devrait présenter un rapport rédigé par un consultant indépendant au printemps de 2010, dans le cadre d'une consultation publique officielle qui portera sur la question des droits liés aux licences de spectre des services sans fil. L'incidence réelle de l'augmentation de ces droits ne peut actuellement être déterminée.

Abstention de la réglementation des services locaux

Le 14 décembre 2006, le gouverneur en conseil a donné une directive au CRTC selon laquelle ce dernier devrait se fier, dans la plus grande mesure du possible, au libre jeu du marché; prendre des mesures qui donnent lieu à des ententes ou régimes neutres sur le plan de la technologie et de la concurrence et qui permettent aux nouvelles technologies de faire concurrence; utiliser les mécanismes d'approbation tarifaires les moins intrusifs possible; mener à terme l'examen de son cadre de réglementation quant à l'accès obligatoire aux services de gros; publier et tenir à jour des normes de rendement pour ses divers processus; continuer d'explorer de nouvelles façons de simplifier ses processus.

Le 4 avril 2007, le gouverneur en conseil a publié le décret C.P. 2007-532, qui modifie les critères prévus dans la Décision de télécom 2006-15 relativement à l'abstention de la réglementation des services locaux de résidence et d'affaires. Le décret abolit le seuil de 25 % de perte de part de marché dans les grandes régions visées par l'abstention locale (Décision de télécom 2006-15), et il prévoit une abstention de la réglementation des services locaux de résidence dans les marchés comptant au moins deux fournisseurs indépendants de services propriétaires des installations (dont l'un peut être un fournisseur de services mobiles), qui ont chacun la capacité d'assurer des services sur au moins 75 % du nombre de lignes résidentielles, ainsi qu'une abstention de la réglementation des services d'affaires dans les marchés comptant au moins un fournisseur de services propriétaire des installations, qui a la capacité d'assurer des services sur au moins 75 % du nombre de lignes d'affaires.

Le décret réduit le nombre d'indicateurs de qualité du service qui doivent être satisfaits au cours de la période de six mois précédant la demande d'abstention de la réglementation. Il supprime également les restrictions visant la reconquête (p. ex. les retards dans les démarches des entreprises titulaires pour regagner des clients qui ont changé de fournisseur) et les promotions faites par les compagnies de téléphone titulaires.

Depuis la publication du décret, TELUS a obtenu l'abstention de la réglementation des services locaux pour environ 79 % des lignes résidentielles pour lesquelles elle est l'entreprise titulaire dans les régions autres que celles à coût élevé, et pour environ 69 % des lignes d'affaires pour lesquelles elle est l'entreprise titulaire en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec.

En raison des abstentions accordées relativement aux services locaux de résidence et d'affaires, TELUS estime qu'elle jouit d'une bien plus grande souplesse au chapitre des prix, des promotions et du groupement des services, qui lui permettra de concurrencer les autres fournisseurs de ces services. Cependant, il n'existe aucune certitude que TELUS pourra prévenir toute perte future de sa part de ces marchés, ni qu'elle pourra obtenir l'abstention de la réglementation dans d'autres circonscriptions où elle doit affronter la concurrence dans le marché résidentiel et dans le marché des affaires.

Réglementation sur le plafonnement des prix

La réglementation sur le plafonnement des prix continue à s'appliquer à un ensemble de services locaux offerts par des ESLT. TELUS est assujéti à la réglementation sur le plafonnement des prix en tant qu'ESLT en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec. Le 30 avril 2007, le CRTC a publié la Décision de télécom 2007-27 (troisième période de plafonnement des prix), laquelle prévoit que le régime n'aura pas de durée fixe.

Le CRTC a supprimé l'ajustement de la productivité visant les ensembles de prix plafonds liés aux services de résidence dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé ainsi que les ensembles de prix plafonds liés aux autres services plafonnés. Dans le cas des ensembles de prix plafonds

liés aux services concurrentiels, le CRTC a réduit l'ajustement de la productivité qui correspondait au taux d'inflation moins 3,5 %, de manière qu'il corresponde au taux d'inflation moins 3,2 %. Le CRTC a attribué les services locaux optionnels de résidence et les groupes de services incluant une composante de service local de résidence à l'ensemble des services non plafonnés (sans restrictions à la hausse sur les prix).

Le CRTC a plafonné les tarifs des services de résidence dans les régions urbaines aux tarifs en vigueur et il a limité les hausses de tarifs annuelles dans les régions rurales de manière qu'elles correspondent au taux d'inflation (jusqu'à un maximum de 5 %). Il a toutefois supprimé les restrictions concernant la subdivision des tarifs liés aux services locaux de résidence et aux services locaux optionnels. Par suite de la Décision (2007-106) concernant le plafonnement des prix, le CRTC a également supprimé les restrictions concernant la subdivision des tarifs liés aux services d'affaires et aux services de téléphones payants.

Le CRTC a prévu un compte de report dans la deuxième période de plafonnement des prix, auquel un montant égal aux ajustements cumulatifs annuels de la productivité pour les services de résidence dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé a été ajouté. Depuis la suppression de ces ajustements de la productivité prévus par la Décision de télécom 2007-27, le CRTC a également déterminé qu'il n'était plus nécessaire d'avoir recours à un compte de report.

En février 2006, le CRTC a publié la Décision de télécom 2006-9, en vertu de laquelle les fonds accumulés dans les comptes de report des ESLT seront utilisés afin d'étendre les services à large bande de leurs territoires d'exploitation aux collectivités rurales et éloignées, et pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunication. Après avoir reçu les propositions des ESLT en réponse à la Décision de télécom 2006-9, le CRTC a amorcé une autre instance en novembre 2006 (Avis public 2006-15) afin d'examiner plus en détail les propositions des ESLT.

Le 6 juillet 2007, le CRTC a publié la Décision de télécom 2007-50, dans laquelle il approuve en partie la proposition de TELUS visant l'expansion des services à large bande dans certaines régions de la Colombie-Britannique et dans l'est du Québec. TELUS attend toujours la décision finale que le CRTC doit rendre dans le cadre de cette instance relativement à sa proposition concernant l'expansion des services à large bande et ses propositions visant à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunication.

Le 17 janvier 2008, le CRTC a publié la Décision de télécom 2008-1, dans laquelle il approuve l'expansion des services à large bande dans 119 collectivités supplémentaires en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec (le nombre de collectivités ayant subséquemment été réduit à 102 par suite de l'appel interjeté par un concurrent). Le CRTC a aussi approuvé les initiatives proposées par TELUS pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunication. Dans la Décision de télécom 2008-1, le CRTC a déterminé que tout solde figurant dans les comptes de report des ESLT par suite de la mise en œuvre des initiatives visant à étendre les services à large bande et à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunication sera remis aux abonnés.

En 2009, la Cour suprême du Canada a instruit trois appels interjetés concernant la façon dont les fonds dans les comptes de report des ESLT devraient être traités. Le 18 septembre 2009, la Cour suprême a rejeté les trois appels. Les ESLT poursuivent la mise en œuvre de leurs initiatives au titre des comptes de report aux fins de l'expansion du réseau à large bande, de l'accessibilité accrue des personnes handicapées aux services de télécommunication et des remises aux abonnés. Pour de plus amples informations sur le passif au titre du compte de report, se reporter à la section « *Engagements et passifs éventuels* », à la rubrique 7.8.

Exploitation d'entreprises de distribution de radiodiffusion par TELUS

Le CRTC a octroyé à TELUS des licences aux fins de l'exploitation d'entreprises de distribution de radiodiffusion par la voie terrestre pour desservir plusieurs localités de la Colombie-Britannique et de l'Alberta (licences obtenues en août 2003 et renouvelées en 2009 pour une deuxième période complète de sept ans) et de l'est du Québec (licence obtenue en juillet 2005). TELUS détient également une licence aux fins de l'exploitation d'un service national de vidéo sur demande (licence obtenue en septembre 2003 et en voie d'être renouvelée).

Le CRTC a publié une politique révisée concernant les entreprises de distribution de radiodiffusion dans l'Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-100. En vertu de cette politique, le CRTC a modifié les exigences au titre des contributions que les entreprises de distribution de radiodiffusion sont tenues de verser, leur imposant une contribution supplémentaire égale à 1 % de leurs revenus bruts. Le cadre visant la prestation de signaux de télévision en direct éloignés a également été modifié en vertu de cette politique, ce qui accroîtra probablement les coûts liés à la prestation de services de programmation à horaire variable. Le nouveau cadre prévoit également une certaine souplesse de la part des entreprises de distribution de radiodiffusion aux fins du groupage des services de programmation au Canada et à l'étranger. Ces modifications auront prise d'effet en août 2011, soit au moment de la conversion des signaux en direct analogiques au système numérique. Le CRTC a également tenu des instances concernant les services de télévision locale, et les conclusions tirées de ces instances pourraient entraîner des obligations pour les entreprises de distribution de radiodiffusion.

Examen par le CRTC des nouveaux médias et des pratiques de gestion du trafic Internet

Le CRTC a examiné ses ordonnances d'exemption relatives aux entreprises de radiodiffusion de nouveaux médias (ordonnance publiée en 1999) et aux entreprises de télédiffusion mobile (ordonnances publiées en 2005). Le CRTC a publié la Politique réglementaire de radiodiffusion 2009-329 en juin 2009 et déterminé que l'exemption relative aux nouveaux médias demeure appropriée et qu'il n'est pas nécessaire de créer un nouveau fonds pour soutenir le contenu canadien sur Internet et sur les appareils mobiles. TELUS continuera d'exercer des pressions sur le CRTC et sur le gouvernement fédéral afin qu'Internet demeure une plateforme favorisant l'innovation, la diversité et le choix des consommateurs.

Le CRTC a également examiné les pratiques de gestion du trafic des fournisseurs de services Internet au Canada. Cet examen fait suite à une décision antérieure du CRTC de rejeter une demande voulant que Bell cesse ses pratiques de lissage du trafic Internet liées aux services d'accès LNPA de gros. L'examen par le CRTC des pratiques de gestion du trafic Internet a touché à la fois les services de gros et les services de détail. Le 21 octobre 2009, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom 2009-657 en vertu de laquelle il permettra aux fournisseurs de services Internet canadiens (« FSI ») de continuer à effectuer le lissage du trafic. Toutefois, le CRTC continuera de surveiller les pratiques à l'égard du lissage du trafic pour s'assurer que celles-ci sont raisonnables et qu'elles auront le moins de répercussions négatives possibles sur les utilisateurs.

Licences de radiocommunication réglementées par Industrie Canada

Toutes les communications mobiles reposent sur la transmission par ondes radio et nécessitent par conséquent un accès au spectre des radiofréquences. En vertu de la *Loi sur la radiocommunication*, Industrie Canada a le pouvoir de réglementer, de gérer et de contrôler l'attribution du spectre au Canada et l'octroi des licences pour l'utilisation des bandes de fréquences ou de voies radio à l'intérieur de différentes bandes de fréquences aux fournisseurs de services et aux utilisateurs privés. La transmission mobile de la voix et de données par téléphone cellulaire, par le biais de systèmes RMS (radio mobile spécialisée), RMSA (radio mobile spécialisée améliorée) et SCP, entre autres, nécessite une telle licence. Les licences des SCP et de téléphonie cellulaire de TELUS comportent diverses conditions telles que les suivantes : exigences en matière de propriété au pays; obligations concernant la couverture et les infrastructures; affectation d'au moins 2 % d'une part des produits d'exploitation des SCP et de téléphonie cellulaire à la recherche-développement; diverses exigences en matière de présentation d'informations annuelles et de vente de services aux concurrents. Bien que TELUS estime satisfaisant dans l'ensemble aux conditions d'attribution de ses licences, rien ne garantit que les autorités considéreront qu'elle les a toutes respectées ou qu'en cas de défaut de sa part, une exemption lui sera accordée ou encore que les coûts nécessaires à l'atteinte de la conformité ne seront pas importants. Des droits de concession de licence initiaux et des droits de renouvellement annuel doivent être versés à l'égard des licences n'ayant pas été obtenues dans le cadre d'une enchère de licences de spectre.

Industrie Canada a indiqué qu'elle compte se fier davantage aux prix axés sur le marché aux fins de la modification des droits de licence. Dans le contexte des consultations concernant le renouvellement des licences de spectre

pour les SCP et la téléphonie cellulaire et conformément au Cadre pour la délivrance de licences de spectre, Industrie Canada a annoncé qu'elle amorcerait un processus de consultation sur les niveaux de droits annuels liés aux licences de spectre existantes pour les SCP et la téléphonie cellulaire, que ces licences aient été obtenues dans le cadre d'enchères ou d'un processus d'octroi de licences, lorsque ces licences devront être renouvelées en 2011 et en 2013. À l'heure actuelle, il n'existe aucune indication quant au type ou au niveau de ces droits de renouvellement. TELUS s'attend à ce qu'Industrie Canada amorce un processus de consultation relativement à ces droits de renouvellement vers le milieu de 2010. Il n'existe aucune certitude en ce qui concerne les niveaux futurs des droits de renouvellement.

Spectre dans la bande de 700 MHz : Une enchère du spectre dans la bande de 700 MHz a eu lieu aux États-Unis en janvier 2008. Il existe une hypothèse voulant qu'Industrie Canada puisse amorcer un processus de consultation sur la mise aux enchères de spectre dans la bande de 700 MHz. Il n'existe aucune certitude que le gouvernement canadien ne réservera pas une partie du spectre pour de nouveaux venus ni qu'il n'adoptera pas un processus d'enchères publiques pour ce spectre, comme ce fut le cas aux États-Unis.

Reconfiguration de la bande de 800 MHz : En 2004, la Federal Communications Commission (la « FCC ») aux États-Unis a publié un rapport et ordonnance dans lequel elle adoptait un plan visant à résoudre le problème d'interférence avec les systèmes radio de sécurité publique dans la bande de 800 MHz. Il a été déterminé que ce problème était principalement causé par le système iDEN de Sprint Nextel. Les États-Unis prévoient reconfigurer la bande de manière que les systèmes de sécurité publique soient placés au bas de la bande de 800 MHz et que le système iDEN de Sprint Nextel fonctionne dans la tranche supérieure de cette bande.

Au Canada, le réseau Mike (iDEN) de TELUS utilise également cette bande de fréquences. Étant donné que chaque emplacement pour le réseau Mike fait l'objet d'une analyse distincte et se voit attribuer une licence distincte, TELUS et Industrie Canada ont pu réduire au minimum les problèmes d'interférence touchant les systèmes de sécurité publique au pays, tandis que plus de 1 500 cas d'interférence ont été relevés aux États-Unis.

TELUS a toutefois recours à une procédure spéciale de coordination avalisée par Industrie Canada et par la FCC, aux termes de laquelle TELUS et Sprint-Nextel utilisent mutuellement leurs canaux au sein de leurs réseaux iDEN respectifs dans des territoires frontaliers désignés au pays. Ces canaux servent à accroître le nombre de canaux disponibles dans les deux réseaux, de manière à fournir un meilleur service dans le territoire. La reconfiguration menace l'utilisation continue des canaux couverts par la procédure spéciale de coordination.

Les pourparlers avec les organismes de réglementation au Canada et aux États-Unis nous portent à croire que TELUS devrait être en mesure de continuer d'avoir accès à un certain nombre de canaux couverts par la procédure spéciale de coordination dans les territoires frontaliers jusqu'à ce que les organismes de réglementation aux États-Unis annoncent leur décision finale, mais il n'existe aucune certitude que TELUS pourra continuer à utiliser ces canaux.

Restrictions à la propriété étrangère

TELUS et ses filiales sont assujetties aux restrictions sur la propriété étrangère imposées par la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiocommunication* et la *Loi sur la radiodiffusion*. Bien que TELUS croie que TELUS Corporation et ses filiales ont agi en conformité avec les lois applicables, rien ne garantit qu'une décision future du CRTC, d'Industrie Canada ou d'Héritage Canada ou que des événements échappant à la volonté de TELUS ne feront pas en sorte que celle-ci cesse d'être conforme à ces lois. Si cela devait se produire, la capacité des filiales de TELUS d'exercer leurs activités en qualité d'entreprises canadiennes aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, ou de maintenir, de renouveler ou d'obtenir des licences en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* ou de la *Loi sur la radiodiffusion*, pourrait être compromise, et les activités de TELUS pourraient subir des conséquences défavorables.

En juin 2008, le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence a présenté son rapport final au ministre de l'Industrie. Le Groupe a formulé un certain nombre de recommandations visant à libéraliser les règles en matière de propriété étrangère régissant les secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion. TELUS estime qu'il existe une faible

probabilité que les restrictions à la propriété étrangère soient supprimées dans un contexte de gouvernement minoritaire. Toutefois, le 10 décembre 2009, le gouverneur en conseil (au nom du Cabinet fédéral) a publié le décret C.P. 2009-2008 qui infirme la décision rendue par le CRTC (Décision de télécom CRTC 2009-678) le 29 octobre 2009, laquelle stipule que le nouveau fournisseur de services mobiles Globalive n'était pas en conformité avec les lois canadiennes sur la propriété étrangère, en raison des importants capitaux investis par Orascom Telecom, une société ayant son siège social en Égypte. Nonobstant la déclaration du gouverneur en conseil à l'effet que la décision s'applique à Globalive en particulier, il semble bien qu'un nouveau précédent pourrait avoir été établi en ce qui concerne le relâchement des restrictions à la propriété étrangère dans les secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion ainsi que dans d'autres secteurs auxquels le critère du « contrôle de fait » a été appliqué dans le passé. La décision du gouverneur en conseil pourrait faire en sorte qu'il y ait un deux poids deux mesures dans l'application des restrictions à la propriété étrangère et des restrictions sur le contrôle, et rendrait ainsi ces restrictions dénuées de sens. Le relâchement ou la suppression des restrictions à la propriété étrangère accroît le risque que des entreprises de télécommunications détenues ou financées par des sociétés étrangères commenceront à exercer des activités au Canada.

Le 8 janvier 2010, Public Mobile Inc. a déposé une demande de révision judiciaire auprès de la cour fédérale afin que soit infirmée la décision du gouverneur en conseil rendue le 10 décembre 2009, dans laquelle ce dernier déclare que Globalive est admissible pour exercer des activités en qualité d'entreprise canadienne de télécommunications.

Atténuation des risques en matière de réglementation : TELUS préconise un contexte de réglementation qui se fonde, dans la mesure du possible, sur la concurrence au sein du marché, plutôt que sur l'intervention des organismes de réglementation. TELUS estime que cette position est au mieux des intérêts des clients. TELUS a aussi soutenu l'assouplissement des restrictions en matière de propriété étrangère dans le passé, mais estime que tout assouplissement doit se faire sur une base équitable pour toutes les sociétés de radiodiffusion et toutes les sociétés de télécommunications sans qu'un avantage artificiel et injuste ne soit accordé à l'une ou l'autre des entreprises.

10.4 Ressources humaines

Importance du personnel clé

Le succès de TELUS repose largement sur les compétences et l'expérience de ses employés. Les entreprises du secteur des télécommunications se livrent une concurrence féroce pour recruter du personnel qualifié ayant des compétences en gestion d'entreprises ainsi que d'autres employés clés. La perte de certains employés clés, ou la détérioration du moral général et de l'engagement des employés découlant d'une réorganisation, de conventions collectives non réglées ou d'une réduction des coûts, pourrait avoir une incidence défavorable sur la croissance, les activités et la rentabilité de TELUS. En 2009, l'indice de participation des employés a diminué, en raison de facteurs tels que les réductions de l'effectif, le gel de la rémunération de base des cadres effectué en 2008, la réduction des primes de rendement découlant du fait que le rendement s'est avéré inférieur aux objectifs visés en vertu de la fiche d'évaluation, ainsi que les initiatives annoncées au titre du Programme d'efficacité opérationnelle, qui comprennent des réductions supplémentaires de l'effectif au pays en 2010. De plus, la société s'attend à une hausse à court terme du nombre de départs à la retraite des personnes issues de la génération du baby-boom au Canada nés après la Seconde Guerre mondiale, et à l'évolution du contexte concurrentiel découlant de l'entrée de nouveaux venus sur le marché des services mobiles.

En 2009, la nécessité de maintenir nos marges d'exploitation et de financer les initiatives de croissance stratégique, de même que les pressions d'ordre économique et la hausse des fonds requis aux fins de la capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées ont fait en sorte que la société a dû prendre des décisions difficiles. Elle a notamment décidé d'accorder une plus grande importance aux initiatives au titre du Programme d'efficacité opérationnelle qui a mené à des réductions de l'effectif en 2009, et elle a maintenu les salaires de base et les pourcentages cibles individuels liés aux primes de rendement aux niveaux établis pour 2008. Afin de contenir davantage les dépenses, la société et les membres de son personnel continuent de contribuer aux coûts liés au programme d'avantages sociaux pour 2009 et 2010.

La réduction de valeur des portefeuilles d'actions et de titres pourrait entraîner une diminution de l'efficacité de certains incitatifs visant à fidéliser le personnel. En raison de la baisse du cours de l'action de TELUS à la fin de 2008, les critères d'admissibilité aux primes de rendement à long terme ont été resserrés, et le montant des primes versées est de façon générale moins élevé.

En supposant que la conjoncture économique générale et le contexte concurrentiel demeurent difficiles, on s'attend à ce que le risque lié au maintien de l'effectif continue d'être élevé en 2010. TELUS s'efforce d'attirer et de retenir des employés clés au moyen d'approches monétaires et non monétaires, de manière à maintenir et à améliorer le niveau d'engagement du personnel. Toutefois, il n'existe aucune certitude que ces approches connaîtront le succès escompté.

Atténuation des risques : La rémunération offerte par TELUS vise à appuyer une culture axée sur l'excellence du rendement et elle se fonde à la fois sur le marché et le rendement. Elle comporte :

- des primes de rendement versées aux employés, en fonction du rendement de l'employé et de l'organisation;
- des options sur actions offertes aux employés admissibles;
- des unités d'actions restreintes (« UAR ») offertes aux employés admissibles;
- un régime d'achat d'actions à l'intention des employés de TELUS, qui est offert à tous les employés à plein temps et à temps partiel au Canada.

Les primes de rendement à moyen et à long terme (UAR et options sur actions) offertes à certains membres clés du personnel comportent principalement des périodes de trois ans pour l'acquisition des droits au titre des options et des UAR. Au besoin, TELUS poursuit la mise en œuvre de solutions ciblées visant à retenir les membres du personnel possédant des compétences rares sur le marché.

La société offre également un programme d'avantages sociaux aux termes duquel les employés peuvent choisir les composantes soins de santé, bien-être, mode de vie et retraite qui conviennent le mieux à leurs besoins individuels et aux besoins de leur famille.

En assurant le caractère concurrentiel de son programme de rémunération et d'avantages sociaux, TELUS cherche à maintenir sa capacité d'attirer et de retenir du personnel clé. En ce qui concerne le programme continu de gestion des coûts, la société espère gérer le degré d'engagement grâce à des communications directes et franches avec tous les membres du personnel, dans le cadre de sa *culture d'appropriation de l'entreprise*.

TELUS continuera à se pencher sur d'autres facteurs non monétaires qui sont clairement liés à l'engagement du personnel, soit :

- la gestion du rendement;
- les perspectives de carrière;
- la formation et le perfectionnement;
- la reconnaissance.

Négociations collectives nationales en 2010

La convention collective intervenue entre TELUS et le Telecommunications Workers Union (« TWU ») arrivera à échéance le 19 novembre 2010. Cette convention couvre environ 11 800 membres du personnel des secteurs des services filaires et mobiles de TELUS au Canada. Les négociations aux fins du renouvellement de cette convention collective devraient débuter au deuxième semestre de 2010. Les négociations collectives entre TELUS Québec et le Syndicat québécois des employés de TELUS (« SQET ») aux fins du renouvellement de la convention collective se poursuivront en 2010. La convention conclue avec le SQET, qui couvre environ 1 000 employés des corps de métier, employés de bureau et téléphonistes membres de l'équipe, est arrivée à échéance le 31 décembre 2009.

Comme c'est le cas pour toute négociation collective, rien ne peut garantir que les charges de rémunération négociées ou les changements liés à l'efficacité opérationnelle seront conformes aux prévisions, ni que les négociations se traduiront par une productivité moindre ou des perturbations du travail au cours de la période.

Atténuation des risques : La société a recours à un modèle de gouvernance afin de s'assurer que les répercussions d'ordre financier et opérationnel découlant des conditions de règlement font l'objet d'une analyse et qu'elles s'alignent sur l'orientation stratégique de TELUS. Comme il est d'usage en période de négociations collectives, la société s'assurera,

par mesure de prudence, que toute nécessité éventuelle de poursuivre les activités d'exploitation par suite d'une interruption de travail soit prise en compte dans le cadre d'un plan d'urgence.

10.5 Risques liés aux processus

Systèmes et processus

TELUS a mis en œuvre de nombreuses initiatives complexes visant à modifier ses systèmes et ses processus. Ainsi, TELUS prévoit modifier plusieurs dizaines de systèmes et processus aux fins de la mise en œuvre, le 1^{er} juillet 2010, de la taxe de vente harmonisée (« TVH ») en Colombie-Britannique et en Ontario. La TVH normalise et intègre les processus de perception distincts des taxes de vente provinciales et de la taxe fédérale sur les produits et services (la « TPS »). Elle devrait réduire les coûts futurs de TELUS, en raison de la mise en œuvre de règles sur la taxe de vente plus cohérentes et rationalisées, et donnera la possibilité à la société de demander des crédits additionnels pour la taxe de vente à l'égard des intrants d'entreprise. Cependant, les règles d'harmonisation n'ont pas toutes été établies, et ces règles, qui devront être mises en application dans un laps de temps relativement court, pourraient donner lieu à des questions d'interprétation et à des redressements futurs possibles susceptibles d'entraîner une hausse des coûts. TELUS prévoit affecter un nombre considérable de ressources aux activités de conversion des systèmes et des processus en prévision de l'entrée en vigueur de la TVH. Il n'existe aucune certitude que la mise en œuvre de l'ensemble des initiatives de conversion des systèmes et modification des processus de TELUS sera couronnée de succès, ni que la société disposera de la main d'œuvre qualifiée nécessaire pour mener à terme les principales initiatives prévues en 2010 et par la suite. Il y a également un risque que certains projets soient reportés ou annulés et que les avantages susceptibles de découler de ces projets se concrétisent plus tard ou ne se concrétisent pas.

Atténuation des risques : En règle générale, TELUS s'efforce d'établir les priorités liées au développement de systèmes d'une manière optimale. Dans le cadre de sa démarche aux fins de la gestion des projets, la société applique un processus d'établissement des risques rigoureux ainsi que des plans d'urgence, et elle assure une gestion complète de la portée du projet, du contrôle des changements, des ressources et de la qualité. Pour établir l'assurance de la qualité de la solution, la société doit procéder à des essais exhaustifs au chapitre de la fonctionnalité, de la performance et de la garantie à l'égard des produits d'exploitation, et elle doit tirer parti des leçons retenues. Par ailleurs, TELUS s'efforce dans bien des cas de s'assurer que ses processus de planification aux fins de la poursuite des activités sont en place et que son centre des opérations d'urgence est bien préparé avant de procéder à d'importantes conversions des systèmes.

Contrats d'entreprise de grande envergure

L'efficacité opérationnelle et les résultats de TELUS pourraient être touchés de façon défavorable par les défis que pose la mise en œuvre (ou la mise en œuvre inefficace) de contrats d'entreprise de grande envergure, qui peuvent être caractérisés par la survenance de crédits au titre des services faisant baisser les produits d'exploitation, par des coûts initiaux et des dépenses en immobilisations élevés, ainsi que par le besoin de prévoir et de comprendre les exigences complexes et à multiples des entreprises clientes et des parties prenantes, et de satisfaire à ces exigences. Il n'existe aucune certitude que la mise en place d'un service se déroulera conformément au plan établi, ni que les économies prévues seront réalisées, ce qui pourrait influencer sur le rendement du capital investi ou sur les marges désirées. La société pourrait également être limitée par l'effectif disponible, par les ressources informatiques et par la collaboration des fournisseurs de services existants, ce qui pourrait limiter le nombre de contrats importants pouvant être mis en œuvre au cours d'une période donnée ou accroître le coût pour TELUS lié à ces mises en œuvre.

Atténuation des risques : En 2009, TELUS a procédé à des réorganisations internes, notamment la consolidation de trois unités d'affaires en deux équipes intégrées, à savoir *Stratégie de technologie* ainsi que *Transformation de l'entreprise et Activités technologiques*, et la consolidation de certaines unités d'affaires-client. Les avantages futurs prévus découlant de cette réorganisation incluent notamment la rationalisation des activités, le déploiement plus efficace des technologies et des systèmes de soutien, un bon rapport coût-efficacité, un service à la clientèle amélioré, ainsi qu'une capacité accrue

aux fins de la mise en œuvre de contrats d'entreprise de grande envergure. TELUS applique des pratiques standards de l'industrie aux fins de la gestion rigoureuse des projets; elle a notamment recours à un processus de gouvernance et de surveillance des projets par les cadres dirigeants; elle utilise des ressources, des outils et des processus de soutien appropriés aux fins des projets; elle procède à des évaluations proactives des risques liés aux projets et formule des plans afin d'atténuer ces risques. TELUS effectue également des examens indépendants des projets et des vérifications internes, afin de faciliter le suivi des progrès accomplis et de cerner les questions susceptibles de nécessiter davantage d'efforts, et de mettre en évidence les problèmes systémiques et les leçons apprises à l'égard de la mise en œuvre qui peuvent être partagées entre les divers projets. En 2010, TELUS entend se consacrer à la mise en œuvre fructueuse des contrats d'entreprise de grande envergure conclus récemment. De plus, la société entend devenir plus sélective quant aux nouveaux contrats de grande envergure qu'elle tentera d'obtenir et elle prévoit se concentrer davantage sur le marché des PME.

Réorganisations

Dans le cadre de son Programme d'efficacité opérationnelle, la société entreprend chaque année diverses activités de consolidation, de rationalisation et d'intégration opérationnelle. Pour des renseignements sur les initiatives mises en œuvre en 2009, se reporter à la rubrique 2.2, « *Impératifs stratégiques – Investir dans les ressources internes* ». Ces initiatives visent à accroître la productivité opérationnelle et la compétitivité de la société. Il n'existe aucune certitude que les initiatives au titre du Programme d'efficacité opérationnelle seront toutes menées à terme, ni que ces initiatives procureront les avantages prévus ou qu'elles n'auront pas une incidence défavorable sur le rendement de l'exploitation, sur l'engagement du personnel, sur les résultats financiers ainsi que sur le service à la clientèle.

Atténuation des risques : TELUS surveille et gère étroitement les changements organisationnels par l'entremise de la fonction Transformation de l'entreprise, en tirant parti de l'expertise, des connaissances et des meilleures pratiques acquises dans le cadre de nombreuses activités de fusion et d'intégration ainsi que des réorganisations visant une amélioration de l'efficacité ayant eu lieu au cours des dernières années.

Établissements étrangers

TELUS International a accru ses activités en 2009, par suite d'un investissement dans un centre de contact en Amérique centrale et de l'ouverture d'un centre de contact situé à Clark County, au Nevada, dont la société est propriétaire. Ces centres viennent ajouter une capacité critique pour les activités en pleine croissance de TELUS International et répondent à la demande des clients visant la prestation de services en anglais et en espagnol dans diverses régions géographiques.

L'accroissement des ressources de TELUS aux fins de ses activités à l'échelle internationale présente des risques uniques, y compris des risques propres au pays (tels que des régimes politiques, juridiques et réglementaires différents et des valeurs culturelles différentes), une absence de diversité au chapitre des emplacements géographiques, la concentration de la clientèle, les différents régimes d'imposition, les défis que posent différentes infrastructures et ceux liés à la sécurité, les risques liés aux catastrophes naturelles et la fréquence à laquelle celles-ci se produisent, ainsi que le recours à des processus liés aux systèmes qui peuvent être appliqués à divers fuseaux horaires et pays et diverses cultures. Il n'existe aucune certitude que les initiatives à l'échelle internationale et les efforts visant à atténuer les risques procureront les avantages et les efficacités prévus, ni que d'importantes difficultés ne découleront pas de la combinaison d'équipes de direction et de cultures différentes, facteurs qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation et les résultats financiers.

Atténuation des risques : La stratégie de TELUS vise à améliorer la diversité et la répartition géographique de ses activités, ainsi que sa clientèle et la conduite des activités d'impartition des processus d'affaires. L'expansion continue des activités à l'échelle internationale, dont il est fait mention ci-dessus, fournit à TELUS une plus grande diversité géographique, répartit les risques d'ordre politique entre les pays étrangers et donne à la société la capacité voulue pour servir ses clients dans différentes langues et dans différents fuseaux horaires. TELUS a également mis en place un programme de couverture du risque de change afin de réduire certaines expositions au

change. De plus, elle continue à collaborer avec les membres de son groupe à l'échelle internationale afin d'accroître ses meilleures pratiques au chapitre de l'exploitation, d'effectuer l'intégration et l'alignement des activités à l'étranger et au Canada, le cas échéant, et de s'assurer que les contrôles internes sont mis en œuvre, soumis à des tests et maintenus et qu'ils font l'objet d'une surveillance.

Intégration des acquisitions

Les activités faisant suite aux fusions et aux acquisitions, notamment celles ayant suivi l'acquisition de Black's Photo Corporation en 2009 et l'acquisition d'Emergis en 2008, comprennent l'examen et l'harmonisation des conventions comptables, la mutation du personnel, l'intégration des systèmes informatiques, l'optimisation des services offerts et l'établissement de contrôles liés aux nouvelles activités. Il se peut que ces activités ne soient pas effectuées de manière efficace et efficiente, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les niveaux de services, sur la situation concurrentielle et sur les résultats financiers.

Atténuation des risques : TELUS possède une équipe qui s'occupe des activités d'intégration postfusion. L'équipe responsable des activités d'intégration postfusion applique un modèle d'intégration fondé sur les leçons retenues lors des nombreuses activités d'intégration postacquisition effectuées dans le passé. Ce modèle rehausse et accélère la normalisation des processus d'affaires de TELUS et cherche à préserver les qualités uniques des activités acquises. Les activités d'intégration postfusion prévoient un processus d'analyse et de planification stratégiques avant la conclusion de l'opération; une fois l'opération conclue, l'équipe procède à la mise en œuvre d'un plan. Les plans initiaux font l'objet de réévaluations et d'évaluations régulières en fonction des commentaires en temps opportun fournis par les équipes responsables de l'intégration.

Protection des données

Certaines initiatives de la société au titre du Programme d'efficacité opérationnelle se fondent sur la délocalisation de processus internes vers TELUS International et tirent parti des services fournis par des partenaires au pays et à l'étranger. Les activités de délocalisation et les relations avec les partenaires nécessitent le partage des données de TELUS. Ces activités pourraient entraîner la perte de données, la compromission de données ou l'accès à celles-ci par des tiers susceptibles de s'en servir à des fins inappropriées, ce qui risque d'avoir une incidence défavorable sur la position concurrentielle, les résultats financiers et la marque de la société.

Atténuation des risques : Une composante principale de la stratégie de TELUS vise à faire en sorte que les données résident toujours dans les installations de TELUS au Canada et à mettre en place l'infrastructure voulue pour assurer la connectivité des systèmes des partenaires et de ceux de TELUS. TELUS International et les partenaires visualisent les données à distance sans que celles-ci n'aient besoin d'être stockées dans leurs systèmes localement.

Une autre composante essentielle concerne la conformité aux normes PCI (d'après l'anglais *payment card industry*) du secteur des cartes de paiement, un ensemble de normes rigoureuses qui tire parti de la technologie de pointe en matière de sécurité, notamment le chiffrement, pour protéger l'information liée aux cartes de crédit des clients. Ces fonctionnalités sont mises en œuvre par TELUS et TELUS International conformément au programme continu de certification PCI.

10.6 Exigences en matière de financement et d'endettement

Si le financement actuel est insuffisant pour couvrir les exigences en matière de financement, cela pourrait nuire au plan d'affaires et à la croissance de TELUS

Des facteurs de risque tels que les perturbations dans les marchés financiers, la multiplication des règlements sur la capitalisation bancaire, la réduction du nombre de prêts alloués en général, ainsi que le nombre moindre de banques à charte canadiennes actives en raison d'une baisse d'activités ou de regroupements pourraient réduire les capitaux disponibles ou accroître le coût de ces capitaux pour les crédits de qualité aux entreprises telles que TELUS.

Atténuation des risques : TELUS pourrait financer ses besoins de trésorerie futurs au moyen de fonds autogénérés et, de temps à autre, par des emprunts au titre de la tranche inutilisée de sa facilité de crédit bancaire, par

l'utilisation de créances titrisées ou de papier commercial, ou par l'émission de titres de créance ou de participation. Le 3 septembre 2009, TELUS a renouvelé son prospectus préalable de base en vertu duquel elle peut émettre un montant de 4 milliards de dollars de titres de créance et de participation. La société a subséquemment émis des titres de créance d'un montant de 1 milliard de dollars aux termes de ce prospectus, et le produit a servi principalement au rachat anticipé d'une tranche des billets échéant en juin 2011. TELUS est d'avis que le respect de ses politiques financières et les cotes de crédit de première qualité qui en résultent, conjugués aux efforts déployés pour maintenir des relations constructives avec les banques, les investisseurs et les agences de notation, continuent à lui donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Au 31 décembre 2009, les facilités de crédit inutilisées de TELUS se chiffraient à plus de 1,7 milliard de dollars. Elles se composent d'une facilité de crédit de 2 milliards de dollars (montant disponible de 1,4 milliard de dollars) arrivant à échéance le 1^{er} mai 2012 et d'une facilité de crédit de 300 millions de dollars arrivant à échéance le 31 décembre 2010. Ces facilités permettront à la société de continuer à atteindre l'un de ses objectifs financiers, à savoir le maintien de liquidités inutilisées d'au moins 1 milliard de dollars.

Comme il est décrit à la rubrique 7.6, « Vente de créances », en mai 2009, TELUS Communications Inc. (« TCI ») a prorogé jusqu'en mai 2012 une convention conclue avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, aux termes de laquelle TCI est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 500 millions de dollars. Au 31 décembre 2009, TCI avait reçu un produit en espèces totalisant 500 millions de dollars. TCI doit maintenir une cote de crédit de DBRS Ltd. d'au moins BBB (faible), la cote actuelle étant A (faible), faute de quoi la société pourrait être tenue de mettre fin au programme avant l'expiration de la convention en mai 2012.

Capacité à refinancer les dettes arrivant à échéance

TELUS a recours à un programme de papier commercial (d'un montant maximal de 1,2 milliard de dollars), qui lui permet d'avoir accès à du financement à faible coût. Au 31 décembre 2009, TELUS avait émis du papier commercial pour un montant de 467 millions de dollars, qui aura besoin d'être refinancé sur une base continue afin de réaliser les économies liées aux emprunts contractés en vertu de la facilité de crédit échéant en 2012. Les conditions sur les marchés financiers pourraient empêcher le renouvellement du papier commercial à des taux raisonnables.

Atténuation des risques : Le programme de papier commercial de la société est entièrement appuyé par la facilité de crédit de sûreté échéant en 2012. La société peut refinancer les montants prélevés sur ses facilités de crédit avec des échéances à plus long terme. En mai 2009, la société a, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, émis des billets à 4,95 % échéant en mai 2014, pour un montant de 700 millions de dollars. Le produit net de ce placement a été utilisé aux fins générales de la société, y compris le remboursement des montants empruntés au titre de la facilité de crédit échéant en 2012 et la réduction de l'encours du papier commercial. En décembre 2009, la société a conclu l'émission de billets à 5,05 % d'un montant de 1 milliard de dollars échéant le 4 décembre 2019. Le produit net de l'émission a été utilisé pour financer le rachat anticipé, le 31 décembre 2009, d'une tranche de 30 %, soit un montant en capital de 583,5 millions de dollars US, des billets en circulation d'une valeur de 1,945 milliard de dollars US portant intérêt à 8 % et échéant le 1^{er} juin 2011, ainsi qu'aux fins des paiements au titre de la résiliation des swaps de devises liés aux billets rachetés. Au 31 décembre 2009, TELUS n'avait aucune dette à long terme importante arrivant à échéance avant la tranche restante des billets à 8 % d'un montant de 1,35 milliard de dollars US échéant en 2011. TELUS pourrait préfinancer ou refinancer une tranche additionnelle de ses billets à 8 % avant qu'ils ne viennent à échéance.

Une baisse des cotes de crédit de TELUS pourrait avoir une incidence sur le coût du capital et sur l'accès de la société à des capitaux

Une baisse des cotes de crédit de TELUS ou de TCI pourrait avoir une incidence sur le coût du capital et sur l'accès de TELUS à des capitaux. Rien ne garantit que TELUS pourra maintenir ou améliorer ses cotes de crédit actuelles.

Atténuation des risques : TELUS cherche à obtenir, au fil du temps, des cotes de crédit se situant entre BBB+ et A-, ou l'équivalent. Les quatre agences de notation chargées d'évaluer TELUS accordent actuellement

des cotes qui sont conformes aux cotes visées, et des perspectives stables. TELUS a mis en œuvre des politiques financières qui l'aident à maintenir ou à améliorer ses cotes de crédit actuelles (se reporter à la rubrique 7.4, « *Situation de trésorerie et sources de financement* »). Les quatre agences de notation ont confirmé ces cotes en 2009.

Des flux de trésorerie disponibles inférieurs aux prévisions pourraient réduire la capacité de la société à investir dans des activités ou à réduire sa dette

TELUS s'attend à générer des flux de trésorerie disponibles en 2010, qui serviront notamment à verser des dividendes aux actionnaires de la société. Même si la société s'attend à ce que les flux de trésorerie prévus soient plus que suffisants pour satisfaire ses besoins actuels et respecter sa politique financière, la capacité de TELUS d'investir dans ses activités pour assurer sa croissance future pourrait s'en trouver limitée. Comme il est décrit à la rubrique 1.5, le paiement d'impôts en espèces nets et la capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées dans l'avenir réduiront les flux de trésorerie après impôts que la société aurait autrement pu utiliser afin de fournir un rendement du capital investi aux actionnaires de la société. Si les résultats réels diffèrent des attentes de TELUS, rien ne garantit que TELUS ne devra pas modifier ses plans de financement, y compris son intention de verser des dividendes selon le ratio de distribution cible.

Atténuation des risques : Le conseil de TELUS examine le taux de dividende chaque trimestre, en fonction de nombreux facteurs incluant un ratio de dividende cible de 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles. Cet examen a donné lieu au maintien du dividende trimestriel de TELUS à 0,475 \$ par action en 2010. Selon le niveau de dividende trimestriel et des actions en circulation au début de l'exercice, les paiements de dividende totaliseraient environ 600 millions de dollars en 2010. Avec prise d'effet le 1^{er} décembre 2009, TELUS a modifié son programme de réinvestissement des dividendes afin d'émettre des actions sur le capital autorisé à un escompte de 3 % par rapport au prix du marché moyen. La participation à ce programme aurait pour effet de réduire le montant estimatif du paiement de dividende en espèces.

Les instruments financiers de la société et la nature des risques de crédit, de liquidité et de marché auxquels ces instruments pourraient être assujettis sont décrits à la rubrique 7.8, « *Instruments financiers* ».

10.7 Questions fiscales

Les montants relatifs à l'impôt et aux taxes à la consommation, y compris la charge d'impôts, pourraient varier considérablement des montants prévus

Les activités de TELUS sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt s'appliquant à TELUS sont constamment susceptibles de changer. La société perçoit et verse des montants importants de taxes à la consommation, telles que les taxes de vente provinciales et la taxe sur les produits et services, à diverses autorités fiscales. La société a également d'importants impôts à comptabiliser et à payer ainsi que des passifs d'impôts futurs importants et des charges d'impôts importantes. Les impôts sur les bénéfices sont basés sur les estimations formulées par la direction de TELUS au moyen de principes comptables qui prévoient la constatation de l'avantage relatif à une position fiscale lorsqu'il est plus probable qu'improbable que cette dernière sera confirmée après son examen. L'avantage est mesuré en fonction du montant le plus élevé dont la probabilité qu'il soit réalisé lors du règlement est supérieure à 50 %. L'évaluation de la probabilité et du montant de l'avantage ainsi que le moment auquel ce montant sera réalisé pourraient avoir une incidence importante sur le calcul du bénéfice net ou des flux de trésorerie. Comme il est mentionné à la rubrique 1.5, « *Objectifs financiers et d'exploitation pour 2010* », TELUS prévoit effectuer des paiements d'impôts en espèces, déduction faite des économies, d'environ entre 385 millions de dollars et 425 millions de dollars. Le taux d'imposition combiné prévu par la loi devrait être d'environ 28,5 % à 29,5 % pour 2010. Ces prévisions pourraient varier si des modifications sont apportées aux interprétations, aux règlements, aux lois ou à la jurisprudence.

Le moment auquel a lieu la monétisation ou la réalisation des actifs d'impôts futurs est incertain, car il dépend du bénéfice futur de TELUS et d'autres événements. Les montants de passifs d'impôts futurs sont eux aussi incertains, car ils se fondent sur les taux d'imposition futurs pratiquement

en vigueur qui ont alors prise d'effet et qui peuvent être modifiés par les gouvernements. Les montants des paiements d'impôts en espèces et des passifs d'impôts futurs se basent également sur la composition prévue des produits d'exploitation de la société tirés de ses diverses activités, laquelle est susceptible de changer.

Les activités de vérification et de révision de l'Agence du revenu du Canada et des autres autorités fiscales provinciales ont une incidence sur le calcul définitif des montants réels des taxes à la consommation à payer ou à recevoir, des impôts sur les bénéfices à payer ou à recevoir, des passifs d'impôts futurs et de la charge d'impôts. En conséquence, il n'existe aucune certitude que les taxes ou les impôts seront exigibles comme prévu, ni que le montant ou le moment de la réception de ces actifs d'impôts, ou leur utilisation, seront semblables à ceux actuellement prévus. En se basant sur son expérience, la direction est d'avis que les autorités fiscales assurent un suivi plus rigoureux des questions fiscales perçues et qu'elles ont accru leurs ressources à ces fins. La récente récession économique n'a fait qu'exacerber la situation.

Afin de fournir des solutions exhaustives à ses clients essentiellement canadiens qui exercent des activités dans d'autres pays étrangers, la société a conclu d'autres accords aux fins de la prestation de services dans ces pays, et elle est par conséquent assujettie à divers types d'impôts.

En 2008, la société a poursuivi l'expansion de ses activités aux États-Unis et dans d'autres pays, y compris le Royaume-Uni, les Philippines, le Panama, le Guatemala, El Salvador et la Barbade. En 2009, dans le cadre de son Programme d'efficacité opérationnelle, la société a accru les activités de délocalisation de certains processus d'affaires vers les Philippines et l'Inde. Aux États-Unis, les administrations fédérale, étatiques et locales ont créé divers régimes complexes au titre des impôts et des taxes grevant les bénéfices, les revenus, les ventes, l'utilisation et les biens immobiliers. Le nombre et le type de régimes en vigueur dans les États américains où la société conclut des opérations pourraient entraîner un risque financier additionnel pour la société. En règle générale, chacun de ces pays a ses propres particularités sur le plan fiscal (notamment la taxe à valeur ajoutée, la taxe sur les recettes brutes ou l'impôt sur les bénéfices), ses propres lois et conventions fiscales avec le Canada, ainsi qu'une monnaie et des langues différentes. Outre les différences habituelles, le secteur des télécommunications fait face à des enjeux uniques qui créent de l'incertitude quant à l'application des impôts ou à leur séparation entre les administrations fiscales au pays et à l'étranger. Les activités d'expansion de TELUS à l'étranger ont par conséquent accru le risque d'ordre fiscal de la société, tant d'un point de vue financier qu'en ce qui concerne sa réputation.

Atténuation des risques : La société a un service interne de fiscalité regroupant des professionnels qui ont une formation en gestion de la fiscalité et qui maintiennent une base de connaissances à jour sur les faits nouveaux liés à la loi canadienne, aux interprétations et à la jurisprudence. Ces professionnels ont acquis certaines connaissances sur les lois fiscales aux États-Unis et dans d'autres pays et cherchent à approfondir ces connaissances afin de faciliter les communications avec des conseillers externes situés à l'étranger, et de pouvoir évaluer les problèmes et les risques en matière de fiscalité étrangère. Cette équipe est également responsable des activités spécialisées liées à la comptabilisation des impôts sur les bénéfices et elle doit par conséquent demeurer au courant des faits nouveaux en matière de comptabilité fiscale et mettre en œuvre les mesures pertinentes qui s'imposent de temps à autre.

Le service de la fiscalité de la société procède à un examen continu des opérations de la société, dans le cadre duquel il évalue les opérations inhabituelles ou les opérations non récurrentes en se fondant sur diverses perspectives axées sur les risques. Les risques d'ordre fiscal liés aux opérations sont communiqués régulièrement à un conseiller fiscal qui les réévalue afin de vérifier l'estimation initiale du risque qui en a été faite. Le conseiller fiscal externe examine régulièrement les opérations importantes et celles d'envergure internationale, et la société peut également faire appel à d'autres tiers conseillers pour obtenir leur point de vue sur l'exigibilité de l'impôt. À la fin de 2009, la société était en voie de mener à terme la première phase de son programme à l'échelle de l'entreprise, qui comporte trois phases, de manière à examiner sa structure, ses systèmes et ses processus actuels aux fins des activités internationales et d'élaborer un nouveau mode de fonctionnement qui atténuera les risques d'ordre réglementaire, juridique et fiscal, tout en poursuivant son expansion internationale. De plus, en 2009,

la société a procédé au lancement fructueux de son système de facturation automatisé pour les coûts de la réglementation des télécommunications et les taxes de vente aux États-Unis pour certains produits et services standards. Également en 2009, le service de fiscalité de la société a affecté du personnel interne possédant l'expertise voulue en matière de revenu international et d'impôt indirect pour fournir des conseils et assurer la coordination à l'égard des activités de vente, d'approvisionnement, d'impartition, de délocalisation et d'investissement de la société à l'étranger.

Au besoin, la société retient les services de conseillers externes afin d'obtenir leur avis ainsi que leur aide aux fins de la conformité aux lois fiscales dans les pays où elle effectue des opérations importantes. La fonction interne de fiscalité de TELUS revoit les conseils et les déclarations fiscales fournis par ces conseillers afin d'établir leur caractère raisonnable.

10.8 Santé, sécurité et environnement

Sécurité, bien-être et santé des membres de l'équipe

Le temps de travail perdu découlant d'une maladie ou d'une blessure affligeant un membre de l'équipe TELUS peut avoir une incidence défavorable sur la productivité de la société ainsi que sur les coûts liés aux soins de santé dans le cadre des programmes d'avantages sociaux.

Atténuation des risques : Pour réduire au minimum l'absence du milieu de travail, TELUS favorise une démarche globale et proactive à l'égard de la santé des membres de son équipe en offrant des programmes complets comme des programmes de bien-être, des programmes à l'intention des handicapés, des programmes d'ergonomie ainsi que des programmes d'aide aux employés. Afin d'encourager des pratiques en matière de sécurité au travail, la société dispose de programmes de longue date visant à fournir de la formation et de l'orientation aux membres de son équipe, ainsi qu'aux entrepreneurs et fournisseurs qui ont accès aux installations de TELUS. Toutefois, rien ne garantit que ces programmes et pratiques se révéleront efficaces dans toutes les situations qui se présenteront.

Préoccupations relatives à l'émission de radiofréquences

Des études et des rapports publiés par divers médias ont soutenu que les émissions de radiofréquences par les appareils de téléphonie mobile peuvent être liées à certains effets néfastes sur la santé. Il n'y a aucune garantie que les futures études sur la santé, la réglementation gouvernementale ou les préoccupations des consommateurs relativement aux effets sur la santé des émissions de radiofréquences n'auront pas d'incidences défavorables sur les activités ni sur les perspectives de TELUS. Par exemple, les appréhensions du public pourraient réduire la croissance du nombre d'abonnés et l'utilisation des services et augmenter les coûts par suite de modifications apportées aux appareils, du déplacement de pylônes de transmission mobile, de la prise en compte d'un plus grand nombre d'exigences juridiques et de poursuites en responsabilité du fait des produits. TELUS continue à surveiller les faits nouveaux dans ce domaine.

Atténuation des risques : Il existe des preuves, qui ont été établies et publiées dans de nombreuses études scientifiques mondiales, qui corroborent la conclusion qu'il n'y a pas de risque pour la santé connu lié à l'utilisation de téléphones mobiles. Ces preuves incluent une étude publiée dans le *Journal* du National Cancer Institute en 2006. Cette étude portant sur 420 000 utilisateurs de téléphones cellulaires au Danemark a permis de déterminer que ces derniers ne sont pas plus susceptibles que d'autres personnes de souffrir d'un cancer quelconque. Les agences gouvernementales canadiennes responsables de l'établissement de limites de sécurité liées aux niveaux de transmission des dispositifs radio appuient elles aussi la conclusion que les appareils de téléphonie mobile ne posent pas de risque pour la santé. TELUS est d'avis que les appareils que TELUS vend répondent à toutes les normes de sécurité des gouvernements du Canada et des États-Unis.

Responsabilité au volant

Certaines études indiquent une augmentation du niveau de distraction des conducteurs qui utilisent des appareils mobiles au volant. Les provinces de la Colombie-Britannique, du Manitoba (proclamation prévue pour 2010), d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador interdisent l'utilisation de téléphones mobiles au volant, mais permettent toujours l'utilisation d'appareils mains libres. L'Alberta et la Saskatchewan

comptent également présenter un projet de loi qui interdira l'utilisation d'appareils mobiles au volant. De plus, l'Alliance des fabricants d'automobiles, une association commerciale qui regroupe 11 sociétés, a annoncé qu'elle appuie l'interdiction visant l'envoi de messages textes à l'aide d'appareils mobiles et les appels effectués au volant à l'aide de tels appareils. Rien ne saurait garantir que des lois interdisant l'utilisation de téléphones mobiles ou d'appareils mains libres au volant ne seront pas édictées et, si elles le sont, qu'elles n'auront pas une incidence négative sur la croissance du nombre d'abonnés, sur les niveaux d'utilisation ainsi que sur les produits d'exploitation tirés des services de téléphonie mobile.

Atténuation des risques : TELUS préconise la responsabilité au volant et conseille aux utilisateurs d'appareils mobiles de faire de la sécurité au volant leur priorité. La société offre et vend des appareils mains libres par l'entremise de ses réseaux de marchands.

Inquiétudes à l'égard des questions touchant la contamination d'un bien ou d'un terrain et des risques connexes sur la santé humaine ou la faune

Pour exercer ses activités, TELUS possède ou loue un grand nombre de propriétés. La présence de systèmes d'alimentation au carburant devant servir comme source d'énergie de secours assure la fourniture d'un service fiable, mais elle constitue également un risque environnemental pour la société. Des déversements ou des émissions du carburant contenu dans ces systèmes se sont occasionnellement produits, et les coûts maximaux engagés dans chaque emplacement ont rarement excédé 1 million de dollars jusqu'à présent. Au sein de l'industrie des télécommunications, de petits volumes de produits chimiques dangereux sont couramment utilisés à plusieurs emplacements. De plus, certaines matières dangereuses se trouvent à certains emplacements. En fonction du volume et de la nature des produits chimiques particuliers qui sont manipulés, il existe, pour la société et pour ses administrateurs et dirigeants, un risque lié à la possibilité de déversements ou d'émissions de produits chimiques dangereux dans l'environnement. Une part importante de ce risque est liée au nettoyage des emplacements contaminés par d'anciennes pratiques de TELUS ou par les propriétaires précédents. Les risques environnementaux de TELUS n'ont pas changé de façon importante en 2009. Même si TELUS prend des mesures proactives pour reconnaître et atténuer les risques environnementaux et a recours à un système de gestion environnementale solide fondé sur les normes ISO 14001:2004, rien ne garantit que des incidents environnementaux précis n'auront aucune incidence sur les activités de TELUS dans l'avenir.

Atténuation des risques : Les risques environnementaux avec lesquels TELUS est exposée sont considérés sans importance sur ses résultats financiers, mais ils sont importants du point de vue de la responsabilité d'entreprise, que TELUS prend très au sérieux. Une piètre performance au chapitre de l'environnement ou une atténuation inefficace du risque environnemental pourraient avoir des incidences défavorables sur le plan juridique et en ce qui concerne la marque et les relations avec la collectivité. Le système de gestion environnementale de la société a été élaboré de manière à identifier et à prioriser ces risques de façon proactive. Afin de tenir compte des risques liés aux systèmes d'alimentation au carburant, la société a mis en œuvre un programme visant l'installation de matériel de confinement et de surveillance aux emplacements dotés de systèmes dont la taille justifie une telle surveillance. De plus amples renseignements sur les risques environnementaux auxquels TELUS est exposée et sur les mesures prises pour atténuer ces risques sont présentés dans le rapport de TELUS sur la responsabilité sociale de l'entreprise, sur le site Web de la société (telus.com/csr).

Inquiétudes à l'égard du changement climatique

TELUS reconnaît et appuie le point de vue général du milieu scientifique mondial, selon lequel les sources anthropiques de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre accélèrent la vitesse à laquelle le changement climatique se produit à l'échelle mondiale. Si aucune mesure n'est prise pour remédier à la situation, la production mondiale croissante de gaz à effet de serre pourrait avoir des répercussions profondes sur l'élévation du niveau de la mer, les sécheresses, les inondations, la propagation de maladies, la peste, la plus grande fréquence de temps violent et maints autres facteurs possibles. Ces circonstances qui ne cessent d'évoluer pourraient entraîner de plus grandes menaces pour l'infrastructure des réseaux, qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la prestation de services de télécommunications.

Cette situation pourrait également donner lieu à une hausse des primes d'assurance qui se traduira par une augmentation directe des coûts engagés aux fins de la prestation des services.

À l'heure actuelle, TELUS estime ses émissions annuelles de dioxyde de carbone en Amérique du Nord à 320 000 tonnes; les données finales, qui ont fait l'objet d'un examen externe, seront publiées dans le rapport 2009 sur la responsabilité sociale de la société. La plupart de ces émissions sont indirectes et liées à la consommation d'électricité au sein des réseaux et des biens immobiliers de la société. Les émissions directes incluent celles produites par le parc de véhicules et par les génératrices de TELUS; les autres émissions incluent celles qui sont liées aux voyages aériens effectués par les membres du personnel.

Atténuation des risques : Bien que les émissions de dioxyde de carbone et de gaz à effet de serre de la société ne soient pas considérées importantes d'un point de vue industriel, TELUS est consciente qu'il lui incombe de cerner les occasions en matière d'efficacité dans son secteur et de mettre en place des mesures à cet égard afin de réduire au minimum son implication dans le changement climatique. Les mesures prises en ce sens sont les suivantes : l'établissement de l'exigence selon laquelle tous les nouveaux immeubles construits doivent incorporer les principes LEED en matière d'efficacité énergétique et de conception; l'optimisation des locaux; la promotion de façons de travailler différentes telles que le télétravail; le recours à des technologies de virtualisation des serveurs permettant l'utilisation de multiples systèmes d'exploitation virtuels au moyen d'un seul serveur physique; la diminution des déplacements des employés; le recours accru à des systèmes conventionnels et évolués de téléconférence et de vidéoconférence; le remplacement des plus anciens véhicules du parc automobile par des véhicules à plus faible consommation de carburant; les investissements dans une énergie renouvelable. Une évaluation plus détaillée des risques liés au changement climatique et la stratégie de TELUS sont présentées dans le rapport de TELUS sur la responsabilité sociale, sur telus.com/csr.

10.9 Litiges et questions d'ordre juridique

Enquêtes, réclamations et poursuites

En raison de la taille de TELUS, la société et ses filiales font régulièrement l'objet de diverses enquêtes, réclamations et poursuites visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ou font l'objet de menaces à cette fin. TELUS ne peut prévoir avec certitude l'issue de ces poursuites, et, à ce titre, rien ne garantit que ces réclamations et poursuites n'auront pas d'incidence défavorable sur les résultats.

Régime de retraite de TELUS Corporation et régime de retraite de TELUS Edmonton

La société a précédemment divulgué l'existence de deux poursuites intentées en Alberta en 2001 et en 2002, respectivement, par deux demandeurs alléguant être des agents d'affaires du Telecommunications Workers Union (« TWU »). Les demandeurs allèguent qu'ils intentent une poursuite au nom de tous les fournisseurs actuels et futurs du régime de retraite de TELUS Corporation et une poursuite au nom de tous les fournisseurs actuels ou futurs du régime de retraite de TELUS Edmonton, respectivement. La poursuite visant le régime de retraite de TELUS Corporation réclamait des dommages-intérêts de 445 millions de dollars au total, et la poursuite visant le régime de retraite de TELUS Edmonton réclamait des dommages-intérêts de 15,5 millions de dollars au total. Ces poursuites, qui sont inactives depuis un certain nombre d'années, ont toutes les deux été abandonnées par les demandeurs respectifs, sans frais, le 16 novembre 2009. Il n'existe toutefois aucune certitude que ces demandeurs ou d'autres demandeurs ne tenteront pas, dans l'avenir, d'intenter des poursuites analogues contre la société, ou de faire des allégations analogues ou connexes.

Recours collectif autorisé

En 2004, un recours collectif a été intenté en vertu de la Class Actions Act (Saskatchewan) contre un certain nombre de fournisseurs de services mobiles, anciens ou existants, y compris la société. La poursuite allègue que chaque entreprise de télécommunications est en rupture de contrat et est allée à l'encontre du principe de concurrence, de la pratique commerciale de même que des lois sur la protection du consommateur partout au Canada en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. La poursuite cherche à

recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires dont le montant est indéterminé. Des recours similaires ont également été présentés dans d'autres provinces. La Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a autorisé un recours collectif national le 17 septembre 2007. Le 20 février 2008, cette Cour a retiré du recours collectif tous les clients de la société qui sont liés par une clause d'arbitrage et appliqué deux décisions récentes de la Cour suprême du Canada. La société a présenté une demande afin d'interjeter appel de la décision autorisant le recours collectif rendue en 2007. L'autorisation constitue une étape de la procédure. Si l'appel de la société est rejeté, le demandeur devra quand même prouver le bien-fondé de la poursuite.

Un nouveau recours collectif faisant essentiellement les mêmes allégations a été intenté en Saskatchewan en 2009. La société est d'avis que ce recours vise à tenter de tirer parti du champ d'application plus vaste des lois sur les recours collectifs depuis 2004. Le tribunal a suspendu cette poursuite pour abus de procédure à la demande des plaignants, sous réserve de possibles changements futurs dans les circonstances.

Atténuation des risques : La société croit qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard de ces poursuites. Si le dénouement final de ces poursuites se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Recours collectifs non autorisés

TELUS et certaines filiales sont nommées à titre de défendeurs dans le cadre de recours collectifs non autorisés. La société a constaté que les demandeurs sont de plus en plus enclins à intenter des poursuites dans le cadre desquelles un demandeur partie au recours poursuit une cause d'action au nom d'un groupe important de personnes. Un recours collectif accueilli pourrait, en raison de sa nature, entraîner le paiement de dommages-intérêts considérables, qui auraient une incidence défavorable sur les résultats du défendeur.

Les recours collectifs non autorisés contre la société comprennent un recours collectif intenté en 2008 en Saskatchewan alléguant, entre autres, que les entreprises de télécommunications canadiennes, y compris la société, n'ont pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 911 et qu'elles ont de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux. L'autre recours collectif intenté aussi en 2008 en Ontario allègue que la société a présenté de manière inexacte sa pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones mobiles à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. Les plaignants de ces recours cherchent à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires et d'autres compensations. La société évalue le bien-fondé de ces poursuites, mais la possibilité d'une responsabilité et l'importance d'une perte potentielle ne peuvent être déterminées pour l'instant de façon fiable.

Atténuation des risques : La société conteste vigoureusement l'autorisation de ces recours. L'autorisation constitue une étape de la procédure qui sert à déterminer si une poursuite donnée peut être intentée par un demandeur partie au recours au nom d'une catégorie de personnes. L'autorisation d'un recours collectif ne permet pas de déterminer le bien fondé de la poursuite, et si la société ne réussissait pas à empêcher cette autorisation, les demandeurs devraient quand même prouver le bien-fondé de leur poursuite. Par ailleurs, la société est d'avis qu'elle est sensibilisée à la question de la conformité et qu'elle a mis en place des politiques et des processus raisonnables pour assurer sa conformité aux obligations juridiques et réduire son exposition aux poursuites juridiques.

Responsabilité civile sur le marché secondaire

Tout comme les autres sociétés ouvertes au Canada, TELUS peut être tenue civilement responsable des déclarations fausses ou trompeuses faites par écrit ou oralement, ou au titre des fraudes ou de la manipulation des marchés. La loi créant une responsabilité est entrée en vigueur pour la première fois en Ontario en 2005. D'autres provinces et territoires ont adopté des lois semblables depuis lors.

La loi donne le droit d'intenter des poursuites en dommages contre TELUS, ses administrateurs et certains de ses dirigeants si TELUS ou toute personne ayant l'autorité réelle, implicite ou apparente d'agir ou de parler en son nom publie un document ou transmet un message de vive voix contenant une déclaration fausse ou trompeuse, ou si TELUS omet de signaler à temps un changement important.

La loi permet à toute personne ou société qui fait l'acquisition ou se défait de titres de TELUS sur le marché secondaire durant la période au cours de laquelle ladite déclaration fautive ou trompeuse demeure non corrigée dans le public ou, s'il s'agit d'une omission, tant que le changement important n'a pas été signalé, d'intenter des poursuites. Cette personne ou société n'a pas à prouver qu'elle s'est appuyée sur la déclaration fautive ou trompeuse pour faire l'acquisition ou la cession.

Atténuation des risques : Lorsque la loi est initialement entrée en vigueur, TELUS a fait un examen de ses pratiques et processus en matière de communication de l'information et de la mesure dans laquelle ils sont documentés. Dans le cadre de cet examen, la société a consulté des conseillers externes. Cet examen a démontré que les processus de TELUS sont suffisants et correctement documentés, qu'ils incluent des lignes directrices qui limitent les porte-parole aux membres désignés de la haute direction, qu'ils fournissent un protocole pour tenir compte des échanges avec les analystes et des déclarations orales, qu'ils signalent la façon de communiquer les questions soulevées, et qu'un comité chargé de revoir et de préciser la présentation de renseignements importants a été mis sur pied. TELUS suit l'évolution des procédures juridiques et réévalue annuellement ses pratiques et procédures de communication de l'information et a procédé à une telle réévaluation en 2009, et elle est d'avis que ces pratiques et procédures demeurent adéquates et prudentes et que les risques auxquels elle est exposée sont raisonnables et n'ont pas changé de façon importante au cours des 12 derniers mois. Toutefois, rien ne peut garantir que les processus de TELUS seront suivis par tous les membres de l'équipe en tout temps.

Respect des lois et des règlements

TELUS compte sur ses employés, ses dirigeants, son conseil d'administration, ses principaux fournisseurs et partenaires pour mettre en pratique des normes raisonnables sur les plans juridique et éthique. Il se peut que des personnes ne se conforment pas aux politiques ou aux obligations contractuelles de TELUS, ou que des renseignements personnels au sujet d'un client ou d'un employé de TELUS soient, par mégarde, recueillis, utilisés ou divulgués d'une façon qui n'est pas entièrement conforme à la législation ou aux obligations contractuelles, ce qui par le fait même expose TELUS à de possibles dommages-intérêts, sanctions ou amendes, ou peut avoir des incidences défavorables sur ses résultats financiers et d'exploitation et sa réputation. En ce qui concerne TELUS Solutions en santé, les renseignements personnels comprennent des renseignements médicaux hautement confidentiels sur des personnes qui sont des clients de TELUS ou des utilisateurs finaux de ses produits et services. En 2009, la société a poursuivi l'expansion de ses activités aux États-Unis et dans d'autres pays étrangers. Ses filiales qui exercent des activités dans des pays étrangers doivent se conformer aux lois et aux règlements locaux qui peuvent, dans une large mesure, différer des lois canadiennes et accroître les risques de responsabilité juridique et fiscale auxquels fait face la société.

Atténuation des risques : Même si la direction ne peut prévoir avec certitude l'issue de ces situations éventuelles, elle est d'avis qu'elle est sensibilisée à la question de la conformité et qu'elle a mis en place des politiques, des contrôles et des processus raisonnables pour assurer cette conformité, et que ces programmes ont une incidence favorable sur la réduction des risques. En 2002, TELUS a instauré pour ses employés, ses dirigeants et ses administrateurs une politique d'éthique. En 2003, elle a installé une ligne téléphonique sans frais permettant à quiconque de dénoncer des pratiques non conformes ou de présenter des plaintes, de façon anonyme. En 2003, TELUS a désigné un agent de la conformité dont le rôle consiste à veiller à ce que la société se dote de contrôles et de mesures appropriés pour faciliter la conformité avec toutes les exigences de la législation et de la réglementation en vigueur, y compris la conformité en vertu de la législation relative à la protection de la vie privée. Ainsi, afin de se conformer de façon proactive à cette législation, TELUS effectue un contrôle au cours de l'étape du développement des projets importants, dans le cadre duquel une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée est effectuée pour tous les projets importants nécessitant l'utilisation de renseignements personnels concernant un client ou un membre de l'équipe.

En 2009, par suite de ses activités d'expansion aux États-Unis et dans d'autres pays, la société a apporté d'autres améliorations et poursuivi les essais et la mise en œuvre des importantes mises à niveau de son système de

facturation et de communication de l'information financière, de manière à pouvoir satisfaire aux exigences transfrontalières actuelles et futures en matière de services. Également en 2009, la société a poursuivi la mise en œuvre d'un programme visant à soutenir les plans d'affaires de TELUS aux fins de l'expansion limitée et de l'élargissement des services dans d'autres pays. Dans le cadre de la première phase de ce programme, TELUS a évalué les processus d'affaires de la société ainsi que ses contrôles de repérage, qui ont pour objet de s'assurer que toutes les initiatives en matière d'expansion à l'étranger font l'objet d'examen appropriés par des conseillers en réglementation, en droit et en fiscalité. Ces examens étayent le processus continu de conformité à la réglementation ainsi qu'aux exigences juridiques et fiscales, au pays et à l'étranger. Également dans le cadre de la première phase du programme, TELUS a presque terminé l'avant-projet de conception d'un mode de fonctionnement, y compris la conception des systèmes, aux fins de la conformité aux exigences d'ordre réglementaire, juridique et fiscal en matière de déclaration et de dépôt à l'étranger, ainsi qu'aux exigences opérationnelles futures.

L'agent de la conformité fait rapport au comité de vérification ainsi qu'au premier vice-président et premier avocat général. Cette façon de faire fournit au comité de vérification un aperçu direct des risques reconnus à corriger. De plus, des conseillers juridiques qualifiés dans les champs d'application étrangers pertinents sont engagés par les filiales de TELUS pour offrir des conseils juridiques au besoin.

Défauts logiciels et défaillances dans le traitement des données et des opérations

TELUS Solutions en santé et TELUS Solutions en finance offrent à leurs clients certaines applications et certains services gérés qui nécessitent le traitement et le stockage de données, dont des renseignements médicaux personnels hautement confidentiels, ainsi que le transfert de fonds considérables. Des défauts logiciels ou des défaillances dans le traitement des données ou des opérations pourraient entraîner des demandes d'indemnisation importantes. Par exemple, une défectuosité dans une application de TELUS Solutions en santé pourrait entraîner des blessures, alors qu'une défaillance dans le traitement des opérations pourrait donner lieu à un transfert de fonds au mauvais destinataire.

Atténuation des risques : La direction est d'avis qu'elle a mis en place des politiques, des contrôles et des processus raisonnables (comme des programmes d'assurance de la qualité en matière de procédures de développement de logiciels), des ententes contractuelles (comme des dénis de responsabilité, des indemnités et des limitations de responsabilité) ainsi que des couvertures d'assurance pour réduire l'exposition à des poursuites juridiques.

Propriété intellectuelle et droits patrimoniaux

L'évolution de la technologie donne également lieu à des risques et incertitudes supplémentaires d'ordre juridique. La propriété intellectuelle et les droits patrimoniaux des propriétaires et des développeurs de matériel, de logiciels, de processus d'affaires et d'autres technologies pourraient être protégés en vertu de lois, notamment des lois concernant les brevets, les droits d'auteur et la conception industrielle, ou en vertu du droit commun, notamment en ce qui concerne les secrets commerciaux. En raison de la croissance et du développement des industries axées sur la technologie, la valeur de cette propriété intellectuelle et de ces droits patrimoniaux a augmenté. D'importants dommages-intérêts pourraient être accordés dans les cas de réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle présentées par les détenteurs des droits. De plus, les défendeurs pourraient engager des coûts élevés pour se défendre relativement à ces réclamations, ce qui pourrait les inciter à régler ces dernières avec plus d'empressement, notamment de manière à atténuer ces coûts. En raison de ces deux facteurs, les détenteurs de droits de propriété intellectuelle pourraient être davantage résolus à présenter des réclamations en matière de violation.

En raison de la multitude de technologies et de systèmes utilisés par TELUS et par les membres de son groupe aux fins de la prestation de leurs produits et services, ainsi que de l'évolution rapide et de la complexité de ces technologies, il est raisonnable de s'attendre à une recrudescence des litiges liés à la propriété intellectuelle et aux droits patrimoniaux. En leur qualité d'utilisateurs de technologies, TELUS et les membres de son groupe reçoivent de temps à autre des communications, telles que des requêtes,

des revendications et des actions en justice, de tiers qui revendiquent les droits de propriété liés à la propriété intellectuelle que TELUS et les membres de son groupe utilisent, dans lesquelles ils demandent à TELUS et aux membres de son groupe de verser un règlement ou des droits de licences relativement à l'usage continu de cette propriété intellectuelle. Il n'existe aucune certitude que TELUS et les membres de son groupe ne seront pas aux prises avec d'importantes réclamations fondées sur la violation présumée de droits de propriété intellectuelle, que ces réclamations soient fondées sur un litige légitime concernant la validité des droits de propriété intellectuelle ou leur violation, ou que ces réclamations soient présentées dans le but principal d'obtenir un règlement. TELUS et les membres de son groupe pourraient engager des coûts importants pour se défendre advenant des réclamations en matière de violation, et ils pourraient devoir verser des dommages-intérêts importants et perdre le droit d'utiliser les technologies qui sont essentielles à leurs activités si toutes réclamations en matière de violation portent leurs fruits. En sa qualité de développeur de technologies, TELUS Solutions en santé et TELUS Solutions en finance doivent être en mesure de protéger les aspects exclusifs de leurs technologies. Le défaut de les protéger de manière adéquate pourrait avoir des répercussions importantes sur leurs activités. Cependant, la surveillance des utilisations non autorisées de la propriété intellectuelle de TELUS pourrait s'avérer difficile et coûteuse.

Atténuation des risques : Bien que TELUS et les membres de son groupe incorporent un grand nombre de technologies dans leurs produits et services, autres que TELUS Solutions en santé et TELUS Solutions en finance, leurs activités de base n'ont pas trait à la création et à l'invention de technologies. Lorsqu'ils acquièrent des produits et services auprès de fournisseurs, il est d'usage pour TELUS et les membres de son groupe de demander et d'obtenir les protections contractuelles conformes aux normes du secteur, de manière à atténuer les risques de violation de la propriété intellectuelle. Il est d'usage pour TELUS Solutions en santé et TELUS Solutions en Finance de protéger étroitement leurs droits de propriété intellectuelle au moyen de litiges et d'autres mesures.

10.10 Menaces causées par l'homme et menaces naturelles

Préoccupations concernant les catastrophes naturelles et les menaces intentionnelles susceptibles d'influer sur l'infrastructure de TELUS et sur ses activités au Canada et à l'étranger

TELUS est un fournisseur clé d'infrastructures essentielles au Canada et elle exploite certaines unités fonctionnelles de soutien dans plusieurs autres pays (y compris aux Philippines). Des menaces externes pourraient avoir une incidence importante sur le réseau, la technologie de l'information, les immobilisations corporelles, les membres de l'équipe et les résultats de TELUS. Ces menaces incluent :

- des catastrophes naturelles, des phénomènes sismiques et du temps violent tels que des tempêtes de verglas, de neige ou de vent, des inondations, des feux de friches, des ouragans, des tornades et des tsunamis;
- des menaces intentionnelles telles que des actes de sabotage ou de terrorisme, des conflits de travail ainsi que des cas d'agitation politique ou civile;
- la dépendance envers d'autres fournisseurs d'infrastructure (p. ex. énergie) aux fins de la prestation de services à la société;
- des menaces pour la santé publique telles que des pandémies.

La société reconnaît que les changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient exacerber certaines de ces menaces, notamment la fréquence et la gravité des événements météorologiques.

Atténuation des risques : TELUS a mis en œuvre un programme exhaustif de continuité des activités dans toute l'entreprise et affecté des ressources à l'élaboration, à l'exécution, au maintien, à la mise en œuvre et à la surveillance de politiques, de plans et de processus aux fins de la continuité des activités ainsi que de plans antisismiques, qui tiennent compte de divers scénarios. Grâce à cette démarche, TELUS peut continuer de soutenir le service à la clientèle, de protéger ses actifs et d'assurer la protection et la sécurité de ses employés, en appliquant un plan fondé sur la résilience dans le cadre de toutes ses activités quotidiennes. En ce qui concerne les fonctions de soutien des activités et d'impartition situées à l'étranger, TELUS a annoncé l'expansion de ces activités dans d'autres pays, dans

des zones géographiques différentes, de manière à atténuer le risque lié à la centralisation de ces fonctions dans un seul pays. Le programme de continuité des activités de TELUS a été étendu pour inclure les Philippines, l'Inde, l'État du Nevada aux États-Unis, et trois pays d'Amérique centrale et des Caraïbes.

Il y a plus de cinq ans, TELUS a mis en œuvre un plan pour faire face à une pandémie. En 2009, la société a vérifié, mis à l'essai et actualisé ce plan de manière à tenir compte des menaces mises en évidence et des principales leçons acquises lors de la pandémie liée au virus de la grippe H1N1. De plus, TELUS continue d'atténuer ses risques à l'aide de mesures parasismiques et de mesures de protection contre les incendies, de prévention des inondations et d'approvisionnement en énergie. Bien que TELUS applique des processus de planification aux fins de la poursuite de ses activités, il n'existe aucune certitude que des événements précis ou une combinaison d'événements n'auront pas de répercussions importantes sur ses activités et ses résultats.

Sécurité – Attaque électronique

Les attaques électroniques constituent des actes intentionnels visant à obtenir un accès non autorisé à des renseignements sur TELUS ou à empêcher l'accès aux utilisateurs légitimes. Ces actes utilisent un certain nombre de méthodes allant de l'ingénierie sociale (une sorte d'intrusion non technique qui repose principalement sur l'interaction humaine en amenant des personnes au moyen d'un subterfuge à enfreindre les procédures de sécurité normales) jusqu'à l'utilisation de maliciels sophistiqués.

Atténuation des risques : Au moyen d'une démarche de sécurité à plusieurs niveaux, TELUS a mis sur pied un certain nombre de processus et de systèmes proactifs, réactifs et de confinement pour sauvegarder son infrastructure TI, ses référentiels d'information et sa diffusion de renseignements. Des politiques et procédures en matière de sécurité sont en place et régissent les obligations des personnes responsables de la confidentialité et de la vérification de l'information. Des systèmes de détection d'intrusion, des contrôles d'accès et des procédures de réaction aux incidents informatiques sont en place afin de fournir une surveillance continue de l'infrastructure TI de TELUS.

Sécurité – Vandalisme et vols

TELUS possède un certain nombre d'actifs corporels situés dans des lieux publics, notamment des téléphones publics, des câbles de cuivre et des centres de commutation de réseau et de standards téléphoniques, qui peuvent faire l'objet de vandalisme ou de vols.

Atténuation des risques : TELUS a mis en œuvre un dispositif de barrières matérielles et électroniques ainsi que des systèmes de contrôle et de surveillance afin de protéger ses actifs, en tenant compte de l'importance de l'actif, de l'exposition aux risques et des coûts pouvant être engagés advenant que l'actif subisse des dommages ou soit volé. À titre de mesure additionnelle en matière de gestion des risques, TELUS dispose d'un groupe responsable de la sécurité qui examine et évalue les risques de façon continue et, en coopération avec les organismes d'application de la loi et d'autres organismes externes, réajuste sa protection afin de faire face à l'évolution des risques.

Bien que TELUS bénéficie de processus de planification de la sécurité des technologies de l'information et du réseau et de la sécurité des actifs corporels des plus complets, rien ne peut garantir que des événements précis n'auront aucune incidence importante sur les activités et les résultats de TELUS.

10.11 Croissance et fluctuations de l'économie

L'économie canadienne a commencé à afficher une croissance positive au troisième trimestre de 2009, mettant ainsi fin à la récession qui avait débuté au quatrième trimestre de 2008. Le taux de chômage a augmenté pour s'établir à environ 8,6 % au quatrième trimestre de 2009, comparativement à 6,4 % à l'exercice précédent; selon les prévisions, l'amélioration du taux de chômage surviendra à un rythme plus lent que la reprise économique.

Dans son Rapport sur la politique monétaire de janvier 2010, la Banque du Canada a indiqué que l'économie affichera une croissance de 2,9 % en 2010 et de 3,5 % en 2011, après avoir subi une contraction d'environ 2,5 % en 2009. La solidité continue du dollar canadien et le bas niveau de la demande américaine, en chiffres absolus, continuent de freiner considérablement l'activité économique au Canada.

En raison de la solidité récente du secteur des ressources naturelles au Canada et de la croissance en Asie, la croissance en Alberta et en Colombie-Britannique pourrait être légèrement supérieure à celle enregistrée dans le

centre du Canada. Il subsiste toutefois d'importantes préoccupations en ce qui a trait aux taux de chômage et à la formation de ménages, au calendrier et à la réduction des dépenses gouvernementales, ainsi qu'à l'incidence des hausses de taux d'intérêt que la Banque du Canada prévoit effectuer plus tard en 2010.

Une récurrence de récession économique pourrait nuire à TELUS

Un ralentissement économique prolongé pourrait faire en sorte que les abonnés des services de télécommunications résidentiels et commerciaux retardent leurs achats de nouveaux services, réduisent leur utilisation ou cessent de les employer, ou encore cherchent des services assortis de tarifs plus modiques. Un ralentissement économique important ou une récession importante pourraient avoir une incidence défavorable sur la rentabilité, les flux de trésorerie disponibles et les créances douteuses de TELUS, ou faire possiblement en sorte que la société doive enregistrer une réduction de la valeur comptable de ses actifs, y compris, sans toutefois s'y limiter, ses actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie (soit ses licences de spectre) et son écart d'acquisition. Une réduction de la valeur comptable des actifs entraînerait l'imputation d'une charge aux résultats et une réduction des capitaux propres, mais elle n'aurait aucune incidence sur les flux de trésorerie.

Atténuation des risques : La société ne peut pas atténuer complètement les risques économiques. TELUS continue à se concentrer sur cinq marchés verticaux importants, soit le secteur public et les secteurs des soins de santé, des services financiers et de l'énergie, de même que les services de télécommunications de gros. Le secteur public et les secteurs des soins de santé et des services financiers devraient de façon générale moins subir les contre-coups des cycles économiques. TELUS poursuit ses initiatives en matière de réduction des coûts et au titre du Programme d'efficacité opérationnelle. Elle s'attend à une réduction de 19 % de ses dépenses en immobilisations en 2010, par rapport aux dépenses engagées en 2009, lesquelles comprenaient des investissements importants dans les infrastructures à large bande mobiles et filaires. Le cas échéant, la société pourrait mettre en œuvre d'autres initiatives en matière de réduction des coûts et au titre

du Programme d'efficacité opérationnelle ou réduire ses dépenses en immobilisations dans l'avenir.

Capitalisation des régimes de retraite

Les fluctuations économiques et les fluctuations des marchés financiers pourraient également avoir une incidence défavorable sur la capitalisation et les charges liées aux régimes de retraite à prestations déterminées que TELUS a instaurés. Rien ne garantit que les charges au titre des régimes de retraite de TELUS et la capitalisation de ses régimes de retraite à prestations déterminées n'augmenteront pas dans l'avenir, ce qui aurait, par conséquent, une incidence défavorable sur le bénéfice ou les flux de trésorerie. Des risques liés à la capitalisation des régimes à prestations déterminées peuvent survenir si les obligations totales au titre des régimes de retraite excèdent la valeur totale des fonds en fiducie respectifs. Des écarts non capitalisés peuvent survenir en raison des rendements moins élevés des placements, des réductions du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite, et des pertes actuarielles.

Atténuation des risques : TELUS cherche à atténuer ce risque au moyen de la mise en application de politiques et procédures conçues pour contrôler le risque d'investissement, et de la surveillance continue de sa situation de capitalisation. Au 31 décembre 2009, les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées représentaient 99 % de l'obligation au titre des prestations constituées. Les charges au titre des régimes de retraite et la capitalisation de ces régimes pour 2010 ont été calculées principalement à l'aide des taux de rendement des actifs des régimes en 2009 et des taux d'intérêt à la fin de 2009, des révisions ayant été apportées aux prévisions en matière de capitalisation, à la lumière de rapports actuariels récents. Au 31 décembre 2009, selon les meilleures estimations de la société, la charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées pour 2010 se chiffrait à 28 millions de dollars, comparativement à 18 millions de dollars en 2009, et, selon les meilleures estimations de la société, les cotisations en espèces à ces régimes de retraite à prestations déterminées pour 2010 s'élevaient à 143 millions de dollars (179 millions de dollars en 2009).

11

définitions et rapprochements

Définitions des indicateurs de l'exploitation et des mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement, y compris le calcul et le rapprochement de certaines mesures non définies par les PCGR qu'utilise la direction

11.1 Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA »)

TELUS présente le BAIIA et fournit des indications à ce sujet parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance des secteurs d'exploitation ainsi que la performance de la société. Le BAIIA est aussi utilisé pour déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt (se reporter à la rubrique 11.4, « BAIIA excluant les coûts de restructuration »).

Le BAIIA est une mesure commune à laquelle les investisseurs recourent largement en tant qu'indicateur du rendement d'exploitation d'une société et de sa capacité de contracter des dettes et d'en assurer le service, ainsi qu'à titre de paramètre d'évaluation. La définition établie par la direction est basée sur un calcul descendant.

La société croit que le BAIIA permet aux investisseurs de comparer plus facilement le rendement d'exploitation d'une entreprise de façon continue, compte non tenu des décisions en matière de financement et sans égard à l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, lequel est de nature hors trésorerie et peut varier considérablement selon les méthodes comptables utilisées ou en raison de facteurs hors exploitation, comme le coût historique.

Le BAIIA n'est pas une mesure fondée sur les PCGR du Canada ni des États-Unis et ne doit pas être substitué au bénéfice net comme mesure du rendement de la société ni utilisé comme mesure unique des flux de trésorerie, car il ne tient pas compte des effets de la croissance du fonds de roulement, des dépenses en immobilisations, de la réduction du capital de la dette ni d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les états consolidés des flux de trésorerie. Les investisseurs sont invités à examiner attentivement les éléments entrant dans le calcul du BAIIA de TELUS. Si le BAIIA est indiqué aux présentes afin de permettre une analyse comparative plus exhaustive du rendement de la société et de sa capacité d'assurer le service de sa dette comparativement à d'autres sociétés, il convient de rappeler que cet indicateur, tel qu'il est présenté par TELUS, risque de ne pas concorder en tout point avec le BAIIA présenté par d'autres sociétés.

L'ICCA a défini le BAIIA normalisé dans le document intitulé « Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR », de manière à favoriser la comparabilité des mesures hors PCGR

BAIIA (tel qu'il est défini par la direction)

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
Produits d'exploitation	9 606	9 653
Déduire :		
Charges d'exploitation	5 925	5 815
Coûts de restructuration	190	59
	3 491	3 779

utilisées par diverses entités. Le BAIIA normalisé, qui s'apparente au BAIIA tel qu'il est défini par la direction, donne une indication de la capacité de l'entité de continuer de générer un bénéfice d'exploitation avant la prise en compte de l'incidence des décisions de financement de la direction et des coûts liés à la consommation des immobilisations corporelles et incorporelles, qui varient en fonction de leur âge, de leur actualité technologique et de l'estimation de leur durée de vie utile par la direction. Le BAIIA normalisé correspond donc aux produits moins les coûts d'exploitation, avant les intérêts débiteurs, l'amortissement et les charges au titre de la dépréciation des immobilisations, et les impôts sur les bénéfices. Le tableau suivant illustre le rapprochement du BAIIA, tel qu'il est défini par la direction, avec le bénéfice net et le BAIIA normalisé.

Rapprochement du BAIIA

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
Bénéfice net	1 002	1 131
Coûts de financement	532	463
Impôts sur les bénéfices	203	436
Amortissement des immobilisations corporelles	1 341	1 384
Amortissement des actifs incorporels	381	329
BAIIA normalisé (selon les lignes directrices de l'ICCA)	3 459	3 743
Autres charges (produits)	32	36
BAIIA (tel qu'il est défini par la direction)	3 491	3 779

La direction calcule également le BAIIA, déduction faite des dépenses en immobilisations, comme une simple approximation des flux de trésorerie consolidés dans ses deux secteurs isolables. Le BAIIA, déduction faite des dépenses en immobilisations, peut être utilisé à des fins de comparaison avec les résultats présentés par les autres sociétés de télécommunications au fil du temps, et il est assujéti aux questions possibles de comparabilité du BAIIA décrites précédemment.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
BAIIA	3 491	3 779
Dépenses en immobilisations	(2 103)	(1 859)
BAIIA, déduction faite des dépenses en immobilisations	1 388	1 920
Paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE	–	(882)
BAIIA, déduction faite du total des dépenses en immobilisations	1 388	1 038

11.2 Flux de trésorerie disponibles

TELUS présente les flux de trésorerie disponibles parce qu'ils constituent une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de la société. Les flux de trésorerie disponibles excluent certaines variations du fonds de roulement ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les états consolidés des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas une mesure fondée sur les PCGR du Canada ni des États-Unis et ne doivent pas être substitués aux états consolidés des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure qui peut être utilisée pour évaluer la performance de TELUS au fil des ans. Il convient de rappeler aux investisseurs que cet indicateur, tel qu'il est présenté par TELUS, risque de ne pas concorder en tout point avec les flux de trésorerie disponibles présentés par d'autres sociétés, et qu'il diffère des flux de trésorerie disponibles normalisés tels qu'ils sont définis par l'ICCA. Les flux de trésorerie disponibles tels qu'ils sont définis par la direction fournissent une estimation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui sont disponibles après les dépenses en immobilisations, mais avant les acquisitions, le produit tiré des actifs cédés et les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients, qui peuvent être grandement faussées par les changements dans la titrisation qui ne reflètent pas les résultats d'exploitation, et les comptes fournisseurs).

Le tableau suivant illustre le calcul des flux de trésorerie disponibles effectué par la direction.

Calcul des flux de trésorerie disponibles

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
BAIIA (tel qu'il est défini par la direction)	3 491	3 779
Rémunération à base d'actions	(8)	5
Montant net de la charge (de l'économie) au titre des régimes à prestations déterminées des salariés	20	(102)
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	(180)	(104)
Coûts de restructuration, déduction faite des versements en espèces	84	16
Dons de bienfaisance et charge liée à la titrisation de créances compris dans les autres charges	(25)	(30)
Intérêts en espèces payés	(567)	(457)
Intérêts en espèces reçus	54	3
Impôts remboursés (payés) et autres	(266)	(8)
Dépenses en immobilisations	(2 103)	(1 859)
Paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE	–	(882)
Flux de trésorerie disponibles (tels qu'ils sont définis par la direction)	500	361

L'ICCA a défini les flux de trésorerie disponibles normalisés dans le document intitulé « *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR* », de manière à favoriser la comparabilité des mesures hors PCGR utilisées par diverses entités. Les flux de trésorerie disponibles normalisés constituent une indication de la capacité de l'entité de continuer à générer des flux de trésorerie discrétionnaires grâce aux activités d'exploitation, et comprennent les flux de trésorerie d'exploitation après déduction des dépenses en immobilisations totales et des dividendes qui s'apparentent davantage à des charges d'intérêts. Cette mesure ne correspond pas nécessairement aux flux de trésorerie disponibles au cours de la période pour utilisation discrétionnaire par la direction, qui peuvent être affectés par d'autres sources de trésorerie et d'autres utilisations non discrétionnaires. Le tableau suivant illustre le rapprochement des flux de trésorerie disponibles, tels qu'ils sont définis par la direction, avec les flux de trésorerie disponibles normalisés et les rentrées liées aux activités d'exploitation :

Rapprochement des flux de trésorerie disponibles

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
Rentrées liées aux activités d'exploitation	2 904	2 819
Déduire :		
Dépenses en immobilisations	(2 103)	(1 859)
Paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE	–	(882)
Dividendes stipulés	s.o.	s.o.
Produit de la cession d'immobilisations	–	–
Flux de trésorerie disponibles normalisés (selon les lignes directrices de l'ICCA)	801	78
Amortissement des gains reportés sur la cession-bail de bâtiments, amortissement des frais reportés et autres, montant net	(8)	–
Réduction (augmentation) des créances titrisées	(200)	200
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, sauf la variation des impôts payés (recouverts), des intérêts payés (reçus) et des créances titrisées	(93)	83
Produit de la cession d'immobilisations	–	–
Flux de trésorerie disponibles (tels qu'ils sont définis par la direction)	500	361

s.o. sans objet

11.3 Définition des indicateurs de l'exploitation – services mobiles

Les mesures suivantes constituent des paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement de l'exploitation d'une société de services mobiles.

Produits moyens par appareil d'abonné (« PMAA ») mensuels Nombre, exprimé en pourcentage mensuel, obtenu au moyen de la division des produits tirés des services de réseau par le nombre moyen d'appareils en service dans le réseau au cours de la période. Les PMAA tirés des services de transmission de données sont une composante des PMAA calculée sur la même base que celle des produits tirés de services tels que les services de messagerie textuelle, l'informatique mobile, les assistants numériques, les navigateurs Internet et les téléchargements à la carte.

Taux de désabonnement, par mois Nombre d'appareils d'abonnés débranchés au cours d'une période donnée, divisé par le nombre moyen d'appareils dans le réseau au cours de la période, exprimé sous forme de taux mensuel. Un abonné des services prépayés est débranché lorsqu'il n'utilise pas les services au cours des 90 jours suivant l'expiration de la carte prépayée.

Frais d'acquisition Montant total au titre du financement des appareils, des commissions ainsi que des frais de publicité et de promotion qu'il faut déboursier pour l'acquisition initiale des abonnés au cours d'une période donnée. Tels qu'ils sont définis, les frais d'acquisition excluent les frais engagés pour conserver les abonnés existants (frais de fidélisation).

Frais d'acquisition par ajout brut d'abonné Frais d'acquisition divisés par les ajouts bruts d'abonnés au cours de la période.

BAIIA excluant les frais d'acquisition Mesure de la rentabilité de l'exploitation normalisée en fonction des coûts inhérents à l'ajout de clients au cours de la période.

Frais de fidélisation par rapport aux produits tirés des services de réseau Coûts directs liés aux activités de marketing et aux promotions visant à fidéliser les abonnés existants, divisés par les produits tirés des services de réseau.

11.4 Définition des mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

Ratio de distribution et ratio de distribution des bénéfices net prévisibles

En ce qui concerne le bénéfice réel, il s'agit des dividendes du trimestre déclarés par action ordinaire et action sans droit de vote, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers, multipliés par quatre et divisés par le total du bénéfice de base par action pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires (divisés par le bénéfice par action annuel en ce qui concerne les exercices). L'indication visée est un ratio de distribution annuel, sur une base prospective plutôt que sur une base actuelle, de 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles. Le ratio de distribution sur une base actuelle, en excluant les ajustements liés aux impôts sur les bénéfices et l'incidence continue de l'option de règlement en espèces net liée aux options instaurée en 2007, est considéré comme davantage représentatif du calcul des bénéfices prévisibles.

BAIIA excluant les coûts de restructuration Le BAIIA excluant les coûts de restructuration sert à calculer le ratio dette nette/BAIIA et la couverture des intérêts par le BAIIA, conformément au calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture prévus par les clauses restrictives des facilités de crédit. Les coûts de restructuration se sont établis à 190 millions de dollars et à 59 millions de dollars, respectivement, pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008.

Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration BAIIA excluant les coûts de restructuration divisé par le montant net des intérêts débiteurs. Cette mesure est essentiellement identique au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de TELUS.

Couverture des intérêts sur la dette à long terme (couverture par le bénéfice) Mesure sur 12 mois du bénéfice net avant les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices divisé par les intérêts débiteurs sur la dette à long terme. Les intérêts débiteurs sur la dette à long

terme comprennent la perte comptabilisée au titre du rachat de titres de créance à long terme. Le calcul se fonde sur le total de la dette à long terme, y compris la tranche de la dette à long terme exigible dans un délai de un an.

Dette nette La dette nette est une mesure non définie par les PCGR; la mesure définie par les PCGR qui s'en rapproche le plus est la somme de la dette à long terme, y compris la tranche à court terme de la dette à long terme. Le tableau qui suit présente le rapprochement de ces deux mesures. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette. (Se reporter à la description du ratio de la dette nette sur le BAIIA présentée ci-dessous.)

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
Dette à long terme, y compris la tranche à court terme	6 172	6 352
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme	30	28
Passif dérivé	721	778
Cumul des autres éléments du résultat étendu découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains (compte non tenu des incidences fiscales)	(70)	(168)
Encaisse et placements temporaires	(41)	(4)
Produits des créances titrisées	500	300
Dette nette	7 312	7 286

Le passif dérivé figurant dans le tableau ci-dessus se rapporte à des swaps de devises qui ont pour effet de convertir en dollars canadiens les obligations de remboursement du capital et de paiement des intérêts et il porte sur la débenture de 1 348 millions de dollars US au 31 décembre 2009 (1 925 millions de dollars US au 31 décembre 2008) échéant le 1^{er} juin 2011. La direction estime que la dette nette est une mesure utile, car elle tient compte de l'incidence du taux de change sur les swaps de devises conclus qui fixent la valeur de la dette libellée en dollars américains et parce qu'elle représente le montant des obligations relatives à la dette à long terme qui ne sont pas couvertes par l'encaisse et les placements temporaires disponibles.

Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration Dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration sur 12 mois. L'indication à long terme de TELUS pour le ratio dette/BAIIA se situe dans une fourchette de 1,5 à 2,0 fois. Normalement, cette mesure est essentiellement identique au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de TELUS.

Ratio dette nette/total des capitaux investis Estimation de la proportion de la dette utilisée dans la structure financière de la société.

Montant net des intérêts débiteurs Coûts de financement avant les gains liés au rachat et au remboursement de la dette, calculés sur 12 mois. Aucun gain lié au rachat et au remboursement de la dette n'a été comptabilisé au cours des périodes respectives. La perte comptabilisée relativement au rachat de titres de créance à long terme est prise en compte dans le montant net des intérêts débiteurs. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008, le montant net des intérêts débiteurs correspond aux coûts de financement déclarés pour ces périodes.

Total des capitaux investis – valeur comptable Total de la dette nette et des capitaux propres, compte non tenu du cumul des autres éléments du résultat étendu :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
Dette nette	7 312	7 286
Capitaux propres		
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	7 554	7 085
Ajouter :		
Cumul des autres éléments du résultat étendu	72	130
Part des actionnaires sans contrôle	21	23
Total des capitaux investis – valeur comptable	14 959	14 524

rapport de la direction

La responsabilité des états financiers consolidés de la société et de ses filiales incombe à la direction, qui en rend compte au conseil d'administration. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent nécessairement des montants fondés sur des estimations et jugements de la direction.

La société maintient un système de contrôle interne qui fournit à la direction l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des registres financiers fiables sont tenus. Ce système comprend des politiques et des procédures écrites, une structure organisationnelle qui favorise la séparation des tâches ainsi qu'un programme complet de vérifications périodiques par les vérificateurs internes. La société a aussi instauré des politiques et des directives qui exigent des membres de l'équipe TELUS (les membres du conseil d'administration comme les employés de la société) le respect des normes d'éthique les plus élevées, et elle a établi des mécanismes visant à informer le comité de vérification de toute plainte en ce qui a trait à la comptabilité ou aux politiques en matière d'éthique. De plus, le chef de la conformité veille à ce que la société se dote des politiques, contrôles et mesures nécessaires pour faciliter la conformité à toutes les exigences de la législation et de la réglementation en vigueur. Chaque année, la société effectue un processus complet d'appréciation des risques qui comprend des rencontres avec la haute direction, un sondage sur la gestion des risques et des contrôles distribué au moyen du site Web à un échantillon important d'employés ainsi que des commentaires formulés à l'issue des activités de planification stratégique de la société. Les résultats de ce processus ont une incidence sur le développement du programme de vérification interne. Les personnes responsables de l'atténuation des risques ont la charge des principaux risques liés à l'ensemble de la société. Comme l'exige la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières et la loi Sarbanes-Oxley des États-Unis, la société dispose d'une procédure de validation d'attestations efficace et efficiente en vertu de la loi Sarbanes-Oxley. En plus d'évaluer les contrôles et les procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière, cette procédure assure la transmission des attestations contenant des renseignements utiles par les principaux intervenants, lesquelles sont examinées par le chef de la direction et le chef des finances dans le cadre de leurs responsabilités de diligence raisonnable.

La société applique une politique officielle sur la divulgation et la confidentialité de l'information de l'entreprise, qui expose les principes et pratiques à ce sujet et comprend notamment le mandat du comité de divulgation.

Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information financière de la société liés à la préparation du rapport de gestion et des états financiers consolidés, ainsi que d'autres renseignements contenus dans le présent rapport. Ils ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information financière étaient efficaces, à un niveau d'assurance raisonnable, pour s'assurer que les renseignements importants sur la société, y compris ses filiales consolidées, leur seront communiqués par des membres de ces entités, particulièrement durant la préparation du rapport de gestion et des états financiers consolidés contenus dans le présent rapport. De plus, le chef de la direction et le chef des finances ont également évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière comme il est décrit dans le rapport qui suit intitulé Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Le conseil d'administration a examiné et approuvé les présents états financiers consolidés. Afin d'aider ses membres à s'acquitter de cette responsabilité de surveillance, il a nommé un comité de vérification composé entièrement d'administrateurs indépendants. Tous les membres de ce comité ont des compétences financières et son président possède une expertise financière et satisfait aux exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes à titre d'expert financier. Le comité surveille les procédés comptables et la présentation de l'information financière de la société, ses contrôles internes et ses contrôles de communication de l'information, sa conformité légale et réglementaire, sa politique en matière d'éthique et le dépôt en temps opportun des documents auprès des organismes de réglementation, l'indépendance et la performance des vérificateurs internes et externes de la société, la gestion des risques de la société, sa capacité financière, ses plans de trésorerie et sa politique financière ainsi que ses procédures de dénonciation et de traitement des plaintes en matière d'éthique et de comptabilité. Le comité se réunit au moins une fois par trimestre et, dans le cadre de certaines de ses réunions inscrites au calendrier régulier, rencontre à huis clos les vérificateurs externes et, séparément, les vérificateurs internes en l'absence de tout autre dirigeant, y compris des membres de la direction. Le comité supervise le travail des vérificateurs externes et approuve leur stratégie de vérification annuelle. Il reçoit également des rapports sur les procédés de contrôle de la qualité interne exécutés par les vérificateurs externes ainsi que sur l'indépendance de ces derniers. En outre, le comité de vérification passe en revue les éléments suivants : les principales conventions comptables de la société, y compris les variantes et les estimations et jugements clés que la direction peut avoir à établir; les politiques financières de la société et leur respect; l'évaluation par les vérificateurs internes des systèmes de contrôle interne de la direction; l'évaluation par la direction du caractère adéquat et de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles de communication de l'information et du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière. Le comité étudie également des rapports sur la continuité des activités et le plan de reprise après sinistre de la société; des rapports sur la gestion des risques financiers, y compris la politique en matière d'utilisation des instruments dérivés et le risque qu'ils représentent; la planification fiscale, la gestion des risques pour l'environnement, la santé et la sécurité, la responsabilité sociale des entreprises et l'approche de la direction relativement à la protection des actifs de l'entreprise; il examine chaque année les dépenses du président du conseil d'administration, du chef de la direction et de l'équipe de leadership de la direction ainsi que leur utilisation des actifs de l'entreprise; il examine régulièrement les initiatives importantes sur le plan des dépenses en immobilisations. Le comité préapprouve tous les services de vérification liés à la vérification et autres que de vérification qu'offrent les vérificateurs externes et les membres de leur groupe à la société. Le texte du mandat du comité est offert sur demande aux actionnaires, et est accessible à l'adresse telus.com/governance.



Robert G. McFarlane
Vice-président directeur et
chef des finances
Le 25 février 2010



Darren Entwistle
Président et
chef de la direction
Le 25 février 2010

rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de TELUS Corporation (« TELUS ») d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière et d'en évaluer l'efficacité.

Le chef de la direction et le chef des finances de TELUS ont évalué l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2009, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus qui est conçu par le chef de la direction et le vice-président directeur et chef des finances ou sous la supervision de ces personnes, et qui est mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers à des fins de publication externe ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, des inexactitudes pourraient ne pas être décelées en temps opportun. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes ultérieures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de l'évolution des conditions, ou que le niveau de conformité

aux politiques ou aux procédures diminue. En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière est efficace au 31 décembre 2009. En ce qui a trait à cette évaluation, aucune faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a été constatée par la direction au 31 décembre 2009.

Deloitte & Touche s.r.l., les comptables agréés inscrits indépendants de la société, ont procédé à la vérification des états financiers consolidés de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et, comme en fait mention le Rapport des comptables agréés inscrits indépendants, ils ont exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2009.



Robert G. McFarlane
Vice-président directeur et
chef des finances
Le 25 février 2010



Darren Entwistle
Président et
chef de la direction
Le 25 février 2010

rapport des comptables agréés inscrits indépendants

Au conseil d'administration et aux actionnaires de TELUS Corporation

Nous avons vérifié les bilans consolidés ci-joints de TELUS Corporation et de ses filiales (la « société ») aux 31 décembre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de TELUS Corporation et de ses filiales aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de leur exploitation et de leurs flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2009, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 25 février 2010 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.



Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés inscrits indépendants
Vancouver, Canada
Le 25 février 2010

commentaires des comptables agréés inscrits indépendants sur la différence entre les normes de rapport du Canada et celles des États-Unis

Les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis exigent l'ajout d'un paragraphe explicatif (immédiatement après le paragraphe d'énoncé d'opinion) lorsque des modifications de principes comptables ont une incidence importante sur la comparabilité des états financiers de la société. Comme il est décrit à la note 2, la société a modifié sa comptabilisation à l'égard des frais de branchement et d'activation de comptes clients, des regroupements d'entreprises et de la part des actionnaires sans contrôle. Même si nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, notre rapport au conseil d'administration et aux actionnaires, daté du 25 février 2010, est présenté conformément aux normes de rapport canadiennes, lesquelles

n'exigent pas que ces modifications de principes comptables soient mentionnées dans le rapport des vérificateurs lorsque la modification est prise en compte convenablement et présentée adéquatement dans les états financiers.



Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés inscrits indépendants
Vancouver, Canada
Le 25 février 2010

rapport des comptables agréés inscrits indépendants

Au conseil d'administration et aux actionnaires de TELUS Corporation

Nous avons vérifié le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TELUS Corporation et de ses filiales (la « société ») au 31 décembre 2009, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Il incombe à la direction de la société de maintenir l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, énoncée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été maintenue à tous les égards importants. Notre vérification a consisté à acquérir une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, à apprécier le risque de faiblesse importante, à tester et à évaluer l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque et à mettre en œuvre d'autres procédés que nous avons jugés nécessaires selon les circonstances. Nous sommes d'avis que notre vérification constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus qui est conçu par le chef de la direction et le premier directeur financier d'une société ou par des personnes occupant des postes semblables, ou sous la supervision de ces personnes, et qui est mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers à des fins de publication externe ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui 1) ont trait à la tenue de dossiers qui décrivent avec exactitude et fidélité, et de manière raisonnablement détaillée, les opérations et les cessions d'actifs de la société; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont inscrites de la manière voulue pour permettre l'établissement d'états

financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et les décaissements de la société ne sont effectués que conformément aux autorisations de la direction et des administrateurs de la société; 3) fournissent l'assurance raisonnable que des mesures sont prises pour prévenir et déceler en temps opportun l'acquisition, l'utilisation ou la cession non autorisées d'actifs de la société qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou que la direction passe outre aux contrôles, des inexactitudes importantes résultant d'une erreur ou d'une fraude pourraient survenir et ne pas être décelées en temps opportun. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes ultérieures sont assujetties au risque que les contrôles internes deviennent inadéquats en raison de l'évolution des conditions, ou que le niveau de conformité aux politiques ou aux procédures diminue.

À notre avis, la société maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2009, à tous les égards importants, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2009 et pour l'exercice terminé à cette date, et notre rapport daté du 25 février 2010 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers et inclut un rapport distinct intitulé « Commentaires des comptables agréés inscrits indépendants sur la différence entre les normes de rapport du Canada et celles des États-Unis », lequel se rapporte aux modifications qui ont une incidence sur la comparabilité des états financiers de la société.



Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés inscrits indépendants
Vancouver, Canada
Le 25 février 2010

états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre (en millions, sauf les montants par action)	2009	2008
		<i>(données ajustées – note 2 c)</i>
Produits d'exploitation	9 606 \$	9 653 \$
Charges d'exploitation		
Exploitation	5 925	5 815
Coûts de restructuration (note 7)	190	59
Amortissement des immobilisations corporelles	1 341	1 384
Amortissement des actifs incorporels	381	329
	7 837	7 587
Bénéfice d'exploitation	1 769	2 066
Autres charges, montant net	32	36
Coûts de financement (note 8)	532	463
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 205	1 567
Impôts sur les bénéfices (note 9)	203	436
Bénéfice net	1 002	1 131
Autres éléments du résultat étendu (note 19 b)		
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	69	(26)
Écart de conversion découlant de la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	(12)	2
Variation de la juste valeur non réalisée des actifs financiers disponibles à la vente	1	(2)
	58	(26)
Résultat étendu	1 060 \$	1 105 \$
Bénéfice net attribuable aux éléments suivants :		
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	998 \$	1 128 \$
Part des actionnaires sans contrôle	4	3
	1 002 \$	1 131 \$
Total du résultat étendu attribuable aux éléments suivants :		
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	1 056 \$	1 102 \$
Part des actionnaires sans contrôle	4	3
	1 060 \$	1 105 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote (note 10)		
– De base	3,14 \$	3,52 \$
– Dilué	3,14 \$	3,51 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire et action sans droit de vote (note 11)	1,90 \$	1,825 \$
Nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation		
– De base	318	320
– Dilué	318	322

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions)	2009	2008
		(données ajustées – note 2 b)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires, montant net	41 \$	4 \$
Débiteurs (notes 14, 21 b)	694	966
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	16	25
Stocks (note 21 b)	270	397
Frais payés d'avance	105	112
Actifs dérivés (note 5 h)	1	10
	1 127	1 514
Actif à long terme		
Immobilisations corporelles et autres, montant net (note 15)	7 729	7 317
Actifs incorporels, montant net (note 16)	5 148	5 166
Écart d'acquisition, montant net (note 16)	3 572	3 564
Autres actifs à long terme (note 21 b)	1 602	1 418
Placements	41	42
	18 092	17 507
	19 219 \$	19 021 \$
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 21 b)	1 385 \$	1 465 \$
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à payer	182	163
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration (note 7)	135	51
Dividendes à payer	150	151
Facturation par anticipation et dépôts de clients (note 21 b)	674	689
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 18)	82	4
Tranche à court terme des passifs dérivés (note 5 h)	62	75
Tranche à court terme des impôts futurs	294	459
	2 964 \$	3 057 \$
Passif à long terme		
Dette à long terme (note 18)	6 090	6 348
Autres passifs à long terme (note 21 b)	1 271	1 295
Impôts futurs	1 319	1 213
	8 680	8 856
Total du passif	11 644	11 913
Capitaux propres		
Actions ordinaires et actions sans droit de vote (note 19) (ajustées – note 2 c)	7 554	7 085
Part des actionnaires sans contrôle	21	23
	7 575	7 108
	19 219 \$	19 021 \$
Engagements et passifs éventuels (note 20)		
Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.		
Approuvé par le conseil d'administration,		
		
Brian F. MacNeill Administrateur	Brian A. Canfield Administrateur	

états consolidés de la variation des capitaux propres

(en millions de dollars)	Actions ordinaires		Actions sans droit de vote	
	Nombre d'actions	Capital-actions	Nombre d'actions	Capital-actions
Solde au 1 ^{er} janvier 2008	175 766 114	2 228 \$	148 581 171	3 192 \$
Montant transitoire au titre des actifs incorporels (note 2 b)	-	-	-	-
Solde d'ouverture ajusté	175 766 114	2 228	148 581 171	3 192
Bénéfice net	-	-	-	-
Autres éléments du résultat étendu	-	-	-	-
Dividendes (note 11)	-	-	-	-
Excédent du rachat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote sur le capital déclaré (note 19 d)	(950 300)	(12)	(5 810 400)	(125)
Actions émises en vertu de l'exercice au comptant d'options sur actions (note 19 c)	1 700	-	13 339	-
Actions sans droit de vote émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions (note 19 c)	-	-	47 748	2
Charge relative à l'attribution d'options sur actions constatée au cours de la période (note 12)	-	-	-	-
Achat d'une participation supplémentaire dans une filiale (note 16 f)	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2008	174 817 514	2 216 \$	142 831 858	3 069 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2009	174 817 514	2 216 \$	142 831 858	3 069 \$
Bénéfice net	-	-	-	-
Autres éléments du résultat étendu	-	-	-	-
Dividendes (note 11)	-	-	-	-
Actions émises en vertu de l'exercice au comptant d'options sur actions (note 19 c)	1 506	-	23 984	1
Actions sans droit de vote émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions (note 19 c)	-	-	15 162	-
Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions – paiements facultatifs en espèces (note 11 b)	-	-	4 512	-
Charge relative à l'attribution d'options sur actions constatée au cours de la période (note 12)	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2009	174 819 020	2 216 \$	142 875 516	3 070 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote						
Capital-actions		Capitaux fournis			Part des actionnaires sans contrôle	
Total	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total		Total
5 420 \$	152 \$	1 458 \$	(104)\$	6 926 \$	26 \$	6 952 \$
-	-	(97)	-	(97)	-	(97)
5 420	152	1 361	(104)	6 829	26	6 855
-	-	1 128	-	1 128	3	1 131
-	-	-	(26)	(26)	-	(26)
-	-	(584)	-	(584)	(5)	(589)
(137)	-	(143)	-	(280)	-	(280)
-	-	-	-	-	-	-
2	(2)	-	-	-	-	-
-	18	-	-	18	-	18
-	-	-	-	-	(1)	(1)
5 285 \$	168 \$	1 762 \$	(130)\$	7 085 \$	23 \$	7 108 \$
5 285 \$	168 \$	1 762 \$	(130)\$	7 085 \$	23 \$	7 108 \$
-	-	998	-	998	4	1 002
-	-	-	58	58	-	58
-	-	(601)	-	(601)	(6)	(607)
1	-	-	-	1	-	1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	13	-	-	13	-	13
5 286 \$	181 \$	2 159 \$	(72)\$	7 554 \$	21 \$	7 575 \$

états consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2009	2008
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (ajusté – note 2 c)	1 002 \$	1 131 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des rentrées liées aux activités d'exploitation :		
Amortissement	1 722	1 713
Impôts futurs	(83)	161
Rémunération à base d'actions (note 12 a)	(8)	5
Montant net des charges des régimes à prestations déterminées des salariés	20	(102)
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	(180)	(104)
Coûts de restructuration, déduction faite des versements en espèces (note 7)	84	16
Amortissement des gains reportés sur les opérations de cession-bail de bâtiments, amortissement des frais reportés et autres, montant net	8	–
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 21 c)	339	(1)
Rentrées liées aux activités d'exploitation	2 904	2 819
Activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations excluant les licences de spectre pour les services sans fil évolués (notes 6, 15, 16)	(2 103)	(1 859)
Paiement au titre des licences de spectre pour les services sans fil évolués (note 6)	–	(882)
Acquisitions (note 16)	(26)	(696)
Produit de la cession de propriétés et d'autres actifs	–	13
Autres	1	(9)
Sorties liées aux activités d'investissement	(2 128)	(3 433)
Activités de financement		
Émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote	1	–
Dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote (note 11 a)	(602)	(433)
Achat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote pour annulation (note 19 d)	–	(280)
Émission de titres de créance à long terme (notes 18, 21 c)	9 112	12 983
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme (notes 18, 21 c)	(9 244)	(11 667)
Dividendes versés par une filiale à des actionnaires sans contrôle	(6)	(5)
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	(739)	598
Situation de trésorerie		
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements temporaires, montant net	37	(16)
Encaisse et placements temporaires, montant net au début	4	20
Encaisse et placements temporaires, montant net à la fin	41 \$	4 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts (versés) (note 21 c)	(567)\$	(457)\$
Intérêts reçus	54 \$	3 \$
Impôts sur les bénéfices (y compris les crédits d'impôt à l'investissement [note 9]) (payés) reçus, montant net	(266)\$	(10)\$
Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.		

notes complémentaires

31 décembre 2009

TELUS Corporation a été constituée en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. (« BC TELECOM ») et l'ancienne société située en Alberta TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT. Par la suite, le 31 janvier 1999, BC TELECOM a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, la société est devenue assujettie à la Business Corporations Act (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la Company Act (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 3777 Kingsway, 21^e étage, Burnaby (Colombie-Britannique) V5H 3Z7.

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications au Canada; elle offre un éventail complet de produits et de services de télécommunications. La société est le plus important fournisseur titulaire de services de télécommunications dans l'Ouest canadien et fournit aussi des services de données, de protocole Internet, de transmission de la voix et de communications mobiles dans le centre et l'est du Canada.

Notes complémentaires	Page	Description
Application générale		
1. Résumé des principales conventions comptables	86	Revue sommaire des principes comptables et des méthodes d'application utilisées par la société
2. Faits nouveaux concernant les conventions comptables	91	Revue sommaire des faits nouveaux concernant les principes comptables généralement reconnus qui ont, auront ou qui pourraient avoir une incidence sur la société
3. Politiques financières liées à la structure du capital	93	Revue sommaire des objectifs, des politiques et des procédures de la société pour gérer sa structure du capital
4. Réglementation des tarifs facturés aux clients	94	Revue sommaire des incidences de la réglementation des tarifs sur les activités et les produits d'exploitation de la société
5. Instruments financiers	96	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des instruments financiers, y compris la gestion des risques connexes et des justes valeurs
Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés		
6. Information sectorielle	102	Présentation sommaire de l'information sectorielle régulièrement transmise au principal responsable de l'exploitation de la société
7. Coûts de restructuration	103	Tableau récapitulatif et revue sommaire des coûts de restructuration
8. Coûts de financement	103	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les coûts de financement selon leur nature
9. Impôts sur les bénéfices	104	Sommaire du rapprochement de la charge d'impôts au taux prévu par la loi et de la charge d'impôts constatée et analyses du passif d'impôts futurs
10. Montants par action	105	Tableau récapitulatif et revue sommaire des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour le calcul des montants par action et de l'information connexe
11. Dividendes par action	105	Tableau récapitulatif des dividendes déclarés
12. Rémunération à base d'actions	106	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire de la rémunération découlant des attributions d'options sur actions, des unités d'actions restreintes et du régime d'achat d'actions à l'intention des employés
13. Avantages sociaux futurs	108	Sommaire et revue des avantages sociaux futurs et de l'information connexe
Éléments portant sur la situation financière consolidée		
14. Débiteurs	114	Tableau récapitulatif et revue sommaire des opérations de fiducie de titrisation conclues dans des conditions normales de concurrence et de l'information connexe
15. Immobilisations corporelles et autres	115	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations corporelles et autres
16. Actifs incorporels et écart d'acquisition	116	Tableau récapitulatif des actifs incorporels, incluant l'écart d'acquisition et revue sommaire des acquisitions déclarées de l'exercice ayant entraîné un écart d'acquisition
17. Obligations à court terme	119	Revue sommaire des facilités bancaires bilatérales
18. Dette à long terme	119	Tableau récapitulatif de la dette à long terme et de l'information connexe
19. Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	121	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des éléments concernant les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote, y compris les détails des autres éléments du résultat étendu, du cumul des autres éléments du résultat étendu et des sommaires de la répartition des options sur actions selon leur prix
20. Engagements et passifs éventuels	124	Revue sommaire des passifs éventuels, des obligations découlant de contrats de location-acquisition, des garanties, des réclamations et des poursuites
Autres		
21. Renseignements financiers supplémentaires	126	Tableaux récapitulatifs des éléments qui composent certains postes importants des états financiers
22. Différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis	127	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis selon leur pertinence pour la société

Les états financiers consolidés ci-joints sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et sont exprimés en dollars canadiens.

Des événements postérieurs à la date du bilan ont été évalués jusqu'au 25 février 2010, date à laquelle ces états financiers consolidés ont été déposés par voie électronique sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche des Autorités canadiennes des valeurs mobilières (« SEDAR »).

Les expressions « TELUS » et la « société » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de toutes ses filiales, dont la principale est TELUS Communications Inc. Actuellement, par l'intermédiaire de Société TELUS Communications et SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE, TELUS Communications Inc. comprend la presque totalité des activités de la société dans le secteur des services filaires et la totalité des activités dans le secteur des services mobiles.

Les arrangements financiers de la société et de l'ensemble de ses filiales n'imposent pas de restrictions relativement aux dividendes intersociétés.

TELUS Corporation passe en revue sa structure organisationnelle et y apporte des changements lorsqu'elle le juge approprié, de manière à rehausser sa valeur. Ce processus continu peut modifier, et modifie effectivement, l'attribution du statut de filiale principale aux différentes filiales de la société, et ce, à tout moment considéré.

b) Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») exige que la direction ait recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date des états financiers, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les exemples d'estimations et d'hypothèses importantes comprennent ce qui suit :

- les hypothèses économiques clés utilisées pour déterminer la juste valeur des flux de trésorerie résiduels découlant de la titrisation des créances;
- la provision pour créances douteuses;
- la provision pour désuétude des stocks;
- la durée de vie utile estimative des actifs;
- la recouvrabilité des immobilisations corporelles;
- la recouvrabilité des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie;
- la recouvrabilité des placements à long terme;
- la recouvrabilité de l'écart d'acquisition;
- le montant et la composition des actifs et des passifs d'impôts, y compris le montant des économies d'impôts non constatées;
- les charges à payer au titre du passif du compte de report du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »);
- certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées afin de déterminer le coût des régimes de retraite à prestations déterminées, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et l'actif des régimes de retraite.

Les exemples de jugements importants, outre ceux relatifs aux estimations, comprennent ce qui suit :

- le point de vue de la société selon lequel la presque totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de débiteurs vendus à une fiducie de tritrisation sans lien de dépendance, comme il est décrit plus en détail à la note 14, est transférée à la fiducie;
- le choix de la société d'amortir ses immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables selon la méthode de l'amortissement linéaire, car elle croit que cette méthode reflète mieux la consommation des ressources en relation avec la durée de vie économique de ces actifs qu'une méthode d'amortissement accéléré ne le ferait, et que la méthode de l'amortissement linéaire est donc plus représentative de la substance économique liée à l'utilisation sous-jacente de ces actifs.

c) Constatation des produits

La société tire la majeure partie de ses produits (services locaux de transmission de la voix, services interurbains de transmission de la voix, services de transmission de données, y compris les services gérés relatifs aux données et à la technologie de l'information, et services de réseau du secteur des services mobiles) des services d'accès à l'infrastructure de télécommunications de la société et de l'utilisation de celle-ci. Le reste des produits de la société (équipement relatif au secteur des services mobiles et autre) provient surtout de la fourniture de produits et de la prestation de services facilitant l'accès à l'infrastructure de télécommunications de la société ainsi que l'utilisation de celle-ci.

La société offre à ses clients des solutions complètes et intégrées pour répondre à leurs besoins. Ces solutions supposent parfois la prestation de plusieurs services et la livraison de plusieurs produits à des moments différents ou sur des périodes de temps différentes. Lorsque la situation le permet, ces arrangements à éléments multiples sont divisés en unités de comptabilisation distinctes; la contrepartie reçue est mesurée et répartie entre ces unités de comptabilisation en fonction de leur juste valeur relative, et la société applique ensuite aux unités de comptabilisation les conventions pertinentes en matière de constatation des produits.

Les contrats multiples conclus avec un seul et même client sont généralement comptabilisés comme des arrangements distincts. Dans les cas où des contrats multiples sont conclus avec un client au cours d'une courte période de temps, ils sont revus comme un ensemble afin de s'assurer, tout comme avec les arrangements à éléments multiples, que leurs justes valeurs relatives sont appropriées.

Les produits de la société sont comptabilisés, déduction faite de toute taxe à valeur ajoutée, taxe de vente ou taxe d'utilisation facturée au client simultanément à une opération générant des produits.

Lorsque la société ne tire aucun avantage identifiable de la remise d'une contrepartie à un client (p. ex. les escomptes et les remises), la contrepartie est comptabilisée en diminution des produits plutôt que comme une charge.

Services locaux de transmission de la voix, services interurbains de transmission de la voix, services de transmission de données et services de réseau du secteur des services mobiles : La société comptabilise les produits selon la méthode de la comptabilité d'exercice et y inclut une estimation des produits gagnés mais non facturés. Les produits tirés des services filaires et mobiles sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du réseau et des installations de la société et des frais contractuels.

La facturation par anticipation est comptabilisée lorsque la facturation a lieu avant la prestation des services connexes, et elle est portée aux produits dans la période au cours de laquelle les services en question sont rendus. De même, les frais initiaux afférents au branchement et à l'activation de comptes clients sont reportés et constatés sur la durée moyenne prévue de la relation d'affaires avec les clients, lorsqu'une telle mesure est appropriée.

La société comptabilise les sommes relatives aux rabais tarifaires pour la qualité du service imposés par le CRTC selon la méthode du passif.

Le CRTC a établi un mécanisme de subvention transférable pour subventionner les entreprises de services locaux, comme la société, qui fournissent des services de base résidentiels dans les zones de desserte à coût élevé. Le CRTC a établi le taux de subvention transférable, par ligne et par tranche de tarification, pour toutes les entreprises de services locaux. La société constate la subvention transférable selon la méthode de la comptabilité d'exercice en appliquant le taux de subvention au nombre de lignes d'accès du réseau résidentiel qu'elle détient dans les zones de desserte à coût élevé, qui est décrit plus en détail à la note 4 c). Les écarts, le cas échéant, entre les taux de subvention intermédiaire et final fixés par le CRTC sont comptabilisés comme une modification des estimations dans la période au cours de laquelle le CRTC fixe définitivement le taux de subvention.

Équipement relatif au secteur des services mobiles et autre : La société constate les produits d'exploitation provenant de la vente de produits, y compris les appareils mobiles vendus aux revendeurs et l'équipement pour les locaux des clients, au moment où les produits sont livrés et acceptés par les utilisateurs finaux. Les produits tirés des contrats de location-exploitation d'équipement sont constatés selon une formule à la fois systématique et logique (normalement une formule linéaire) sur la durée du bail.

Compte de report pour les zones de desserte autres que celles à coût élevé : Le 30 mai 2002 et le 31 juillet 2002, le CRTC a émis la Décision de télécom 2002-34 et la Décision de télécom 2002-43, respectivement, avis qui ont touché les produits liés aux services filaires de la société pour des périodes initiales de quatre ans commençant le 1^{er} juin 2002 et le 1^{er} août 2002, respectivement. Par la suite, les avis ont été prolongés de un an. Afin d'encourager la concurrence au chapitre du service de base résidentiel dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé, le CRTC a instauré le concept du mécanisme du compte de report, lequel vise à remplacer les diminutions de prix imposées.

Le compte de report résulte de l'exigence du CRTC que la société reporte la constatation aux résultats d'une partie de l'argent reçu relativement aux services de base résidentiels dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé. Le report des produits avait été effectué en fonction du taux d'inflation (mesuré par un indice pondéré en chaîne lié à l'indice des prix du produit intérieur brut), moins une compensation de productivité, et d'autres « facteurs exogènes » qui étaient associés aux recouvrements permis dans des régimes de plafonnement des prix antérieurs qui sont maintenant expirés. La société peut constater les montants reportés au moment de la réalisation de mesures admissibles, telles que des programmes d'amélioration du service dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé admissibles, des baisses de tarifs (y compris celles accordées aux concurrents comme l'exigent la Décision de télécom 2002-34 et la Décision de télécom 2002-43) ou des remises aux clients. Le solde du compte de report reflète également une composante intérêts débiteurs fondée sur le coût de l'emprunt à court terme applicable de la société.

La société a adopté la méthode du passif pour la comptabilisation de son compte de report. La société enregistre ainsi un passif dans la mesure où les activités entreprises, les diminutions de tarifs réalisées pour les services concurrentiels et les autres situations admissibles futures n'éliminent pas le solde du compte de report qui est décrit plus en détail à la note 20 a) et quantifié à la note 21 b). En outre, la société a continué ainsi d'enregistrer des montants de passif supplémentaires, sous réserve de réductions à l'égard des activités d'atténuation, durant les périodes initiales de quatre ans pendant lesquelles les Décisions étaient en vigueur. À l'exception des intérêts courus sur le solde du compte de report, qui seraient inclus dans les coûts de financement, la presque totalité des incidences du compte de report sur l'état des résultats et des autres éléments du résultat étendu sont comprises dans les produits d'exploitation.

d) Frais d'acquisition et frais de publicité

Les frais relatifs à l'acquisition de clients, qui comprennent le coût total des subventions du matériel, les commissions, les frais de publicité et de

promotion liés à l'acquisition initiale des clients, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et sont compris dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu comme une composante du poste « Exploitation » compris dans les charges d'exploitation. Les frais liés à la production publicitaire, au temps d'antenne et à l'espace publicitaire sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

e) Recherche-développement

Les frais liés à la recherche-développement sont passés en charges, sauf dans les cas où les frais de développement répondent à certains critères de capitalisation identifiables. Les frais de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la production commerciale ou, dans le cas d'immobilisations corporelles utilisables, sont inclus dans le groupe de biens approprié et sont amortis sur leur durée de vie utile estimative.

f) Amortissement

Les actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative déterminée à partir d'un processus continu d'analyse. L'amortissement comprend l'amortissement des actifs en vertu de contrats de location-acquisition et l'amortissement des améliorations locatives. Les améliorations locatives sont en général amorties sur leur durée de service moyenne prévue ou sur la durée du bail, selon la moindre de ces deux possibilités. Les actifs incorporels ayant une durée de vie limitée (les « actifs incorporels amortissables ») sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative. L'estimation de la durée de vie est revue au moins sur une base annuelle et est ajustée au besoin. Le processus continu d'analyse de la durée de vie des actifs tient compte de certains éléments comme le moment où survient l'obsolescence technologique, les pressions concurrentielles et les plans d'utilisation future de l'infrastructure; de telles considérations peuvent aussi indiquer que les valeurs comptables des actifs pourraient ne pas être recouvrables. Si les valeurs comptables des actifs étaient considérées comme non recouvrables, une provision pour perte de valeur (évaluée au montant représentant l'excédent des valeurs comptables des actifs sur leurs justes valeurs) serait comptabilisée.

La durée de vie utile estimative de la plupart des immobilisations corporelles et autres amortissables de la société se détaille comme suit :

	Durée de vie utile estimative ¹⁾
Actifs liés au réseau	
À l'extérieur des installations	17 à 40 ans
À l'intérieur des installations	5 à 15 ans
Équipement relatif aux stations du secteur des services mobiles	6,5 à 8 ans
Autres éléments des immobilisations corporelles et autres	4 à 20 ans

1) Le taux combiné d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 était de 5,4 % (5,8 % en 2008). Ce taux est calculé au moyen de la division de l'amortissement par la valeur comptable brute moyenne des actifs amortissables pour la période visée. Suivant cette méthodologie, le taux combiné d'amortissement est inférieur pour une période où la proportion d'actifs entièrement amortis encore en service est plus élevée.

La durée de vie utile estimative de la plupart des actifs incorporels amortissables de la société se détaille comme suit :

	Durée de vie utile estimative
Abonnés	
Services filaires	40 ans
Services mobiles	7 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Servitudes municipales et autres	8 à 30 ans

La valeur comptable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie est soumise régulièrement à un test de dépréciation périodique en deux étapes. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie et les écarts d'acquisition doivent être soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, mais la fréquence de ce test est généralement dictée par les événements et les changements de situation pertinents. La société a choisi le mois de décembre pour effectuer son test annuel.

Aucune dépréciation n'a été enregistrée à la suite des tests annuels effectués en décembre 2009 et en décembre 2008. Le test s'applique à chacune des deux unités d'exploitation de la société, services filaires et mobiles, qui sont déterminées d'après les critères du chapitre du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (l'« ICCA ») traitant des écarts d'acquisition et des actifs incorporels.

La société évalue ses écarts d'acquisition en appliquant la méthode prescrite, qui consiste à comparer la juste valeur des unités d'exploitation à leur valeur comptable. Conformément aux pratiques d'évaluation actuelles du secteur, la société a recours à la fois à la méthode des flux de trésorerie actualisés, à la méthode de l'analyse comparative et à des procédés analytiques du secteur et de certains éléments qui lui sont particuliers pour déterminer la juste valeur des unités d'exploitation de la société.

h) Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

À l'égard de la comptabilisation et de l'évaluation des instruments financiers, la société a adopté les politiques suivantes :

Instrument financier	Classé comme étant disponible à la vente ou détenu dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie ¹⁾	Classé comme étant détenu à des fins de transaction ^{1), 2)}	Raison à l'appui du choix effectué par la société
Placements dans des titres négociables à court terme ³⁾		X	La société a choisi cette méthode, car elle fournit une meilleure indication des intentions de la direction en ce qui concerne les placements
Placements à long terme qui ne sont pas sous l'influence notable de la société ³⁾	X		La société a choisi de classer ces placements comme étant disponibles à la vente, car cette méthode fournit une meilleure indication des intentions de la direction en ce qui concerne les placements
Dérivés séparés qui font partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie établie et documentée	X		La société est d'avis que le fait de classer ces instruments comme étant détenus à des fins de couverture se traduit par un meilleur appariement de la variation de la juste valeur et du risque couvert

1) La distinction entre les instruments classés comme étant disponibles à la vente (ou détenus dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie) ou détenus à des fins de transaction tient au fait que les variations *non réalisées* de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente, ou la partie efficace des variations *non réalisées* de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de couverture, sont incluses dans les autres éléments du résultat étendu, et que les variations *non réalisées* de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction sont incluses dans le bénéfice net.

2) Certains instruments financiers qui n'ont pas à être classés comme étant détenus à des fins de transaction peuvent être classés à ce titre si la société en décide ainsi.

3) En ce qui concerne les placements dans des titres dont la juste valeur peut être évaluée de façon fiable, la société détermine le classement des instruments sur une base individuelle, au moment de leur constatation initiale.

- Les débiteurs qui sont classés comme étant disponibles à la vente à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance sont comptabilisés comme des prêts et créances. La société a choisi cette méthode puisque les avantages auxquels on pourrait s'attendre de l'utilisation de la méthode applicable aux instruments disponibles à la vente ne devraient pas excéder les coûts découlant de la sélection et de la mise en œuvre de cette méthode.
- Les achats ou les ventes dans le délai normalisé (à savoir les achats ou les ventes qui nécessitent une remise réelle d'actifs ou de passifs financiers) sont comptabilisés à la date de transaction. La société a choisi cette méthode, car elle est conforme aux normes en vertu desquelles les instruments dérivés doivent être comptabilisés à la date de transaction.
- Les coûts de transaction, autres que ceux concernant les éléments détenus à des fins de transaction, sont inclus dans la juste valeur initiale de l'actif ou du passif financier acquis. La société a choisi cette méthode, car elle est d'avis qu'elle donne lieu à un meilleur appariement des coûts de transaction et des périodes sur lesquelles lesdits coûts ont eu une incidence favorable.
- Pour ce qui est des couvertures des transactions prévues qui, dans le cas précis de la société, concernent les engagements d'achats de stocks, les gains et pertes liés aux opérations de couverture seront inclus dans le coût des stocks et passés en charges lorsque les stocks seront vendus. La société a choisi cette méthode, car elle est d'avis qu'elle donne lieu à un meilleur appariement avec les risques faisant l'objet de couvertures.

g) Conversion des devises

Les opérations commerciales conclues en devises sont converties en dollars canadiens aux taux en vigueur au moment des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la date du bilan, et les gains ou les pertes qui en résultent sont imputés aux états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu au poste « Coûts de financement », comme il est indiqué à la note 8. La comptabilité de couverture est appliquée en certaines circonstances précises qui sont décrites plus en détail à la note 1 i).

La société détient des petites filiales étrangères qui sont considérées comme des établissements autonomes. Par conséquent, les gains et les pertes de change découlant de la conversion en dollars canadiens des comptes de ces filiales étrangères sont comptabilisés à titre de composante des autres éléments du résultat étendu présentés à la note 19 b).

i) Comptabilité de couverture

Généralités : La société applique la comptabilité de couverture aux instruments financiers utilisés pour :

- établir les relations de couverture du risque de change désignées en ce qui concerne les sorties de fonds futures liées à sa dette à long terme libellée en dollars américains (paiements d'intérêt semestriels et remboursements de capital à l'échéance) présentée à la note 5 et décrite plus en détail à la note 18 b);
- établir les relations de couverture du risque de change désignées en ce qui concerne certains engagements à l'égard d'achats futurs libellés en dollars américains présentés à la note 5;
- fixer la charge de rémunération découlant des attributions spécifiques d'unités d'actions restreintes qui sont présentées à la note 5 et décrites plus en détail à la note 12 c).

Comptabilité de couverture : L'objectif de la comptabilité de couverture, en ce qui a trait aux relations de couverture désignées de la société, est d'assurer que les gains et les pertes compensatoires sont constatés au cours des mêmes périodes. La société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, car elle croit que celle-ci est plus représentative de la substance économique des opérations sous-jacentes.

Afin d'appliquer la comptabilité de couverture, une corrélation étroite (qui indique l'efficacité) est nécessaire entre la variation compensatoire de la valeur des instruments financiers (les « éléments de couverture ») utilisés pour établir les relations de couverture du risque désignées et la totalité, ou une partie, de l'actif, du passif ou de l'opération présentant un risque identifié pour lequel la société a pris des mesures (les « éléments couverts »). La société évalue l'efficacité anticipée des relations de couverture désignées lors de la mise en place et pour chaque période de présentation de

l'information financière par la suite. Une relation de couverture désignée est considérée comme efficace par la société si les conditions essentielles suivantes de l'élément de couverture et de l'élément couvert sont les mêmes : le montant nominal de référence de l'élément de couverture et le principal de l'élément couvert; les dates d'échéance; les dates de paiement, et l'indice des taux d'intérêt (selon le cas). Comme il est indiqué à la note 5 i), toute inefficacité, comme l'existence d'un écart entre le montant nominal de référence de l'élément de couverture et le principal de l'élément couvert, ou si une relation de couverture désignée auparavant efficace devient inefficace, est reflétée dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu au poste « Coûts de financement » si elle est liée à la dette à long terme et au poste « Frais d'exploitation » si elle est liée à des engagements d'achats futurs libellés en dollars américains ou à la rémunération à base d'actions.

Actifs et passifs de couverture : Dans le cadre de l'application de la comptabilité de couverture, un montant (la « valeur de couverture ») est comptabilisé aux bilans consolidés relativement à la juste valeur des éléments de couverture. L'écart net, le cas échéant, entre les montants comptabilisés aux fins du calcul du bénéfice net et le montant nécessaire pour refléter la juste valeur des éléments de couverture de flux de trésorerie désignés aux bilans consolidés, est effectivement comptabilisé à titre de composante des autres éléments du résultat étendu, comme il est indiqué à la note 19 b).

Dans le cadre de l'application de la comptabilité de couverture aux sorties de fonds futures liées à la dette à long terme libellée en dollars américains, le montant comptabilisé aux fins du calcul du bénéfice net est le montant qui correspond à l'écart entre l'équivalent en dollars canadiens de la valeur des éléments couverts au taux de change à la date du bilan et l'équivalent en dollars canadiens de la valeur des éléments couverts au taux de change des éléments de couverture.

Dans le cadre de l'application de la comptabilité de couverture à la charge de rémunération découlant de la rémunération à base d'actions, le montant comptabilisé aux fins du calcul du bénéfice net est le montant qui correspond à l'écart entre le cours du marché des actions sans droit de vote de la société à la date du bilan et le cours des actions sans droit de vote de la société dans les éléments de couverture.

j) Impôts sur les bénéfices

La société applique la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, des impôts exigibles sont comptabilisés pour les impôts estimatifs à payer de l'exercice en cours. Des actifs et passifs d'impôts futurs sont comptabilisés pour les écarts temporaires entre les valeurs fiscale et comptable des actifs et des passifs, ainsi que pour l'avantage fiscal latent découlant du report des pertes aux exercices à venir dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Les montants comptabilisés à l'égard des actifs et passifs d'impôts futurs sont établis en fonction du moment prévu de la résorption des écarts temporaires ou de l'utilisation des pertes fiscales et de l'application des taux d'imposition pratiquement en vigueur au moment de la résorption ou de l'utilisation.

Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. Par conséquent, il y a habituellement certaines des questions fiscales qui sont ambiguës et qui se traduisent par des positions incertaines sur le plan fiscal. La société constate uniquement l'économie d'impôts d'une position incertaine lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le traitement fiscal définitif de la position adoptée donnera lieu à la réalisation de l'économie d'impôts. La société constate par régularisation les charges d'intérêt sur le passif d'impôts exigibles qui n'ont pas été capitalisées, lesquelles incluraient les intérêts et les pénalités découlant des positions incertaines sur le plan fiscal. La société inclut ces charges comme une composante des coûts de financement.

Les activités de recherche-développement de la société peuvent être admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. L'admissibilité à ces crédits d'impôt constitue toutefois une question complexe. La société comptabilise uniquement les crédits d'impôt à l'investissement lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'admissibilité finale des activités de recherche-développement de la société se traduira par la réception de

ces crédits d'impôt. S'il existe une assurance raisonnable que des crédits d'impôt à l'investissement seront reçus, ceux-ci sont comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût, en vertu de laquelle ils sont déduits des dépenses ou des actifs auxquels ils se rapportent, comme il est indiqué à la note 9.

k) Rémunération à base d'actions

Pour les attributions d'options sur actions octroyées après 2001, une juste valeur est déterminée pour les attributions d'options à la date d'attribution et cette juste valeur est constatée dans les états financiers. Le produit découlant de l'exercice des attributions d'options sur actions est porté au crédit du capital-actions, tout comme le sont les justes valeurs comptabilisées des attributions d'options sur actions exercées.

Les attributions d'options sur actions comportant une option de règlement en capitaux propres net, comme il est indiqué à la note 12 b), mais ne comportant pas aussi d'option de règlement en espèces net, sont comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres. La société a choisi la méthode de comptabilité à la juste valeur des instruments de capitaux propres pour l'option de règlement en capitaux propres net pour ainsi s'harmoniser avec le traitement comptable qui convient aux attributions d'options sur actions connexes.

Les attributions d'options sur actions comportant une option de règlement en espèces net, comme il est indiqué à la note 12 b), sont comptabilisées à titre d'instruments de passif. Si les attributions d'options sur actions qui comportent l'option de règlement en espèces net et qui ont été octroyées après 2001 sont réglées autrement qu'au moyen de l'option de règlement en espèces net, elles seront alors comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres.

En ce qui a trait aux unités d'actions restreintes présentées à la note 12 c), la société comptabilise un passif égal au montant des unités d'actions restreintes sur lesquelles les droits sont acquis, multiplié par la juste valeur de marché des actions correspondantes à la fin de la période considérée (à moins que la comptabilité de couverture soit appliquée, comme il est indiqué à la note 1 i)). La charge liée aux unités d'actions restreintes dont les droits ne seront en fin de compte pas acquis est contrepassée en regard de la charge qui avait été auparavant constatée pour celles-ci.

Lorsque la rémunération à base d'actions prévoit l'acquisition des droits en une seule fois à un moment futur précis (« acquisition en bloc »), la société constate la charge dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu, selon une formule linéaire sur la période d'acquisition des droits. Lorsque la rémunération à base d'actions prévoit l'acquisition des droits par tranches (« acquisition graduelle »), la société constate la charge dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu, selon la méthode de répartition accélérée.

l) Régimes d'avantages sociaux futurs

La société comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations déterminées des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la période résiduelle estimative moyenne de service des salariés actifs couverts par le régime, tout comme le coût des services passés et les actifs et passifs transitoires.

La société comptabilise le régime de retraite des travailleurs des télécommunications et le régime de retraite de la fonction publique de la Colombie-Britannique, qui couvrent certains des employés de la société, selon la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées.

m) Encaisse et placements temporaires, montant net

L'encaisse et les placements temporaires, qui peuvent comprendre des instruments du marché monétaire échéant à trois mois ou moins de leur date d'achat, sont présentés déduction faite des éléments impayés, y compris les chèques émis mais non compensés par la banque à la date du bilan. Le montant net de l'encaisse et des placements temporaires est classé comme un passif au bilan lorsque le montant des chèques émis mais non compensés par la banque excède le montant de l'encaisse et des placements temporaires. Lorsque le montant net de l'encaisse et des placements temporaires est classé comme un passif, il peut aussi inclure les montants à découvert prélevés sur les facilités bancaires bilatérales de la société, qui sont renouvelées chaque jour et qui sont décrites plus en détail à la note 17.

n) Cession de créances

Les cessions de créances effectuées dans le cadre d'opérations de titrisation sont comptabilisées à titre de ventes lorsque la société est réputée avoir abandonné le contrôle des actifs cédés et qu'une contrepartie autre que celle liée aux droits de bénéficiaire des créances cédées a été reçue. Lorsque la société cède ses créances, elle conserve des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Lorsqu'une cession est reconnue à titre de ventes, la société décomptabilise toutes les créances cédées, comptabilise à leur juste valeur les actifs obtenus et les passifs pris en charge et comptabilise le gain ou la perte sur la vente dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu au poste « Autres charges, montant net ». Le montant du gain ou de la perte sur la cession de créances est en partie tributaire de la valeur comptable antérieure des créances cédées, répartie entre les créances cédées et les droits conservés fondés sur leur juste valeur de marché relative à la date de la vente. La société procède à une estimation de la juste valeur de ses droits conservés en se basant sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs escomptés, eux mêmes basés sur les meilleures estimations par la direction des hypothèses clés, soit les créances irrécouvrables, la durée de vie moyenne pondérée des créances cédées et les taux d'escompte proportionnels aux risques courus.

o) Stocks

Les stocks de la société se composent essentiellement d'appareils mobiles, de pièces et d'accessoires, de même que d'équipement de communication détenu en vue de leur revente. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette et le coût est établi selon la méthode du coût moyen. Les réductions de valeur à la valeur de réalisation nette effectuées antérieurement sont reprises, s'il se produit une hausse subséquente de la valeur des stocks connexes. Se reporter à la note 21 b).

p) Immobilisations corporelles et autres; actifs incorporels

Généralités : Les immobilisations corporelles et autres et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût d'origine et, dans le cas d'immobilisations corporelles et autres construites par la société, elles comprennent le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe et les frais généraux connexes. En ce qui concerne les logiciels créés à l'interne et pour usage interne, les coûts historiques comptabilisés comprennent le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe ainsi que les coûts de la main-d'œuvre directe. Lorsque les projets de construction d'immobilisations corporelles et autres sont supérieurs à 50 millions de dollars et d'une durée appréciable (en général, au-delà de douze mois), la société capitalise un montant pour le coût des fonds utilisés pour financer la construction. Le taux servant au calcul de la capitalisation des coûts de financement est fondé sur le coût d'emprunt de la société pour une période de un an.

Lorsque la société vend des immobilisations corporelles, le coût d'origine moins l'amortissement cumulé est appliqué contre le produit de la vente, et l'écart est comptabilisé dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu au poste « Autres charges, montant net ».

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations : Des passifs sont constatés à l'égard des obligations légales, contractuelles ou juridiques,

normalement au moment où ils sont engagés, relativement à la mise hors service d'immobilisations corporelles (principalement certains actifs des composantes « à l'extérieur des installations » et « équipement relatif aux stations du secteur des services mobiles ») lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Les obligations sont mesurées initialement à leur juste valeur (déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation), et les coûts qui en découlent sont capitalisés dans la valeur comptable de l'actif visé. Au cours des périodes subséquentes, le passif est rajusté pour tenir compte de l'augmentation du passif en raison de la désactualisation et de toute modification du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le coût de la mise hors service d'immobilisations capitalisé est amorti de la même façon que l'actif connexe, et la charge de désactualisation est prise en compte dans les résultats d'exploitation.

q) Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition ou de location-exploitation, selon leurs modalités.

Lorsque la société est le locataire, les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation. Les obligations découlant des contrats de location-acquisition sont réduites des loyers, déduction faite de l'intérêt théorique.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les charges liées aux contrats de location-exploitation de biens immobiliers et de véhicules automobiles, déduction faite de l'amortissement des gains reportés sur les opérations de cession-bail de bâtiments, ont été de 237 millions de dollars (225 millions de dollars en 2008). Les soldes non amortis des gains reportés sur les opérations de cession-bail de bâtiments sont présentés à la note 21 b).

r) Placements

La société comptabilise à la valeur de consolidation ses placements dans les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable. Selon cette méthode, le placement est d'abord comptabilisé au coût et ensuite ajusté pour refléter la quote-part de la société des bénéfices ou des pertes des sociétés émettrices, et réduit du montant des dividendes reçus. L'excédent du coût des placements à la valeur de consolidation sur la valeur comptable sous-jacente à la date d'acquisition, sauf pour l'écart d'acquisition, est amorti sur la durée de vie utile estimative de l'actif sous-jacent auquel il se rapporte.

La société comptabilise ses autres placements comme étant disponibles à la vente à leur juste valeur à moins que les titres de placement n'aient pas de cours du marché sur un marché actif, auquel cas la société utilise la méthode du coût en vertu de laquelle les placements sont initialement comptabilisés au coût et les bénéfices obtenus de ces placements ne sont constatés que dans la mesure où ils sont reçus ou à recevoir. Le coût des placements vendus ou les montants reclassés des autres éléments du résultat étendu aux résultats sont établis selon une identification spécifique.

À moins qu'un placement disponible à la vente ne subisse une moins-value durable, les valeurs comptables pour les placements disponibles à la vente sont ajustées à leurs justes valeurs estimatives et cet ajustement est inclus dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu comme une composante des autres éléments du résultat étendu. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, les valeurs comptables des placements comptabilisés à la valeur de consolidation, comme étant disponibles à la vente et au coût sont réduites à leurs justes valeurs estimatives et cette réduction est comptabilisée dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu au poste « Autres charges, montant net ».

s) Chiffres correspondants

Certains des chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

faits nouveaux concernant les conventions comptables

Revue sommaire des faits nouveaux concernant les principes comptables généralement reconnus qui ont, auront ou qui pourraient avoir une incidence sur la société

a) Alignement avec les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a ratifié un plan stratégique qui fera en sorte que les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, seront entièrement alignés sur les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS de l'IASB »). La période de transition doit prendre fin d'ici 2011. La société devra utiliser les normes convergentes dans la présentation de ses états financiers intermédiaires et annuels s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, date à laquelle la société a décidé d'adopter ces normes.

Les PCGR du Canada seront entièrement alignés sur les IFRS de l'IASB au moyen d'une combinaison de deux méthodes : lorsque les projets conjoints de convergence courants du Financial Accounting Standards Board des États Unis et de l'International Accounting Standards Board feront l'objet d'un accord, ils seront adoptés par le Conseil des normes comptables du Canada et pourront être appliqués au Canada avant la date de transition aux IFRS de l'IASB pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes; les normes n'étant pas assujetties à un projet conjoint de convergence ont été présentées de manière générale aux fins de leur adoption au moment de la date de transition aux IFRS de l'IASB pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. Comme il est illustré à la note 2 b) et c), la première méthode pourrait, ou pourra, faire en sorte que la société puisse, ou doive, aligner certaines conventions comptables sur les IFRS de l'IASB avant 2011.

En vertu de son plan de travail, l'International Accounting Standards Board a mis en œuvre des projets qui devraient donner lieu à de nouvelles prises de position qui se traduiront par des modifications des IFRS de l'IASB et, par conséquent, les IFRS de l'IASB qui seront en vigueur à la date de la conversion devraient différer des IFRS en vigueur à l'heure actuelle.

L'incidence de la mise en application de cette norme sur les bilans consolidés de la société aux 31 décembre 2009 et 2008 est illustrée dans le tableau suivant :

Aux 31 décembre (en millions)	2009			2008		
	Excluant l'incidence de la mise en application du chapitre 3064	Incidence de la mise en application du chapitre 3064	Tel que présenté	Présenté antérieurement	Incidence de la mise en application du chapitre 3064	Tel que présenté
Actif à court terme						
Frais payés d'avance et autres	145 \$	(40)\$	105 \$	156 \$	(44)\$	112 \$
Autres actifs						
Autres actifs à long terme	1 682 \$	(80)	1 602 \$	1 513 \$	(95)	1 418 \$
		(120)\$			(139)\$	
Impôts futurs	1 356 \$	(37)\$	1 319 \$	1 255 \$	(42)\$	1 213 \$
Capitaux propres						
Actions ordinaires et actions sans droit de vote						
Bénéfices non répartis	2 242 \$	(83)	2 159 \$	1 859 \$	(97)	1 762 \$
		(120)\$			(139)\$	

b) Écart d'acquisition et actifs incorporels

Dans le cadre des activités visant à aligner les PCGR du Canada sur les IFRS de l'IASB, les anciennes recommandations concernant l'écart d'acquisition et les actifs incorporels ont été remplacées par de nouvelles recommandations (chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*).

À compter de l'exercice 2009 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA concernant l'écart d'acquisition et les actifs incorporels s'appliquent à la société. La société a modifié la convention comptable qu'elle utilisait conformément aux dispositions transitoires des nouvelles recommandations.

Les nouvelles recommandations fournissent des lignes directrices exhaustives sur les cas où les dépenses peuvent être constatées comme des actifs incorporels. Avant l'exercice 2009 de la société, les frais initiaux de branchement et d'activation de comptes clients dans le secteur des services filaires, y compris les coûts directs connexes n'excédant pas les produits, étaient reportés et constatés sur la durée moyenne prévue de la relation d'affaires avec les clients; par suite de l'adoption des nouvelles recommandations, ces frais ne peuvent plus être constatés à titre d'actifs incorporels.

L'incidence de la mise en application de cette norme sur les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 est illustrée dans le tableau suivant :

Exercice terminé le 31 décembre 2009 (en millions, sauf les montants par action)	Excluant l'incidence de la mise en application du chapitre 3064	Incidence de la mise en application du chapitre 3064	Tel que présenté
Charges d'exploitation			
Exploitation	5 944 \$	(19)\$	5 925 \$
Impôts sur les bénéfices	198 \$	5 \$	203 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote			
– De base	3,10 \$	0,04 \$	3,14 \$
– Dilué	3,10 \$	0,04 \$	3,14 \$

En raison de la nature de ces frais et des périodes de temps sur lesquelles ils ont été reportés et constatés, ces nouvelles recommandations n'ont pas eu une incidence importante sur les résultats d'exploitation de la société pour les périodes comparatives considérées.

c) Regroupement d'entreprises et part des actionnaires sans contrôle

Dans le cadre des activités visant à aligner les PCGR du Canada sur les IFRS de l'IASB, les anciennes recommandations concernant les regroupements d'entreprises et les états financiers consolidés ont été remplacées par de nouvelles recommandations sur les regroupements d'entreprises (chapitre 1582 du *Manuel de l'ICCA*), sur les états financiers consolidés (chapitre 1601 du *Manuel de l'ICCA*) et sur la part des actionnaires sans contrôle (chapitre 1602 du *Manuel de l'ICCA*).

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, la société a procédé à l'adoption anticipée des nouvelles recommandations, conformément aux dispositions transitoires; autrement, la société aurait été tenue d'adopter les nouvelles recommandations avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011.

Dans l'ensemble, les nouvelles recommandations entraînent l'évaluation des acquisitions d'entreprises à la juste valeur des entités acquises ainsi que le passage, de manière prospective, de l'approche de l'entité consolidante pour la théorie de consolidation (l'entité consolidante comptabilisant les valeurs comptables attribuables à la part des actionnaires sans contrôle) à l'approche de l'entité économique (l'entité consolidante comptabilisant les justes valeurs attribuables à la part des actionnaires sans contrôle). Contrairement aux nouveaux PCGR des États-Unis correspondants (se reporter à la note 22 g), qui exigent la constatation de la juste valeur de l'écart d'acquisition attribuable à la part des actionnaires sans contrôle, les sociétés peuvent choisir, en vertu des nouveaux PCGR du Canada et des IFRS de l'IASB, de comptabiliser ou non la juste valeur de l'écart d'acquisition attribuable à la part des actionnaires sans contrôle, relativement à chaque acquisition.

L'évaluation à la juste valeur des acquisitions d'entreprises donnera notamment lieu :

- à la passation en charges des coûts d'acquisition;

- à la passation en charges des coûts de restructuration découlant de l'acquisition;
- à l'évaluation de la contrepartie conditionnelle, qui est comptabilisée comme un passif financier, à la juste valeur au moment de l'acquisition, les variations subséquentes de la juste valeur étant prises en compte dans le calcul des résultats d'exploitation;
- à la comptabilisation, à titre d'opérations sur capitaux propres, des variations de la part des actionnaires sans contrôle subséquentes à l'acquisition du contrôle par la société mère et ne donnant pas lieu à une perte de contrôle par la société mère.

Le degré d'importance des répercussions de l'adoption des nouvelles recommandations sur la société dépendra des faits précis liés à un regroupement d'entreprises survenu après le 1^{er} janvier 2009. Cependant, les états financiers consolidés de la société feront l'objet de changements mineurs appliqués rétrospectivement à l'égard de la présentation et des informations fournies en ce qui concerne la part des actionnaires sans contrôle :

- la part des actionnaires sans contrôle est désormais comptabilisée comme une composante distincte des capitaux propres dans les bilans consolidés;
- les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu font désormais état de la répartition du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu entre les actionnaires de la société et la part des actionnaires sans contrôle, plutôt que de refléter la part des actionnaires sans contrôle dans les résultats d'exploitation à titre de déduction aux fins du calcul du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu.

L'incidence de la mise en application de ces nouvelles normes sur les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu de la société pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 est illustrée dans le tableau suivant :

Exercices terminés les 31 décembre	2009		2008	
(en millions, sauf les montants par action)	Excluant l'incidence de la mise en application des chapitres 1582, 1601 et 1602	Tel que présenté	Présenté antérieurement	Tel que présenté
Produits d'exploitation	9 606 \$	9 606 \$	9 653 \$	9 653 \$
Charges d'exploitation	7 837	7 837	7 587	7 587
Bénéfice d'exploitation	1 769	1 769	2 066	2 066
Autres charges, montant net	32	32	36	36
Coûts de financement	532	532	463	463
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices (et part des actionnaires sans contrôle) ¹⁾	1 205	1 205	1 567	1 567
Impôts sur les bénéfices ²⁾	237	203	436	436
(Part des actionnaires sans contrôle) ¹⁾	4	s.o.	3	s.o.
Bénéfice net (et bénéfice attribuable aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote) ¹⁾	964	1 002	1 128	1 131
Autres éléments du résultat étendu	58	58	(26)	(26)
Résultat étendu	1 022 \$	1 060 \$	1 102 \$	1 105 \$
Bénéfice net attribuable aux éléments suivants :				
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		998 \$		1 128 \$
Part des actionnaires sans contrôle		4		3
		1 002 \$		1 131 \$
Total du résultat étendu attribuable aux éléments suivants :				
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		1 056 \$		1 102 \$
Part des actionnaires sans contrôle		4		3
		1 060 \$		1 105 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote				
– De base	3,04 \$	3,14 \$	3,52 \$	3,52 \$
– Dilué	3,03 \$	3,14 \$	3,51 \$	3,51 \$

1) Les éléments entre parenthèses ont été supprimés suivant l'adoption.

2) Les règles transitoires des nouvelles normes canadiennes exigent qu'une variation des actifs d'impôts futurs acquis constatés, découlant de regroupements d'entreprises survenus avant la date d'adoption des nouvelles normes par la société, soit comptabilisée dans la charge d'impôts, à moins que la variation ne se soit produite au cours de la période d'évaluation du regroupement d'entreprises.

Au cours de l'exercice 2009, une variation des actifs d'impôts futurs acquis constatés s'est traduite par une diminution du passif d'impôts futurs et le montant correspondant a été comptabilisé en réduction de la charge d'impôts en raison de l'application des nouvelles normes; avant l'adoption des nouvelles normes, le solde non amorti de l'écart d'acquisition découlant de l'acquisition aurait été réduit.

La société gère le capital dans le but i) de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital en fonction d'un risque acceptable; ii) d'assurer un équilibre entre les intérêts des détenteurs de titres de participation et ceux des détenteurs de titres de créance.

Aux fins de la gestion du capital, la définition de capital inclut les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote (capitaux propres) (compte non tenu du cumul des autres éléments du résultat étendu), la dette à long terme (y compris tous les actifs ou passifs de couverture connexes, déduction faite des montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu), l'encaisse et les placements temporaires, ainsi que les créances titrisées.

La société gère la structure du capital et ajuste celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés aux actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la société peut ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote, elle peut racheter des actions à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat permis dans le cours normal des activités, elle peut émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, elle peut émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou elle peut accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

La société surveille le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/total des capitaux investis, le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement excluant les coûts de restructuration (le « BAIIA excluant les coûts de restructuration »), ainsi que le ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant

les coûts de restructuration sur douze mois. La dette nette est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; le calcul de la dette nette se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette. Le calcul du BAIIA excluant les coûts de restructuration est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; le calcul du BAIIA excluant les coûts de restructuration se présente comme dans le tableau qui suit. Historiquement, cette mesure est essentiellement identique au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de la société.

Le ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles est calculé comme les dividendes déclarés par action du trimestre le plus récent, multipliés par quatre et divisés par le bénéfice de base par action sur douze mois excluant les ajustements liés aux impôts et les incidences continues sur l'état des résultats et des autres éléments du résultat étendu des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net qui sont décrites plus en détail à la note 12 b); le ratio de distribution ne fait pas l'objet d'un ajustement pour tenir compte des ajustements liés aux impôts et des incidences continues sur l'état des résultats et des autres éléments du résultat étendu des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net.

La stratégie de la société en 2009, qui est demeurée inchangée par rapport à 2008, vise à maintenir les politiques et directives financières énoncées dans le tableau suivant. La société estime que ces politiques et directives financières, qui sont revues une fois par an, ont atteint un niveau optimal et qu'elles lui permettent d'avoir un accès raisonnable aux marchés des capitaux, en maintenant des cotes de crédit de BBB+ à A-, ou des cotes équivalentes.

Aux 31 décembre ou pour les périodes de douze mois terminées à ces dates (en millions de dollars)	Politiques et directives	2009	2008
Composantes des ratios d'endettement et de couverture			
Dette nette ¹⁾		7 312 \$	7 286 \$
BAIIA excluant les coûts de restructuration ²⁾		3 681 \$	3 838 \$
Montant net des intérêts débiteurs ³⁾		532 \$	463 \$
Ratio d'endettement			
Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration	1,5 – 2,0	2,0	1,9
Ratios de couverture			
Couverture des intérêts sur la dette à long terme ⁴⁾		3,1	4,3
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration ⁵⁾		6,9	8,3
Autre mesure			
Ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles	45 % – 55 %	67 %	56 %
Ratio de distribution		61 %	54 %

1) La dette nette est calculée comme suit :

	2009	2008
Dette à long terme (note 18)	6 172 \$	6 352 \$
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme	30	28
Passif dérivé, montant net	721	778
Cumul des autres éléments du résultat étendu découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains (excluant les incidences fiscales)	(70)	(168)
Encaisse et placements temporaires, montant net	(41)	(4)
Produit cumulé de la titrisation des créances (note 14)	500	300
Dette nette	7 312 \$	7 286 \$

2) Le BAIIA excluant les coûts de restructuration est calculé comme suit :

	2009	2008
BAIIA (note 6)	3 491 \$	3 779 \$
Coûts de restructuration (note 7)	190	59
BAIIA excluant les coûts de restructuration	3 681 \$	3 838 \$

3) Le montant net des intérêts débiteurs est le montant net des coûts de financement avant les gains liés au rachat et au remboursement de la dette, calculé sur douze mois (les pertes constatées liées au rachat de titres de créance à long terme, le cas échéant, sont incluses dans le montant net des intérêts débiteurs).

4) La couverture des intérêts sur la dette à long terme est le bénéfice net avant les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices divisés par les intérêts débiteurs sur la dette à long terme (incluant les pertes constatées liées au rachat de titres de créance à long terme, le cas échéant).

5) La couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration divisé par le montant net des intérêts débiteurs. Cette mesure est essentiellement identique au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de la société.

6) Les bénéfices nets prévisibles par action ordinaire et action sans droit de vote sont calculés comme suit :

	2009	2008
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	998 \$	1 128 \$
Ajustements liés aux impôts	(174)	(49)
Incidences des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net, déduction faite des impôts sur les bénéfices	1	–
Perte liée au rachat de titres de créance à long terme, déduction faite des impôts sur les bénéfices	69	–
Bénéfices nets prévisibles	894 \$	1 079 \$
Bénéfices nets prévisibles par action ordinaire et action sans droit de vote – de base	2,81 \$	3,37 \$

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration s'est accru principalement en raison de la baisse du BAIIA excluant les coûts de restructuration. Le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme était de 3,1 fois pour 2009, soit une diminution par rapport à 4,3 fois à l'exercice précédent. Une augmentation des intérêts sur la dette à long terme, incluant les pertes liées au rachat de titres de créance à long terme (se reporter à la note 8), a fait baisser le ratio de 0,7 et la diminution du bénéfice avant impôts sur les bénéfices et intérêts débiteurs sur la dette

à long terme a fait baisser le ratio de 0,5. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration pour 2009 s'est établi à 6,9 fois, soit une baisse par rapport à 8,3 fois en 2008, en raison principalement des pertes liées au rachat de titres de créance à long terme et de la baisse du BAIIA excluant les coûts de restructuration, en partie neutralisées par l'augmentation des intérêts créditeurs. Ce ratio, ajusté pour exclure la perte liée au rachat de titres de créance à long terme, s'est établi à 8,5 fois en 2009.

4

réglementation des tarifs facturés aux clients

Revue sommaire des incidences de la réglementation des tarifs sur les activités et les produits d'exploitation de la société

a) Généralités

La prestation de services de télécommunications par la société, par l'intermédiaire de Société TELUS Communications et de SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE, est réglementée en vertu des dispositions de la *Loi sur les télécommunications*. L'organisme de réglementation désigné pour mettre en œuvre la *Loi sur les télécommunications* est le CRTC, établi en vertu de la *Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada*.

Conformément à la Partie III de la *Loi sur les télécommunications*, le CRTC peut s'abstenir, conditionnellement ou inconditionnellement, de réglementer les tarifs de certains services de télécommunications ou de certains fournisseurs de services de télécommunications, s'il estime que le service ou la catégorie de services est soumis à une concurrence suffisante pour protéger les intérêts des clients. Société TELUS Communications a, par exemple, profité d'une abstention de l'application de la réglementation à la totalité de son portefeuille de services mobiles et de téléavertissement. Au cours du second semestre de 2007, Société TELUS Communications a bénéficié d'une abstention en rapport avec l'établissement des tarifs pour un certain nombre de ses services de télécommunications filaires qui sont actuellement offerts dans 96 circonscriptions de services de résidence et dans 47 circonscriptions de services d'affaires où il a été établi qu'il existait une concurrence considérable pour ces services afin de protéger les intérêts des clients. Les services faisant auparavant l'objet d'une abstention, y compris les services téléphoniques intercirconscriptions, les services de réseau étendu et les services Internet au détail, font toujours l'objet d'une abstention. Société TELUS Communications constitue également un fournisseur de services de télécommunications faisant l'objet d'une abstention lorsqu'elle fournit des services de télécommunications (principalement des services locaux d'affaires) à l'extérieur de son territoire de desserte traditionnel à titre de fournisseur titulaire (en Alberta, en Colombie-Britannique et certaines zones du Québec) et, à ce titre, tous ses services ne sont pas assujettis à la réglementation des tarifs.

Le fait qu'une partie des activités de la société demeure assujettie à la réglementation des tarifs n'a pas pour conséquence le choix de principes comptables qui diffèrent des principes comptables généralement reconnus.

Moins de un quart des produits de la société proviennent du secteur des services filaires réglementés et sont assujettis à la réglementation des tarifs par le CRTC; ceux du secteur des services mobiles de la société ne sont pas pour l'instant assujettis à la réglementation des tarifs du CRTC.

Les principales catégories de services de télécommunications fournis par Société TELUS Communications assujettis à la réglementation des tarifs ou faisant l'objet d'une abstention de l'application de la réglementation des tarifs sont les suivants :

Services réglementés

- Services filaires résidentiels locaux dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires situées dans des circonscriptions ne faisant pas l'objet d'une abstention
- Services filaires d'affaires locaux dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires situées dans des circonscriptions ne faisant pas l'objet d'une abstention
- Services concurrentiels
- Services de téléphones publics
- Divers autres produits

Services faisant l'objet d'une abstention (non assujettis à la réglementation des tarifs)

- Services filaires résidentiels dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires situées dans des circonscriptions faisant l'objet d'une abstention¹⁾
- Services filaires d'affaires dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires situées dans des circonscriptions faisant l'objet d'une abstention²⁾
- Services locaux fournis à titre d'entreprise non titulaire
- Services interurbains
- Services Internet
- Services de télécommunications internationaux
- Services de lignes privées intercirconscriptions³⁾
- Certains services de transmission de données
- Services cellulaires, services radiotéléphoniques mobiles spécialisés évolués numériques (« RMSE numériques ») et services de communications personnelles numériques (« SCP numériques »)
- Autres services mobiles, notamment le téléavertissement
- Vente d'équipement fourni par le client

- 1) Font l'objet d'une abstention dans les circonscriptions où deux ou plusieurs concurrents, incluant les fournisseurs de services mobiles, offrent ou fournissent des services semblables.
- 2) Font l'objet d'une abstention dans les circonscriptions où un ou plusieurs concurrents, incluant les fournisseurs de services mobiles, offrent ou fournissent des services semblables.
- 3) Font l'objet d'une abstention sur les voies d'acheminement où un ou plusieurs concurrents offrent ou fournissent des services à un signal numérique de niveau 3 ou de largeur de bande plus élevée.

b) Réglementation par plafonnement des prix

Le CRTC a adopté une forme de réglementation par plafonnement des prix comme moyen de réglementer les prix pour les services de télécommunications à tarifs réglementés de la société. Un régime de réglementation par plafonnement des prix d'une durée de quatre ans est entré en vigueur le 1^{er} juin 2002, avec la publication de la Décision 2002-34 du CRTC. Le 16 décembre 2005, le CRTC a publié la Décision 2005-69 qui proroge ce régime de plafonnement des prix sans aucun changement pour une période de un an jusqu'au 31 mai 2007. Le CRTC a procédé à un examen de la réglementation de plafonnement des prix en vigueur, lequel comprenait une audience. Le CRTC a rendu sa décision le 30 avril 2007. La décision était conforme aux conventions comptables actuelles de la société.

Méthodologie d'établissement des tarifs : En vertu du cadre de réglementation des prix futurs, les services sont séparés en sept catégories, ou « ensembles », pour les circonscriptions qui continuent d'être réglementées. Les restrictions liées au plafonnement des prix dans chacun des ensembles sont décrites dans le tableau suivant.

Ensemble plafonné et ne æ... pas l'objet d'une abstention	Restrictions liées au plafonnement des prix	Augmentation annuelle maximale
Services filaires résidentiels dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires		
Dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé	Plafonné aux tarifs existants	0 %
Dans les zones de desserte à coût élevé	Augmentation selon le moindre des deux éléments suivants : inflation ¹⁾ ou 5 %	5 %
Services filaires d'affaires dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires	Augmentation annuelle suivant l'inflation ¹⁾	10 %
Autres services assujettis au plafonnement	Augmentation annuelle suivant l'inflation ¹⁾	10 %
Services concurrentiels	Inflation ¹⁾ moins compensation de productivité de 3,2 %	0 %
Services de téléphones publics	Augmentation non récurrente de 0,50 \$	s.o.
Services aux tarifs gelés (p. ex. service 9-1-1)	Plafonné aux tarifs existants	0 %

1) Mesurée par un indice pondéré en chaîne lié à l'indice des prix du produit intérieur brut.

Les tarifs locaux de base pour les services et les circonscriptions faisant l'objet d'une abstention sont plafonnés aux tarifs existants.

c) Réglementation autre que par plafonnement des prix

Autres : Le CRTC a adopté des exigences en matière de dépôt liées au critère d'imputation afin de fixer des prix plancher pour les services à tarifs réglementés. Les exigences en matière de dépôt liées au critère d'imputation garantissent que les compagnies de téléphone titulaires ne consentent pas à des réductions de tarifs pour des services en deçà de leurs coûts afin de décourager l'entrée de concurrents sur le marché ou qu'elles n'utilisent pas des prix d'éviction à l'égard de concurrents existants.

Dégrouperment des installations essentielles : Afin de promouvoir la concurrence fondée sur les installations dans la prestation de services de télécommunications, le CRTC a exigé que certaines installations essentielles ou quasi essentielles soient mises à la disposition de la concurrence, à des tarifs fondés sur les coûts différentiels plus un supplément approuvé. Le CRTC a défini les installations essentielles comme des installations contrôlées en régime de monopole, qui sont nécessaires aux concurrents comme point d'entrée pour offrir des services et que les concurrents ne peuvent pas reproduire faute de ressources financières et de moyens techniques (ce qui comprend les indicatifs de centraux, les listes d'abonnés et certaines lignes locales dans les zones de desserte à coût élevé). Les entreprises de services locaux titulaires doivent fournir certaines installations non essentielles, que le CRTC juge quasi essentielles, comme les installations de lignes locales dans les zones de desserte à faible coût et des ententes d'acheminement, à des prix établis tout comme s'il s'agissait d'installations essentielles. Cette obligation des entreprises de services locaux titulaires sera maintenue jusqu'à ce que le marché des lignes quasi essentielles et des ententes d'acheminement devienne concurrentiel. Le CRTC a tenu une audience sur cette question au cours du quatrième trimestre de 2007 et a rendu sa décision le 3 mars 2008. La décision n'a pas eu d'incidence sur le traitement des tarifs réglementés.

Contributions pour les services de transmission de la voix et revenus de subventions transférables : Les coûts engagés par les entreprises de services locaux pour fournir les services résidentiels de base du niveau requis par le CRTC dans les zones de desserte à coût élevé sont plus élevés que ce que le CRTC leur permet de facturer pour ce niveau de service. Afin d'améliorer la situation, le CRTC perçoit des contributions, versées dans un fonds central, auprès de tous les fournisseurs canadiens de services de télécommunications (y compris les fournisseurs de services de transmission de la voix, de transmission de données et de services mobiles), qui sont ensuite versées à titre de subventions transférables pour subventionner le prix coûtant des services téléphoniques résidentiels dans les zones de desserte à coût élevé. Les subventions transférables sont versées en fonction de l'exigence de subvention totale calculée sous forme de taux par ligne et par tranche de tarification comme il est décrit plus en détail à la note 1 c). À l'heure actuelle, le CRTC détermine, à l'échelle nationale, la contribution totale nécessaire pour payer les subventions transférables et perçoit ensuite les contributions auprès des fournisseurs canadiens de services de télécommunications, calculées en pourcentage de leurs revenus de services de télécommunications (se reporter à la Décision 2000-745 et à l'ordonnance Télécom 2001-220 du CRTC). Le taux de contribution final pour 2009 est de 0,81 % et le taux intermédiaire pour 2010 a été fixé à un taux semblable, soit 0,81 %. Les contributions de la société au fonds central, soit 50 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (52 millions de dollars en 2008), sont constatées comme des charges d'exploitation et les encaissements au titre des subventions transférables, soit 51 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (58 millions de dollars en 2008), sont constatés comme revenus de services locaux.

a) Risques – Aperçu

Les instruments financiers de la société et la nature des risques auxquels ils pourraient être assujettis sont présentés dans le tableau suivant.

Instrument financier	Crédit	Liquidité	Risques		
			Change	Taux d'intérêt	Autre risque de prix
Évalué au coût ou au coût après amortissement					
Encaisse et placements temporaires	X		X	X	
Débiteurs	X		X		
Créditeurs		X	X		
Créditeurs à l'égard de la restructuration		X			
Obligations à court terme		X		X	
Dette à long terme		X	X	X	
Évalué à la juste valeur					
Placements à court terme				X	X
Placements à long terme					X
Dérivés liés aux opérations de change ¹⁾	X	X	X		
Dérivés liés à la rémunération à base d'actions ¹⁾	X	X			X
Dérivés liés aux swaps de devises ¹⁾	X	X	X	X	

1) Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une politique qui prescrit qu'aucun instrument dérivé ne doit servir à des fins spéculatives ni d'endettement (le corollaire voulant que toutes les opérations concernant des dérivés aient pour seul objet la gestion des risques) et qui établit des critères déterminant le degré de solvabilité des contreparties avec lesquelles la société peut conclure des opérations.

b) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute (se reporter à la note 5 c), la meilleure représentation de l'exposition maximale de la société au risque de crédit (excluant les incidences fiscales) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats attendus par la société.

Aux 31 décembre (en millions)	2009	2008
Encaisse et placements temporaires, montant net	41 \$	4 \$
Débiteurs	694	966
Actifs dérivés	1	10
	736 \$	980 \$

Encaisse et placements temporaires : La société a réduit considérablement son risque de crédit associé à l'encaisse et aux placements temporaires en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte cote de qualité supérieure et d'autres tiers solvables. Un examen continu est exécuté pour évaluer les changements de l'état des tiers.

Débiteurs : Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit par l'importante clientèle diversifiée de la société, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. La société applique un programme d'évaluation du crédit des clients et limite le montant du crédit accordé lorsqu'elle le juge nécessaire. Elle maintient des provisions pour les pertes de crédit potentielles, et ces pertes ont été conformes aux prévisions de la direction jusqu'à maintenant.

Le tableau suivant présente l'analyse du classement chronologique des comptes clients qui ne font pas l'objet d'une provision aux dates des bilans consolidés. Au 31 décembre 2009, la durée de vie moyenne des comptes clients est de 35 jours (28 jours en 2008) et la durée de vie moyenne des comptes clients en souffrance est de 72 jours (64 jours en 2008).

Aucun intérêt n'est imputé sur les comptes clients courants. Par la suite, les intérêts sont imputés au taux du marché sur les soldes impayés.

Aux 31 décembre (en millions)	2009	2008
Comptes clients, déduction faite de		
la provision pour créances douteuses		
Courants	321 \$	555 \$
De 30 à 60 jours en souffrance	86	121
De 61 à 90 jours en souffrance	23	47
En souffrance depuis plus de 90 jours	67	43
	497 \$	766 \$
Comptes clients (note 21 b)	556 \$	843 \$
Provision pour créances douteuses	(59)	(77)
	497 \$	766 \$

La société doit faire des estimations importantes relativement à la provision pour créances douteuses. La conjoncture, les informations historiques, la raison pour laquelle les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les comptes clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si les comptes en souffrance devraient faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la provision pour créances douteuses à l'encontre des comptes clients. La dotation à la provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les comptes clients dépassant un certain solde et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucun compte client n'est radié directement à même la dotation à la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à la provision pour créances douteuses de la société.

d) Risque de change

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien, mais elle transige couramment en dollars américains en raison de certains produits et frais d'exploitation habituels qui sont libellés en dollars américains et des achats de stocks et des acquisitions d'immobilisations qu'elle effectue à l'échelle internationale. Le dollar américain est la seule devise à laquelle la société est exposée de façon importante.

La gestion du risque de change de la société consiste à recourir à des contrats de change à terme et des options sur devises pour fixer les taux de change sur les opérations et les engagements en dollars américains à court terme. La comptabilité de couverture n'est appliquée à ces contrats de change à terme et options sur devises assortis d'une échéance à court terme que dans des situations exceptionnelles.

La société est aussi exposée au risque de change puisque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de sa dette à long terme libellée en dollars américains fluctueront en raison des variations des taux de change. Des relations de couverture du risque de change ont été établies pour les paiements d'intérêt semestriels connexes et le paiement de capital à l'échéance.

e) Risque de taux d'intérêt

Les variations des taux d'intérêt sur le marché entraîneront des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs de ses placements temporaires, de ses placements à court terme, de ses obligations à court terme, de sa dette à long terme ou de ses dérivés liés aux swaps de devises.

Lorsque la société dispose de placements temporaires, ces derniers comportent une échéance brève et des taux fixes. Ainsi, leur juste valeur fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché.

Par contre, des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneront pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes s'il y a absence de monétisation.

Si le solde des placements à court terme comprend des instruments de créance ou des instruments de capitaux propres versant des dividendes, la société pourrait être exposée à des risques de taux d'intérêt.

Comme les obligations à court terme découlant de facilités bancaires bilatérales, qui ont généralement des taux d'intérêt variables, sont rarement impayées pendant des périodes dépassant une semaine, le risque de taux d'intérêt lié à cet élément est sans importance.

En ce qui a trait à la dette à long terme actuellement non réglée de la société, à l'exception du papier commercial et des montants prélevés sur ses facilités de crédit (note 18 d), celle-ci est à taux fixe. La juste valeur de la dette à taux fixe fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Toutefois, en l'absence de remboursement anticipé ou de fluctuations de taux de change, les flux de trésorerie futurs connexes, eux, ne changeront pas. En raison des échéances à court terme du papier commercial, leurs justes valeurs ne sont pas touchées de façon importante par les variations des taux d'intérêt sur le marché, mais ses flux de trésorerie représentant les paiements d'intérêt pourraient l'être dans le cas où le papier commercial est renouvelé.

Les montants prélevés sur les facilités de crédit à court et à long terme de la société seront touchés par les variations des taux d'intérêt sur le marché de la même façon que le papier commercial.

De façon semblable à la dette à taux fixe, la juste valeur des dérivés liés aux swaps de devises fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché puisque le taux d'intérêt découlant du swap est fixe. Des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneront pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes s'il y a absence de remboursement anticipé.

f) Autre risque de prix

Placements à court terme : Si le solde des placements à court terme comprend des instruments de capitaux propres, la société serait exposée à des risques de prix sur instruments de capitaux propres.

Placements à long terme : La société est exposée à des risques de prix sur instruments de capitaux propres découlant des placements classés comme étant disponibles à la vente. De tels placements sont détenus à des fins stratégiques plutôt qu'à des fins de négociation.

Dérivés liés à la rémunération à base d'actions : La société est exposée à un autre risque de prix découlant de la rémunération à base d'actions réglée en espèces (des cours d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote qui s'apprécient augmentent la charge et la sortie de fonds potentielle). Des contrats de swap sur actions réglés en espèces ont été conclus, établissant un plafond sur le coût de la société lié à l'option de règlement en espèces net liée aux options (note 12 b) et fixant le coût de la société lié à ses unités d'actions restreintes (note 12 c).

g) Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 auraient pu varier si les taux de change du dollar canadien et du dollar américain, les taux d'intérêt sur le marché et le cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société avaient présenté une variation des montants raisonnables possibles par rapport à leurs valeurs réelles à la date du bilan.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction de la variation hypothétique qui survient à la date du bilan (contrairement à l'application de la variation hypothétique à toutes les opérations pertinentes au cours des périodes considérées). Les soldes libellés en dollars américains et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés aux dates du bilan ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société au risque de taux d'intérêt à la date de clôture a été effectuée en fonction de la variation hypothétique qui survient au début de l'exercice concerné et qui demeure inchangée jusqu'à la date du bilan. Le montant du capital à la date du bilan concerné et les valeurs nominales ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société à l'autre risque de prix découlant de la rémunération à base d'actions à la date de clôture a été effectuée en fonction de la variation hypothétique qui survient à la date du bilan concerné. Le nombre théorique des actions à la date du bilan concerné, incluant celui des contrats de swap sur actions réglés en espèces, a été utilisé aux fins des calculs.

La charge d'impôts, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition fédéral et provinciaux combinés applicables prévus par la loi pour les périodes considérées.

Exercices terminés les 31 décembre (augmentation [diminution] en millions de dollars)	Bénéfice net		Autres éléments du résultat étendu		Résultat étendu	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Variations raisonnables possibles						
des risques de marché ¹⁾						
Variation de 10 % du taux de change						
du dollar CA par rapport au dollar US						
Appréciation du dollar CA	(5)\$	(7)\$	(16)\$	(34)\$	(21)\$	(41)\$
Dépréciation du dollar CA	5 \$	7 \$	16 \$	34 \$	21 \$	41 \$
Variation de 25 points de base du taux						
d'intérêt sur le marché						
Augmentation du taux	(2)\$	(3)\$	2 \$	3 \$	– \$	– \$
Diminution du taux	2 \$	3 \$	(2)\$	(3)\$	– \$	– \$
Variation de 25 % ²⁾ du cours des actions						
ordinaires et des actions sans droit de vote ³⁾						
Augmentation du cours	– \$	(1)\$	3 \$	4 \$	3 \$	3 \$
Diminution du cours	(8)\$	(10)\$	(3)\$	(4)\$	(11)\$	(14)\$

- Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat étendu ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat étendu n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat étendu sont calculées sans autre modification des hypothèses; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché peut occasionner des taux de change plus favorables [une plus grande solidité du dollar canadien]), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.
L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle la société bénéficierait de variations des taux de change et des taux d'intérêt sur le marché; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel la société exerce ses activités aura une incidence sur cette hypothèse.
Il n'a pas été tenu compte de la différence dans le nombre théorique des actions liées aux attributions de rémunérations à base d'actions effectuées au cours de la période considérée qui pourrait s'être produite en raison d'une différence dans le cours des actions sans droit de vote.
- Afin de faciliter la comparaison continue des sensibilités, la société a utilisé une variation constante d'une importance approximative. Reflétant les données portant sur une période de 4,5 ans et calculées sur une base mensuelle, ce qui est conforme aux hypothèses et méthodes établies décrites à la note 12 b), la volatilité du cours des actions sans droit de vote de la société, au 31 décembre 2009, s'est établie à 26,4 % (26,4 % en 2008); reflétant les données portant sur la période de douze mois terminée le 31 décembre 2009, la volatilité s'est établie à 26,9 % (30,8 % en 2008).
- Les répercussions hypothétiques des variations du cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société se limitent aux répercussions auxquelles donneraient lieu les éléments liés à la rémunération à base d'actions de la société qui sont comptabilisés à titre d'instruments de passif et les contrats de swap sur actions réglés en espèces connexes.

La société est exposée à d'autres risques de prix liés à ses instruments financiers, comme il est décrit plus en détail à la note 5 f).

h) Juste valeur

Généralités : La valeur comptable de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs, des crédateurs, des crédateurs à l'égard de la restructuration et des obligations à court terme correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements de la société comptabilisés au coût n'excède pas leur juste valeur.

La valeur comptable des placements à court terme, le cas échéant, égale leur juste valeur, car ces placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours du marché sur des marchés actifs.

La juste valeur de la dette à long terme de la société est évaluée en fonction des cours du marché sur des marchés actifs. La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque de

taux d'intérêt et le risque de change est évaluée en fonction des cours du marché sur des marchés actifs de ces instruments financiers ou d'instruments financiers similaires ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des instruments financiers de même échéance ainsi que par l'utilisation de flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque lié aux augmentations des charges de rémunération découlant de certains modes de rémunération à base d'actions est fondée sur les estimations de la juste valeur des contrats à terme d'actions réglés en espèces connexes octroyés par les contreparties aux opérations (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société aux dates du bilan).

Les instruments financiers de la société qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes suivant la constatation initiale ainsi que le niveau au sein de la hiérarchie de la juste valeur utilisé pour les évaluer sont présentés dans le tableau suivant :

Aux 31 décembre (en millions)	Évaluation de la juste valeur à la date de clôture au moyen des éléments suivants :							
	Valeur comptable		Cours relevés sur les marchés actifs pour des éléments identiques (Niveau 1)		Autres données importantes pouvant être observées (Niveau 2)		Données importantes ne pouvant être observées (Niveau 3)	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Actif								
Dérivés liés aux opérations de change	1 \$	10 \$	– \$	– \$	1 \$	10 \$	– \$	– \$
Passif								
Dérivés liés aux opérations de change	2 \$	– \$	– \$	– \$	2 \$	– \$	– \$	– \$
Dérivés liés à la rémunération à base d'actions	60	82	–	–	60	82	–	–
Dérivés liés aux swaps de devises	721	778	–	–	721	778	–	–
	783 \$	860 \$	– \$	– \$	783 \$	860 \$	– \$	– \$

Dérivés : Les instruments financiers dérivés de la société qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente suivant la constatation initiale sont présentés dans le tableau suivant :

Aux 31 décembre (en millions)		2009			2008		
	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur
Actif à court terme							
Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de la constatation initiale et utilisés pour gérer le risque de change lié aux opérations libellées en dollars américains auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée							
- Produits	2010	23 \$	1 \$	1 \$	29 \$	-\$	-\$
- Achats	2009	-\$	-	-	95 \$	3	3
Dérivés ¹⁾ désignés comme étant détenus à des fins de couverture ²⁾ au moment de la constatation initiale et utilisés pour gérer le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains							
	2009	-\$	-\$	-	102 \$	7	7
			1 \$	1 \$		10 \$	10 \$
Autres actifs à long terme							
Dérivés ¹⁾ utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture ²⁾ (note 12 c)							
	2011	12 \$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$
Passif à court terme							
Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de la constatation initiale et utilisés pour gérer le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée							
	2010	102 \$	2 \$	2 \$	-\$	-\$	-\$
Dérivés ¹⁾ désignés comme étant détenus à des fins de couverture ²⁾ au moment de la constatation initiale et utilisés pour gérer le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains							
	2010	79 \$	-	-	-\$	-	-
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de							
- transaction (note 12 b)	2012	130 \$	51	51	177 \$	64	64
- couverture ^{1), 2)} (note 12 c)	2010	26 \$	9	9	28 \$	11	13
			62			75	
Ajouter : montants nets à payer aux contreparties à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture (note 12 c)							
				-			2
			62 \$	62 \$		77 \$	77 \$
Autres passifs à long terme							
Dérivés ¹⁾ utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture ²⁾ (note 12 c)							
	2011	-\$	-\$	-\$	26 \$	7 \$	8 \$
Dérivés ¹⁾ classés comme étant détenus à des fins de couverture ²⁾ et utilisés pour gérer le risque de change lié à la dette libellée en dollars américains (note 18 b)							
	2011	2 064 \$	721	726	2 951 \$	778	783
			721			785	
Ajouter : montants nets à payer aux contreparties à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture							
			-			1	
Ajouter : intérêts à payer à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque de change lié à la dette libellée en dollars américains et classés comme étant détenus à des fins de couverture							
			5			5	
			726 \$	726 \$		791 \$	791 \$

1) Désignés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie.

2) La comptabilité de couverture est appliquée aux dérivés qui sont désignés comme étant détenus à des fins de couverture.

Non-dérivés : La dette à long terme de la société, qui est évaluée au coût après amortissement et la juste valeur de celle-ci, est présentée dans le tableau suivant :

Aux 31 décembre (en millions)	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme	6 172 \$	6 656 \$	6 352 \$	6 445 \$

i) Comptabilisation des gains et des pertes sur les dérivés

Le tableau suivant présente les gains et les pertes, excluant les incidences fiscales, sur les instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que leur emplacement dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	Montant du gain (de la perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat étendu (partie efficace) (note 19 b)		Gain (perte) reclassé(e) des autres éléments du résultat étendu aux résultats (partie efficace) (note 19 b)		Gain (perte) comptabilisé(e) aux résultats sur les dérivés (partie inefficace)			
	2009	2008	Emplacement	Montant		Emplacement	Montant	
				2009	2008		2009	2008
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change – lié à la dette libellée en dollars américains	(259)\$	402 \$	Coûts de financement	(357)\$	436 \$	Coûts de financement	– \$	(1)\$
– lié aux achats libellés en dollars américains	(6)	14	Exploitation	1	7	Exploitation	–	–
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémuné- ration à base d'actions (note 12 c)	1	(11)	Exploitation	(6)	(3)	Exploitation	–	–
	(264)\$	405 \$		(362)\$	440 \$		– \$	(1)\$

Le tableau suivant présente les gains et les pertes découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture, ainsi que leur emplacement dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	Gain (perte) comptabilisé(e) aux résultats sur les dérivés		
	Emplacement	2009	2008
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change	Coûts de financement	(13)\$	15 \$
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions (note 12 b)	Exploitation	(4)	(47)
		(17)\$	(32)\$

information sectorielle

Présentation sommaire de l'information sectorielle régulièrement transmise au principal responsable de l'exploitation de la société

Les secteurs isolables de la société sont les services filaires et les services mobiles. Le secteur des services filaires comprend les services locaux et interurbains de transmission de la voix, les services de transmission de données et les autres services de télécommunications, sauf les services mobiles. Le secteur des services mobiles comprend les services de communications personnelles numériques, les ventes d'équipement et les services Internet mobile. La division sectorielle est établie sur la base de similarités

technologiques, des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, des caractéristiques des clients, des canaux de distribution employés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties. L'information sectorielle suivante est régulièrement transmise au chef de la direction (le principal responsable de l'exploitation de la société).

Exercices terminés les 31 décembre	Services filaires		Services mobiles		Éliminations		Chiffres consolidés		
(en millions)	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	
Produits d'exploitation									
Produits externes	4 899 \$	5 021 \$	4 707 \$	4 632 \$	– \$	– \$	9 606 \$	9 653 \$	
Produits intersectoriels	134	131	28	28	(162)	(159)	–	–	
	5 033	5 152	4 735	4 660	(162)	(159)	9 606	9 653	
Charges d'exploitation									
Charges d'exploitation	3 297	3 327	2 790	2 647	(162)	(159)	5 925	5 815	
Coûts de restructuration	178	51	12	8	–	–	190	59	
	3 475	3 378	2 802	2 655	(162)	(159)	6 115	5 874	
BAIIA ¹⁾	1 558 \$	1 774 \$	1 933 \$	2 005 \$	– \$	– \$	3 491 \$	3 779 \$	
Dépenses en immobilisations	1 333 \$	1 311 \$	770 \$	548 \$	– \$	– \$	2 103 \$	1 859 \$	
Licences de spectre pour les services sans fil évolués	–	–	–	882	–	–	–	882	
Dépenses en immobilisations totales ²⁾	1 333 \$	1 311 \$	770 \$	1 430 \$	– \$	– \$	2 103 \$	2 741 \$	
BAIIA, moins les dépenses en immobilisations totales	225 \$	463 \$	1 163 \$	575 \$	– \$	– \$	1 388 \$	1 038 \$	
							BAIIA		
							3 491 \$	3 779 \$	
							Amortissement des immobilisations corporelles	1 341	1 384
							Amortissement des actifs incorporels	381	329
							Bénéfice d'exploitation	1 769	2 066
							Autres charges, montant net	32	36
							Coûts de financement	532	463
							Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 205	1 567
							Impôts sur les bénéfices	203	436
							Bénéfice net (ajusté – note 2 c)	1 002 \$	1 131 \$

- 1) Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (le « BAIIA ») est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon la définition de la société, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation ainsi que des coûts de restructuration. La société a publié des indications au sujet du BAIIA et l'inclut dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte certaines clauses restrictives de ses conventions d'emprunt.
- 2) Les dépenses en immobilisations totales représentent la somme des dépenses en immobilisations et des licences de spectre pour les services sans fil évolués.

7

coûts de restructuration

Tableau récapitulatif et revue sommaire des coûts de restructuration

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2009	2008
Coûts de restructuration		
Effectif		
Départs volontaires	94 \$	9 \$
Départs non volontaires	92	50
Autres	4	–
	190	59
Décaissements		
Effectif		
Départs volontaires	36	21
Départs non volontaires et autres	66	21
Autres	4	1
	106	43
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	84	16
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration		
Solde au début	51	35
Solde à la fin	135 \$	51 \$

En 2009, la société a entrepris diverses initiatives, dans le cadre de son Programme d'efficacité opérationnelle, incluant ce qui suit :

- la rationalisation des dépenses des fournisseurs externes;
- la simplification des processus et mise hors service des produits non rentables;
- la réduction de l'effectif, gel de la rémunération des cadres et compression des coûts des prestations;
- l'optimisation des services d'impartition et de délocalisation des processus d'affaires;
- la réduction des dépenses liées à l'ensemble des activités d'exploitation.

Ces initiatives visaient à accroître la productivité opérationnelle à long terme et la compétitivité de la société. Le montant estimatif des coûts de restructuration de la société pour 2010 est d'environ 75 millions de dollars.

8

coûts de financement

Tableau récapitulatif des éléments qui composent les coûts de financement selon leur nature

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2009	2008
Intérêts sur la dette à long terme	474 \$	468 \$
Intérêts sur les obligations à court terme et autres	9	13
Change (note 5 i)	(3)	(1)
Perte liée au rachat de titres de créance à long terme ¹⁾	99	–
	579	480
Intérêts capitalisés pendant la construction	–	(3)
	579	477
Intérêts créditeurs		
Intérêts reçus relativement aux remboursements d'impôts	(46)	(9)
Autres intérêts créditeurs	(1)	(5)
	(47)	(14)
	532 \$	463 \$

1) Ce montant comprend une perte de 36 \$ découlant du règlement connexe d'instruments financiers utilisés pour gérer une tranche du risque de change lié à la dette libellée en dollars américains qui a été remboursée au quatrième trimestre de 2009, comme il est indiqué à la note 18 b.

9

impôts sur les bénéfices

Sommaire du rapprochement de la charge d'impôts au taux prévu par la loi et de la charge d'impôts constatée et analyses du passif d'impôts futurs

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2009	2008
Impôts exigibles	286 \$	275 \$
Impôts futurs	(83)	161
	203 \$	436 \$

La charge d'impôts de la société diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009		2008	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	366 \$	30,3 %	486 \$	31,0 %
Réévaluation du passif d'impôts futurs pour refléter les futurs taux d'imposition prévus par la loi	(99)		(41)	
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales d'exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	(68)		(21)	
Rémunération sous forme d'attributions d'options sur actions	4		6	
Autres	-		6	
Charge d'impôts présentée aux états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu	203 \$	16,8 %	436 \$	27,8 %

La société a recours à des estimations importantes relativement à la composition du passif d'impôts futurs. Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. En conséquence, il y a généralement des questions fiscales à étudier.

Les écarts temporaires constituant le passif d'impôts futurs sont estimés ci-après :

Aux 31 décembre (en millions)	2009	2008
Immobilisations corporelles et autres et actifs incorporels amortissables	(209)\$	(156)\$
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	(789)	(830)
Revenu tiré d'une société de personnes non attribué aux fins de l'impôt	(437)	(556)
Montants nets au titre de la retraite et de la rémunération à base d'actions	(327)	(306)
Provisions actuellement non déductibles	124	112
Pertes pouvant être reportées	40	44
Autres	(15)	20
	(1 613)\$	\$ (1 672)\$

Présentés aux bilans consolidés comme :

Passif d'impôts futurs		
À court terme	(294)\$	(459)\$
À long terme	(1 319)	(1 213)
Actif (passif) d'impôts futurs nets	(1 613)\$	(1 672)\$

La société prévoit qu'elle sera en mesure d'utiliser ses pertes autres qu'en capital avant qu'elles ne viennent à échéance.

La société a des pertes en capital nettes et ces pertes peuvent uniquement être portées en diminution des gains en capital imposables réalisés. La société a inclus un report de perte en capital prospectif d'un montant net de 605 millions de dollars (606 millions de dollars en 2008) dans ses déclarations de revenus canadiennes. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la société a constaté une économie de 1 million de dollars (19 millions de dollars en 2008) au titre des pertes en capital nettes. Du montant net des reports de perte en capital prospectifs au 31 décembre 2009, une tranche de 604 millions de dollars (604 millions de dollars en 2008) a été refusée au moment de la vérification par l'Agence du revenu du Canada. La société examine actuellement diverses mesures visant à confirmer l'ensemble ou une partie de ces pertes en capital nettes.

La société exerce des activités de recherche-développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la société a inscrit des crédits d'impôt à l'investissement de 15 millions de dollars (12 millions de dollars en 2008), dont une tranche de 10 millions de dollars (8 millions de dollars en 2008) a été comptabilisée en réduction du capital et le reste, en réduction des charges d'exploitation.

10

montants par action

Tableau récapitulatif et revue sommaire des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour le calcul des montants par action et de l'information connexe

Le résultat net de base par action ordinaire et action sans droit de vote s'obtient par la division du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action ordinaire et action sans droit de vote est calculé de façon à rendre compte des attributions d'options sur actions.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action. Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote est équivalent au bénéfice dilué attribuable aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote pour toutes les périodes présentées.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2009	2008
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	318	320
Effet des titres dilutifs		
Attributions d'options sur actions	-	2
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	318	322

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le calcul du résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote ne tient pas compte de certaines attributions d'options sur actions en cours visant 8 millions d'options (6 millions en 2008), parce que le prix d'exercice de ces attributions d'options était supérieur au cours du marché moyen des actions ordinaires et des actions sans droit de vote durant les périodes visées.

11

dividendes par action

Tableau récapitulatif des dividendes déclarés

a) Dividendes déclarés

Exercices terminés les 31 décembre	2009			2008		
(en millions, sauf les montants par action)	Déclaré pour les détenteurs inscrits en date du	Versé aux actionnaires le	Total	Déclaré pour les détenteurs inscrits en date du	Versé aux actionnaires le	Total
Dividende par action ordinaire et action sans droit de vote						
Dividende de 0,475 \$ (0,45 \$ en 2008)	11 mars 2009	1 ^{er} avr. 2009	151 \$	11 mars 2008	1 ^{er} avr. 2008	145 \$
Dividende de 0,475 \$ (0,45 \$ en 2008)	10 juin 2009	2 juill. 2009	149	10 juin 2008	1 ^{er} juill. 2008	144
Dividende de 0,475 \$ (0,45 \$ en 2008)	10 sept. 2009	1 ^{er} oct. 2009	151	10 sept. 2008	1 ^{er} oct. 2008	144
Dividende de 0,475 \$ (0,475 \$ en 2008)	11 déc. 2009	4 janv. 2010	150	11 déc. 2008	2 janv. 2009	151
			601 \$			584 \$
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces			580 \$			584 \$
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote réinvestis ou devant être réinvestis en actions nouvellement émises			21			-
			601 \$			584 \$

Le 10 février 2010, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,475 \$ par action sur les actions ordinaires et les actions sans droit de vote émises et en circulation de la société payable le 1^{er} avril 2010, aux détenteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 11 mars 2010. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 11 mars 2010.

b) Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions dans le cadre duquel les détenteurs d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote admissibles peuvent acquérir des actions sans droit de vote au moyen du réinvestissement des dividendes et faire des paiements additionnels facultatifs en espèces au fiduciaire.

À l'exception des actions sans droit de vote achetées au moyen de paiements facultatifs en espèces, la société peut, à son gré, offrir des actions sans droit de vote à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du

marché. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2005, la société n'a offert aucune action sans droit de vote à un escompte. Les actions acquises au moyen des paiements facultatifs en espèces sont assujetties à un investissement minimal de 100 \$ par opération et à un montant maximal de 20 000 \$ par année civile.

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Avant le 1^{er} juillet 2001, moment où l'acquisition des nouvelles actions a débuté, toutes les actions sans droit de vote avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels; l'acquisition sur le marché aux cours de négociation habituels a repris le 1^{er} janvier 2005. La société a annoncé, avec prise d'effet pour le dividende payable le 4 janvier 2010, qu'elle émettra des actions sans droit de vote sur le capital autorisé à un escompte de 3 %.

En ce qui concerne les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et sur les actions sans droit de vote durant l'exercice terminé le 31 décembre 2009, un montant de 36 millions de dollars (21 millions de dollars en 2008) a été réinvesti dans des actions sans droit de vote.

Tableaux récapitulatifs et revue sommaire de la rémunération découlant des attributions d'options sur actions, des unités d'actions restreintes et du régime d'achat d'actions à l'intention des employés

a) Éléments de la rémunération à base d'actions

Les charges d'exploitation figurant dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu ainsi que dans les états consolidés des flux de trésorerie comprennent les montants de la rémunération à base d'actions suivants :

(en millions)	2009			2008		
	Charges d'exploitation	Sorties de fonds liées à l'exploitation connexes	Ajustement à l'état des flux de trésorerie	Charges d'exploitation	Sorties de fonds liées à l'exploitation connexes	Ajustement à l'état des flux de trésorerie
Attributions d'options sur actions ¹⁾	11 \$	(26)\$	(15)\$	18 \$	(15)\$	3 \$
Unités d'actions restreintes ²⁾	29	(22)	7	34	(32)	2
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	29	(29)	–	36	(36)	–
	69 \$	(77)\$	(8)\$	88 \$	(83)\$	5 \$

- 1) La charge (le recouvrement) découlant des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net, déduction faite des incidences du contrat de swap sur actions réglé en espèces (se reporter à la note 5 i), s'est établie à (2) \$ (néant en 2008).
- 2) La charge découlant des unités d'actions restreintes ne tient pas compte des incidences du contrat de swap sur actions réglé en espèces (se reporter à la note 5 i).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les sorties de fonds liées à l'exploitation connexes relativement aux attributions d'options sur actions comprennent les sorties de fonds découlant des contrats de swap sur actions réglés en espèces de 19 millions de dollars (9 millions de dollars en 2008). De même, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les sorties de fonds liées à l'exploitation connexes relativement aux unités d'actions restreintes comprennent les sorties de fonds découlant des contrats de swap sur actions réglés en espèces de 15 millions de dollars (9 millions de dollars en 2008). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, l'économie d'impôts découlant de la rémunération à base d'actions s'est établie à 18 millions de dollars (22 millions de dollars en 2008); comme il est indiqué à la note 9, les montants à l'égard de la rémunération à base d'actions n'étaient pas tous déductibles aux fins d'imposition.

b) Attributions d'options sur actions

Généralités : La société applique la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions de rémunérations à base d'actions à ses employés. La période d'acquisition des droits au titre des attributions d'options sur actions est habituellement de trois ans (la durée de service requise), mais elle peut aussi s'échelonner sur une période maximale de cinq ans. La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; toutes les attributions d'options sur actions octroyées après 2004 sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc.

Attributions d'options sur actions comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres : La juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options sur actions octroyées et les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans l'estimation de la juste valeur au moment de l'attribution à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes (modèle analytique) se présentent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	2009	2008
Juste valeur de l'attribution d'options sur actions (par option sur actions)	3,64 \$	7,10 \$
Taux d'intérêt sans risque	2,3 %	3,6 %
Durée de vie prévue ¹⁾ (en années)	4,5	4,5
Volatilité prévue	26,0 %	24,3 %
Taux de rendement	6,2 %	4,1 %

- 1) La durée contractuelle maximale des attributions d'options sur actions octroyées en 2009 et en 2008 était de sept ans.

Le taux d'intérêt sans risque utilisé pour déterminer la juste valeur des attributions d'options sur actions est basé sur une courbe des taux du gouvernement du Canada qui a cours au moment de l'attribution. La durée de vie prévue des attributions d'options sur actions est fondée sur les données historiques de la société relatives à l'exercice de l'attribution

d'options sur actions. De même, la volatilité prévue tient compte de la volatilité historique des actions sans droit de vote de la société. Le taux de rendement représente le dividende annualisé ayant cours à la date d'attribution, divisé par le prix d'exercice de l'attribution d'options sur actions. Les dividendes ne sont pas versés sur des attributions d'options sur actions non exercées et ne peuvent faire l'objet d'acquisition de droits.

Si des variations de 10 % et de 20 % avaient été appliquées aux hypothèses moyennes pondérées à l'égard des attributions d'options sur actions présentées dans les informations ci-dessus, la charge de rémunération découlant des attributions d'options sur actions pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 aurait varié comme suit :

(en millions de dollars)	Variation hypothétique des hypothèses ¹⁾	
	10 %	20 %
Taux d'intérêt sans risque	– \$	1 \$
Durée de vie prévue (en années)	– \$	1 \$
Volatilité prévue	1 \$	3 \$
Taux de rendement	1 \$	1 \$

- 1) Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Une variation hypothétique favorable des hypothèses se traduit par une diminution du montant de la charge de rémunération découlant des attributions d'options sur actions, et une variation hypothétique défavorable se traduit par une augmentation de ce montant. Comme les chiffres l'indiquent, les variations de la juste valeur s'appuyant sur des fluctuations de 10 % des hypothèses ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle de la juste valeur n'est pas nécessairement linéaire; la variation de la durée de vie prévue, en particulier, dépend des périodes d'acquisition des droits et des durées de vie selon la loi. De plus, dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant de la charge de rémunération découlant des attributions d'options sur actions sont calculées sans modification des autres hypothèses; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, l'augmentation du taux d'intérêt sans risque peut occasionner l'augmentation du taux de rendement), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer la sensibilité.

Certaines attributions d'options comportent une option de règlement en capitaux propres net. Comme il est décrit plus en détail à la note 19 c), il revient à la société de choisir si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

Attributions d'options sur actions comptabilisées à titre d'instruments de passif : La presque totalité des attributions d'options sur actions en cours de la société qui avaient été octroyées avant le 1^{er} janvier 2005 ont une option de règlement en espèces net. Le titulaire d'options dispose du choix d'exercer l'option de règlement en espèces net. Les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées par cette modification prennent davantage les caractéristiques d'instruments de passif plutôt que d'instruments de capitaux propres. Pour les attributions d'options sur actions en cours qui ont été modifiées et octroyées après 2001, la charge minimale constatée à leur égard correspondra à leurs justes valeurs à la date d'attribution.

La société a conclu un contrat de swap sur actions réglé en espèces qui établit un plafond des coûts pour la société liés à la presque totalité des attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées. Le tableau suivant présente les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées et la composition de leurs justes valeurs à la date d'exercice plafonnée.

Au 31 décembre 2009 (en millions de dollars, sauf par attribution d'options sur actions en cours qui est touchée)	Moyenne pondérée		Charge supplémentaire découlant de l'option de règlement en espèces net	Juste valeur à la date d'exercice plafonnée par un contrat de swap sur actions réglé en espèces	Attributions d'options sur actions qui sont touchées en cours	Valeur intrinsèque totale ¹⁾	Valeur nominale connexe du contrat de swap sur actions réglé en espèces (note 5 h)
	Prix d'exercice	Juste valeur à la date d'attribution					
Attributions d'options sur actions qui sont touchées octroyées pour des :							
actions ordinaires avant 2002	37,11 \$	s.o. ²⁾	17,15 \$	54,26 \$	252 411	– \$	14 \$
actions sans droit de vote avant 2002	30,77 \$	s.o. ²⁾	24,38 \$	55,15 \$	1 235 254	4	63
actions sans droit de vote après 2001	23,32 \$	7,36 \$	24,47 \$	55,15 \$	1 025 429	10	53
					2 513 094	14 \$	130 \$

- 1) La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action au 31 décembre 2009 qui s'établit à 34,11 \$ pour les actions ordinaires et à 32,75 \$ pour les actions sans droit de vote. La différence entre le montant de la valeur intrinsèque totale dans ce tableau et le montant présenté à la note 21 b) représente l'incidence, le cas échéant, de la constatation de la charge minimale découlant des justes valeurs à la date d'attribution pour les attributions d'options sur actions qui sont touchées en cours.
- 2) Comme il est mentionné à la note 1 k, les PCGR du Canada n'exigent pas que les justes valeurs à la date d'attribution soient déterminées pour les attributions d'options sur actions effectuées avant 2002.

c) Unités d'actions restreintes

La société utilise des unités d'actions restreintes en guise de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur égale à une action sans droit de vote, et donne droit aux mêmes dividendes auxquels cette unité aurait donné lieu si elle avait effectivement été une action sans droit de vote émise et en circulation; les dividendes théoriques sont inscrits à titre d'émissions d'unités d'actions restreintes

supplémentaires au cours de la durée de vie de l'unité en question.

Les unités d'actions restreintes deviennent payables lorsque les droits sont acquis. La période d'acquisition habituelle des droits sur les unités d'actions restreintes est de 33 mois (la durée de service requise).

La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date. Le passif connexe est normalement réglé en espèces.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements des unités d'actions restreintes de la société.

Exercices terminés les 31 décembre	2009			2008		
	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis		Droits non acquis	Droits acquis	
En cours, au début						
Droits non acquis	1 506 370	–	48,15 \$	1 398 091	–	49,19 \$
Droits acquis	–	26 885	50,10	–	31 136	48,74
Émises						
Attribution initiale	641 404	–	30,78	997 219	–	43,73
Au lieu de dividendes	110 806	–	32,23	96 864	–	39,42
Droits acquis	(707 062)	707 062	52,52	(859 846)	859 846	44,66
Réglées en espèces	–	(709 721)	52,95	–	(864 097)	44,64
Frappées d'extinction ou annulées	(166 427)	–	45,15	(125 958)	–	44,69
En cours, à la fin						
Droits non acquis	1 385 091	–	37,76 \$	1 506 370	–	48,15 \$
Droits acquis	–	24 226	37,03	–	26 885	50,10

En ce qui a trait à certaines émissions d'unités d'actions restreintes, la société a conclu des contrats à terme d'actions réglés en espèces, qui établissent le coût pour la société; ces renseignements ainsi que le calendrier des unités d'actions restreintes en cours de la société au 31 décembre 2009 dont les droits n'ont pas été acquis sont présentés dans le tableau suivant.

	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût fixe	Coût établi pour la société par unité d'action restreinte	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût variable	Nombre total d'unités d'actions restreintes dont les droits ne sont pas acquis
Acquisition des droits au cours des exercices se terminant les 31 décembre :				
2010	600 000	49,22 \$	168 917	768 917
2011	390 000	33,79 \$	226 174	616 174
	990 000		395 091	1 385 091

d) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La société offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés qui permet à la plupart des employés admissibles d'acheter des actions ordinaires au moyen de retenues sur la paie régulières s'établissant entre 1 % et 10 % de leur salaire. La société a versé une cotisation de 40 % (la cotisation de 45 % a été réduite au quatrième trimestre de 2008 de 5 %) pour les employés allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi pour chaque dollar cotisé par l'employé, jusqu'à concurrence d'un maximum de 6 % de la paie de l'employé, et a versé une cotisation de 35 % (la cotisation de 40 % a été réduite au quatrième trimestre de 2008 de 5 %) pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée. La société comptabilise ses cotisations à titre de composante des charges d'exploitation et, avant l'exercice 2010, il n'y a eu aucune modalité d'acquisition des droits. Après 2009, les droits sur la cotisation de la société seront acquis selon la première éventualité entre le dernier jour à l'emploi de la société du participant au régime et le 31 décembre de l'exercice au cours duquel la société a versé sa cotisation, à moins que le participant au régime ait fait l'objet d'un licenciement motivé, auquel cas, il sera déchu des cotisations patronales versées au cours de l'exercice.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2009	2008
Cotisations salariales	79 \$	88 \$
Cotisations patronales	29	36
	108 \$	124 \$

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008, toutes les actions ordinaires émises à l'intention des employés conformément à ce régime avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels.

e) Charge non constatée liée à la rémunération à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis

Au 31 décembre 2009, la charge de rémunération liée à la rémunération à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis qui n'a pas encore été constatée est présentée dans le tableau suivant et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,6 an (1,7 an en 2008).

Aux 31 décembre (en millions) ¹⁾	2009	2008
Attributions d'options sur actions	12 \$	22 \$
Unités d'actions restreintes ²⁾	22	29
	34 \$	51 \$

- 1) Il est probable que ces montants ne seront pas représentatifs des incidences sur le bénéfice net présenté pour les périodes futures pour les raisons suivantes : ces montants reflètent une estimation des extinctions; ces montants ne reflètent aucune provision pour attributions futures; ces montants ne reflètent aucune variation de la valeur intrinsèque de la provision pour unités d'actions restreintes dont les droits sont acquis; ces montants ne reflètent aucune provision pour les incidences de toute modification future, le cas échéant, aux attributions d'options sur actions pouvant être réglées en espèces nettes; ces montants reflètent les valeurs intrinsèques aux dates du bilan pour les unités d'actions restreintes dont les droits n'ont pas été acquis.
- 2) La charge de rémunération qui n'a pas encore été constatée relativement aux unités d'actions restreintes dont les droits n'ont pas été acquis est calculée en fonction de la valeur intrinsèque des unités d'actions restreintes dont les droits n'ont pas été acquis inscrites aux dates du bilan, déduction faite des incidences des contrats à terme d'actions réglés en espèces connexes.

13

avantages sociaux futurs

Sommaire et revue des avantages sociaux futurs et de l'information connexe

La société compte divers régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées procurant des prestations de retraite, des prestations complémentaires de retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de ses employés. Les autres régimes comprennent un régime pour les soins de santé à l'intention des anciens employés de TELUS Québec Inc. Les régimes d'avantages auxquels un employé participe reflètent le développement général de la société.

Régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation : Ce régime de retraite à prestations déterminées, qui a cessé d'admettre de nouveaux participants le 1^{er} janvier 2006 et qui compte pour environ un quart de l'obligation au titre des prestations constituées totale de la société, offre des prestations de retraite selon un mode non contributif. Par ailleurs, les employés couverts peuvent annuellement, selon un mode contributif, augmenter ou rehausser les niveaux de prestations de retraite au-delà des prestations de base. Au niveau supérieur des prestations de retraite, le régime de retraite à prestations déterminées prévoit une indexation à 100 % d'un indice des prix à la consommation donné, jusqu'à un maximum de 2 % par année. La rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne annualisée des soixante meilleurs mois consécutifs.

Régime de retraite de TELUS Corporation : Les membres de la direction et les professionnels de l'Alberta qui ont intégré la société avant le 1^{er} janvier 2001 ainsi que certains salariés syndiqués sont couverts par ce régime de retraite contributif à prestations déterminées, qui représente un peu plus de la moitié de l'obligation au titre des prestations constituées totale de la société. Le régime comporte un compte de prestations complémentaires qui peut fournir une indexation à hauteur de 70 % de

la modification annuelle d'un indice des prix à la consommation donné, et la rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne des cinq meilleures années comprises dans la période de dix ans précédant le départ à la retraite.

Régime de retraite à prestations déterminées de TELUS Québec (auparavant, le régime de retraite de TELUS Corporation pour les employés de TELUS Communications (Québec) Inc.) : Les employés non régis par une convention collective du Québec qui ont intégré la société avant le 1^{er} avril 2006, les employés autres que les employés de supervision qui étaient régis par une convention collective avant le 6 septembre 2006 ainsi que certains autres salariés syndiqués sont couverts par ce régime de retraite contributif à prestations déterminées, qui représente environ un dixième de l'obligation au titre des prestations constituées totale de la société. Le régime ne prévoit aucune indexation, et la rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne des quatre meilleures années.

Régime de retraite de TELUS Edmonton : Ce régime de retraite contributif à prestations déterminées a cessé d'accueillir de nouveaux participants le 1^{er} janvier 1998. L'indexation prévue est de 60 % de la modification annuelle d'un indice des prix à la consommation donné, et la rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne annualisée des soixante meilleurs mois consécutifs.

Autres régimes de retraite à prestations déterminées : En plus des régimes susmentionnés, la société offre des régimes complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations déterminées qui ont pour effet de maintenir les prestations de retraite gagnées une fois que les montants maximaux permis par les régimes enregistrés sont atteints. Comme il

est courant avec les régimes non enregistrés de cette nature, ces régimes sont capitalisés seulement lorsque les prestations sont versées.

La société dispose de trois régimes de retraite contributifs non indexés qui proviennent d'une acquisition avant la fusion, qui représentent moins de 1 % de l'obligation au titre des prestations constituées totale de la société; ces régimes ont cessé d'accueillir de nouveaux participants en septembre 1989.

Autres régimes à prestations déterminées : Les autres régimes à prestations déterminées, qui sont tous non contributifs, comprennent un régime d'assurance-invalidité, un régime de soins de santé à l'intention des salariés retraités et un régime d'assurance-vie. Le régime de soins de santé à l'intention des salariés retraités et le régime d'assurance-vie ont cessé d'admettre de nouveaux participants le 1^{er} janvier 1997. En vertu de la convention collective signée en 2005, un fournisseur externe a commencé à offrir un nouveau régime d'assurance-invalidité à long terme à compter du 1^{er} janvier 2006. Le régime d'assurance-invalidité existant continuera à verser des prestations aux anciens prestataires approuvés et aux salariés qualifiés admissibles.

Régime de retraite des travailleurs des télécommunications : Certains salariés de la Colombie-Britannique sont couverts par un régime de retraite syndical. Les cotisations sont déterminées en fonction des dispositions de la convention collective négociée et dépendent habituellement du revenu brut du salarié.

Régime de retraite de la fonction publique de la Colombie Britannique : Certains salariés de la Colombie-Britannique sont couverts par un régime de pension de retraite de la fonction publique. Les cotisations sont déterminées en fonction des dispositions des conventions collectives négociées par la province de la Colombie-Britannique et dépendent habituellement du revenu brut du salarié.

Régime de retraite à cotisations déterminées : À la fin du second semestre de 2006, la société a revu ses offres de régime de retraite à cotisations déterminées pour 2007. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007, la société offre un régime de retraite à cotisations déterminées, lequel est contributif et constitue le seul régime de retraite défrayé par la société offert à des salariés non syndiqués et à certains salariés syndiqués qui sont entrés au service de la société après cette date. En règle générale, le salarié participant peut verser des cotisations annuelles au régime, à un taux allant de 3 % à 6 % de ses gains ouvrant droit à pension. La société versera une cotisation équivalente à 100 % de celle du salarié, jusqu'à concurrence de 5 % de ses gains ouvrant droit à pension et elle versera une cotisation équivalente à 80 % de celle du salarié pour un taux supérieur à 5 %. La participation au régime de retraite à cotisations déterminées est volontaire jusqu'à la troisième année d'entrée en service du salarié. Si les cotisations annuelles dépassent les montants maximaux permis, les montants excédentaires sont versés à un régime complémentaire non enregistré à cotisations déterminées.

a) Régimes à prestations déterminées

L'information concernant l'ensemble des régimes à prestations déterminées de la société se résume comme suit :

(en millions)	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2009	2008	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées :				
Solde au début	5 243 \$	6 347 \$	64 \$	73 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	85	122	–	–
Intérêts débiteurs	374	346	5	–
Prestations versées c)	(318)	(298)	(5)	(6)
Perte actuarielle (gain actuariel)	991	(1 280)	7	(3)
Modifications des régimes	1	6	–	–
Solde à la fin d), e)	6 376	5 243	71	64
Actif des régimes g) :				
Juste valeur au début	5 654	6 913	34	37
Rendement réel de l'actif des régimes	767	(1 101)	–	1
Cotisations patronales h)	179	102	1	2
Cotisations salariales	34	38	–	–
Prestations versées c)	(318)	(298)	(5)	(6)
Juste valeur à la fin	6 316	5 654	30	34
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	(60)	411	(41)	(30)
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	1 528	938	(1)	(12)
Coût non amorti des services passés	31	33	–	–
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	(106)	(150)	–	1
Actif (passif) au titre des prestations constituées	1 393 \$	1 232 \$	(42)\$	(41)\$

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées est pris en compte comme suit dans les bilans consolidés :

Aux 31 décembre (en millions)	2009	2008
Régimes de retraite	1 393 \$	1 232 \$
Autres régimes	(42)	(41)
	1 351 \$	1 191 \$
Présenté comme suit dans les bilans consolidés :		
Frais reportés (note 21 b)	1 565 \$	1 401 \$
Autres passifs à long terme (note 21 b)	(214)	(210)
	1 351 \$	1 191 \$

La date d'évaluation utilisée pour déterminer l'actif des régimes et l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre.

b) Régimes à prestations déterminées – coûts (économies)

Les coûts nets (économies nettes) des régimes à prestations déterminées de la société s'établissent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	2009			2008		
(en millions)	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de l'exercice	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de l'exercice
Régimes de retraite						
Coût des services rendus au cours de l'exercice (tranche de l'employeur)	51 \$	– \$	51 \$	84 \$	– \$	84 \$
Intérêts débiteurs	374	–	374	346	–	346
Rendement de l'actif des régimes	(767)	364	(403)	1 101	(1 596)	(495)
Coût des services passés	–	3	3	–	4	4
Perte actuarielle	991	(954)	37	(1 280)	1 287	7
Amortissement de l'actif transitoire	–	(44)	(44)	–	(46)	(46)
	649 \$	(631)\$	18 \$	251 \$	(351)\$	(100)\$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs exercices afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

Exercices terminés les 31 décembre	2009			2008		
(en millions)	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de l'exercice	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de l'exercice
Autres régimes						
Intérêts débiteurs	5 \$	– \$	5 \$	– \$	– \$	– \$
Rendement de l'actif des régimes	–	(1)	(1)	(1)	–	(1)
Perte actuarielle (gain actuariel)	7	(10)	(3)	(3)	1	(2)
Amortissement de l'obligation transitoire	–	1	1	–	1	1
	12 \$	(10)\$	2 \$	(4)\$	2 \$	(2)\$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs exercices afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

c) Versements de prestations

Les versements de prestations futurs estimatifs découlant des régimes à prestations déterminées de la société, calculés au 31 décembre 2009, s'établissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	Régimes de retraite	Autres régimes
2010	333 \$	6 \$
2011	350	6
2012	367	6
2013	385	6
2014	405	5
2015 à 2019	2 274	25

d) Décomposition de la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées

L'obligation au titre des prestations constituées est la valeur actuarielle actuelle des prestations attribuées pour les services rendus par l'employé à une date donnée. La décomposition des excédents et des déficits des régimes de retraite à prestations déterminées de la société à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

Aux 31 décembre	2009			2008		
(en millions)	Obligation au titre des prestations constituées	Actif du régime	Situation de capitalisation – excédent (déficit) du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Actif du régime	Situation de capitalisation – excédent (déficit) du régime
Régimes de retraite où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations constituées	3 544 \$	3 799 \$	255 \$	4 616 \$	5 177 \$	561 \$
Régimes de retraite où l'obligation au titre des prestations constituées est supérieure à l'actif						
Capitalisés	2 627	2 517	(110)	486	477	(9)
Non capitalisés	205	–	(205)	141	–	(141)
	2 832	2 517	(315)	627	477	(150)
(Se reporter à la note 13 a)	6 376 \$	6 316 \$	(60)\$	5 243 \$	5 654 \$	411 \$

Aux 31 décembre 2009 et 2008, des lettres de crédit non utilisées, décrites plus en détail à la note 18 d), garantissaient certains des régimes de retraite à prestations déterminées non capitalisés.

e) Décomposition de la situation de capitalisation des autres régimes à prestations déterminées

L'obligation au titre des prestations constituées est la valeur actuarielle actuelle des prestations attribuées pour les services rendus par l'employé à une date donnée. La décomposition des excédents et des déficits des autres régimes à prestations déterminées de la société à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

Aux 31 décembre	2009			2008		
(en millions)	Obligation au titre des prestations constituées	Actif du régime	Situation de capitalisation – excédent (déficit) du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Actif du régime	Situation de capitalisation – excédent (déficit) du régime
Autres régimes où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations constituées	27 \$	30 \$	3 \$	26 \$	34 \$	8 \$
Autres régimes non capitalisés où l'obligation au titre des prestations constituées est supérieure à l'actif	44	–	(44)	38	–	(38)
(Se reporter à la note 13 a)	71 \$	30 \$	(41)\$	64 \$	34 \$	(30)\$

f) Obligation au titre des prestations de retraite accumulées

L'obligation au titre des prestations accumulées diffère de l'obligation au titre des prestations constituées en ce que la première n'intègre pas d'hypothèses sur les niveaux de rémunération futurs. La décomposition par la société de l'obligation au titre des prestations de retraite accumulées et de l'actif à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

Aux 31 décembre	2009			2008		
(en millions)	Obligation au titre des prestations accumulées	Actif du régime	Différence	Obligation au titre des prestations accumulées	Actif du régime	Différence
Régimes de retraite où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations accumulées	5 353 \$	5 794 \$	441 \$	4 899 \$	5 654 \$	755 \$
Régimes de retraite où l'obligation au titre des prestations accumulées est supérieure à l'actif						
Capitalisés	545	522	(23)	–	–	–
Non capitalisés	189	–	(189)	129	–	(129)
	734	522	(212)	129	–	(129)
	6 087 \$	6 316 \$	229 \$	5 028 \$	5 654 \$	626 \$

g) Stratégies et politiques en matière de placement des régimes

Le principal objectif de la société à l'égard des régimes à prestations déterminées consiste à assurer la sécurité du revenu de retraite et des autres avantages pour les participants et leurs bénéficiaires. La société a pour objectif secondaire de maximiser le taux de rendement à long terme de l'actif des régimes à prestations déterminées tout en exposant la société à un risque acceptable.

Gestion du risque : La société estime que le risque absolu (c'est-à-dire le risque lié à l'augmentation des cotisations, à l'insuffisance des excédents des régimes et aux obligations non capitalisées) est plus important que le risque de rendement relatif. Par conséquent, la conception des régimes à prestations déterminées, la nature et l'échéance de l'obligation au titre des prestations déterminées et les caractéristiques de la participation aux régimes ont une incidence considérable sur les stratégies et les politiques en matière de placement. La société gère le risque en précisant quels types de placements sont autorisés et lesquels sont interdits, en établissant des stratégies de diversification et en déterminant des cibles en matière de répartition de l'actif.

Placements autorisés et placements interdits : Les types de placements qui sont autorisés et ceux qui sont interdits, de même que les lignes directrices et les limites que les gouvernement, sont définis dans l'énoncé sur les politiques et procédures en matière de placement (l'« énoncé relatif aux placements ») de chaque caisse; cet énoncé, requis en vertu de la *Pension Benefits Standards Act, 1985*, est passé en revue et approuvé annuellement par le fiduciaire désigné. Les lignes directrices et les limites sont de surcroît assujetties aux règles régissant les placements permis et les limites de prêt définies dans les *Pension Benefits Standards Regulations, 1985*. Outre les placements traditionnels, l'énoncé relatif aux placements de chaque caisse peut autoriser l'utilisation d'instruments dérivés pour faciliter les opérations de placement et pour gérer le risque, à condition qu'aucune position vendeur ne soit prise, que les placements ne fassent pas appel à l'effet de levier et que les instruments dérivés ne contreviennent pas aux lignes directrices ni aux limites établies dans l'énoncé relatif aux placements. Il est interdit aux caisses gérées à l'interne d'augmenter les placements bénéficiant

d'une clause de droits acquis dans les titres de la société; les placements en question ont été faits avant la fusion de BC TELECOM Inc. et de TELUS Corporation, les sociétés remplacées de la société. Il est permis aux caisses gérées à l'externe d'investir dans des titres de la société, pourvu que ces placements soient conformes au mandat de la caisse et respectent l'énoncé relatif aux placements pertinent.

Diversification : La stratégie de la société à l'égard des placements en actions consiste à assurer la diversification des titres, des secteurs de l'industrie et des régions géographiques représentés dans le portefeuille. Une part importante (de 15 % à 25 % de l'actif total des régimes) des placements en actions est consacrée aux actions étrangères dans le but d'augmenter encore la diversification de l'actif. Les titres de créance peuvent comprendre une part importante de créances hypothécaires, l'objectif étant d'améliorer les flux de trésorerie et d'avoir une portée plus vaste pour la gestion de la composante en obligations de l'actif des régimes. Les titres de créance peuvent aussi comprendre des obligations à rendement réel, ce qui procure une protection à l'égard de l'inflation, stratégie qui fait pendant à l'indexation au coût de la vie que comprennent certains régimes à prestations déterminées. Des placements immobiliers sont utilisés pour compléter la diversification de l'actif des régimes, protéger celui-ci contre la potentielle inflation à long terme et assurer un revenu de placement relativement stable.

Relation entre l'actif des régimes et les obligations au titre des prestations : Dans le but de diminuer les coûts à long terme que représentent ses régimes à prestations déterminées, la société prend soin de ne pas faire correspondre l'actif des régimes et les obligations au titre des prestations. Cette stratégie est mise en application par l'inclusion de placements en actions dans la composition de l'actif à long terme ainsi que de titres à revenu fixe et de créances hypothécaires dont les durées sont différentes de celles des obligations au titre des prestations. Les problèmes de liquidités que cette stratégie pourrait entraîner sont enrayés par la grande diversification des placements (y compris l'encaisse et certains placements à court terme) ainsi que par les flux de trésorerie tirés des dividendes, des intérêts créditeurs et des loyers provenant de ces placements.

Répartition de l'actif : L'information sur la répartition ciblée et la répartition réelle de l'actif des régimes à prestations déterminées de la société se présente comme suit :

	Régimes de retraite			Autres régimes		
	Répartition ciblée pour	Pourcentage de l'actif des régimes à la fin		Répartition ciblée pour	Pourcentage de l'actif des régimes à la fin	
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Actions	45 %–55 %	53 %	47 %	–	–	–
Titres de créance	35 %–45 %	41 %	45 %	–	–	–
Placements immobiliers	4 %–8 %	6 %	6 %	–	–	–
Autres	0 %–2 %	–	2 %	100 %	100 %	100 %
		100 %	100 %		100 %	100 %

h) Évaluation de la juste valeur – régimes de retraite

L'information concernant l'évaluation de la juste valeur de l'ensemble de l'actif des régimes de retraite à prestations déterminées de la société se résume comme suit :

Au 31 décembre 2009 (en millions)	Total	Évaluation de la juste valeur à la date de clôture au moyen des éléments suivants :		
		Cours relevés sur les marchés actifs pour des éléments identiques (Niveau 1)	Autres données importantes pouvant être observées (Niveau 2)	Données importantes ne pouvant être observées (Niveau 3)
Catégorie d'actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	389 \$	25 \$	364 \$	– \$
Titres de participation				
Canadiens	1 921	1 743	178	–
Étrangers	1 415	969	380	66
Titres de créance émis par les gouvernements national, provinciaux ou locaux	1 207	1 014	193	–
Titres de créance de sociétés	620	–	620	–
Titres adossés à des créances	45	–	45	–
Prêts hypothécaires commerciaux	312	–	–	312
Biens immobiliers	393	45	–	348
Créances et autres	14	–	14	–
	6 316 \$	3 796 \$	1 794 \$	726 \$

Au 31 décembre 2009, les actions de TELUS Corporation comptaient pour moins de 1 % de l'actif détenu dans les fiducies de retraite et les fiducies liées à d'autres avantages administrées par la société.

La variation au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 de l'évaluation de la juste valeur de l'ensemble de l'actif des régimes de retraite à prestations déterminées de la société qui a utilisé des données importantes ne pouvant être observées se résume comme suit :

(en millions)	31 décembre 2008	Rendement réel de l'actif des régimes ayant trait aux actifs		Achats, ventes et règlements	Transferts à l'intérieur ou à l'extérieur du niveau 3	31 décembre 2009
		Toujours détenus à la date de clôture	Vendus au cours de la période			
Catégorie d'actif						
Titres de participation						
Étrangers	80 \$	(18)\$	– \$	4 \$	– \$	66 \$
Prêts hypothécaires commerciaux	285	17	6	4	–	312
Biens immobiliers	320	(13)	–	41	–	348
	685 \$	(14)\$	6 \$	49 \$	– \$	726 \$

i) Évaluation de la juste valeur – autres régimes

L'information concernant l'évaluation de la juste valeur de l'actif des autres régimes à prestations déterminées de la société se résume comme suit :

Au 31 décembre 2009 (en millions)	Total	Évaluation de la juste valeur à la date de clôture au moyen des éléments suivants :		
		Cours relevés sur les marchés actifs pour des éléments identiques (Niveau 1)	Autres données importantes pouvant être observées (Niveau 2)	Données importantes ne pouvant être observées (Niveau 3)
Catégorie d'actif				
Convention de prise ferme avec participation aux résultats ¹⁾	30 \$	– \$	– \$	30 \$

1) L'incidence de la convention de prise ferme avec participation aux résultats s'est traduite par le transfert des cotisations de la société à une compagnie d'assurance qui, à son tour, fournit les autres régimes à prestations déterminées.

La variation au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 de l'évaluation de la juste valeur de l'actif des autres régimes à prestations déterminées de la société au moyen de données importantes ne pouvant être observées se résume comme suit :

(en millions)	31 décembre 2008	Rendement réel de l'actif des régimes ayant trait aux actifs		Achats, ventes et règlements	Transferts à l'intérieur ou à l'extérieur du niveau 3	31 décembre 2009
		Toujours détenus à la date de clôture	Vendus au cours de la période			
Catégorie d'actif						
Convention de prise ferme avec participation aux résultats ¹⁾	34 \$	– \$	– \$	(4)\$	– \$	30 \$

1) L'incidence de la convention de prise ferme avec participation aux résultats s'est traduite par le transfert des cotisations de la société à une compagnie d'assurance qui, à son tour, fournit les autres régimes à prestations déterminées.

j) Cotisations patronales

La détermination des montants minimaux au titre de la capitalisation pour la presque totalité des régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés de la société est régie par la *Pension Benefits Standards Act, 1985*. En plus de la capitalisation des coûts des services rendus au cours de l'exercice, cette loi exige que l'évaluation axée sur la poursuite des activités et l'évaluation de la solvabilité soient effectuées sur une base périodique spécifiée.

- Tout excédent de l'actif du régime sur le passif du régime déterminé dans l'évaluation axée sur la poursuite des activités réduit l'obligation de capitalisation minimale des coûts des services rendus au cours de l'exercice, mais pourrait ne pas réduire l'obligation à un montant inférieur aux cotisations salariales. En général, l'évaluation axée sur la poursuite des activités détermine l'excédent (le cas échéant) de l'actif d'un régime sur son passif, selon une méthode de répartition des prestations.
- À la date de ces états financiers consolidés, l'évaluation de la solvabilité exige, en général, que le passif d'un régime, établi sur le fait que le régime n'est plus en vigueur à la date d'évaluation, qui est supérieur à son actif (le cas échéant) soit capitalisé, au minimum, en montants annuels égaux sur une période ne dépassant pas cinq ans. Au cours du second semestre de 2009, le gouvernement fédéral canadien a présenté des propositions qui toucheront, entre autres, la méthode de capitalisation de la solvabilité pour les régimes de retraite régis par la *Pension Benefits Standards Act, 1985*, possiblement à compter de 2010; l'incidence de ces propositions, le cas échéant, sur la société dépendra de la forme définitive qu'elles prendront.

Les importantes hypothèses actuarielles moyennes pondérées découlant de ces estimations et retenues par la société pour évaluer son obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2009	2008	2009	2008
Taux d'actualisation utilisé pour déterminer les éléments suivants :				
Coûts nets des prestations pour les exercices terminés les 31 décembre	7,25 %	5,50 %	7,11 %	5,36 %
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre	5,85 %	7,25 %	5,65 %	7,11 %
Taux de rendement à long terme ¹⁾ prévu de l'actif des régimes utilisé pour déterminer les éléments suivants :				
Coûts nets des prestations pour les exercices terminés les 31 décembre	7,25 %	7,25 %	3,00 %	3,00 %
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre	7,25 %	7,25 %	2,50 %	3,00 %
Taux de croissance future de la rémunération utilisé pour déterminer les éléments suivants :				
Coûts nets des prestations pour les exercices terminés les 31 décembre	3,00 %	3,00 %	–	–
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre	3,00 %	3,00 %	–	–

1) Le taux de rendement à long terme prévu est fondé sur les rendements prévus des principales catégories d'actifs et pondéré en fonction des cibles en matière de répartition de l'actif (se reporter à la note 13 g). Les rendements prévus découlent de l'examen continu par la société des tendances, de la conjoncture économique et des données fournies par des actuaires, ainsi que de la mise à jour de données historiques sous-jacentes.

(en millions)	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Variation de l'obligation	Variation des charges	Variation de l'obligation	Variation des charges
Répercussions d'une diminution hypothétique de 25 points de base ¹⁾ des taux suivants :				
Taux d'actualisation	196 \$	16 \$	1 \$	– \$
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif des régimes		14 \$		– \$
Taux de croissance future de la rémunération	23 \$	4 \$	– \$	– \$

1) Ces sensibilités sont hypothétiques et elles doivent être considérées avec circonspection. Les variations hypothétiques favorables à l'égard des hypothèses se traduisent par une diminution des montants, tandis que les variations hypothétiques défavorables à l'égard des hypothèses se traduisent par une augmentation des montants relativement à l'obligation et aux charges. Les variations des montants s'appuyant sur des fluctuations de 25 points de base des hypothèses ne peuvent généralement faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle des montants n'est pas nécessairement linéaire. De plus, dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée à l'égard de la variation de l'obligation ou de la variation des charges sont calculées sans modification des autres hypothèses. En fait, les variations d'un facteur peuvent entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, une augmentation des taux d'actualisation peut entraîner des attentes accrues à l'égard du taux de rendement à long terme de l'actif des régimes), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à amoindrir la sensibilité.

l) Régimes à cotisations déterminées

Le total des coûts des régimes à cotisations déterminées constatés par la société se présente comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2009	2008
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	30 \$	31 \$
Autres régimes à cotisations déterminées	31	32
	61 \$	63 \$

14

débiteurs

Tableau récapitulatif et revue sommaire des opérations de fiducie de titrisation conclues dans des conditions normales de concurrence et de l'information connexe

Le 26 juillet 2002, TELUS Communications Inc., filiale en propriété exclusive de TELUS, a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, qui a été modifiée le 30 septembre 2002, le 1^{er} mars 2006, le 30 novembre 2006, le 31 mars 2008, le 12 septembre 2008 et le 6 mai 2009, aux termes de laquelle TELUS Communications Inc. est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 500 millions de dollars (650 millions de dollars le 31 décembre 2008). L'échéance initiale de cette convention de titrisation à rechargement était le 18 juillet 2007; le 30 novembre 2006, la modification a donné lieu à une prorogation de l'échéance pour la fixer au 18 juillet 2008; la modification du 31 mars 2008 a donné lieu à une prorogation de l'échéance pour la fixer au 17 juillet 2009; la modification du 6 mai 2009 a donné lieu à une prorogation de l'échéance pour la fixer au 6 mai 2012.

À la suite de la vente d'une participation dans certaines créances avec gestion intégrale, un passif lié à la gestion des créances vendues est constaté à la date de la vente puis est amorti dans l'état des résultats sur la durée de vie prévue des créances.

TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la cote de crédit BBB (faible) attribuée par Dominion Bond Rating Service, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée; au 31 décembre 2009, la cote attribuée était A (faible).

Aux 31 décembre (en millions)	2009	2008
Total du portefeuille géré	1 201 \$	1 272 \$
Créances titrisées	(598)	(346)
Droits conservés dans les créances vendues	91	40
Créances détenues	694 \$	966 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la société a constaté des pertes globales de 11 millions de dollars (11 millions de dollars en 2008) sur la vente de créances découlant de la titrisation.

Les flux de trésorerie tirés de la titrisation se présentent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2009	2008
Produit cumulé de la titrisation, au début	300 \$	500 \$
Produit de nouvelles titrisations	200	150
Paiements de réduction de la titrisation	—	(350)
Produit cumulé de la titrisation, à la fin	500 \$	300 \$
Produit des montants encaissés réinvestis dans des opérations de titrisation à rechargement	4 060 \$	3 105 \$
Produit des montants encaissés au titre des droits conservés	780 \$	382 \$

Les principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la perte au titre de la vente de créances, les flux de trésorerie futurs et les justes valeurs attribuées aux droits conservés, se présentent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	2009	2008
Pertes sur créances prévues en pourcentage des créances vendues	1,2 %	1,2 %
Durée de vie moyenne pondérée des créances vendues (en jours)	32	33
Taux d'actualisation annuel réel	0,8 %	3,5 %
Gestion	1,0 %	1,0 %

En général, les créances vendues ne font pas l'objet de paiements par anticipation.

Au 31 décembre 2009, les principales hypothèses économiques et la sensibilité de la juste valeur courante des flux de trésorerie résiduels par rapport à des fluctuations immédiates de 10 % et de 20 % à l'égard de ces hypothèses se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	31 décembre 2009	Variation hypothétique des hypothèses ¹⁾	
		10 %	20 %
Valeur comptable/juste valeur des flux de trésorerie futurs	91 \$		
Pertes sur créances prévues en pourcentage des créances vendues		1 \$	1 \$
Durée de vie moyenne pondérée des créances vendues (en jours)		— \$	— \$
Taux d'actualisation annuel réel		— \$	— \$

1) Ces sensibilités sont hypothétiques et elles doivent être considérées avec circonspection. Une variation hypothétique favorable des hypothèses se traduit par une augmentation de la valeur des droits conservés dans les créances vendues tandis qu'une variation hypothétique défavorable des hypothèses se traduit par une baisse de cette valeur. Comme les chiffres l'indiquent, les variations de la juste valeur s'appuyant sur des fluctuations de 10 % des hypothèses ne peuvent généralement faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle de la juste valeur n'est pas nécessairement linéaire. De plus, dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur la juste valeur des droits conservés sont calculées sans modification des autres hypothèses; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché peut entraîner une augmentation des créances irrécouvrables), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer la sensibilité.

immobilisations corporelles et autres

Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations corporelles et autres

(en millions)	Actifs liés au réseau	Bâtiments et améliorations locatives	Biens loués en vertu de contrats de location- acquisition	Autres	Terrains	Actifs en construction	Total
Au coût							
Au 1 ^{er} janvier 2008	19 848 \$	1 993 \$	18 \$	1 549 \$	48 \$	375 \$	23 831 \$
Ajouts	374	20	1	78	–	1 014	1 487
Ajouts découlant d'acquisitions d'entreprises	–	6	6	6	–	–	18
Cessions et mises hors service	(365)	(1)	(10)	(5)	–	(6)	(387)
Reclassements	752	92	–	53	1	(898)	–
Au 31 décembre 2008	20 609	2 110	15	1 681	49	485	24 949
Ajouts	406	21	–	42	–	1 283	1 752
Ajouts découlant d'acquisitions d'entreprises	–	2	–	7	–	–	9
Cessions et mises hors service	(125)	(28)	(2)	(124)	–	–	(279)
Reclassements	1 160	139	–	38	–	(1 337)	–
Au 31 décembre 2009	22 050 \$	2 244 \$	13 \$	1 644 \$	49 \$	431 \$	26 431 \$
Amortissement cumulé							
Au 1 ^{er} janvier 2008	14 345 \$	1 113 \$	12 \$	1 165 \$	– \$	– \$	16 635 \$
Amortissement	1 125	120	2	137	–	–	1 384
Cessions et mises hors service	(351)	(1)	(5)	(30)	–	–	(387)
Au 31 décembre 2008	15 119	1 232	9	1 272	–	–	17 632
Amortissement	1 053	122	2	164	–	–	1 341
Cessions et mises hors service	(120)	(21)	(2)	(128)	–	–	(271)
Au 31 décembre 2009	16 052 \$	1 333 \$	9 \$	1 308 \$	– \$	– \$	18 702 \$
Valeur comptable nette							
Au 31 décembre 2008	5 490 \$	878 \$	6 \$	409 \$	49 \$	485 \$	7 317 \$
Au 31 décembre 2009	5 998 \$	911 \$	4 \$	336 \$	49 \$	431 \$	7 729 \$

actifs incorporels et écart d'acquisition

Tableau récapitulatif des actifs incorporels, incluant l'écart d'acquisition et revue sommaire des acquisitions déclarées de l'exercice ayant entraîné un écart d'acquisition

a) Actifs incorporels et écart d'acquisition, montant net

(en millions)	Actifs incorporels amortissables											
	Abonnés	Contrats avec les clients et relations connexes	Logiciels	Servitudes et autres	Actifs en construction	Total	Actifs incorporels à durée indéfinie			Total des actifs incorporels	Écart d'acquisition	Total des actifs incorporels et de l'écart d'acquisition
							Licences de spectre	Marque acquise	Total			
Au coût												
Au 1 ^{er} janvier 2008	250 \$	– \$	1 761 \$	118 \$	184 \$	2 313 \$	3 985 \$	– \$	3 985 \$	6 298 \$	3 532 \$	9 830 \$
Ajouts	–	–	47	2	323	372	882	–	882	1 254	–	1 254
Ajouts découlant d'acquisitions d'entreprises	–	138	189	2	–	329	–	–	–	329	396	725
Cessions et mises hors service	(5)	–	(225)	(19)	–	(249)	–	–	–	(249)	–	(249)
Reclassements	–	–	310	–	(310)	–	–	–	–	–	3	3
Écart de change lié à l'écart d'acquisition des établissements étrangers autonomes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(3)	(3)
Au 31 décembre 2008	245	138	2 082	103	197	2 765	4 867	–	4 867	7 632	3 928	11 560
Ajouts	–	–	32	–	319	351	–	–	–	351	–	351
Ajouts découlant d'acquisitions d'entreprises	–	–	–	–	–	–	–	7	7	7	8	15
Cessions et mises hors service	–	(1)	(63)	–	–	(64)	–	–	–	(64)	–	(64)
Reclassements	–	–	357	1	(358)	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2009	245 \$	137 \$	2 408 \$	104 \$	158 \$	3 052 \$	4 867 \$	7 \$	4 874 \$	7 926 \$	3 936 \$	11 862 \$
Amortissement cumulé												
Au 1 ^{er} janvier 2008	44 \$	– \$	1 243 \$	67 \$	– \$	1 354 \$	1 018 \$	– \$	1 018 \$	2 372 \$	364 \$	2 736 \$
Amortissement	7	13	300	9	–	329	–	–	–	329	–	329
Cessions et mises hors service	(5)	–	(229)	(1)	–	(235)	–	–	–	(235)	–	(235)
Au 31 décembre 2008	46	13	1 314	75	–	1 448	1 018	–	1 018	2 466	364	2 830
Amortissement	6	14	360	1	–	381	–	–	–	381	–	381
Cessions et mises hors service	–	–	(69)	–	–	(69)	–	–	–	(69)	–	(69)
Au 31 décembre 2009	52 \$	27 \$	1 605 \$	76 \$	– \$	1 760 \$	1 018 \$	– \$	1 018 \$	2 778 \$	364 \$	3 142 \$
Valeur comptable nette												
Au 31 décembre 2008	199 \$	125 \$	768 \$	28 \$	197 \$	1 317 \$	3 849 \$	– \$	3 849 \$	5 166 \$	3 564 \$	8 730 \$
Au 31 décembre 2009	193 \$	110 \$	803 \$	28 \$	158 \$	1 292 \$	3 849 \$	7 \$	3 856 \$	5 148 \$	3 572 \$	8 720 \$

b) Actifs incorporels amortissables

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements à l'égard des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 31 décembre 2009, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)

2010	364 \$
2011	277
2012	152
2013	52
2014	30

c) Test de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Comme le mentionnent la note 1 b) et la note 1 f), la valeur comptable des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des écarts d'acquisition fait périodiquement l'objet d'un test de dépréciation, et ce test représente une estimation importante pour la société. Cette estimation comporte un

degré important d'incertitude étant donné la nécessité qu'elle représente de formuler des hypothèses économiques clés en ce qui a trait à l'avenir. La société prend en compte une fourchette de montants raisonnables possibles et arrête l'un de ces montants, qui représente la meilleure estimation de la direction. Si les meilleures estimations de la direction à l'égard des hypothèses économiques clés devaient différer de manière défavorable par rapport à la conjoncture réelle observée dans l'avenir et que les répercussions défavorables sur les flux de trésorerie qui en découlent devaient être importantes, la société pourrait avoir à constater une perte de valeur importante relativement à ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie et à ses écarts d'acquisition.

Conformément aux pratiques d'évaluation actuelles propres au secteur, la société a recours à la fois à la méthode des flux de trésorerie actualisés, à la méthode de l'analyse comparative et à des procédés analytiques du secteur et de certains éléments qui lui sont particuliers pour déterminer la juste valeur de ses licences de spectre et de ses écarts d'acquisition. La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie repose sur la meilleure estimation faite par la direction des flux de trésorerie ainsi que sur un taux d'actualisation

établi par le calcul du coût moyen pondéré du capital pour chaque unité d'exploitation. La méthode fondée sur le marché emploie des estimations consensuelles sur le marché, au moment où le test est effectué, ainsi que les cours à la Bourse pour des sociétés américaines et canadiennes exerçant leurs activités dans le même secteur. De plus, la société s'assure que les évaluations combinées des unités d'exploitation sont raisonnables d'après les évaluations de la société sur le marché à ce même moment.

Des analyses de sensibilité ont été effectuées dans le cadre du test de dépréciation annuel de décembre 2009. Les essais dans des conditions critiques posaient quant à eux comme hypothèse une légère baisse des flux de trésorerie annuels, toutes les autres hypothèses étant maintenues constantes; les résultats ont également indiqué que la société continuerait d'être en mesure de recouvrer la valeur comptable de ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie et de ses écarts d'acquisition dans un avenir prévisible.

d) Acquisitions d'entreprises, autres opérations et autres

Black's Photo Corporation : Le 3 septembre 2009, la société a fait l'acquisition de 100 % de la participation financière avec droit de vote dans Black's Photo Corporation, un détaillant offrant des services d'imagerie numérique partout au Canada, pour un montant en espèces de 28 millions de dollars (26 millions de dollars, déduction faite des espèces acquises). Aucune contrepartie conditionnelle n'a été exigée au cours de l'opération. L'investissement a été effectué dans le but d'accroître la distribution des produits et des services mobiles de la société partout au Canada.

Les principaux facteurs ayant contribué à l'établissement d'un prix d'achat se traduisant par la constatation d'un écart d'acquisition sont la nature des activités actuelles de Black's Photo Corporation, l'effectif acquis, les avantages sur le plan du délai de mise en marché provenant de l'acquisition d'un détaillant bien établi disposant d'un réseau de distribution de produits mobiles. Les résultats d'exploitation de Black's Photo Corporation sont inclus dans le secteur des services mobiles de la société à compter du 3 septembre 2009. Le montant imputé à l'écart d'acquisition ne devrait pas être déductible aux fins de l'impôt.

Les montants du prix d'achat attribués sont présentés dans le tableau suivant :

Au 3 septembre 2009 (en millions)

Actif	
Actif à court terme	22 \$
Actif à long terme	
Immobilisations corporelles et autres	9
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie (marque)	7
Impôts futurs	1
Écart d'acquisition	8
	47 \$
Passif	
Passif à court terme	19 \$
Prix d'achat	28
	47 \$

Informations à fournir additionnelles : Au 31 décembre 2009, l'écart d'acquisition attribuable au secteur des services filaires et au secteur des services mobiles de la société s'est établi à 966 millions de dollars (966 millions de dollars en 2008) et à 2 606 millions de dollars (2 598 millions de dollars en 2008), respectivement.

e) Acquisitions d'entreprises en 2008 et autres opérations

Emergis Inc. : Le 29 novembre 2007, la société a annoncé qu'elle avait convenu de soumettre une offre en vue d'acquérir toutes les actions en circulation d'Emergis Inc., à un prix de 8,25 \$ l'action ordinaire, dans le cadre d'une offre publique d'achat (au total, un prix d'achat initial estimé à environ 763 millions de dollars après dilution complète). Emergis Inc. est un fournisseur de services d'impartition des processus d'affaires, dont le siège social est situé au Canada, qui concentre ses activités dans les secteurs des soins de santé et des services financiers, soit deux des secteurs clés où l'équipe

de Solutions d'affaires de la société a mis ses énergies à développer une expertise. La société est d'avis que ses capacités nationales de vente et de marketing favoriseront la croissance des solutions d'Emergis Inc., en particulier en raison de la nature complémentaire des activités et des clientèles des deux parties.

Au 31 décembre 2007, la société avait acheté sur le marché 1 017 000 actions ordinaires d'Emergis Inc., pour un montant de 8 millions de dollars, comme il a été annoncé dans les communiqués de la société. Le 17 janvier 2008, la société a prélevé des acceptations bancaires de 500 millions de dollars de ses facilités de crédit, a émis du papier commercial supplémentaire et, en utilisant les fonds en caisse, a envoyé un montant de 743 millions de dollars au dépositaire aux fins du paiement pour ce qui suit :

- les 84 876 494 actions ordinaires d'Emergis Inc. (représentant environ 94 % des actions ordinaires d'Emergis Inc. en circulation après dilution complète) qui ont été valablement déposées en rapport avec l'offre de la société;
- le reste des actions ordinaires en circulation d'Emergis Inc. que la société a achetées le 18 janvier 2008 en utilisant les dispositions portant sur les acquisitions forcées de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Le niveau des actifs corporels nets et des actifs incorporels nets par rapport à la capacité de la société acquise à générer des bénéfices a représenté le principal facteur ayant fait en sorte que le prix d'achat se traduise par la constatation de l'écart d'acquisition. Les résultats d'exploitation d'Emergis Inc. sont inclus dans le secteur des services filaires de la société à compter du 17 janvier 2008. Les montants imputés à l'écart d'acquisition ne devraient pas être déductibles aux fins de l'impôt. Les actifs incorporels acquis ne devraient pas avoir de valeur résiduelle importante.

Les montants du prix d'achat attribués sont présentés dans le tableau suivant :

Au 16 janvier 2008 (en millions)

Actif	
Actif à court terme	114 \$
Actif à long terme	
Immobilisations corporelles et autres	18
Actifs incorporels	
Actifs incorporels amortissables ¹⁾	
Contrats avec les clients et relations clients connexes	138
Logiciels	186
Autres	2
	326
Écart d'acquisition	396
Autres actifs à long terme	6
	860 \$
Passif	
Passif à court terme	92 \$
Passif à long terme	
Dettes à long terme	2
Autres passifs à long terme	4
Impôts futurs	15
	113
Prix d'achat	
Achat d'actions sur le marché avant la clôture	8
Montant remis au dépositaire ²⁾	735
	743
Coûts d'acquisition ³⁾	4
	747
	860 \$

1) Les contrats avec les clients et les relations clients connexes ainsi que les logiciels sont amortis sur des périodes d'amortissement de dix ans et de cinq ans, respectivement.

2) Déduction faite des montants pour l'achat d'actions sur le marché avant la clôture.

3) Comme il est mentionné à la note 2 c), avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, la société a adopté les nouvelles recommandations comptables pour les acquisitions d'entreprises qui se sont traduites, entre autres, par la passation en charges par la société des coûts d'acquisition liés aux regroupements d'entreprises survenus après le 1^{er} janvier 2009.

TELUS International Philippines Inc. : En 2005, la société a fait l'acquisition au comptant d'une participation financière effective de 52,5 % dans TELUS International Philippines Inc., une société de services d'impartition de processus opérationnels. L'acquisition a été effectuée en deux étapes : une première acquisition d'une participation financière effective de 49 % a eu lieu le 15 février 2005 et une autre acquisition d'une participation financière effective de 3,5 % a eu lieu le 13 mai 2005. L'acquisition de la participation financière effective initiale de 49 % assure à la société le contrôle de TELUS International Philippines Inc. puisqu'elle contrôlait, sans toutefois en détenir la propriété exclusive, une société de portefeuille intermédiaire qui contrôlait elle-même, sans toutefois en détenir la propriété exclusive, TELUS International Philippines Inc. Cet investissement a été réalisé en vue d'améliorer la compétitivité de la société au titre du service à la clientèle.

Au cours du second semestre de 2006, la société a augmenté sa participation financière effective totale dans l'entité à 97,4 % et l'a portée à 100 % au troisième trimestre de 2008. L'ajout en 2008 de 3 millions de dollars à l'écart d'acquisition découlant de l'opération de 3 millions de dollars ne devrait être aucunement déductible aux fins de l'impôt.

La faiblesse des actifs corporels nets dans le secteur par rapport à la valeur de marché des activités en Asie a représenté le principal facteur ayant fait en sorte que le prix d'achat se traduise par la constatation de l'écart d'acquisition. Les résultats de TELUS International Philippines Inc. sont intégrés aux états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu de la société et au secteur des services filaires de la société depuis l'acquisition du contrôle le 15 février 2005.

Transactel Barbados, Inc. : Le 22 décembre 2008, la société a fait l'acquisition d'une participation financière directe de 29,99 % dans Transactel Barbados Inc., une société de services d'impartition de processus opérationnels et de centres d'appels, disposant d'installations dans trois pays d'Amérique centrale, pour un montant de 19 millions de dollars en

espèces. Une contrepartie conditionnelle supplémentaire pourrait devenir exigible selon les résultats de Transactel Barbados Inc. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

La société a fourni au vendeur de Transactel Barbados Inc. deux options de vente position vendeur. La première option de vente position vendeur est devenue susceptible d'exercice le 31 décembre 2009, vient à échéance le 30 juin 2011 et permet au vendeur de vendre à la société une participation financière pouvant aller jusqu'à 21,01 % (la participation financière effective de la société dans Transactel Barbados Inc. s'établirait à 51 % en présumant que l'option de vente position vendeur soit exercée en entier). La deuxième option de vente position vendeur peut être exercée le 31 décembre 2010 et ne comporte pas de date d'échéance et permet au vendeur de vendre à la société toute participation non acquise en vertu de la première option de vente position vendeur plus une participation financière supplémentaire pouvant aller jusqu'à 44 % (la participation financière effective de la société dans Transactel Barbados Inc. s'établirait à 95 % en présumant que l'option de vente position vendeur soit exercée en entier). Les options de vente position vendeur déterminent la méthode d'établissement du prix des actions qui repose sur les résultats futurs de Transactel Barbados Inc.

Le vendeur a accordé à la société deux options d'achat position acheteur qui reflètent essentiellement les options de vente position vendeur à l'exception qu'elles ne peuvent être exercées qu'à l'atteinte de certains objectifs de croissance de l'entreprise.

La société comptabilise actuellement son placement dans Transactel Barbados Inc. au moyen de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Le placement a été effectué dans le but d'accroître sa capacité à offrir des services d'impartition de processus opérationnels, particulièrement en espagnol.

f) Présentation de l'information pro forma

Les renseignements supplémentaires pro forma qui suivent représentent certains résultats d'exploitation comme si les acquisitions d'entreprises susmentionnées avaient été effectuées au début des exercices présentés.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions, sauf les montants par action)	2009		2008	
	Présenté ¹⁾	Pro forma ²⁾	Présenté	Pro forma ²⁾
			<i>(données ajustées – note 2 c)</i>	
Produits d'exploitation	9 606 \$	9 668 \$	9 653 \$	9 773 \$
Bénéfice net	1 002 \$	993 \$	1 131 \$	1 123 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote				
– De base	3,14 \$	3,12 \$	3,52 \$	3,50 \$
– Dilué	3,14 \$	3,11 \$	3,51 \$	3,48 \$

1) Les produits d'exploitation et le bénéfice net (la perte nette) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 comprennent un montant de 44 \$ et de (1) \$, respectivement, relativement à l'acquisition de Black's Photo Corporation.

2) Les montants pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 reflètent l'acquisition de Black's Photo Corporation. Les montants pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 reflètent l'acquisition de Black's Photo Corporation, d'Emergis Inc. et de Fastvibe Corporation. Emergis Inc. a été acquise le 17 janvier 2008, Fastvibe Corporation, le 29 janvier 2008 et Black's Photo Corporation, le 3 septembre 2009; leurs résultats ont été inclus dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu de la société à compter des mêmes dates.

Les renseignements supplémentaires pro forma reposent sur des estimations et des hypothèses qui sont jugées raisonnables. Les renseignements supplémentaires pro forma ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats financiers consolidés futurs de la société ni des résultats qui auraient été réalisés si les acquisitions d'entreprises avaient été effectuées

au début des périodes présentées. Les renseignements supplémentaires pro forma comprennent l'amortissement additionnel des actifs incorporels, les frais de financement et les autres charges supplémentaires découlant des acquisitions, déduction faite des incidences fiscales connexes.

17

obligations à court terme

Revue sommaire des facilités bancaires bilatérales

Le 15 décembre 2008, TELUS Corporation a conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable de 700 millions de dollars et d'une durée de 364 jours avec un consortium d'institutions financières, venant à échéance le 1^{er} mars 2010. La facilité de crédit est non garantie et porte intérêt au taux préférentiel ou au taux d'acceptation bancaire (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, garanties et clauses restrictives habituelles qui sont essentiellement les mêmes que celles de la facilité

de crédit à long terme de TELUS Corporation (comme il est indiqué à la note 18 d).

Le 19 juin 2009, les modalités de la facilité de crédit ont été modifiées de manière que le montant disponible au titre de cette facilité soit porté à 300 millions de dollars et que la date d'échéance soit prorogée jusqu'au 31 décembre 2010; à la suite de la prorogation de l'échéance de la facilité, celle-ci s'est classée à titre de facilité à long terme, comme il est indiqué à la note 18 d).

Aux 31 décembre (en millions)	2009			2008
	Facilités bancaires bilatérales	Facilités bancaires bilatérales	Facilité de crédit renouvelable d'une durée de 364 jours	Total
Montant net disponible	53 \$	64 \$	700 \$	764 \$
Montant utilisé	6	11	–	11
Lettres de crédit émises, mais non utilisées	3	3	–	3
Montant brut disponible	62 \$	78 \$	700 \$	778 \$

18

dette à long terme

Tableau récapitulatif de la dette à long terme et de l'information connexe

a) Éléments de la dette à long terme

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2009			2008
Série	Taux d'intérêt	Échéance		
Billets de TELUS Corporation				
US ²⁾	8,00 % ¹⁾	Juin 2011	1 411 \$	2 333 \$
CB	5,00 % ¹⁾	Juin 2013	299	299
CC	4,50 % ¹⁾	Mars 2012	299	299
CD	4,95 % ¹⁾	Mars 2017	690	688
CE	5,95 % ¹⁾	Avril 2015	498	497
CF	4,95 % ¹⁾	Mai 2014	697	–
CG	5,05 % ¹⁾	Décembre 2019	989	–
			4 883	4 116
Papier commercial de TELUS Corporation	0,34 %	Jusqu'en mars 2010	467	431
Facilité de crédit de TELUS Corporation	– %	Mai 2012	–	978
Débetures de TELUS Communications Inc.				
1	12,00 % ¹⁾	Mai 2010	50	50
2	11,90 % ¹⁾	Novembre 2015	124	124
3	10,65 % ¹⁾	Juin 2021	173	173
5	9,65 % ¹⁾	Avril 2022	245	245
B	8,80 % ¹⁾	Septembre 2025	198	198
			790	790
Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications Inc.				
U	11,50 % ¹⁾	Juillet 2010	30	30
Contrats de location-acquisition conclus à divers taux d'intérêt allant de 4,1 % à 13,0 % et échéant à diverses dates jusqu'en 2013				
			2	5
Autres				
			–	2
Dette à long terme			6 172	6 352
Moins : tranche à court terme			82	4
Tranche à long terme de la dette à long terme			6 090 \$	6 348 \$

1) Les intérêts sont payables semestriellement.

2) La valeur nominale des billets s'établit à 1 348 millions de dollars US (1 925 millions de dollars US en 2008).

b) Billets de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées de la société qui ont égalité de rang de paiement avec toute obligation non garantie et non subordonnée existante ou future de la société et ont priorité de paiement sur toute dette subordonnée existante ou future de la société, mais sont réellement subordonnées à toute obligation existante ou future des filiales de la société, ou garantie par ces dernières.

Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent la capacité de TELUS et de certaines de ses filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des opérations de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Le 1^{er} décembre 2009, la société a exercé son droit de rachat anticipé à l'égard d'une partie de ses billets en dollars américains échéant en 2011 émis dans le public, pour un montant de 577 millions de dollars US au 31 décembre 2009. Comme il est décrit à la note 8, la perte liée au rachat de ces titres s'est chiffrée à 99 millions de dollars.

Contrats de swaps de devises échéant en 2011 : À l'égard des billets en dollars américains échéant en 2011, d'un montant total de 1,3 milliard de dollars US (un montant total de 1,9 milliard de dollars US en 2008), la société a conclu des contrats de swaps de devises, qui convertissent de fait les remboursements de capital et les obligations en matière d'intérêts en obligations en dollars canadiens assorties d'un taux d'intérêt fixe effectif de 8,493 % et d'un taux de change fixe économique effectif de 1,5327 \$.

Les contreparties des contrats de swap sont des institutions financières très bien cotées, et la société ne prévoit pas de non-exécution. TELUS n'a pas demandé de garanties ni autres sûretés des contreparties en raison de l'évaluation qu'elle a faite de leur solvabilité.

La société convertit en dollars canadiens les éléments tels que les billets en dollars américains au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les contrats de swap au 31 décembre 2009 comprenaient un passif dérivé net de 721 millions de dollars (778 millions de dollars en 2008), comme il est présenté à la note 5 h). La valeur de l'actif net des contrats de swap augmente (diminue) à mesure que le taux de change à la date du bilan augmente (diminue) le montant correspondant en dollars canadiens des billets en dollars américains.

Série	Émis en	Prix d'émission	Montant nominal en capital		Écart de la valeur actuelle de rachat (points de base) ¹⁾
			Émis initialement	En circulation à la date de l'état financier	
Billets à 8,00 % (en dollars américains) échéant en 2011	Mai 2001	994,78 \$ US	2,0 G\$ US	1,3 G\$ US	30
Billets à 5,00 % de série CB	Mai 2006	998,80 \$	300 M\$	300 M\$	16
Billets à 4,50 % de série CC	Mars 2007	999,91 \$	300 M\$	300 M\$	15
Billets à 4,95 % de série CD	Mars 2007	999,53 \$	700 M\$	700 M\$	24
Billets à 5,95 % de série CE ²⁾	Avril 2008	998,97 \$	500 M\$	500 M\$	66
Billets à 4,95 % de série CF ²⁾	Mai 2009	999,96 \$	700 M\$	700 M\$	71
Billets à 5,05 % de série CG ²⁾	Décembre 2009	994,19 \$	1,0 G\$	1,0 G\$	45,5

- 1) Les billets sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de rachat est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux révisé des bons du Trésor (relativement aux billets libellés en dollars américains) ou du rendement des obligations du Canada (relativement aux billets libellés en dollars canadiens), majoré de l'écart de la valeur actuelle de rachat, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le rachat.
- 2) La société doit faire une offre de rachat des billets de série CE, de série CF et de série CG à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire.

c) Papier commercial de TELUS Corporation

Le 15 mai 2007, TELUS Corporation a mis en œuvre un programme de papier commercial non garanti, qui s'appuie sur une tranche de sa facilité de crédit consortial de sûreté de 2,0 milliards de dollars, ce qui lui permet d'émettre du papier commercial d'un montant maximal de 800 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains), dont le produit sera utilisé aux fins générales de la société, notamment à titre de dépenses en immobilisations et de placements; en août 2008, le montant a été accru à 1,2 milliard de dollars. La dette sous forme de papier commercial est exigible dans un délai de un an mais est classée à titre de dette à long terme étant donné que les montants sont entièrement garantis et que la société prévoit qu'ils continueront d'être garantis par la facilité de crédit renouvelable qui ne comporte aucune exigence de remboursement au cours de la prochaine année.

d) Facilités de crédit de TELUS Corporation

Le 2 mars 2007, TELUS Corporation a conclu une nouvelle facilité de crédit bancaire de 2,0 milliards de dollars avec un consortium d'institutions financières. La nouvelle facilité de crédit bancaire se compose d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 2,0 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) venant à échéance le 1^{er} mai 2012, devant servir aux fins générales de la société, notamment à appuyer le papier commercial.

La facilité de crédit de TELUS Corporation, qui vient à échéance le 1^{er} mai 2012, est non garantie et porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux d'acceptation bancaire ou au taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, la société ne peut laisser son ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excéder 4,0:1 et son ratio des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur les intérêts débiteurs être inférieur à 2,0:1, selon le sens donné à chacun de ces ratios en vertu de la facilité de crédit.

Le 19 juin 2009, TELUS Corporation a conclu une facilité de crédit renouvelable modifiée de 300 millions de dollars avec un consortium d'institutions financières, venant à échéance le 31 décembre 2010, comme il est indiqué plus en détail à la note 17. La facilité de crédit est non garantie et porte intérêt au taux préférentiel ou au taux d'acceptation bancaire (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables.

L'accès continu aux facilités de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une cote de solvabilité en particulier.

Aux 31 décembre (en millions)			2009	2008
Facilité de crédit renouvelable venant à échéance le	1 ^{er} mai 2012	31 décembre 2010	Total	1 ^{er} mai 2012
Montant net disponible	1 410 \$	300 \$	1 710 \$	387 \$
Montant utilisé ¹⁾	-	-	-	980
Lettres de crédit émises, mais non utilisées	123	-	123	201
Garantie du papier commercial	467	-	467	432
Montant brut disponible	2 000 \$	300 \$	2 300 \$	2 000 \$

- 1) Les montants utilisés comprennent des acceptations bancaires de néant (930 \$ au 31 décembre 2008).

e) Débentures de TELUS Communications Inc.

Les débentures des séries 1 à 5 en circulation ont été émises par BC TEL, une société absorbée par TELUS Communications Inc., en vertu d'un acte de fiducie daté du 31 mai 1990 et ne sont pas rachetables.

Les débentures de série B en circulation ont été émises par AGT Limited, une société absorbée par TELUS Communications Inc., en vertu d'un acte de fiducie daté du 24 août 1994, ainsi que d'un acte de fiducie supplémentaire daté du 22 septembre 1995. Ces débentures sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours, selon le montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix calculé afin d'obtenir le rendement des obligations du Canada majoré de 15 points de base.

Aux termes d'un regroupement effectué le 1^{er} janvier 2001, la totalité des débentures sont devenues des obligations de TELUS Communications Inc. Ces débentures ne sont garanties par aucune hypothèque, nantissement ni autre charge et sont assujetties à certaines clauses restrictives, notamment à une sûreté négative et à une limite sur l'émission de dette supplémentaire en fonction du ratio d'endettement et de couverture des intérêts.

g) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme, y compris les montants de couverture connexes et calculés en fonction de ces sommes impayées au 31 décembre 2009, pour chacun des cinq prochains exercices sont présentées dans le tableau suivant :

Dette à long terme libellée en :	Dollars canadiens		Dollars américains				
	Toute la dette, sauf les contrats de location-acquisition	Contrats de location-acquisition	Dette ¹⁾	Passif dérivé		Total	Total
				(Reçu) ¹⁾	Payé		
Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)							
2010	80 \$	2 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	82 \$
2011	–	–	1 416	(1 416)	2 064	2 064	2 064
2012	767	–	–	–	–	–	767
2013	300	–	–	–	–	–	300
2014	700	–	–	–	–	–	700
Par la suite	2 949	–	–	–	–	–	2 949
Sorties de fonds futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme	4 796	2	1 416	(1 416)	2 064	2 064	6 862
Sorties de fonds futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires ²⁾	2 067	1	170	(170)	263	263	2 331
Échéances contractuelles non actualisées (note 5 c)	6 863 \$	3 \$	1 586 \$	(1 586)\$	2 327 \$	2 327 \$	9 193 \$

1) Les flux de trésorerie liés au montant de capital tiennent compte des taux de change au 31 décembre 2009, le cas échéant.

2) Les sorties de fonds futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur les facilités de crédit de la société, le cas échéant, ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 31 décembre 2009.

19

capitaux propres attribuables aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote

Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des éléments concernant les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote, y compris les détails des autres éléments du résultat étendu, du cumul des autres éléments du résultat étendu et des sommaires de la répartition des options sur actions selon leur prix

a) Capital-actions autorisé

Aux 31 décembre 2009 et 2008, le capital-actions autorisé de la société comprenait un milliard d'actions sans valeur nominale de chacune des catégories suivantes : actions privilégiées de premier rang, actions privilégiées de second rang, actions ordinaires et actions sans droit de vote. Seuls les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter lors des assemblées générales de la société, chaque détenteur d'actions ordinaires pouvant exercer une voix par action ordinaire détenue à ces assemblées.

En ce qui concerne les paiements des dividendes et la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la société

Avec prise d'effet le 12 juin 2009, TELUS Corporation a garanti le paiement du capital et des intérêts des débentures.

f) Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications Inc.

Les obligations hypothécaires de premier rang ont été émises par TELUS Communications (Québec) Inc. et sont garanties par une hypothèque immobilière et une hypothèque mobilière grevant spécifiquement certains biens meubles et immeubles de la filiale TELUS Communications Inc., tels que les terrains, les bâtiments, l'équipement, les appareils, les lignes téléphoniques, les droits de passage et droits semblables limités à certains actifs situés au Québec. Les obligations hypothécaires de premier rang ne sont pas rachetables. Aux termes d'une réorganisation d'entreprise effectuée le 1^{er} juillet 2004, les obligations hypothécaires de premier rang en circulation sont devenues des obligations de TELUS Communications Inc. Avec prise d'effet le 12 juin 2009, TELUS Corporation a garanti le paiement du capital et des intérêts des obligations hypothécaires de premier rang.

ou de toute autre distribution de l'actif de la société entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, l'ordre de priorité est le suivant : actions privilégiées de premier rang, actions privilégiées de second rang et, enfin, les actions ordinaires et les actions sans droit de vote à égalité de rang sans préférence ni distinction.

Les actions sans droit de vote comportent des droits de conversion qui, dans certains cas (par exemple si un changement à l'égard des restrictions sur la propriété étrangère devait survenir), permettent aux détenteurs d'actions sans droit de vote de convertir celles-ci en actions ordinaires, à raison de une action par action.

b) Cumul des autres éléments du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2009					2008				
	Autres éléments du résultat étendu			Cumul des autres éléments du résultat étendu		Autres éléments du résultat étendu			Cumul des autres éléments du résultat étendu	
	Montant	Impôts sur les bénéfices	Montant net	Au début	À la fin	Montant	Impôts sur les bénéfices	Montant net	Au début	À la fin
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie (note 4 i)										
Gains (pertes) survenu(e)s au cours de la période considérée	(264)\$	(26)\$	(238)\$			405 \$	58 \$	347 \$		
Gains (pertes) survenu(e)s au cours de périodes antérieures et transféré(e)s aux résultats de la période considérée	362	55	307			(440)	(67)	(373)		
	98	29	69	(122)\$	(53)\$	(35)	(9)	(26)	(96)\$	(122)\$
Écart de conversion cumulé	(12)	-	(12)	(7)	(19)	2	-	2	(9)	(7)
Variation de la juste valeur non réalisée des actifs financiers disponibles à la vente et constatation des montants réalisés										
	1	-	1	(1)	-	(2)	-	(2)	1	(1)
	87 \$	29 \$	58 \$	(130)\$	(72)\$	(35)\$	(9)\$	(26)\$	(104)\$	(130)\$

Le montant net des gains existants (pertes existantes) découlant de la juste valeur non réalisée des contrats de swaps de devises échéant en 2011, qui sont des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie, et qui sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, serait reclassé au bénéfice net si les contrats faisaient l'objet d'une résiliation anticipée; le montant d'un tel reclassement serait tributaire des justes valeurs et des montants des contrats résiliés. Au 31 décembre 2009, l'estimation par la société du montant net des gains existants (pertes existantes) découlant de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie, autres que ceux ayant trait aux contrats de swaps de devises échéant en 2011 qui sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et qui devraient faire l'objet d'un reclassement aux résultats au cours des douze prochains mois est de 3 millions de dollars, excluant les incidences fiscales.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution des régimes d'options sur actions de la société.

Exercices terminés les 31 décembre	2009		2008	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En cours, au début	10 153 316	39,23 \$	8 284 634	37,17 \$
Attribuées	2 572 556	30,61	2 949 957	43,81
Exercées ¹⁾	(619 760)	20,71	(582 286)	27,54
Frappées d'extinction	(958 122)	42,18	(466 489)	45,61
Éteintes et autres	(90 074)	30,21	(32 500)	46,72
En cours, à la fin	11 057 916	38,08 \$	10 153 316	39,23 \$

1) La valeur intrinsèque totale des attributions d'options sur actions exercées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 se chiffrait à 7 millions de dollars (9 millions de dollars en 2008) (reflétant un prix moyen pondéré aux dates d'exercice de 32,41 \$ l'action [42,54 \$ l'action en 2008]). L'économie d'impôts réalisée pour les déductions fiscales des exercices d'options sur actions pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 s'est chiffrée à néant (2 millions de dollars en 2008).

En 2006, une option de règlement en capitaux propres net s'est appliquée à certains octrois d'attributions d'options sur actions en cours, qui ont été effectués après 2001. Cet événement n'a pas donné lieu à une augmentation de la valeur pour le titulaire d'options et, par conséquent, la comptabilisation des modifications n'a pas été exigée à cet égard. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix d'exercer l'option de règlement en capitaux propres net. Il revient plutôt à la société de décider si l'exercice d'une attribution

c) Régimes d'options sur actions

La société a établi divers régimes d'options sur actions dans le cadre desquels les dirigeants et autres employés peuvent recevoir des options leur permettant d'acheter des actions sans droit de vote, à un prix correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution; avant 2001, des options étaient aussi attribuées de la même façon relativement à des actions ordinaires. Avant 2002, des options visant l'achat d'actions sans droit de vote et d'actions ordinaires à un prix correspondant à la juste valeur de marché au moment de l'attribution étaient octroyées aux administrateurs. Les attributions d'options actuellement octroyées dans le cadre des régimes peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter du moment de l'attribution; avant 2003, les attributions d'options sur actions étaient octroyées et étaient assorties de périodes d'exercice ne dépassant pas dix ans.

d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net. En 2007, une option de règlement en espèces net s'est appliquée à certains octrois d'attributions d'options sur actions en cours, comme il est décrit plus en détail à la note 12 b). Le titulaire d'options a le choix d'exercer l'option de règlement en espèces net.

Le tableau suivant présente le rapprochement du nombre d'options sur actions exercées et du nombre connexe d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote émises.

Exercices terminés les 31 décembre	2009			2008		
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Total	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Total
Actions émises en vertu de l'exercice d'options sur actions	1 506	23 984	25 490	1 700	13 339	15 039
Incidence du choix du titulaire d'options de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en espèces net	88 221	474 941	563 162	34 667	341 421	376 088
Actions émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	s.o. ¹⁾	15 162	15 162	s.o. ¹⁾	47 748	47 748
Incidence du choix de la société de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net	s.o. ¹⁾	15 946	15 946	s.o. ¹⁾	143 411	143 411
Options sur actions exercées	89 727	530 033	619 760	36 367	545 919	582 286

1) Les attributions d'options sur actions pour les actions ordinaires ne comportent pas d'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant répartit les options sur actions de la société en cours au 31 décembre 2009 selon leur prix d'exercice et leur durée :

Options en cours ¹⁾							Options pouvant être exercées	
Fourchette de prix des options	Total						Nombre d'actions	Prix moyen pondéré
Prix le plus bas	8,43 \$	14,63 \$	21,99 \$	33,14 \$	50,47 \$	8,43 \$		
Prix le plus haut	10,75 \$	19,92 \$	32,85 \$	47,22 \$	64,64 \$	64,64 \$		
Date d'échéance et nombre d'actions								
2010	-	7 350	459 198	226 515	-	693 063	693 063	28,79 \$
2011	-	2 200	888 839	748 709	-	1 639 748	1 639 748	29,24 \$
2012	5 583	109 700	65 000	1 221 446	-	1 401 729	1 146 434	34,91 \$
2013	-	-	-	1 224 350	52 331	1 276 681	1 027 315	43,24 \$
2014	-	-	-	12 330	1 065 434	1 077 764	-	-\$
2015	-	-	-	2 522 355	-	2 522 355	-	-\$
2016	-	-	2 445 936	640	-	2 446 576	-	-\$
	5 583	119 250	3 858 973	5 956 345	1 117 765	11 057 916	4 506 560	
Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	2,8	2,7	4,4	3,5	4,2	3,9		
Prix moyen pondéré	10,05 \$	16,22 \$	28,33 \$	41,39 \$	56,59 \$	38,08 \$		
Valeur intrinsèque totale ²⁾ (en millions)	-\$	2 \$	17 \$	-\$	-\$	19 \$		
Options pouvant être exercées								
Nombre d'actions	5 583	119 250	1 413 037	2 951 339	17 351	4 506 560		
Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	2,8	2,7	1,4	2,2	3,9	1,9		
Prix moyen pondéré	10,05 \$	16,22 \$	24,39 \$	38,94 \$	56,34 \$	33,80 \$		
Valeur intrinsèque totale ²⁾ (en millions)	-\$	2 \$	12 \$	-\$	-\$	14 \$		

1) Au 31 décembre 2009, les droits sur 10 628 744 options sur actions, ayant une durée résiduelle moyenne pondérée de 3,8 ans, un prix moyen pondéré de 38,04 \$ et une valeur intrinsèque totale de 19 millions de dollars, étaient acquis ou devraient être acquis. Ces montants varient des montants correspondants à l'ensemble des options sur actions en cours en raison d'une estimation des extinctions prévues.

2) La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action au 31 décembre 2009 qui s'établit à 34,11 \$ pour les actions ordinaires et à 32,75 \$ pour les actions sans droit de vote.

Au 31 décembre 2009, moins d'un million d'actions ordinaires et environ quinze millions d'actions sans droit de vote étaient réservées aux fins d'émission, sur le capital autorisé, dans le cadre des régimes d'options sur actions.

d) Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités

Comme il est indiqué à la note 3, la société pourrait acheter des actions pour annulation en vertu d'offres de rachat permises dans le cours normal des activités afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital. La société a acheté pour annulation par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto ou d'autres moyens permis par la Bourse de Toronto et d'autres autorités en valeurs mobilières, y compris les achats en bloc négociés à l'amiable, des actions ordinaires et des actions sans droit de vote en vertu d'offres de

rachat successives dans le cours normal des activités. L'offre de rachat la plus récente a pris fin le 22 décembre 2009. L'excédent du prix d'achat sur la valeur déclarée moyenne des actions achetées pour annulation est imputé aux bénéfices non répartis. La société cesse de considérer des actions comme en circulation à la date où elle achète ses actions, bien que l'annulation effective des actions par l'agent des transferts et par l'agent chargé de la tenue des registres soit effectuée dans un délai relativement bref par la suite.

a) Décisions du CRTC 2002-34, 2002-43 et 2006-9 – Comptes de report

Le 30 mai 2002 et le 31 juillet 2002, le CRTC a publié la Décision 2002-34 et la Décision 2002-43, respectivement, et instauré le concept du compte de report comme une composante de la réglementation par plafonnement des prix. La société a fait des estimations et formulé des hypothèses importantes relativement aux comptes de report en raison de la complexité de la Décision 2002-34 et de la Décision 2002-43 et des interprétations requises en vertu de celles-ci.

Le 24 mars 2004, le CRTC a publié l'avis public de télécom CRTC 2004-1, « Examen et utilisation des comptes de report pour la deuxième période de plafonnement des prix », par lequel il amorce une instance publique dans le cadre de laquelle il sollicite des propositions au sujet de l'utilisation du montant accumulé dans les comptes de report des entreprises de services locaux titulaires. Même si le montant a été accumulé dans le compte de report seulement au cours de la période de quatre ans terminée le 31 mai 2006, l'instance visait à traiter uniquement le montant accumulé dans le compte de report au cours de la période de deux ans terminée le 31 mai 2004. Les dénouements de cette instance sont présentés dans le tableau qui suit.

Décision	Date de publication	Initiative		
		Expansion des services à large bande dans les territoires d'exploitation des entreprises de services locaux titulaires respectives jusqu'aux collectivités rurales et éloignées	Faciliter l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications	Solde du compte de report distribué sous forme de rabais aux clients de services résidentiels locaux dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé
Décision de télécom CRTC 2006-9, « Utilisation des fonds des comptes de report »	16 février 2006	La plus grande partie du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative	Au moins 5 % du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative	Le reste du montant du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative
Décision de télécom CRTC 2007-50, « Utilisation des fonds des comptes de report pour étendre les services à large bande dans certaines collectivités rurales et éloignées »	6 juillet 2007	Expansion des services à large bande à 115 collectivités en Colombie-Britannique et au Québec autorisée		
Décision de télécom CRTC 2008-1, « Utilisation des fonds des comptes de report pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux services de télécommunication et pour l'expansion des services à large bande aux collectivités rurales et éloignées »	17 janvier 2008	Expansion des services à large bande à 119 collectivités rurales et éloignées additionnelles autorisée; décision à l'effet qu'aucune autre collectivité ne soit admissible à l'utilisation des fonds restants dans le compte de report	Autorisation d'utiliser environ 5 % du solde cumulé du compte de report de la société	Confirmation que le reste du montant du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative

Un nombre croissant de poursuites ont été intentées depuis la publication par le CRTC de la Décision de télécom 2006-9 et de la Décision de télécom 2008-1, et les litigants incluent l'Association des consommateurs du Canada, l'Organisation nationale anti-pauvreté, Bell Canada et la société. Les groupes de défense des consommateurs ont interjeté appel devant les tribunaux pour que ceux-ci ordonnent la distribution des rabais aux abonnés des services téléphoniques locaux, plutôt que de permettre l'utilisation des fonds des comptes de report aux fins établies par le CRTC dont il est fait mention ci-dessus. Bell Canada a interjeté appel devant les tribunaux en raison du motif selon lequel le CRTC avait excédé sa compétence en approuvant les rabais à même les comptes de report. La société a interjeté appel devant les tribunaux visant à donner aux entreprises de services locaux titulaires le droit de présenter, à des fins d'approbation, d'autres listes de collectivités admissibles à l'expansion des services à large bande au moyen des fonds restants des comptes de report, plutôt que de remettre ces fonds sous forme de rabais à la clientèle des services locaux. La Cour suprême

du Canada a autorisé la suspension de la Décision de télécom CRTC 2006-9 dans la mesure où elle nécessitait la remise de rabais à la clientèle des services locaux. Les appels interjetés par les groupes de consommateurs, Bell Canada et la société ayant trait à la disposition des montants accumulés dans le compte de report ont été instruits par la Cour suprême du Canada en mars 2009.

Le 18 septembre 2009, la Cour suprême du Canada a rendu sa décision sur cette question et rejeté les appels de la société et de Bell Canada et reconfirmé les décisions précédentes du CRTC. Après cette date, le CRTC a demandé à la société de présenter de nouveau, en janvier 2010, une estimation de ses coûts initiaux ainsi qu'une proposition couvrant une période de quatre ans relativement aux 229 collectivités déjà approuvées. La société prévoit mettre en œuvre son programme visant à étendre le service IP dans les collectivités rurales et éloignées au milieu de 2010. La décision de la Cour suprême du Canada a mis fin à l'incertitude associée au compte de report.

b) Baux

La société occupe des locaux loués dans divers centres et exploite des terrains, des bâtiments et de l'équipement aux termes de contrats de location-exploitation. Les paiements minimaux futurs aux termes des contrats de location-acquisition et de location-exploitation s'établissent comme suit au 31 décembre 2009 :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	Paiement aux termes de contrats de location- acquisition	Paiements aux termes de contrats de location-exploitation				Total
		Terrains et bâtiments			Véhicules et autre matériel	
		Loyer	Coûts d'occupation	Montant brut		
2010	2 \$	170 \$	92 \$	262 \$	21 \$	283 \$
2011	–	156	88	244	18	262
2012	–	146	87	233	11	244
2013	–	137	83	220	5	225
2014	–	124	77	201	1	202
Total des paiements minimaux futurs						
aux termes des contrats de location						
	2					
Moins : intérêts théoriques						
	1					
Passif aux termes des contrats						
de location-acquisition						
	3 \$					

Le total des paiements minimaux futurs aux termes des contrats de location-exploitation s'élevait à 2 434 millions de dollars au 31 décembre 2009. De ce montant, une tranche de 2 376 millions de dollars avait trait aux terrains et bâtiments; environ 55 % de ce montant concernait les cinq plus importants baux de la société, lesquels visaient tous des locaux pour bureaux selon des durées variées et comportaient des dates d'échéance s'échelonnant de 2016 à 2026.

c) Garanties

Garanties : Les principes comptables généralement reconnus du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux non actualisés. Les montants maximaux pouvant être versés représentent le cas le plus défavorable et ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus par la société. Les garanties sur lesquelles des informations doivent être présentées sont les engagements qui prévoient des paiements conditionnels à des événements futurs précis. Dans le cours normal de ses activités, la société prend des engagements qui, selon les PCGR, pourraient être considérés comme des garanties. Selon la définition des PCGR du Canada, les notes d'orientation sur les informations à fournir ne s'appliquent pas aux garanties associées au rendement futur de la société. Au 31 décembre 2009, les montants maximaux non actualisés des garanties, sans égard à la probabilité du versement de ces paiements, étaient négligeables.

Engagements d'indemnisation : Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. Ces engagements d'indemnisation prévoient différentes durées et il arrive souvent que les modalités ne soient pas explicitement définies. Le cas échéant, un engagement d'indemnisation est enregistré à titre de passif. Dans bien des cas, ces engagements d'indemnisation ne comportent aucun plafond, et le montant maximal général en vertu de ces engagements d'indemnisation ne peut pas être évalué de manière raisonnable. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour le nouveau propriétaire si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du CRTC. La quote-part de la société aurait été de 80 % jusqu'en mai 2006, pour reculer jusqu'à 40 % au cours des cinq années suivantes et s'établirait ensuite à 15 % dans la dernière période de cinq ans. En outre, si une mesure du CRTC empêchait le propriétaire de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS indemniserait le propriétaire à l'égard de toute perte subie par ce dernier.

Au 31 décembre 2009, la société n'avait constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

d) Réclamations et poursuites

Généralités : La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. Aussi, la société a reçu ou est au courant de certaines réclamations en matière de propriété intellectuelle ou des réclamations éventuelles à son égard concernant la contrefaçon et, dans certains cas, à l'égard de plusieurs autres entreprises de services mobiles et des fournisseurs des services de télécommunications. Dans certaines instances, les questions en sont au stade préliminaire et la possibilité d'une responsabilité et l'importance d'une perte potentielle ne peuvent être déterminées actuellement de façon fiable. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites. Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu de l'évaluation juridique et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable importante sur le bilan consolidé de la société, sauf en ce qui concerne les éléments présentés qui suivent.

Régime de retraite de TELUS Corporation et régime de retraite de TELUS Edmonton : Deux demandes ont été déposées à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta le 31 décembre 2001 et le 2 janvier 2002, respectivement, par des demandeurs alléguant être des agents d'affaires du TWU. Les demandeurs de l'une des actions alléguaient qu'ils allaient tenter une poursuite au nom de tous les prestataires actuels et futurs du régime de retraite de TELUS Corporation alors que les demandeurs de l'autre action alléguaient qu'ils allaient tenter une poursuite au nom de tous les prestataires actuels ou futurs du régime de retraite de TELUS Edmonton. La demande visant le régime de retraite de TELUS Corporation cite la société et certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Corporation comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 445 millions de dollars au total. La demande visant le régime de retraite de TELUS Edmonton cite la société, certains des membres de son groupe et certaines personnes présumées être des fiduciaires du régime de retraite de TELUS Edmonton comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 16 millions de dollars au total.

Après un certain nombre d'années d'inaction, ces actions ont été abandonnées par les plaignants respectifs, sans que des coûts supplémentaires n'aient été engagés, le 16 novembre 2009.

Recours collectif autorisé : Le 9 août 2004, un recours collectif a été intenté en vertu de la *Class Actions Act* (Saskatchewan) contre un certain nombre de fournisseurs de services mobiles, anciens ou existants, y compris la société. La poursuite allègue que chaque entreprise de télécommunications est en rupture de contrat et est allée à l'encontre du principe de concurrence, de la pratique commerciale de même que des lois sur la protection du consommateur partout au Canada en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. La poursuite cherche à recouvrer

des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires dont le montant est indéterminé. La Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a autorisé le recours collectif le 17 septembre 2007. Le 20 février 2008, en appliquant deux jugements récents de la Cour suprême du Canada, la même cour a retiré du recours tous les clients qui sont liés par une clause d'arbitrage. La société a présenté une demande afin d'interjeter appel de la décision autorisant le recours collectif. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les recours collectifs avec option de retrait en Saskatchewan, le conseil des plaignants a demandé l'autorisation d'un nouveau recours collectif national en Saskatchewan faisant essentiellement les mêmes allégations. La société est d'avis que ce recours vise à tenter de tirer parti du champ d'application plus vaste des lois sur les recours collectifs depuis 2004. Le tribunal a suspendu cette poursuite pour abus de procédure à la demande des plaignants, sous réserve de changements futurs dans les circonstances. La société croit qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard de ces deux recours.

Des recours similaires ont également été présentés par l'avocat des plaignants, ou au nom de ce dernier, dans d'autres provinces.

Si le dénouement final de ces poursuites se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un

ajustement important à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la société; les évaluations et les hypothèses de la direction supposent qu'une estimation fiable des risques courus ne peut être faite à cette étape préliminaire des poursuites.

Recours collectifs non autorisés : Les recours collectifs non autorisés contre la société comprennent un recours collectif intenté en 2008 en Saskatchewan alléguant, entre autres, que les entreprises de télécommunications canadiennes, y compris la société, n'ont pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1 et qu'elles ont de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux. L'autre recours collectif intenté aussi en 2008 en Ontario allègue que la société a présenté de manière inexacte sa pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones mobiles à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. Les plaignants de ces recours cherchent à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires et d'autres compensations. La société évalue le bien-fondé de ces poursuites, mais la possibilité d'une responsabilité et l'importance d'une perte potentielle ne peuvent être déterminées pour l'instant de façon fiable.

21

renseignements financiers supplémentaires

Tableaux récapitulatifs des éléments qui composent certains postes importants des états financiers

a) États des résultats et des autres éléments du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2009	2008
Charges d'exploitation¹⁾ :		
Coût des ventes et services	3 278 \$	3 235 \$
Frais de vente, généraux et administratifs	2 647	2 580
	5 925 \$	5 815 \$
Frais de publicité	282 \$	312 \$
Charge au titre des avantages sociaux		
Salaires ²⁾	2 093 \$	2 226 \$
Régimes de retraite – à prestations déterminées (note 13 a)	18	(100)
Régimes de retraite – à cotisations déterminées (note 13 l)	61	63
Autres régimes à prestations déterminées	2	(2)
Coûts de restructuration (note 7)	186	59
Autres	128	140
	2 488	2 386
Coûts internes de la main-d'œuvre immobilisés	(368)	(371)
	2 120 \$	2 015 \$

1) Le coût des ventes et services ne comprend pas l'amortissement des actifs incorporels, mais comprend le coût des biens vendus et les coûts nécessaires à l'exploitation et au maintien de l'accès et de l'utilisation de l'infrastructure de télécommunications de la société. Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les frais de vente et de marketing (commissions comprises), les coûts du service à la clientèle, les créances irrécouvrables, les frais immobiliers et les frais généraux notamment au titre de la technologie de l'information, des finances (y compris les services de facturation, de crédit et de perception), des services juridiques, des ressources humaines et des affaires extérieures.

Les salaires des employés, les avantages sociaux et les coûts connexes sont inclus dans l'une des deux composantes des charges d'exploitation dans la mesure où ces coûts sont liés aux fonctions de ces composantes.

2) Les salaires comprennent les montants liés à la rémunération à base d'actions pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 de 69 \$ (88 \$ en 2008) qui sont présentés à la note 12.

b) Bilans

Aux 31 décembre (en millions)	2009	2008
Débiteurs		
Comptes clients	556 \$	843 \$
Montants courus à recevoir – clients	103	110
Provision pour créances douteuses	(59)	(77)
	600	876
Montants courus à recevoir – autres	93	87
Autres	1	3
	694 \$	966 \$
Stocks		
Appareils mobiles, pièces et accessoires	226 \$	332 \$
Autres	44	65
	270 \$	397 \$
Autres actifs à long terme (ajustés – note 2 b)		
Actif de retraite transitoire constaté et excédent des cotisations aux régimes de retraite sur la charge portée aux résultats	1 565 \$	1 401 \$
Autres	37	17
	1 602 \$	1 418 \$
Créditeurs et charges à payer		
Charges à payer	560 \$	527 \$
Paie et autres charges salariales connexes	272	347
Charge à payer pour l'option de règlement en espèces net liée aux attributions d'options sur actions (note 12 b)	14	27
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	3	3
	849	904
Comptes fournisseurs à payer	382	441
Intérêts à payer	60	58
Autres	94	62
	1 385 \$	1 465 \$

Aux 31 décembre (en millions)	2009	2008
Facturation par anticipation et dépôts de clients		
Facturation par anticipation	470 \$	475 \$
Comptes de report réglementaires (note 20 a)	144	146
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	40	44
Dépôts des clients	20	24
	674 \$	689 \$
Autres passifs à long terme		
Passifs dérivés (note 5 h)	721 \$	785 \$
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	214	210
Autres	173	108
	1 108	1 103
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	80	95
Gain reporté sur les opérations de cession-bail de bâtiments	38	54
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	45	43
	1 271 \$	1 295 \$

c) Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2009	2008
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Placements à court terme	-\$	42 \$
Débiteurs	272	(217)
Stocks	143	(114)
Frais payés d'avance et autres	9	9
Créditeurs et charges à payer	(98)	(31)
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir et à payer, montant net	28	253
Facturation par anticipation et dépôts de clients	(15)	57
	339 \$	(1) \$
Émission de titres de créance à long terme		
Papier commercial de TELUS Corporation	5 387 \$	7 831 \$
Facilité de crédit de TELUS Corporation venant à échéance le 1 ^{er} mai 2012	2 025	4 652
Dette à long terme autre que le papier commercial de TELUS Corporation et la facilité de crédit de TELUS Corporation venant à échéance le 1 ^{er} mai 2012	1 700	500
	9 112 \$	12 983 \$
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme		
Papier commercial de TELUS Corporation	(5 351) \$	(7 985) \$
Facilité de crédit de TELUS Corporation venant à échéance le 1 ^{er} mai 2012	(3 003)	(3 674)
Dette à long terme autre que le papier commercial de TELUS Corporation et la facilité de crédit de TELUS Corporation venant à échéance le 1 ^{er} mai 2012	(890)	(8)
	(9 244) \$	(11 667) \$
Intérêts (versés)		
Montants (payés) à l'égard des intérêts débiteurs	(468) \$	(457) \$
Montants (payés) à l'égard de la perte liée au rachat de titres de créance à long terme (note 18 b)	(99)	-
	(567) \$	(457) \$

22

différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis

Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis selon leur pertinence pour la société

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les PCGR du Canada. Comme il a été décrit plus en détail à la note 2 a), les PCGR du Canada sont en voie d'alignement avec les IFRS de l'IASB. À compter du 4 mars 2008, la Securities and Exchange Commission des États-Unis n'exige plus de la part de certains émetteurs assujettis, comme la société, de rapprocher leurs états financiers compris dans leurs documents déposés auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et préparés conformément aux IFRS de l'IASB avec les PCGR

des États-Unis. À partir du moment où elle commencera à présenter des états financiers conformément aux IFRS de l'IASB, soit pour l'exercice 2011, la société prévoit actuellement qu'elle cessera de rapprocher ces états financiers avec les PCGR des États-Unis.

Les principes actuellement adoptés dans ces états financiers sont conformes à tous les égards importants à ceux généralement reconnus des États-Unis, à l'exception des différences résumées ci-dessous.

Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis auraient l'incidence suivante sur le bénéfice net présenté par la société :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions, sauf les montants par action)	2009	2008
		(données ajustées – note 22 g)
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	1 002 \$	1 131 \$
Ajustements :		
Charges d'exploitation		
Exploitation b)	(65)	(62)
Amortissement des actifs incorporels c)	(50)	(50)
Impôts sur les ajustements ci-dessus et modifications des taux d'imposition e)	44	42
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	931	1 061
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts f)		
Conformément aux PCGR du Canada	58	(26)
Variation des comptes des autres éléments du résultat étendu relatifs aux régimes de retraite	(439)	(225)
Conformément aux PCGR des États-Unis	(381)	(251)
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	550 \$	810 \$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis attribuable aux éléments suivants :		
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	927 \$	1 058 \$
Part des actionnaires sans contrôle	4	3
	931 \$	1 061 \$
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis attribuable aux éléments suivants :		
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	546 \$	807 \$
Part des actionnaires sans contrôle	4	3
	550 \$	810 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote selon les PCGR des États-Unis		
– De base	2,92 \$	3,30 \$
– Dilué	2,91 \$	3,29 \$

Le tableau qui suit présente une analyse des bénéfices non répartis (du déficit) effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2009	2008
Tableau des bénéfices non répartis (du déficit) selon les PCGR des États-Unis		
Solde au début	324 \$	(61)\$
Montant transitoire au titre des actifs incorporels (note 2 b)	(97)	(97)
Solde d'ouverture ajusté	227	(158)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis attribuable aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	927	1 058
	1 154	900
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	(601)	(584)
Excédent du rachat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote sur le capital déclaré	–	(89)
Solde à la fin	553 \$	227 \$

Le tableau qui suit présente une analyse des postes les plus importants du bilan effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

Aux 31 décembre (en millions)	2009	2008
		(données ajustées – note 2 b)
Actif à court terme	1 127 \$	1 514 \$
Actif à long terme		
Immobilisations corporelles et autres	7 729	7 317
Actifs incorporels	6 605	6 673
Écart d'acquisition	3 974	3 966
Autres actifs	253	639
	19 688 \$	20 109 \$
Passif à court terme	2 964 \$	3 057 \$
Passif à long terme		
Dettes à long terme	6 120	6 376
Autres passifs à long terme	1 304	1 256
Impôts reportés	1 323	1 402
Total du passif	11 711	12 091
Capitaux propres ¹⁾		
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	7 956	7 995
Part des actionnaires sans contrôle	21	23
	7 977	8 018
	19 688 \$	20 109 \$

1) Au 31 décembre 2008, les capitaux propres ont été ajustés pour inclure la part des actionnaires sans contrôle, comme il est décrit plus en détail à la note 22 g).

Le tableau qui suit présente le rapprochement des capitaux propres attribuables aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote tenant compte des différences importantes entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis :

Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote						
Au 31 décembre 2009 (en millions)	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total
Selon les PCGR du Canada	2 216 \$	3 070 \$	181 \$	2 159 \$	(72)\$	7 554 \$
Ajustements :						
Fusion de BC TELECOM et de TELUS a), c), d)	1 733	883	–	(1 508)	(829)	279
Rémunération à base d'actions b)	10	53	31	(94)	–	–
Acquisition de Clearnet Communications Inc.						
Écart d'acquisition d)	–	131	–	(8)	–	123
Débitures convertibles	–	(3)	(1)	4	–	–
Selon les PCGR des États-Unis	3 959 \$	4 134 \$	211 \$	553 \$	(901)\$	7 956 \$

Au 31 décembre 2008 (en millions)	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total
Selon les PCGR du Canada ¹⁾	2 216 \$	3 069 \$	168 \$	1 762 \$	(130)\$	7 085 \$
Ajustements :						
Fusion de BC TELECOM et de TELUS a), c), d)	1 732	883	–	(1 438)	(390)	787
Rémunération à base d'actions b)	10	53	30	(93)	–	–
Acquisition de Clearnet Communications Inc.						
Écart d'acquisition d)	–	131	–	(8)	–	123
Déventures convertibles	–	(3)	(1)	4	–	–
Selon les PCGR des États-Unis	3 958 \$	4 133 \$	197 \$	227 \$	(520)\$	7 995 \$

1) Le solde d'ouverture des bénéfices non répartis selon les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis a été ajusté, comme il est décrit plus en détail à la note 2 b).

a) Fusion de BC TELECOM et de TELUS

Le regroupement entre BC TELECOM et TELUS Corporation (société portant la nouvelle dénomination de TELUS Holdings Inc. et liquidée le 1^{er} juin 2001) a été comptabilisé selon la méthode de la fusion d'intérêts communs, conformément aux PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, l'application de cette méthode à la fusion entre BC TELECOM et TELUS Holdings Inc. a donné lieu au retraitement des chiffres des exercices antérieurs comme si les deux sociétés avaient toujours été regroupées. Selon les PCGR des États-Unis, la fusion est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le recours à cette méthode a donné lieu à l'acquisition de TELUS (TELUS Holdings Inc.) par BC TELECOM pour une somme de 4 662 millions de dollars (y compris des frais de fusion de l'ordre de 52 millions de dollars) en date du 31 janvier 1999.

b) Charges d'exploitation – Exploitation

Avantages sociaux futurs : Selon les PCGR des États-Unis, les actifs et les obligations liés aux avantages sociaux futurs de TELUS ont été constatés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. La comptabilisation des avantages sociaux futurs selon les PCGR du Canada a été modifiée pour qu'elle se rapproche davantage de la comptabilisation selon les PCGR des États-Unis, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2000. Les PCGR du Canada prévoient que les soldes transitoires peuvent être comptabilisés prospectivement. Par conséquent, afin que les données présentées soient conformes aux PCGR des États-Unis, l'amortissement du solde transitoire doit être retranché de la charge au titre des avantages sociaux futurs.

À la différence des PCGR du Canada, les PCGR des États-Unis exigent de constater en totalité les obligations liées à des régimes d'avantages sociaux futurs. Selon les PCGR des États-Unis, la situation de capitalisation des régimes de la société est présentée à sa valeur brute aux bilans consolidés, et l'écart entre la situation de capitalisation nette du régime et l'actif ou le passif net au titre des prestations constituées est inclus comme une composante du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Rémunération à base d'actions : Selon les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis, la société est tenue d'utiliser la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions liée aux attributions faites après 2001 et 1994, respectivement.

Voici les montants supplémentaires qui ont été comptabilisés comme des actifs incorporels découlant de l'acquisition susmentionnée de TELUS :

Aux 31 décembre (en millions)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			2009	2008
Actifs incorporels amortissables				
Abonnés – services filaires	1 950 \$	493 \$	1 457 \$	1 507 \$
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie				
Licences de spectre ¹⁾	1 833	1 833	–	–
	3 783 \$	2 326 \$	1 457 \$	1 507 \$

1) L'amortissement cumulé sur les licences de spectre correspond à l'amortissement constaté avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Sur une base prospective, à partir du 1^{er} janvier 2006, il n'y a plus de différences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis relative-ment à la charge au titre de la rémunération à base d'actions découlant des attributions actuelles de rémunération à base d'actions comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres. Étant donné que les attributions d'options sur actions octroyées après 1994 mais avant 2002 sont prises en compte selon les PCGR des États-Unis, mais qu'elles ne le sont pas en vertu des PCGR du Canada, les différences dans les comptes des capitaux propres découlant de ces attributions subsisteront.

La presque totalité des attributions d'options sur actions en cours de la société qui avaient été octroyées avant le 1^{er} janvier 2005 comportent une option de règlement en espèces net. Le titulaire d'options a le choix d'opter pour le règlement en espèces net. Les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées par cette modification prennent davantage les caractéristiques d'instruments de passif plutôt que d'instruments de capitaux propres. La charge minimale constatée pour les attributions d'options sur actions touchées par cette modification correspondra à leur juste valeur à la date d'attribution. En vertu des PCGR des États-Unis, la juste valeur à la date d'octroi pour les attributions d'options sur actions en cours octroyées après 1994 et qui sont touchées par cette modification a eu une incidence sur le montant transitoire. En vertu des PCGR du Canada, ce sont uniquement les justes valeurs à la date d'octroi pour les attributions d'options sur actions en cours octroyées après 2001 et qui sont touchées par cette modification qui ont eu une incidence sur le montant transitoire. Ainsi, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la charge au titre des PCGR des États-Unis est supérieure de 1 million de dollars (néant en 2008) à celle au titre des PCGR du Canada.

c) Charges d'exploitation – Amortissement des actifs incorporels

Étant donné que les actifs incorporels de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisés à leur juste valeur (se reporter à la note 22 a), leur amortissement, sauf pour ceux ayant une durée de vie indéfinie, devra être pris en compte selon les PCGR des États-Unis. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire comme au cours des exercices précédents.

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 31 décembre 2009, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	
2010	414 \$
2011	327
2012	202
2013	102
2014	80

d) Écart d'acquisition

Fusion de BC TELECOM et de TELUS : Selon la méthode de l'acquisition, les actifs et les passifs de TELUS au moment de l'acquisition (se reporter à la note 22 a) ont été comptabilisés à leur juste valeur, et l'excédent du prix d'achat de 403 millions de dollars a été attribué à l'écart d'acquisition. Depuis le 1er janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

Écart d'acquisition supplémentaire découlant de l'acquisition de Clearnet : Selon les PCGR des États-Unis, les actions émises par l'acquéreur afin de conclure une acquisition sont évaluées à la date de l'annonce de l'acquisition. Or, selon les PCGR du Canada, ces mêmes actions doivent être évaluées à la date à laquelle l'opération a lieu. Par conséquent, le prix d'achat selon les PCGR des États-Unis est supérieur de 131 millions de dollars à celui établi selon les PCGR du Canada. La différence qui en résulte est imputée à l'écart d'acquisition. Depuis le 1er janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

e) Impôts sur les bénéfices

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)		
	2009	2008
Impôts exigibles	286 \$	275 \$
Impôts reportés	(112)	131
	174	406
Crédits d'impôt à l'investissement	(15)	(12)
	159 \$	394 \$

La charge d'impôts de la société, aux fins des PCGR des États-Unis, diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)				
	2009		2008	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	331 \$	30,3 %	451 \$	31,0 %
Révaluation du passif d'impôts reportés pour refléter les futurs taux d'imposition prévus par la loi	(97)		(40)	
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales d'exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	(68)		(21)	
Rémunération sous forme d'attribution d'options sur actions	4		6	
Crédits d'impôt à l'investissement, déduction faite des impôts	(10)		(8)	
Autres	(1)		6	
Charge d'impôts selon les PCGR des États-Unis	159 \$	14,7 %	394 \$	27,1 %

La société a recours à des estimations importantes relativement à la composition de l'actif et du passif d'impôts reportés. Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. En conséquence, il y a généralement des questions fiscales à étudier. Les écarts temporaires constituant le passif d'impôts reportés sont estimés ci-dessous :

Aux 31 décembre (en millions)		
	2009	2008
Immobilisations corporelles et autres et actifs incorporels amortissables	(583)\$	(559)\$
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	(789)	(830)
Revenu tiré d'une société de personnes non attribué aux fins de l'impôt	(437)	(556)
Montants nets au titre de la retraite et de la rémunération à base d'actions	43	(92)
Provisions actuellement non déductibles	124	112
Pertes pouvant être reportées	40	44
Autres	(15)	20
	(1 617)\$	(1 861)\$
Passif d'impôts reportés		
À court terme	(294)\$	(459)\$
À long terme	(1 323)	(1 402)
Actif (passif) d'impôts reportés	(1 617)\$	(1 861)\$

Avec prise d'effet le 1er janvier 2007, la société a adopté la méthode de comptabilisation des positions fiscales incertaines selon l'Accounting Standards Codification topic 740, *Income Taxes* du Financial Accounting Standards Board. Cet énoncé vise à normaliser la méthode comptable à l'égard de la comptabilisation, la décomptabilisation et l'évaluation des économies d'impôts pour permettre la cohérence et la comparabilité entre les entités publiantes portant sur la présentation des actifs et des passifs d'impôts. Aucun ajustement corrélatif n'a été apporté dans les états financiers de la société à la suite de cette adoption.

Le montant total des économies d'impôts non comptabilisées, excluant les pertes en capital nettes, qui aurait une incidence sur le taux d'imposition effectif au 31 décembre 2009 s'il avait été comptabilisé, s'est établi à 258 millions de dollars (221 millions de dollars en 2008). Les économies d'impôts non comptabilisées relatives aux pertes en capital nettes auraient totalisé 156 millions de dollars (156 millions de dollars en 2008), si elles avaient été comptabilisées, dont une tranche de néant (12 millions de dollars en 2008) aurait eu une incidence sur le taux d'imposition effectif pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Le montant brut des économies d'impôts non comptabilisées est calculé comme l'incidence cumulative non actualisée de ces positions sur le bénéfice imposable avant les résorptions d'écarts temporaires qui n'ont pas encore été réalisées et avant l'application du report des pertes en avant multiplié par le taux d'imposition applicable pour la période estimative au cours de laquelle l'économie sera réalisée.

(en millions)	Économies d'impôts non comptabilisées			Économies d'impôts non comptabilisées		
	Montant brut	Composante couverte par le report des pertes en avant	Composante composée de pertes en capital	Montant brut	Composante couverte par le report des pertes en avant	Composante composée de pertes en capital
Solde au début	867 \$	310 \$	156 \$	951 \$	630 \$	162 \$
Positions fiscales liées aux exercices antérieurs						
Ajouts à l'égard des déclarations fiscales produites au cours de l'exercice, moins les estimations de l'exercice antérieur	11	–	–	7	(11)	–
	878	310	156	958	619	162
Positions fiscales liées aux exercices antérieurs						
Réduction liée aux écarts temporaires déductibles au cours de l'exercice	(47)	(47)	–	(119)	(119)	–
Acquisitions	–	–	–	25	28	–
Autres modifications dans les estimations	7	–	–	52	(10)	–
Positions fiscales liées à l'exercice considéré						
Ajouts estimatifs	35	30	–	71	69	–
Réductions	–	–	–	–	–	–
Règlements	(67)	–	–	(94)	(57)	–
Réduction des pertes pour la période considérée	(2)	(258)	–	–	(207)	–
Caducité des dispositions sur les prescriptions	(1)	–	–	(12)	(7)	–
Ajustements aux fins des modifications des taux d'imposition	(3)	–	–	(14)	(6)	(6)
Solde à la fin	800 \$	35 \$	156 \$	867 \$	310 \$	156 \$

Les positions fiscales, pour lesquelles la déductibilité finale est particulièrement certaine mais pour lesquelles le moment d'une telle déductibilité reste incertain, sont comprises dans le solde aux 31 décembre 2009 et 2008, excluant les pertes en capital nettes. De plus, la société dispose de reports de pertes qui peuvent être portés à l'encontre des économies d'impôts non comptabilisées. Ainsi, l'incidence sur le taux annuel effectif est considérablement moindre que le montant brut des économies d'impôts brutes non comptabilisées indiqué ci-dessus.

Les provisions brutes sont ajustées aux fins des modifications des taux d'imposition applicables à l'année d'imposition actuelle et aux années d'imposition futures selon le moment prévu de l'utilisation des pertes.

Dans l'application des PCGR du Canada et des PCGR des États-Unis, la société constate les charges d'intérêts sur le passif d'impôts exigibles qui n'ont pas été versées, lesquelles incluraient les intérêts et les pénalités découlant des positions incertaines sur le plan fiscal. La société inclut ces charges comme une composante des coûts de financement. Au 1^{er} janvier 2007, la société avait comptabilisé des intérêts courus à payer de 8 millions de dollars relativement aux différences existant entre les moments où les expositions à un risque sur le plan fiscal ont fait l'objet de versements et le moment où les expositions à un risque sur le plan fiscal auraient pris naissance, ainsi que des intérêts à recevoir de 9 millions de dollars. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la société a comptabilisé des intérêts créditeurs de 46 millions de dollars (8 millions de dollars en 2008) relativement aux impôts sur les bénéficiaires, a comptabilisé des intérêts débiteurs de néant (5 millions de dollars en 2008) et a recouvré des intérêts à recevoir de 54 millions de dollars (1 million de dollars en 2008).

Au 31 décembre 2009, il est raisonnablement possible que les économies d'impôts nettes non comptabilisées de la société augmentent et diminuent de façon importante au cours des douze prochains mois en raison des éléments suivants :

- On s'attend à ce que des avis de redressement soient émis par diverses autorités gouvernementales ou des règlements soient conclus avec

Au 31 décembre 2009, les déclarations de revenus, produites ou non produites, concernant les années d'imposition qui peuvent faire l'objet d'un examen par plusieurs compétences territoriales importantes sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2009		2008	
	Limitées aux appels	Autres	Limitées aux appels	Autres
Canada – Fédéral	1999–2001, 2003	2002, 2004–2009	1999–2001, 2003	2002, 2004–2008
Canada – Provincial	1999–2001	2002–2009	1999–2000	2001–2008
États-Unis	s.o.	2006–2009	s.o.	2005–2008

ces mêmes autorités au cours des douze prochains mois dans le but de régler définitivement un certain nombre de positions fiscales incertaines, ce qui devrait donner lieu à des ajustements du taux d'imposition effectif et des économies d'impôts brutes non comptabilisées incluant l'abandon de toute économie d'impôts non comptabilisée restante.

Certaines économies d'impôts actuellement non comptabilisées visent des éléments comportant un degré d'incertitude, notamment quant à la détermination de l'année exacte d'imposition où des déductions fiscales peuvent être demandées parmi des années ayant un taux d'imposition différent. Nous estimons que le montant brut des économies d'impôts non comptabilisées qui devraient se concrétiser se situe dans une fourchette allant de 115 millions de dollars à 135 millions de dollars (120 millions de dollars à 140 millions de dollars en 2008).

- Pour les éléments qui dépendent du facteur temps, il est raisonnablement possible que les économies d'impôts brutes non comptabilisées diminueront de 15 millions de dollars pour s'établir à 25 millions de dollars (50 millions de dollars pour s'établir à 60 millions de dollars en 2008) au moment où les écarts temporaires seront réduits.
- Il est raisonnablement possible que les économies d'impôts nettes et brutes non comptabilisées de la société diminuent en raison de la caducité des dispositions sur les prescriptions qui permettrait par ailleurs aux autorités gouvernementales de contester les positions prises dans les déclarations fiscales pour certaines années d'imposition antérieures. Ces économies d'impôts non comptabilisées sont raisonnablement estimées à 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2008).
- Au cours des douze prochains mois, la société produira des déclarations fiscales couvrant la période terminée le 31 décembre 2009, comme l'exige la loi. Les déclarations devraient probablement inclure les économies d'impôts non comptabilisées qui seront différentes de celles qui avaient été quantifiées ci-dessus. Puisque les positions ne seront présentées sous leur forme définitive qu'au moment où les déclarations sont préparées, le montant de ces économies ne peut être estimé avec certitude avant ce moment.

f) Résultat étendu

Les PCGR des États-Unis exigent qu'un état du résultat étendu soit présenté avec la même importance que les autres états financiers. Le résultat étendu, qui inclut le bénéfice net, tient compte de toutes les variations

des capitaux propres au cours de la période, à l'exception de celles qui découlent d'investissements effectués par les propriétaires ou de distributions qui leur sont versées.

(en millions)	2009						2008
	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada	Régimes de retraite et autres régimes	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada	Régimes de retraite et autres régimes	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	
Montant	87 \$	(593)\$	(506)\$	(35)\$	(307)\$	(342)\$	
Charge d'impôts	29	(154)	(125)	(9)	(82)	(91)	
Montant net	58	(439)	(381)	(26)	(225)	(251)	
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début	(130)	(390)	(520)	(104)	(165)	(269)	
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin	(72)\$	(829)\$	(901)\$	(130)\$	(390)\$	(520)\$	

Le cumul des autres éléments du résultat étendu à la clôture en ce qui a trait aux composantes des coûts nets périodiques des prestations non constatées pour l'instant, et les montants qui devraient être constatés pour l'exercice 2010 sont les suivants :

(en millions)	2009			Montants devant être constatés pour l'exercice 2010	2008		
	Cumul des autres éléments du résultat étendu				Cumul des autres éléments du résultat étendu		
	Montant brut	Incidence fiscale	Montant net		Montant brut	Incidence fiscale	Montant net
Régimes de retraite							
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	1 528 \$	417 \$	1 111 \$	85 \$	938 \$	277 \$	661 \$
Coûts non amortis des services passés	31	10	21	4	33	11	22
Écart au titre du regroupement d'entreprises non amorti	(418)	(116)	(302)	–	(413)	(128)	(285)
	1 141	311	830	89	558	160	398
Autres régimes de retraite							
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	(1)	–	(1)	(1)	(12)	(3)	(9)
Écart au titre du regroupement d'entreprises non amorti	–	–	–	–	1	–	1
	(1)	–	(1)	(1)	(11)	(3)	(8)
	1 140 \$	311 \$	829 \$	88 \$	547 \$	157 \$	390 \$

g) Faits nouveaux concernant les conventions comptables

Regroupement d'entreprises et part des actionnaires sans contrôle : Comme il est décrit plus en détail à la note 2 c), à compter du 1^{er} janvier 2009, la société a adopté les nouvelles recommandations canadiennes concernant les regroupements d'entreprises, les états financiers consolidés et les participations sans contrôle. En raison des dispositions transitoires des nouvelles recommandations canadiennes et de l'adoption simultanée de l'Accounting

Standards Codification topic 805, intitulé *Business Combinations* du Financial Accounting Standards Board et de l'Accounting Standards Codification topic 810, intitulé *Consolidation* du Financial Accounting Standards Board, le rapprochement des différences importantes entre le bénéfice net de la société en vertu des PCGR du Canada et en vertu des PCGR des États-Unis pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 aurait subi l'incidence suivante :

Exercices terminés les 31 décembre	2009		2008	
(en millions, sauf les montants par action)	Excluant l'incidence de la mise en application des nouvelles normes canadiennes et américaines mentionnées	Tel que présenté	Présenté antérieurement	Tel que présenté
Bénéfice net selon les PCGR du Canada (note 2 c)	964 \$	1 002 \$	1 128 \$	1 131 \$
Ajustements :				
Charges d'exploitation				
Exploitation	(65)	(65)	(62)	(62)
Amortissement des actifs incorporels	(50)	(50)	(50)	(50)
Impôts sur les ajustements ci-dessus et modifications des taux d'imposition	44	44	42	42
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	893	931	1 058	1 061
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts				
Conformément aux PCGR du Canada	58	58	(26)	(26)
Variation des comptes des autres éléments du résultat étendu relatifs aux régimes de retraite	(439)	(439)	(225)	(225)
Conformément aux PCGR des États-Unis	(381)	(381)	(251)	(251)
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	512 \$	550 \$	807 \$	810 \$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis attribuable aux éléments suivants :				
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		927 \$		1 058 \$
Part des actionnaires sans contrôle		4		3
		931 \$		1 061 \$
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis attribuable aux éléments suivants :				
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		546 \$		807 \$
Part des actionnaires sans contrôle		4		3
		550 \$		810 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote selon les PCGR des États-Unis				
– De base	2,81 \$	2,92 \$	3,30 \$	3,30 \$
– Dilué	2,81 \$	2,91 \$	3,29 \$	3,29 \$

Exigences en matière d'informations à fournir sur les instruments dérivés : En vertu des PCGR des États-Unis et à compter du 1^{er} janvier 2009, la société doit se conformer aux nouvelles normes concernant les informations à fournir sur les instruments dérivés, selon l'Accounting Standards Codification topic 815, intitulé *Derivatives and Hedging*. La société n'est pas touchée de façon importante par les dispositions de cette norme.

Comptabilisation des opérations de transfert d'un actif financier et consolidation des entités à détenteurs de droits variables : En vertu des PCGR des États-Unis, pour la présentation d'informations annuelles et intermédiaires à compter de son exercice 2010, la société devra se conformer aux normes modifiées relativement aux opérations de transfert d'un actif financier et aux entités à détenteurs de droits variables, comme le prescrit l'Accounting Standards Codification topic 860, intitulé *Transfers and Servicing* et l'Accounting Standards Codification topic 810, intitulé *Consolidation*.

L'application anticipée n'est pas permise. La société évalue actuellement les dispositions de ces normes.

Plusieurs des dispositions en matière de présentation d'informations de l'Accounting Standards Codification topic 860, intitulé *Transfers and Servicing* ont été intégrées dans le FASB Staff Position FAS 140-4 et FIN 46(R)-8, intitulé *Disclosures by Public Entities (Enterprises) about Transfers of Financial Assets and Interests in Variable Interest Entities*, auxquelles la société a dû se conformer à compter de la fin de son exercice 2008.

Normes comptables publiées récemment mais non encore mises en œuvre : En ce qui concerne la société, aucune norme comptable américaine n'a été publiée récemment qui n'aurait pas encore été mise en œuvre et qui serait différente des normes comptables canadiennes publiées jusqu'ici mais non encore mises en œuvre.

3G (troisième génération)/3G+ : Technologie sans fil permettant les communications multimédias et l'accès haute vitesse sans fil mobile à Internet au moyen de la transmission de données par paquets. Le réseau 3G+ de TELUS est son réseau HSPA/HSPA+ (voir ci-dessous). Le cellulaire analogique est considéré comme la technologie sans fil de première génération, tandis que le numérique est considéré comme celle de deuxième génération.

4G (quatrième génération) : Prochaine génération de technologie sans fil, qui en est toujours au stade expérimental. L'évolution à long terme (LTE, d'après l'anglais *long-term evolution*) s'affiche comme la principale technologie 4G qui sera adoptée.

abstention : Politique consistant à s'abstenir de réglementer des services de télécommunications pour s'appuyer sur la concurrence et les forces du marché.

bit par seconde (bps) : Unité de débit de transmission de données utilisée pour mesurer la quantité de données transmises par seconde entre deux points de télécommunication ou à l'intérieur d'un réseau. Un kilobit par seconde (kbps) correspond à mille bits par seconde; un mégabit par seconde (Mbps) correspond à un million de bits par seconde; et un gigabit par seconde (Gbps) correspond à un milliard de bits par seconde.

boucle locale : Trajectoire de transmission entre le réseau de télécommunications et le matériel de central du client.

carte SIM (module d'identification de l'abonné, d'après l'anglais *subscriber identification module*) : Puce électronique intégrée à une carte à puce de la taille d'un timbre postal qu'on insère dans le combiné d'un téléphone mobile pour identifier un abonné du réseau en tant qu'utilisateur autorisé.

CDMA (accès multiple par répartition de codes, d'après l'anglais *code division multiple access*) : Technologie sans fil qui permet de diffuser un signal sur une bande de fréquences plus large que le signal pour permettre l'utilisation d'une bande commune par de nombreux utilisateurs et pour assurer la sécurité et la confidentialité du signal. La technologie CDMA2000 constitue la norme sans fil de troisième génération qui fait appel à la technologie CDMA.

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) : Organisme de réglementation fédéral des radiodiffuseurs et des télédiffuseurs, ainsi que des sociétés de câblodistribution et de télécommunications au Canada.

entreprise autre qu'une ESLT : Activités de télécommunications de TELUS à l'extérieur de ses territoires d'exploitation traditionnels, lorsqu'elle exerce des activités entrant en concurrence avec celles de l'ESLT (comme en Ontario et au Québec).

ESLT (entreprise de services locaux titulaire) : Entreprise de télécommunications établie qui fournit le service téléphonique local.

EVDO (d'après l'anglais *evolution data optimized*) : Norme de la famille CDMA qui correspond au protocole de radiocommunication à large bande sans fil pour le téléchargement en aval de données à des vitesses pouvant atteindre 2,4 Mbps. Cette norme vise les applications de téléchargement en aval sur large bande passante, comme l'informatique de RPV d'entreprise, les transferts de musique et la lecture vidéo en transit. EVDO Rev A (DOrA), la nouvelle génération de EVDO, procure des taux de téléchargement de données pouvant atteindre 3,1 Mbps en aval et 1,8 Mbps en amont, augmente la capacité du système et confère une qualité améliorée de services de soutien pour les applications de transmission par paquets.

exploitant de réseau mobile virtuel ou MVNO (d'après l'anglais *mobile virtual network operator*) : Exploitant de services mobiles qui ne dispose pas de réseau ni de spectre exploité sous licence mais qui loue la capacité sans fil d'autres entreprises en vue de la revendre à des utilisateurs finaux.

GPON (réseau optique passif de classe gigabit, d'après l'anglais *gigabit passive optical network*) : Technologie de transmission de données par fibre optique qui procure des taux de téléchargement de données à des vitesses pouvant atteindre 2,5 Gbps en aval et 1,25 Gbps en amont.

GPS (système de positionnement mondial, d'après l'anglais *global positioning system*) : Système de radionavigation qui permet aux usagers de déterminer et de communiquer leur emplacement précis partout dans le monde.

GSM (système mondial de communications mobiles, d'après l'anglais *global system for mobile communication*) : Norme de téléphonie mobile de SCP numériques utilisée dans de nombreuses parties du monde.

hébergement : Service de gestion de données qui consiste à conserver, à diffuser et à desservir des fichiers pour un ou plusieurs sites Web.

HSPA (accès par paquets haut débit, d'après l'anglais *high-speed packet access*)/HSPA+ : Norme de génération 3.5 ou d'une génération plus récente de la technologie GSM assurant des débits de transmission de données en aval sans fil évolués. La technologie de réseau HSPA+ peut fournir actuellement des débits de transmission de données sans fil allant jusqu'à 21 Mbps en aval et allant jusqu'à 5,8 Mbps en amont (puissances de catalogue).

IDEN (d'après l'anglais *integrated digital enhanced network*) : Technologie de réseau mise au point par Motorola pour utiliser les canaux de 800 MHz pour le service numérique. Les signaux numériques permettent d'accroître considérablement l'efficacité de l'utilisation du spectre et la capacité du réseau. TELUS fait appel à cette technologie pour son service Mike, qui comprend également le service PTT.

définitions financières

Se reporter à la rubrique 11 du rapport de gestion pour avoir la définition des abréviations et des expressions suivantes :

- BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements)
- BAIIA excluant les coûts de restructuration
- BAIIA excluant les frais d'acquisition
- couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration
- couverture des intérêts sur la dette à long terme
- dette nette
- flux de trésorerie disponibles
- frais d'acquisition
- frais d'acquisition par ajout brut d'abonné
- frais de fidélisation par rapport aux produits tirés des services de réseau
- montant net des intérêts débiteurs
- PMAA (produits moyens par appareil d'abonné par mois)
- ratio de distribution
- ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration
- ratio dette nette/total des capitaux investis
- taux de désabonnement par mois
- total des capitaux investis – valeur comptable

itinérance : Se dit d'un service offert par des exploitants de réseaux de communications sans fil qui permet à un abonné d'utiliser son téléphone mobile alors qu'il se trouve dans le territoire de desserte d'une autre entreprise.

large bande : Voie permettant la transmission haute vitesse simultanée de services voix, données et vidéo à des débits de 1,5 Mbps et plus.

largeur de bande : Différence entre les fréquences limites extrêmes d'une bande de fréquences continue, ou indicateur de la capacité de transmission d'information d'un canal. Une largeur de bande plus étendue fournit une capacité de transmission d'information plus élevée.

LNPA (ligne numérique à paire asymétrique) : Technologie qui permet à des lignes téléphoniques de cuivre existantes de transmettre la voix, des données et des images vidéo à grande vitesse. Elle est dite asymétrique parce qu'elle utilise la plus grande partie du canal pour la transmission en aval à destination de l'abonné et seulement une petite partie pour la transmission en amont en provenance de l'abonné.

LNPA 2+ : Technologie LNPA qui permet des taux de transmission de données en aval d'environ 15 Mbps pour la télévision. Il est possible d'augmenter davantage ces taux en reliant plusieurs lignes ensemble.

LTE (évolution à long terme, d'après l'anglais *long-term evolution*) : Technologie en évolution des communications mobiles 4G capable d'atteindre des débits sur large bande sans fil de 100 Mbps et dont le déploiement commercial à grande échelle n'est prévu qu'après 2011 au Canada.

numérique : Mode de transmission employant une séquence d'impulsions discrètes et distinctes représentant les chiffres binaires 0 et 1 pour indiquer une information précise, par opposition au signal analogique continu. Par comparaison aux systèmes analogiques, les systèmes numériques offrent une capacité, une confidentialité et une clarté d'appel accrues et davantage d'options.

pénétration : Mesure dans laquelle un produit ou un service a été vendu à une clientèle potentielle ou adopté par une clientèle potentielle dans un secteur géographique ou sur un marché donné.

point d'accès : Point d'accès Wi-Fi sans fil dans un endroit public.

POP : Personne vivant dans une zone de population qui est comprise dans la zone de couverture d'un réseau.

postpayé : Se dit d'un service mobile payé après l'utilisation. Ce mode de paiement traditionnel permet à l'abonné de payer après coup la majeure partie des services qu'il a employés.

prépayé : Se dit d'un mode de service mobile payé d'avance, et plus précisément d'une quantité déterminée de temps d'antenne que l'abonné paie avant de l'avoir utilisé.

protocole Internet (ou IP, d'après l'anglais *Internet protocol*) : Protocole de transmission par paquets de données entre réseaux.

PTT (d'après l'anglais *Push to Talk*) : Service de communication bidirectionnel qui fonctionne comme un radiotéléphone avec un interrupteur à bouton. Avec le PTT, la communication ne peut voyager que dans une seule direction à un moment déterminé. TELUS l'offre par l'entremise de son service Mike en faisant appel à la technologie iDEN.

réseau à fibre optique : Réseau qui transmet l'information par impulsions lumineuses sur des fibres de verre de la grosseur d'un cheveu, ce qui les rend utiles pour la transmission de grandes quantités de données entre ordinateurs ou de nombreuses conversations téléphoniques simultanées.

réseau IP : Réseau conçu au moyen de la technologie IP et du principe de qualité de service, qui supporte de façon fiable et efficace tous les types de transmission, qu'il s'agisse de voix, de données ou d'images vidéo. Ce réseau permet à divers appareils sur IP et à des applications évoluées de communiquer entre eux sur un même réseau.

RPV (réseau privé virtuel) : Réseau de données privé qui utilise une infrastructure de télécommunication publique, préservant la confidentialité grâce à l'emploi d'un réseau sécurisé privé et de procédures de sécurité.

SCP (services de communications personnelles) : Services numériques sans fil de transmission de la voix, de données et de textes sur la bande de fréquences 1,9 GHz.

SMM (service de messagerie multimédia) : Service permettant aux clients du service mobile d'envoyer et de recevoir des messages contenant du texte formaté, des éléments graphiques, des photographies, des audioclips et des vidéoclips.

SMS (service de messages courts, d'après l'anglais *short messaging service*) : Service de messagerie sans fil permettant la transmission de textes courts à partir ou à destination d'un appareil mobile numérique.

spectre : Gamme de radiofréquences électromagnétiques servant à transmettre du son, des données et des images vidéo. La capacité d'un réseau mobile est partiellement fonction de la part du spectre des fréquences qui est attribuée sous licence à l'entreprise de télécommunications et que celle-ci utilise.

spectre réservé aux SSFE (services sans fil évolués) : Spectre réservé aux SSFE dans la gamme de 2 GHz, qui devrait être utilisé pour les services 4G en Amérique du Nord.

téléphone intelligent : Appareil de communication mobile évolué ou assistant numérique personnel (ANP) qui offre des fonctions de messagerie textuelle, de courriel, de téléchargement en aval de données multimédias et de réseau social (p. ex. Facebook Mobile) en plus de la transmission de la voix. TELUS inclut dans cette catégorie l'iPhone, le BlackBerry et les appareils-organiseurs.

télévision sur IP (télévision sur protocole Internet) : Service de télédiffusion qui utilise un signal bidirectionnel de diffusion numérique transmis au moyen d'un réseau téléphonique commuté ou d'un autre réseau par une connexion à large bande en continu vers un boîtier décodeur dédié. La marque de commerce du service de TELUS est TELUS TV.

VDSL2 (ligne d'abonné numérique à très haut débit 2, d'après l'anglais *very high-speed digital subscriber line 2*) : Prochaine génération de technologie à nœud optique permettant d'atteindre des taux de téléchargement de données accélérés allant jusqu'à 30 Mbps en aval. Il est possible d'augmenter davantage ces taux en reliant plusieurs lignes ensemble.

voix sur IP (VoIP) : Transmission de signaux vocaux sur Internet ou un réseau IP.

Wi-Fi (d'après l'anglais *wireless fidelity*) : Nom commercial de la technologie de réseautage qui permet à l'utilisateur d'un appareil Wi-Fi de se brancher à Internet à partir d'un point d'accès sans fil et transmettant à un débit supérieur à 100 Mbps.

WiMAX : Norme de technologie sans fil qui permet les connexions sur large bande à grande puissance sur de longues distances. À l'heure actuelle, la licence de WiMAX au Canada vise plutôt le service fixe que le service mobile.



Pour consulter d'autres définitions et termes (en anglais), rendez-vous sur le site telus.com/glossary.

renseignements à l'intention des investisseurs

Bourses et symboles boursiers de TELUS

Bourse de Toronto

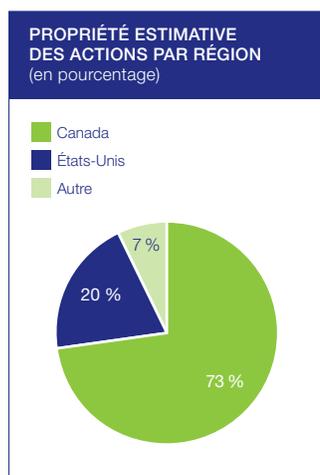
actions ordinaires	T
actions sans droit de vote	T.A

Bourse de New York

actions sans droit de vote	TU
----------------------------	----

Membre de

- l'indice composé S&P/TSX
- l'indice social Jantzi
- l'indice S&P/TSX 60
- l'indice éthique FTSE4
- l'indice télécommunications S&P/TSX
- l'indice Dow Jones axé sur la durabilité – mondial et nord-américain
- l'indice mondial Télécommunications MSCI



Observations sur les actions

- Les actions ordinaires et les actions sans droit de vote reçoivent le même dividende
- Les actions ordinaires et les actions sans droit de vote ont les mêmes droits et privilèges, à l'exception des droits de vote
- Si les limites fédérales imposées à la propriété de biens étrangers étaient levées, les actions sans droit de vote pourraient être converties en actions ordinaires, à raison de une pour une.

Actionnaires inscrits¹

	2009	2008
Actions ordinaires de TELUS	32 546	30 882
Actions sans droit de vote de TELUS	28 549	28 997

¹ La Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS), détentrice de titres pour le compte de nombreux établissements, compte pour un actionnaire inscrit. À la fin de 2009, TELUS comptait un total estimatif de plus de 130 000 actionnaires non inscrits pour l'ensemble des deux catégories d'actions.

Propriété au 31 décembre 2009

	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du total
Régime d'achat d'actions des employés de TELUS – ordinaires	8 516 731	2,7 %
Régime d'achat d'actions des employés de TELUS – sans droit de vote	174 472	0,1 %
Actions ordinaires largement réparties	166 302 289	52,3 %
Actions sans droit de vote largement réparties	142 701 044	44,9 %
Total des actions en circulation	317 694 536	100,0 %

TELUS estime qu'environ 70 % de ses actions sont détenues par des investisseurs institutionnels et 30 %, par des investisseurs particuliers.

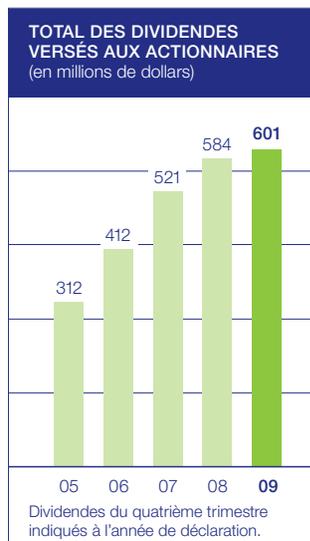
Faits nouveaux relatifs aux dividendes

Le dividende du trimestre courant est de 47,5 cents par action, soit 1,90 \$ sur une base annualisée, ce qui n'a pas changé du niveau de 2009.

TELUS s'est dotée en 2004 d'une ligne directrice portant sur le ratio de distribution prospectif, qui est établi entre 45 et 55 % du bénéfice net prévisible. Cette ligne directrice offre des éclaircissements aux investisseurs et constitue un cadre de travail pour évaluer les prochaines augmentations éventuelles des dividendes.

TELUS déclare que, à moins d'indication à l'effet contraire, l'ensemble des dividendes trimestriels versés sur les actions ordinaires et les

actions sans droit de vote depuis janvier 2006 sont des dividendes déterminés au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de cette disposition législative, les particuliers résidant au Canada peuvent avoir droit à des crédits d'impôt pour dividendes majorés qui réduisent l'impôt sur le revenu par ailleurs payable. L'exception à ce qui précède concerne le dividende versé le 1^{er} avril 2007, dont une tranche de 0,0025 \$ du dividende de 0,375 \$ versé aux porteurs d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote constituait un dividende non admissible.



Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

Vous pouvez vous prévaloir du réinvestissement automatique des dividendes pour acquérir des actions supplémentaires sans frais. Les actionnaires admissibles peuvent ainsi réinvestir automatiquement leurs dividendes dans des actions sans droit de vote supplémentaires.

Depuis le 1^{er} décembre 2009, TELUS émet des actions sans droit de vote sur le capital autorisé à 3 % d'escompte sur le cours moyen à l'intention des actionnaires qui acquièrent des actions par le réinvestissement des dividendes. Le cours moyen correspond au cours moyen pondéré des actions sans droit de vote à la Bourse de Toronto pendant les 20 jours de bourse précédant chaque date de versement de dividende. Ce placement a débuté avec les dividendes trimestriels payables le 4 janvier 2010 aux porteurs d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote.

Selon les modalités d'achat d'actions, les actionnaires admissibles peuvent, chaque mois, effectuer des versements en espèces facultatifs pour acheter des actions sans droit de vote (au maximum 20 000 \$ par année civile et au moins 100 \$ par opération). TELUS émettra des actions à 100 % du cours moyen sans acquitter de courtage ni de frais de service.



Pour obtenir des renseignements et des formulaires d'adhésion, consultez le site telus.com/drisp ou communiquez avec Computershare.

Dates prévues de publication des résultats et de versement des dividendes¹ en 2010

	Dates ex-dividende ²	Dates de clôture des registres pour les dividendes	Dates de versement des dividendes	Dates de publication des résultats
Premier trimestre	9 mars	11 mars	1 ^{er} avril	5 mai
Deuxième trimestre	8 juin	10 juin	2 juillet	6 août
Troisième trimestre	8 septembre	10 septembre	1 ^{er} octobre	5 novembre
Quatrième trimestre	8 décembre	10 décembre	4 janvier 2011	11 février 2011

1 Les dividendes doivent être approuvés par le conseil d'administration.
2 Les actions émises à partir de cette date ne donneront pas droit au dividende payable à la date de versement correspondante.

Données par action

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Bénéfice de base ¹	3,14 \$	3,52 \$	3,79 \$	3,33 \$	2,01 \$	1,63 \$	0,97 \$	(0,70)\$
Dividendes déclarés ¹	1,90 \$	1,825 \$	1,575 \$	1,20 \$	0,875 \$	0,65 \$	0,60 \$	0,60 \$
Ratio dividendes déclarés/bénéfice de base	61 %	52 %	42 %	36 %	44 %	40 %	62 %	s.o.
Actions ordinaires								
Cours de clôture	34,11 \$	37,17 \$	49,44 \$	53,52 \$	47,86 \$	36,22 \$	25,95 \$	17,45 \$
Taux de rendement	5,6 %	4,9 %	3,2 %	2,2 %	1,8 %	1,8 %	2,3 %	3,5 %
Ratio cours/bénéfice	11	11	13	16	24	22	27	s.o.
Actions sans droit de vote								
Cours de clôture	32,75 \$	34,90 \$	48,01 \$	52,03 \$	46,67 \$	34,74 \$	24,20 \$	16,15 \$
Taux de rendement	5,8 %	5,2 %	3,3 %	2,3 %	1,9 %	1,9 %	2,5 %	3,7 %
Ratio cours/bénéfice	10	10	13	16	23	21	25	s.o.

1 Par action ordinaire et action sans droit de vote, à moins d'indication contraire.

Cours et volume des actions

Bourse de Toronto

Actions ordinaires (T)	2009					2008				
	Année 2009	T4	T3	T2	T1	Année 2008	T4	T3	T2	T1
(en \$ CA, sauf le volume)										
Haut	37,50	35,50	36,05	36,50	37,50	49,90	43,66	43,76	48,87	49,90
Bas	29,12	31,56	29,68	29,12	30,63	32,27	32,27	36,01	42,10	41,05
Clôture	34,11	34,11	34,54	30,85	34,68	37,17	37,17	38,87	42,87	44,70
Volume (en millions)	189,6	45,9	44,9	56,8	42,0	232,0	61,3	59,2	46,7	64,8
Dividendes déclarés (par action)	1,90	0,475	0,475	0,475	0,475	1,825	0,475	0,45	0,45	0,45

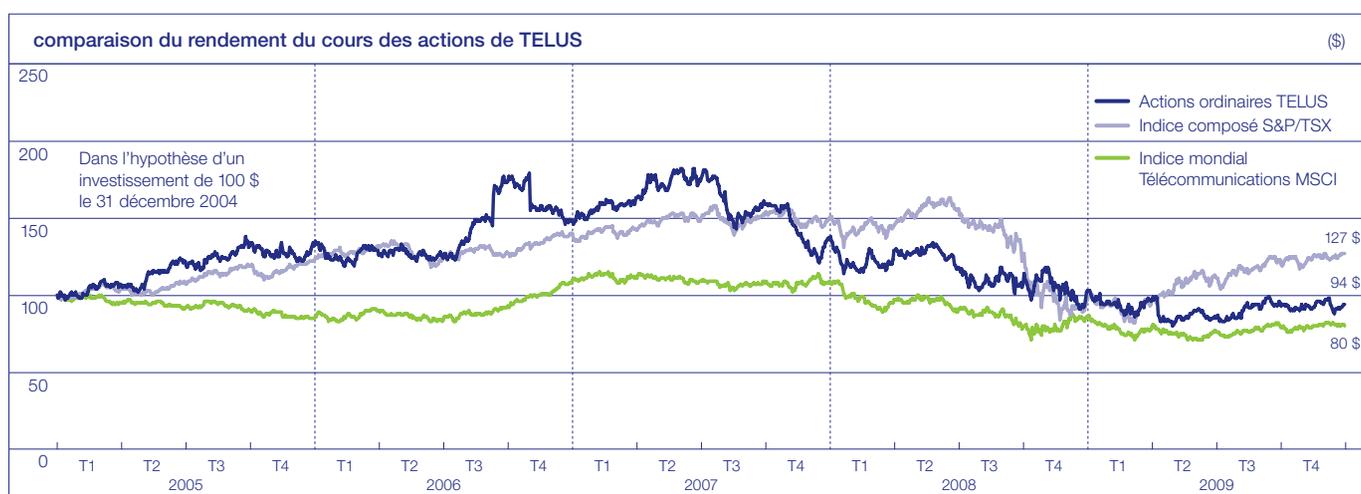
Actions sans droit de vote (T.A)

Actions sans droit de vote (T.A)	2009					2008				
	Année 2009	T4	T3	T2	T1	Année 2008	T4	T3	T2	T1
(en \$ CA, sauf le volume)										
Haut	35,15	34,08	34,50	34,99	35,15	48,49	41,12	42,21	47,14	48,49
Bas	27,41	30,42	28,65	27,41	29,18	29,70	29,70	35,29	40,26	39,41
Clôture	32,75	32,75	33,31	30,00	33,01	34,90	34,90	38,11	41,49	43,25
Volume (en millions)	93,7	17,9	20,2	31,7	23,9	140,5	33,2	33,8	28,7	44,8
Dividendes déclarés (par action)	1,90	0,475	0,475	0,475	0,475	1,825	0,475	0,45	0,45	0,45

Bourse de New York

Actions sans droit de vote (TU)

Actions sans droit de vote (TU)	2009					2008				
	Année 2009	T4	T3	T2	T1	Année 2008	T4	T3	T2	T1
(en \$ US, sauf le volume)										
Haut	32,39	32,39	32,05	29,29	29,74	48,87	37,32	41,02	47,89	48,87
Bas	22,46	28,59	24,69	23,00	22,46	24,19	24,19	33,26	39,83	38,41
Clôture	31,15	31,15	31,09	25,80	26,36	28,42	28,42	35,56	40,33	41,85
Volume (en millions)	39,7	7,3	6,8	11,3	14,3	37,7	17,9	7,8	4,9	7,2
Dividendes déclarés (par action)	1,68	0,450	0,442	0,424	0,366	1,69	0,378	0,421	0,442	0,454



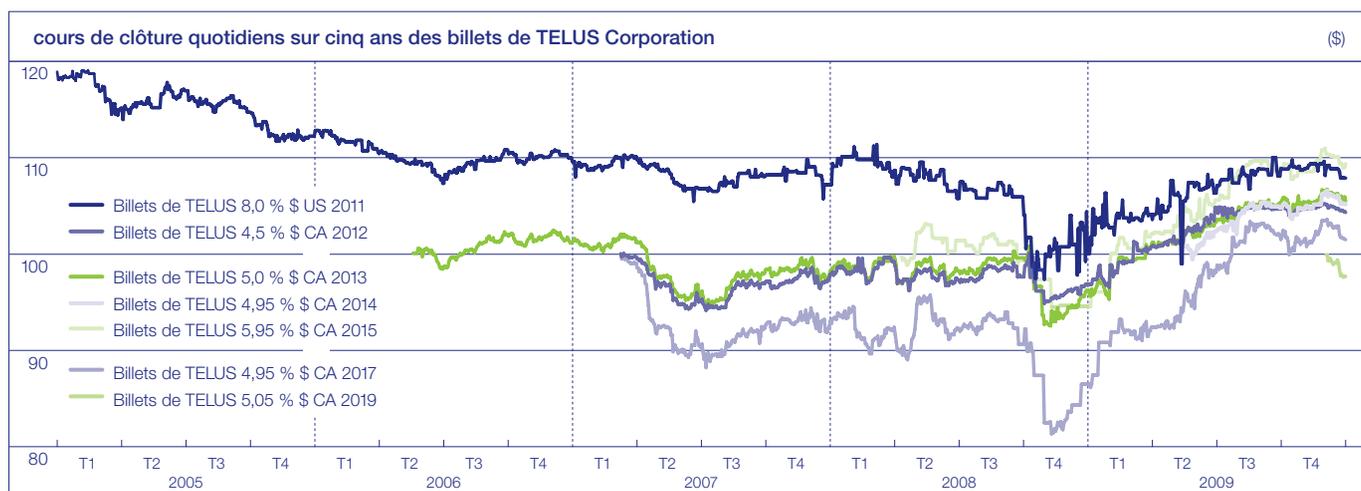
Billets de TELUS Corporation

	Taux	Montant	Échéance
Billets – \$ US	8,0 %	1,3 milliard de dollars US	Juin 2011
Billets, série CC – \$ CA	4,5 %	300 millions de dollars CA	Mars 2012
Billets, série CB – \$ CA	5,0 %	300 millions de dollars CA	Juin 2013
Billets, série CF – \$ CA	4,95 %	700 millions de dollars CA	Mai 2014
Billets, série CE – \$ CA	5,95 %	500 millions de dollars CA	Avril 2015
Billets, série CD – \$ CA	4,95 %	700 millions de dollars CA	Mars 2017
Billets, série CG – \$ CA	5,05 %	1,0 milliard de dollars CA	Décembre 2019

La liste complète des billets, des débetures et des autres titres d'emprunt de la société et de ses filiales cotés en bourse, ainsi que des renseignements détaillés sur ces titres, sont donnés dans la note 18 afférente aux états financiers consolidés.

Sommaire de l'évaluation du crédit

Au 31 décembre 2009	DBRS Ltd.	Standard & Poor's Rating Services	Moody's Investors Service	Fitch Ratings
TELUS Corporation				
Billets	A (bas)	BBB+	Baa1	BBB+
Effets de commerce	R-1 (bas)	-	-	-
TELUS Communications Inc.				
Débetures	A (bas)	BBB+	-	BBB+
Billets à moyen terme	A (bas)	BBB+	-	BBB+
Obligations hypothécaires de premier rang	A (bas)	A-	-	-
Tendance ou perspective	Stable	Stable	Stable	Stable



Activités ayant trait aux relations avec les investisseurs

Réunions et conférences en 2009

- Quatre conférences, trois au Canada et une aux États-Unis, dont la plupart ont été diffusées sur le Web pour en faciliter l'accès
- Audioconférences avec diffusion sur le Web – quatre sur les résultats trimestriels et une sur les objectifs pour 2010
- Assemblée générale annuelle avec diffusion sur le Web
- Réunions avec 205 investisseurs – 164 au Canada.

Événements clés en matière de placement en 2009

- En avril, TELUS a annoncé à l'avance certaines estimations concernant les abonnés au service mobile, notamment un nombre de nouveaux abonnés et des produits moyens par appareil plus faibles que prévu, qui ont eu une incidence sur les résultats du premier trimestre et qui sont attribuables à l'affaiblissement de l'économie canadienne
- En mai, TELUS a émis des billets à 4,95 % d'une durée de cinq ans dont le produit s'est élevé à environ 700 millions de dollars canadiens
- En juillet, TELUS a lancé à l'échelle commerciale, en Colombie-Britannique et en Alberta, le service de télévision par satellite de TELUS en complémentarité au service de télévision sur IP de TELUS, services auxquels plus de 90 % des foyers ont accès
- En septembre, TELUS a fait l'acquisition de 113 boutiques Black's Photo en contrepartie de 26 millions de dollars en vue d'étendre ses points de vente du service mobile
- En novembre, TELUS a lancé son nouveau réseau 3G+ qui offre des vitesses plus rapides et une itinérance internationale qui s'étend à plus de 200 pays
- En novembre, TELUS a présenté l'iPhone d'Apple ainsi qu'une série impressionnante d'appareils HSPA mobiles
- En novembre, TELUS a lancé ses forfaits simplifiés pour le service mobile sans frais d'accès au réseau et au service 911
- En novembre, TELUS a annoncé que, à compter de janvier 2010, les actionnaires admissibles pourront réinvestir leurs dividendes en actions sans droit de vote émises sur le capital autorisé à 3 % d'escompte du cours moyen des actions
- En décembre, TELUS a émis des billets à 5,05 % d'une durée de 10 ans dont le produit s'est élevé à environ un milliard de dollars canadiens. Le produit a servi à financer le remboursement d'une tranche de 583,5 millions de dollars américains du capital des billets à 8 % en circulation de TELUS échéant en 2011 et à résilier des swaps de devises sur les taux d'intérêt associés aux billets.

Prix en 2009

- Le rapport annuel de 2008 de TELUS a été classé troisième au monde par le Annual Report on Annual Reports, pour la deuxième année d'affilée
- L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a décerné à TELUS le Prix d'excellence du secteur Communications et médias pour son rapport annuel de 2008
- L'indice mondial Dow Jones de viabilité économique (DJSI World) a classé TELUS parmi les meilleures entreprises au monde en matière de responsabilité sociale. TELUS est la seule entreprise de télécommunications nord-américaine inscrite à l'indice mondial et l'une des 11 sociétés canadiennes qui y sont inscrites
- TELUS a été nommée l'un des 100 meilleurs employeurs pour 2010 et l'un des meilleurs employeurs sur le plan de la diversité au Canada en 2009 par Mediacorp Canada
- Jantzi-Maclean a retenu TELUS parmi les 50 sociétés les plus responsables socialement au Canada en 2009
- En 2009, TELUS figurait parmi les 10 premières entreprises nommées sur la liste des 50 meilleures entreprises citoyennes de Corporate Knights
- TELUS figure pour la deuxième fois sur la liste des 100 entreprises les plus viables au monde de Corporate Knights.

Liste des analystes qui suivent les actions de TELUS

En février 2010, 19 analystes suivaient les actions de TELUS. Pour obtenir une liste détaillée, visitez le site telus.com/investors.

Information destinée aux porteurs de titres à l'extérieur du Canada

Les dividendes en espèces versés aux actionnaires résidant dans un pays avec lequel le Canada a conclu une convention fiscale sont généralement assujettis à une retenue d'impôt des non-résidents de 15 %. Pour toute question à ce sujet, communiquez avec Computershare.

Pour les particuliers investisseurs qui sont des citoyens ou des résidents des États-Unis, les dividendes trimestriels versés sur les actions ordinaires et les actions sans droit de vote de TELUS Corporation sont considérés comme des dividendes déterminés en vertu du *Internal Revenue Code* et pourraient bénéficier d'un traitement fiscal spécial aux États-Unis.

Système de réservation des actions ordinaires par des non-Canadiens

Aux termes des lois fédérales, le total des actions ordinaires d'une entreprise de télécommunications canadienne, y compris TELUS, qui peuvent être détenues par des non-Canadiens est limité à 33⅓ %. Un système de réservation contrôle et supervise cette limite et oblige les acquéreurs d'actions ordinaires non canadiens à obtenir un numéro de réservation auprès de Computershare, en téléphonant au service de réservation au 1-877-267-2236 (sans frais) ou en envoyant un courriel à l'adresse telusreservations@computershare.com. Les acquéreurs sont avisés à l'intérieur d'un délai de deux heures s'ils peuvent obtenir des actions ordinaires. Il n'y a aucune restriction à la propriété des actions sans droit de vote.

Fusions et acquisitions – incidences pour les actionnaires

Emergis

Le 17 janvier 2008, TELUS a réalisé son offre d'achat visant la totalité des actions ordinaires en circulation d'Emergis Inc. en contrepartie de 8,25 \$, au comptant, par action ordinaire. Si vous détenez toujours des certificats d'actions d'Emergis, vous devez les déposer auprès de Computershare pour obtenir votre contrepartie.

Clearnet

Le 12 janvier 2001, TELUS a réalisé son offre d'achat visant la totalité des actions ordinaires en circulation de Clearnet Communications Inc. Si vous détenez toujours des certificats d'actions de Clearnet, vous devez les déposer auprès de Computershare pour obtenir votre contrepartie.

Lorsque vous échangerez vos actions de Clearnet contre des actions sans droit de vote de TELUS, vous recevrez tous les dividendes versés depuis le 1^{er} avril 2001.

BC TELECOM, TELUS et QuébecTel

Les actions ordinaires de BC TELECOM, de l'ancienne TELUS Corporation (avant la fusion) et de QuébecTel ne sont plus négociées sur un marché boursier. Si à la date d'échéance du 31 janvier 2005, dans le cas de BC TELECOM et de l'ancienne TELUS Corporation, et du 1^{er} juin 2006, dans le cas de QuébecTel, vous n'avez pas procédé à l'échange de vos certificats d'actions, vous ne pouvez plus faire valoir de réclamation contre TELUS et vous n'avez plus aucun droit à l'égard de ces actions. Si vous avez des questions concernant les certificats d'actions non échangés, veuillez communiquer avec Computershare.

Pour les besoins du calcul des gains en capital, les dates d'évaluation et les cours sont les suivants :

(en \$ CA)	Date d'évaluation	Cours	Cours au moment de l'échange contre des actions de TELUS
BC TELECOM	22 décembre 1971	6,375	6,375
BC TELECOM	22 février 1994	25,250	25,250
TELUS avant la fusion	22 février 1994	16,875	21,710



Consultez le site telus.com/m&a pour obtenir plus de renseignements sur l'effet des diverses fusions et acquisitions sur vos actions.

Livraison électronique des documents destinés aux actionnaires

Nous vous invitons à vous inscrire à la livraison électronique des informations de TELUS en visitant le site telus.com/electronicdelivery. La livraison électronique offre de nombreux avantages, notamment l'accès pratique, rapide et écologique aux documents importants de la société ainsi que la réduction des coûts d'impression et de service postal. Environ 33 000 de nos actionnaires reçoivent leurs renseignements par voie électronique.

Actionnaires inscrits

Les actionnaires inscrits peuvent consulter les documents de la société à l'adresse telus.com ou en s'inscrivant en ligne à l'adresse www.computershare.com/eDelivery. Si vous NE voulez PAS recevoir de rapport annuel, vous pouvez transmettre votre décision :

- soit en téléphonant au 1-800-558-0046
- soit en adressant un courriel à l'adresse telus@computershare.com, en y précisant votre nom et votre numéro de compte et en y indiquant que vous ne souhaitez pas recevoir de rapport annuel
- soit en consultant le site Web de Computershare au www.computershare.com/eDelivery pour télécharger un exemplaire du formulaire de livraison électronique, le remplir et le poster à Computershare.

Actionnaires véritables

Les actionnaires qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ou d'un établissement financier devraient se rendre sur le site Web investordeliverycanada.com ou communiquer avec leur conseiller en placements pour demander que les documents leur soient livrés par voie électronique.

Assemblée annuelle des actionnaires

L'assemblée annuelle et extraordinaire aura lieu le mercredi 5 mai 2010 à 10 h (heure locale) au Westin Bayshore, situé au 1601 Bayshore Drive à Vancouver, en Colombie-Britannique. Les actionnaires, où qu'ils se trouvent dans le monde, pourront suivre la diffusion vidéo et audio en direct sur Internet. Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée peuvent voter par Internet, par téléphone ou par la poste. Vous trouverez plus de renseignements à l'adresse telus.com/agm.

Si vous avez besoin d'aide pour l'un des éléments suivants...

- régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions
- changement d'adresse et livraison électronique des documents destinés aux actionnaires
- versement des dividendes ou virement automatique des dividendes dans votre compte
- transfert ou perte de certificat d'actions et liquidation d'une succession
- échange de certificats d'actions par suite d'une fusion ou d'une acquisition

communiquez avec notre agent des transferts et agent comptable des registres

Société de fiducie Computershare du Canada

téléphone 1-800-558-0046 (sans frais en Amérique du Nord) ou
+1-514-982-7129 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

courriel telus@computershare.com
site Web computershare.com

Si vous souhaitez obtenir...

- des renseignements financiers ou des statistiques supplémentaires
- de l'information sur des événements concernant la société ou le secteur
- les derniers communiqués de presse ou présentations à l'intention des investisseurs

communiquez avec le Service des relations avec les investisseurs de TELUS

John Wheeler

Vice-président, relations avec les investisseurs

téléphone 1-800-667-4871 (sans frais en Amérique du Nord) ou
+1-604-643-4113 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

courriel ir@telus.com
site Web telus.com/investors

Siège social de TELUS

555 Robson Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6B 3K9

téléphone 604-697-8044
télécopieur 604-432-9681

Renseignements généraux sur TELUS

Colombie-Britannique 604-432-2151
Alberta 403-530-4200
Ontario 416-507-7400
Québec 514-788-8050

Vérificateurs

Deloitte & Touche s.r.l.

Ligne prioritaire LigneÉthique

Dans le cadre de notre politique d'éthique, cette ligne téléphonique prioritaire permet aux membres de l'équipe et à d'autres personnes de dénoncer confidentiellement des pratiques ou de présenter des plaintes concernant des questions comptables, de contrôles internes ou d'éthique, tout en gardant l'anonymat.

téléphone 1-888-265-4112
site Web telus.ethicspoint.com



This annual report is available in English online at telus.com/annualreport, from the Transfer Agent or from TELUS Investor Relations.

consultez telus.com/investors

Demeurez au courant des plus récentes mises à jour de l'information à l'intention des investisseurs de TELUS en consultant notre site Web convivial. Pour obtenir régulièrement nos mises à jour, inscrivez-vous à nos avis par courriel à l'adresse telus.com/investors.

information aux investisseurs	nouvelles et événements	information financière
information sur les actions ▼	calendrier des événements	rapports antérieurs
graphiques des cours	événements antérieurs	demande de documents
recherche de cours passés	nouvelles antérieures	avis électronique
calcul de la valeur des placements		désistement de responsabilité
profil de placement ▼	aussi disponible : ▼	
notre stratégie	gouvernance d'entreprise	
équipe de haute direction	information sur les dividendes	
conseil d'administration	fiche de renseignements à l'intention des investisseurs	
historique de la société	média	
liste des analystes qui suivent les actions de TELUS	responsabilité sociale	
service aux actionnaires ▼		
livraison électronique		
formulaires		
adresse des bureaux		
incidence des fusions et des acquisitions		
service aux titulaires d'obligations ▼		
sommaire des cotes de crédit		



Liens utiles sur le site telus.com

telus.com/agm	documents de sollicitation de procurations pour l'assemblée annuelle des actionnaires
telus.com/rapportannuel	rapport annuel de TELUS
telus.com/bios	notes biographiques sur les membres de l'équipe de direction et du conseil d'administration de TELUS
telus.com/community	financement de l'investissement dans les collectivités
telus.com/csr	rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise TELUS
telus.com/drisp	régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions
telus.com/electronicdelivery	demande de livraison électronique des documents destinés aux actionnaires
telus.com/governance	renseignements sur la gouvernance d'entreprise
telus.com/investorcall	page de lancement du dernier événement diffusé sur Internet
telus.com/quarterly	derniers rapports financiers trimestriels



responsabilité sociale de la société

TELUS est fermement déterminée à respecter sa responsabilité sociale et à atteindre une croissance durable à long terme. Notre approche du triple résultat en affaires établit un juste équilibre entre notre croissance économique et nos objectifs sur les plans environnemental et social.

Économie À nous de jouer

Nous axons nos efforts sur la croissance économique durable au profit de nos investisseurs, de nos clients, des membres de notre équipe, de nos fournisseurs et de nos collectivités.

Environnement À nous de jouer

Nous faisons de notre mieux pour travailler dans le respect de l'environnement et pour réduire notre empreinte écologique autant que possible.

Valeurs sociales À nous de jouer

Nous soutenons nos communautés et nous nous attachons à produire un effet social favorable par nos pratiques commerciales et en ressources humaines.

Consultez notre engagement en matière de responsabilité sociale à l'adresse telus.com/csr.

TELUS a économisé les ressources indiquées ci-contre en utilisant du papier New Leaf Reincarnation Matte FSC et New Leaf Frontier Offset FSC qui est fait entièrement de fibres recyclées, dont 90 pour cent de fibres recyclées après consommation, traitées sans chlore. Ce papier porte le logo Ancient Forest Friendly et est fabriqué au moyen d'électricité visée par des certificats d'énergie renouvelable verte *Green-e*. Seule de l'encre végétale et à faible teneur en COV (composés organiques volatils) a été utilisée.

En utilisant ce papier, nous* :

- sauvons 441 arbres
- empêchons la production de 764 299 litres d'eaux usées
- éliminons 5 562 kilogrammes de déchets solides
- empêchons la production de 19 021 kilogrammes de gaz à effet de serre
- économisons 140 millions de BTU d'énergie.

Imprimé au Canada. Veuillez recycler ce rapport annuel  (là où les installations existent). Il est également possible de visualiser le présent rapport à l'adresse telus.com/rapportannuel. This annual report is also available in English online at telus.com/annualreport.



*Les calculs sont fondés sur des recherches effectuées par *Environmental Defense* et d'autres membres de la *Paper Task Force*.



TELUS Corporation 555 Robson Street Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6B 3K9
téléphone 604-697-8044 télécopieur 604-432-9681 telus.com